

**TRAVAUX
ET DOCUMENTS
DE L'O.R.S.T.O.M.**

LA POPULATION DE LA SYRIE
Étude géo-démographique



Mouna Liliane SAMMAN



ÉDITIONS DE L'OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE OUTRE-MER

RENSEIGNEMENTS, CONDITIONS DE VENTE

Pour tout renseignement, abonnement aux revues périodiques, achat d'ouvrages et de cartes, ou demande de catalogue, s'adresser au :

SERVICE DES PUBLICATIONS DE L'ORSTOM
70-74, route d'Aulnay - 93140 BONDY (France)

- Tout paiement sera effectué par chèque bancaire barré ou par C. C. P., au nom du Service des Publications ORSTOM-C. C. P. : 22.272-21 Y PARIS.
- Achat au comptant possible à la bibliothèque de l'ORSTOM, 24, rue Bayard, 75008 PARIS.

I - CAHIERS ORSTOM

BIOLOGIE

ENTOMOLOGIE MÉDICALE ET PARASITOLOGIE

HYDROBIOLOGIE

HYDROLOGIE

Océanographie

Pédologie

Sciences Humaines

séries trimestrielles

Abonnement : *France* 120 F.
Etranger 156 F. 36,30 US dollars

GÉOLOGIE - *série semestrielle*

Abonnement : *France* 96 F.
Etranger 120 F. 28,00 US dollars

II - BULLETIN ANALYTIQUE D'ENTOMOLOGIE MÉDICALE ET VÉTÉRAIRE

12 numéros par an
(15 fascicules)

Abonnement : *France* 115 F.
Etranger 130 F. 30,25 US dollars

Nous vous signalons le numéro spécial des Cahiers de l'O.R.S.T.O.M., série Sciences Humaines, XIII, 3, 1976, ISSN 0008-0403 :

- 1 - PICOUET, M.R. - Effets démographiques des migrations internationales de type conjoncturel sur la structure par âge et sexe de la population du Vénézuéla.
- 2 - DOMENACH, H. - Problématique et méthodologie de l'enquête à passages répétés en Haïti, 1971-1975.
- 3 - DOMENACH, H. - L'île de la Tortue. Approche démographique.
- 4 - L'état-civil en Afrique. Exemples de Libreville et Brazzaville :
ANTOINE, P., CANTRELLE, P., SODTER, F. - Enregistrement des décès et étude de la mortalité urbaine. État-civil de Libreville, Gabon.
DUBOZ, P., HERRY, C. - Étude sur l'enregistrement des naissances et des décès à Brazzaville (1974-1975). République Populaire du Congo.
- 5 - BENOIT, D. - Une étude démographique à partir des registres paroissiaux en pays Gourounsi (Haute-Volta).
- 6 - LACOMBE, B. - Démographie et environnement.

TRAVAUX ET DOCUMENTS DE L'O.R.S.T.O.M.
N° 89

LA POPULATION DE LA SYRIE
ÉTUDE GÉO-DÉMOGRAPHIQUE

Mouna Liliane Samman

O.R.S.T.O.M.
PARIS
1978

Cette étude a fait l'objet d'une Thèse de Troisième Cycle, sous la direction de M. D. Noin (Université de Paris I, Panthéon-Sorbonne, juin 1976).

« La loi du 11 mars 1957 n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les «copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective» et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1er de l'article 40).

« Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code Pénal. »

SOMMAIRE

Introduction	1
Avant-Propos	5

PREMIERE PARTIE

LA DISTRIBUTION GEOGRAPHIQUE DE LA POPULATION ET SES PRINCIPAUX MOUVEMENTS INTERIEURS

Chapitre 1 : La répartition de la population dans l'espace syrien	13
I. Inégalités de la répartition	14
II. Les densités	17
III. Facteurs expliquant la répartition géographique de la population	21
Chapitre 2 : Répartition de la population de Syrie selon les strates d'habitat	33
I. Séparation des catégories de populations selon le genre de vie et la strate d'habitat	33
II. Répartition numérique de la population de Syrie selon les strates de l'habitat	50
Chapitre 3 : Intensité et tendance des mouvements internes de la population de Syrie	55
I. Sédentarisation des nomades	55
II. Urbanisation des ruraux	69

DEUXIEME PARTIE

LES SOURCES DE LA CONNAISSANCE DEMOGRAPHIQUE

Chapitre 1 : Le passé démographique de la Syrie	103
Chapitre 2 : L'Etat-civil	111
I. La réorganisation de l'Etat-civil à l'époque du Mandat Français	131
II. Fonctionnement de l'Etat-civil	133
III. L'état de déficience des statistiques de l'Etat-civil syrien	136
IV. Hétérogénéité de l'enregistrement à l'Etat-civil	142
V. Facteurs de la déficience de l'Etat-civil en Syrie	148

Chapitre 3 : Les recensements	155
I. Les divers recensements effectués en Syrie	155
II. Les conditions dans lesquelles se sont déroulées les diverses opérations des deux recensements de 1960 et 1970	158
III. Evaluation de la qualité des deux recensements syriens ..	165
IV. Application d'un procédé de contrôle aux deux recensements syriens.....	167

TROISIEME PARTIE

CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES DE LA POPULATION DE SYRIE

Chapitre 1 : Structure par sexe et âge	173
I. Evolution des structures par sexe et année d'âge de 1960 à 1970	173
II. Le rapport de masculinité	180
III. Commentaire de la pyramide par groupes d'âges quinquennaux de 1970	188
IV. Structure par sexe et âge selon les régions géographiques et les strates de l'habitat	194
V. Conclusion	204
Chapitre 2 : Les composantes des modifications démographiques : mortalité, nuptialité, fécondité	209
I. La mortalité	209
II. La nuptialité	223
III. Natalité - Fécondité.....	238
Chapitre 3 : L'accroissement démographique de la population Perspectives.....	255
I. L'accroissement naturel de la population	255
II. Redressement de la structure par âge de la population féminine	263
III. Perspectives démographiques	274
Conclusion	279
Notice de géographie physique	287
Actualisation en 1976	295
Bibliographie	297
Carte 2 - Hors texte	

INTRODUCTION

La population croissante et renouvelée de la Syrie constitue la plus précieuse ressource dont elle dispose. C'est cette ressource humaine qui commande la réalisation du développement économique du pays.

Mais si la population est un moyen de développement agricole, industriel ou commercial, elle doit cependant être considérée en premier, comme un ensemble d'êtres humains qui ont le droit de prétendre à l'élévation de leur bien-être moral et économique; à être instruits, bien portants, convenablement nourris. En somme, toute action de relèvement économique ne doit se faire qu'à l'intention de la population, pour améliorer son niveau de vie.

C'est dans cette perspective, entre le développement économique du pays et l'amélioration du niveau de vie de la population, que nous plaçons notre étude. Dans la mesure où la population est sujet et objet du développement, on doit se pencher sur elle pour mieux la connaître.

Certaines recherches ont été entreprises pour l'étude de tel ou tel aspect géo-démographique de la population de la Syrie... mais aucun travail, à notre connaissance, n'a englobé dans une perspective unique, et dans un seul ouvrage, l'ensemble de la question. Pourtant, toutes les composantes démographiques de la population se tiennent, s'enchevêtrent... un travail global s'imposait.

Une telle entreprise n'est pas facile... de nombreuses difficultés s'opposent à sa réalisation. On peut les grouper en deux sortes :

1 - Les statistiques et les documents de base sont peu nombreux, et ceux d'entre eux qui sont disponibles, portent sur une période fort récente. Parfois ils s'avèrent inexacts, n'allant pas toutefois jusqu'à se contredire... En tout cas, ils sont peu détaillés, insuffisants... Le manque de données au niveau régional nous pousse à placer notre étude au plan général du pays entier... Les ouvrages démographiques traitant de la Syrie seule manquent, elle est souvent mêlée au reste du monde arabe.

Cette médiocrité de l'état des sources démographiques s'explique par le fait que la Syrie indépendante est de création récente... Qu'elle n'a pas eu le temps de prendre en charge, d'une manière totale, tous les aspects de son développement. Ainsi, un Centre de recherches démographiques vient d'être créé (1973), et n'a pas eu le temps de déployer maintes activités. La Syrie manque de personnel spécialisé et compétent en la matière.

D'ailleurs, une certaine réticence du public à tout ce qui est dénombrement, enquête... rend la tâche des autorités responsables bien difficile. Il faut donc le temps nécessaire pour que la population soit initiée à l'interrogatoire, et comprenne son utilité.

Les lacunes énoncées ont été à l'origine de la prudence de nos interprétations. Nous avons préféré ne pas tirer des conclusions rigoureuses, et nous cantonner, concernant certains points, dans une généralité qui peut paraître inadmissible, mais dont nous justifierons, au moment voulu, la conduite.

2 - La seconde difficulté nous vient de l'ampleur du sujet. Traiter des aspects démographiques fondamentaux d'une population nécessite un effort considérable... mais étudier d'une manière complète l'incidence des phénomènes sociaux sur le comportement démographique, ou l'impact de celui-ci dans différents domaines, le social, le spatial ou l'économique... sort du cadre de notre spécialisation. Pour être effi-

ce, nous nous limiterons donc, dans le temps, à la période 1960-1970, et dans le sujet, au domaine strictement géo-démographique, nous efforçant d'effleurer, lorsque cela nous sera possible, des questions relevant d'autres disciplines, mais qui touchent la démographie de près.

C'est dans cette perspective que nous allons entreprendre notre travail, en le divisant en trois parties distinctes :

- La première sera consacrée à faire connaître la constitution de la population syrienne, à la placer dans son contexte naturel : l'espace (1) et le genre d'habitat. Nous insisterons particulièrement sur les changements survenus dans la répartition de la population selon le genre d'habitat, car à notre avis, ces mutations conditionnent, en partie, l'avenir démographique de la population.

- Dans la seconde partie, nous évaluerons les sources, anciennes et actuelles, de la connaissance démographique, en ayant soin de retracer brièvement les étapes principales du passé démographique de la Syrie.

- Enfin, nous réserverons notre troisième partie à l'étude de la structure par sexe et âge de la population. Nous déterminerons ses composantes démographiques et son évolution future.

C'est donc un vaste tour d'horizon que nous nous proposons de faire... une étude qui entend poser certains problèmes actuels et futurs, sans prétendre y apporter des solutions... Nous nous contenterons de suggérer des attitudes, dont les conséquences pourraient apporter une amélioration des conditions de la population syrienne.

(1) Afin de renseigner le lecteur sur certains aspects de la géographie physique de la Syrie, nous avons inséré une courte notice en annexe.

AVANT - PROPOS

Sur le territoire de la Syrie, couvrant 185 180 Km², et dans les limites politiques actuelles remontant à 1938, vit une population de 6 304 685 personnes selon le dernier recensement effectué en 1970, et que l'on évalue actuellement à plus de 7 400 000 personnes, en 1975.

Tout phénomène démographique ne saurait être compris, et éventuellement modifié, que par une connaissance très poussée du contexte social et culturel dans lequel il se situe. C'est la raison pour laquelle nous avons voulu aborder notre étude de la situation démographique actuelle en Syrie par cet avant-propos dans lequel nous allons développer brièvement la composition ethnique, religieuse de la population syrienne, et parler des ressortissants non-syriens vivant actuellement en Syrie.

Cette population, la plupart des auteurs qui en ont parlé, l'ont présentée comme étant une "mosaïque de nations", un "conglomérat de communautés".

Il est vrai qu'une carte ethnique de la population syrienne, correspondant dans ses grandes lignes à la carte linguistique, met en relief la présence de certaines minorités : Kurdes, Arméniens, Turcs et Turcomans, Tcherkesses, Assyriens... Et qu'une carte des religions fait apparaître une répartition confessionnelle multiple et complexe... Mais ce genre de diversité dans une population ne signifie pas forcément de nos jours, et pour les jeunes générations, la présence de différences, et encore moins de divergences... surtout si la valeur des facteurs communs et des éléments d'unité entre les membres de la population est importante.

Notre but n'étant pas d'entrer dans des considérations théoriques, sociologiques ou politiques, pour montrer si oui ou non la diversité ethnique et religieuse en Syrie est un facteur d'hétérogénéité, nous emprunterons le langage des chiffres qui, par leur rigueur, révéleront l'importance numérique des divers groupes en présence.

La diversité ethnique et religieuse de la Syrie s'explique par son histoire et par sa participation à un monde plus vaste que les frontières qu'on lui a assignées après la Première Guerre mondiale.

Les premiers Kurdes ont été amenés en Syrie au XI^e s., installés en amont de la trouée de Homs, pour faire face à l'invasion des Croisés. Leur immigration s'est poursuivie après l'avènement de l'Empire Ottoman en Syrie, encouragée par les Turcs. Après la Première Guerre mondiale, vers 1923, leur infiltration à travers les frontières devint de plus en plus importante, pour devenir massive à la veille de la Deuxième Guerre mondiale, à la suite de la politique répressive de la Turquie à leur égard. L'évaluation de leur nombre en Syrie est bien difficile à faire, puisque d'une part, aucun dénombrement officiel n'a été entrepris dans ce sens, et que d'autre part, les estimations faites varient selon les auteurs. Les uns, considérant toute la population d'origine kurde, l'estiment à quelques 435 000 personnes en 1970 (1)... Les autres, ne retenant que les immigrés récents, proposent 110 000 personnes pour la même année (2).

Les Kurdes habitent surtout les régions septentrionales du pays (voir carte ethnique n° 1 et carte physique en annexe) : au nord-ouest d'Alep, dans les montagnes du Kurd Dagh et le Djebel Sema'an - au nord-est d'Alep, dans la région de la ville de Djéرابلس - et enfin, tout au long de la frontière syro-turque depuis Ras-el-Aïn et jusqu'au Tigre. Cette minorité est surtout rurale, et du fait que ses zones d'installation ne comprennent que 35 à 40 % de population arabe, beaucoup de Kurdes parlent leur propre langue, et gardent quelques particularismes.

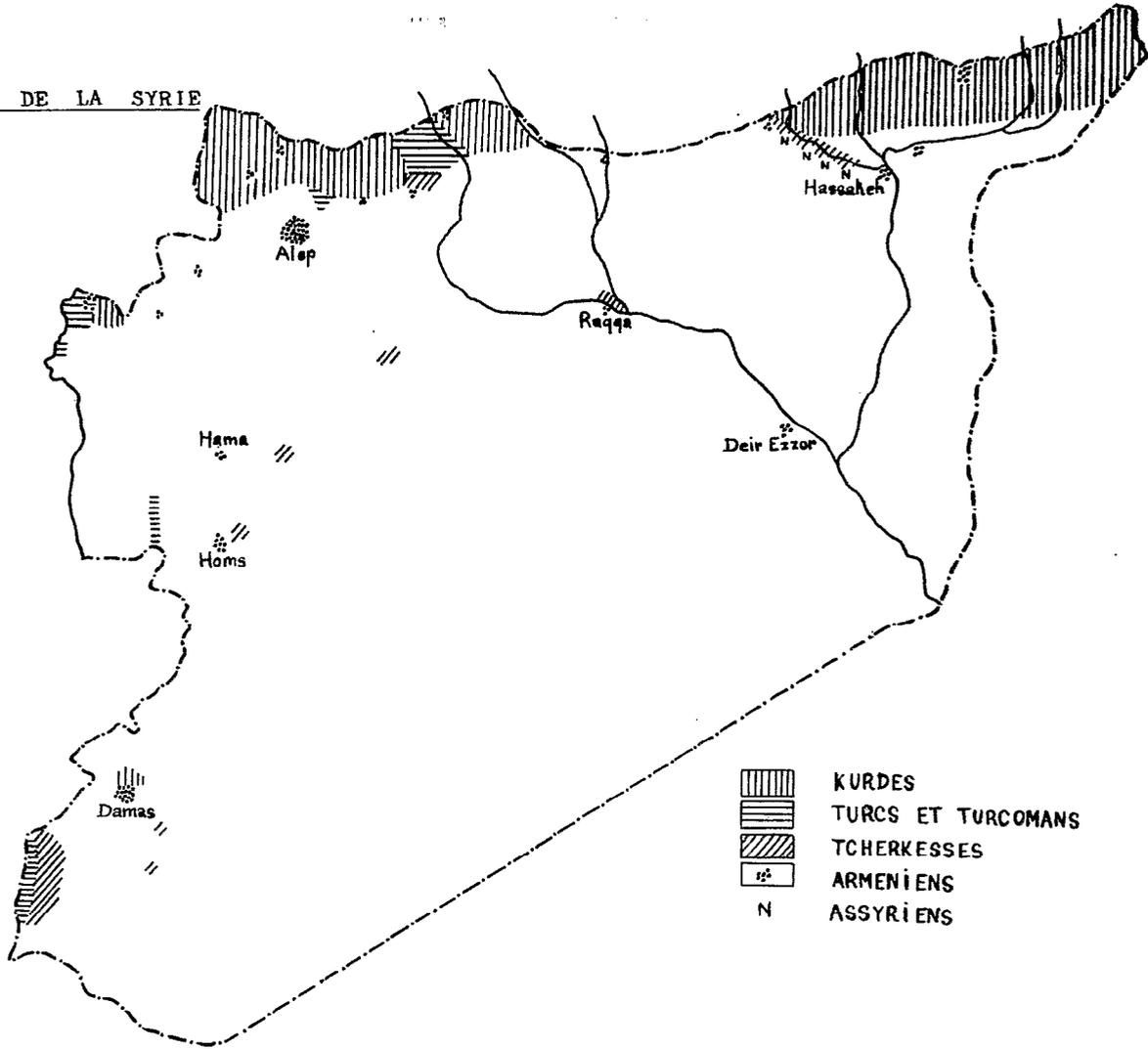
Cependant, 1/5 des Kurdes habitent les villes syriennes, et spécialement la ville de Damas, où ils occupent un quartier portant leur nom. Cette catégorie de Kurdes est entièrement arabisée, et intégrée au sein de la population.

La deuxième minorité ethnique ayant quelque importance en Syrie, est le groupe arménien. Arrivés de Turquie, fuyant les massacres de 1894-1896, 1909, 1915-1917, 1922... les Arméniens ont augmenté de nombre jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale. Après 1945, certains d'entre eux sont retournés en Arménie Soviétique, d'autres ont émigré au Liban, en Europe, aux Etats-Unis... Les Arméniens (contrairement aux Kurdes qui sont musulmans sunnites) accusent un particularisme religieux et linguistique. Ils sont aux deux tiers citadins, on les trouve dans les grandes villes de Syrie, et Alep groupe le plus grand nombre. Les Arméniens ruraux sont installés tout au long de la frontière syro-turque, dans les régions de Djéرابلس, Ras-el-Aïn,

(1) B. ORGELS, "Les raisons d'être de la Syrie" - Revue Belge de Géographie, Bruxelles, 1962, N° 86, p. 21. Mr ORGELS estime le nombre des Kurdes en 1960 à quelques 315 000 personnes, ce qui ferait 435 000 si l'on admet qu'ils ont le même taux d'accroissement annuel que la population syrienne entière.

(2) A. ABDESSALAM, "Géographie de la Syrie" - Damas, 1973, vol. 1, p. 367, en arabe.

CARTE ETHNIQUE DE LA SYRIE



Carte 1

Kameshli... et en Haute Djéziré, en amont de Hassetché. Leur nombre est également mal connu : A. ABDESSALAM les estime à 90 000 personnes, tandis que B. ORGELS pense qu'ils atteignent les 150 000 personnes. Le second chiffre est, à notre avis, plus proche de la réalité.

Tcherkesses et Tchetchènes, originaires du Caucase, ont quitté leur pays vers la fin du XIXe s., après sa conquête par la Russie. Ils commencent à affluer en Syrie à partir de 1872. On les installe dans la zone frontalière de la "Ma'amoura" (zone construite, habitée par les sédentaires) pour faire face aux razzias des Bédouins. On les retrouve encore de nos jours dans les régions de Ras-ël-Aïn et Menbej (au nord-est d'Alep), à l'est de Hama et Homs... Certains d'entre eux avaient fui ces zones marginales pour s'installer dans le Golan... mais les événements de 1967 les ont contraints à se replier sur la région de Damas. Cette minorité, vivant surtout en zone rurale, compte d'après A. ABDESSALAM (1) 60 000 personnes. Leur arrivée récente ne leur a pas permis encore de s'intégrer complètement à la population arabe.

Enfin, les Turcs et Turkmènes sont aussi évalués à 60 000 personnes, réparties en plusieurs centres de groupement. Le premier est situé au nord-est d'Alep, autour des villes de A'azaz, Menbej, El-Bab, Djéرابلس... Le deuxième centre est formé d'une quinzaine de villages situés au nord de Lattaquié, et plus au nord, sur les hauteurs du Baër et du Bassit. Enfin, un troisième centre ayant pris naissance sur le versant occidental du Golan... a disparu, subissant le sort de toute implantation humaine dans cette région.

A ces quatre principaux groupes ethniques on peut ajouter les 11 000 Assyriens vivant dans trente-sept villages sur le Haut Khabour... quelques milliers de Grecs, Soudanais, Albanais, Berbères...

Après ce bref aperçu de la diversité ethnique de la Syrie, il serait bon de faire le point sur l'importance numérique de ces minorités, au sein de la majorité arabe. Tous les groupements cités, considérés selon l'estimation numérique la plus forte, ne représentent pas plus de 10 % de la population totale. Et comme la majorité des membres de ces groupes connaissent et parlent l'arabe... on peut penser que l'usage de la langue ne fera que les entraîner vers une assimilation de plus en plus totale.

(1) A. ABDESSALAM, "Géographie de la Syrie", op. cit., p. 369.

De fait, les exemples d'arabisation intégrale sont nombreux et manifestes sur tout le territoire... Seules, certaines parties septentrionales du pays, où le pourcentage des arabes est faible, semblent former encore des enclaves particularistes.

Les groupements religieux sont nombreux en Syrie, et il est vrai que peu de pays au monde offrent une telle complexité. Si le fait religieux est encore vivant dans la société syrienne, c'est parce que les actes du statut personnel restent du ressort des juridictions religieuses. Seulement les communautés ne vivent plus isolées comme par le passé, et l'éclatement de leur noyau géographique est la meilleure preuve de leur renoncement au conservatisme. Ainsi, les Alaouites, longtemps retranchés dans leur montagne, ont glissé vers les plaines, ou bien se sont installés dans les villes côtières. Nous n'allons pas entrer dans des considérations historiques pour expliquer l'existence des différentes sectes religieuses en Syrie, ni même les répartir territorialement. Nous nous contenterons d'en faire la liste, et donneront leur composition globale, la seule dont nous disposons, et qui nous vient du recensement de 1960.

TABLEAU 1 - REPARTITION DE LA POPULATION DE NATIONALITE SYRIENNE PAR RELIGIONS ET COMMUNAUTES RELIGIEUSES - RECENSEMENT DE 1960

<u>Communautés</u>		<u>% par rapport à la pop. tot.</u>
Sunnites		75
Alaouites		11
Druzes		3
Ismaélites		1
Métoualis		-
Yézidis		-
Musulmans	4 053 349	92,1
Greco orthodoxes		
Greco catholiques		
Arméniens orthodoxes		
Arméniens catholiques		
Jacobites		
Syriaques catholiques		
Chaldéens		
Nestoriens		
Maronites		
Latins		
Protestants		
Chrétiens	344 621	7,8
Juifs	4 860	0,1
Autres	342	-
Total général	4 403 172	100,0

Nous pensons que la composition religieuse en 1970 est, à quelques différences près, semblable à celle de 1960. Les différences qu'il y a, viennent de la diminution du nombre des Juifs, réduits en 1970 à moins de 3 000 personnes. La proportion des chrétiens a dû probablement baisser, car ces derniers sont plus touchés par l'émigration que les autres catégories de la population (1).

Le tableau qui précède fait apparaître clairement la dominance de l'Islam sunnite, en face duquel le "conglomérat de communautés" représente peu de chose, surtout quand on observe que sur le terrain il forme la véritable ossature du pays.

Il nous reste, avant de clore cet avant-propos, à évoquer la composition de la population vivant en Syrie, par nationalités. Le tableau suivant nous montre clairement la faible importance de l'élément étranger, dont 63 % habite Damas et sa région.

Quant aux Palestiniens, on ne saurait les classer comme étrangers car rien ne les différencie des Syriens sur le plan ethnique, linguistique ou religieux. Leur déplacement forcé les oblige à séjourner en Syrie. Plus de la moitié des Palestiniens vivent dans des camps aux alentours de Damas, le reste est réparti principalement dans les agglomérations du Sud et dans la région de Damas (82,5 %).

TABLEAU 2 - COMPOSITION DE LA POPULATION DE SYRIE PAR NATIONALITES
RECENSEMENT DE 1970

	Syriens	Palestiniens	Autres arabes	Etrangers	Non-classés	Total
Effectif	6 094 389	155 723	44 369	8 652	1 552	6 304 685
Pourcentage	96,7	2,4	0,7	0,2	-	100,0

Pour conclure, nous pouvons dire que, si la composition de la population de Syrie reflète une diversité ethnique ou religieuse, les chiffres ont bien montré la dominance de l'ethnie arabe et de la religion musulmane.

(1) Voir à ce propos l'émigration des Syro-Jacobites et des Assyro-Chaldéens dans M.L. SAMMAN, "Les communautés syro-jacobite et assyro-chaldéenne dans l'agglomération de Beyrouth" - Beyrouth, 1973, p. 43-84.

Il est vrai que l'existence des minorités explique certains phénomènes : la plus forte émigration des chrétiens par exemple, ou la faiblesse de l'enregistrement à l'Etat-Civil dans les zones septentrionales habitées, pour la plupart, par les minorités ethniques réfugiées (voir chap. sur l'Etat-Civil)... Mais sur le plan purement démographique, il est difficile d'établir que le fait d'appartenir à telle ou telle ethnie entraîne un comportement démographique différent. Ce sont plutôt les disparités dans les niveaux de vie qui créent des conditions différentielles. Et si l'appartenance religieuse peut avoir son influence sur certains phénomènes démographiques (1), nous avons justement tenu à montrer dans cet avant-propos la proportion des grands groupes religieux, pour souligner l'homogénéité de la population syrienne due à la dominance de l'Islam.

Sur un plan autre que démographique, l'appartenance à une collectivité particulière semble avoir moins d'effet dans la société syrienne actuelle que par le passé. Et l'Etat s'applique à effacer les signes favorisant les particularismes. N'a-t-il pas interdit la mention de la religion sur les papiers d'identité depuis 1951 ? Et n'a-t-on pas renoncé à la déclaration de la religion de l'individu au recensement de 1970 ? Et d'ailleurs, l'hétérogénéité ethnique ou religieuse d'une nation n'est-elle pas une donnée humaine comme les autres, que les responsables politiques peuvent utiliser comme ils l'entendent ?

De nos jours, ce n'est plus par l'étude des races, des religions, des nationalités que l'on peut faire apparaître les distinctions concrètes qui différencient et séparent les hommes, mais c'est par les niveaux de vie, les conditions sanitaires, le niveau d'instruction...

(1) Une étude faite par l'UNESOB au Liban (United Nations Economic & Social Organisation in Beirut) en 1968, a montré que la population musulmane avait une fécondité plus élevée que la population chrétienne.

PREMIÈRE PARTIE

**LA DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE DE LA POPULATION
ET SES PRINCIPAUX MOUVEMENTS INTÉRIEURS**

Chapitre 1

*LA RÉPARTITION DE LA POPULATION
DANS L'ESPACE SYRIEN*

Connaître la répartition de la population dans l'espace syrien est chose intéressante à plus d'un titre. Cela nous permet, premièrement, de placer les habitants de Syrie dans leur cadre naturel de vie, de comprendre leur forme de peuplement, leur conditionnement par la diversité des reliefs, des climats, des sols...

Bien sûr, la répartition actuelle de la population est déterminée pour une grande part par les civilisations antérieures qui se sont succédées sur le territoire syrien : on trouve, traduites dans l'espace sur lequel vit la population, des survivances de l'histoire passée du pays. Cependant, les formes du peuplement actuel reflètent tout de même le système économique actuel : l'organisation de l'espace est en relation avec le groupement des activités, et les zones de grande concentration de la population correspondent aux régions les plus dynamiques économiquement.

Connaître la répartition de la population dans l'espace, c'est pouvoir, deuxièmement, calculer des densités. Et le rapport population-espace est significatif en soi, même si l'on ne fait pas intervenir des notions de subsistance. Le sens du rapport, qu'il soit trop fort ou trop faible, s'exprime surtout en termes de sous-équipement régional et de médiocrité de l'aménagement territorial, lesquels ont une grande influence sur le genre de vie des populations, et par conséquent sur leurs caractéristiques démographiques.

Enfin, si les formes actuelles de peuplement en Syrie créent des problèmes, s'il y a une certaine crise de l'espace, pour pouvoir intervenir et y apporter des solutions adéquates, il faut connaître toutes les données du problème. Sans que les formes de peuplement deviennent notre préoccupation majeure, nous ne pouvons cependant supprimer le facteur espace de notre étude géo-démographique.

I - INÉGALITÉS DE LA RÉPARTITION

Une carte générale de la répartition de la population (carte 2)* fait apparaître de grandes disparités dans l'occupation du territoire syrien. La partie ouest du pays supporte une forte accumulation de population, un peu plus de 80 % des habitants de Syrie, sur une surface qui n'excède pas 33 % de la surface totale... Tandis que 44 % de la surface de la Syrie, occupée par les plateaux steppiques et désertiques de la Badia (voir carte physique en annexe) est presque vide d'habitants... enfin, les vastes étendues du nord-est du pays, représentant plus de 23 % du territoire se distinguent par un peuplement clairsemé, à l'exception de la vallée de l'Euphrate et de son affluent le Khabour.

TABLEAU 3 - INEGALE OCCUPATION DES ZONES HABITABLES (1)

Mohafazats	Régions	% de la surface	% de la population
Raqqa, Hassakeh, Deir-Ezzor	Nord-Est	23,2	16
Damas, Soueida, Dera'a, Kuneitra	Sud	12,7	29
Alep, Idleb	Nord	11,7	27
Homs, Hama	Centre	5,9	17
Lattaquié, Tartous	Côte	2,3	11
		55,8	100,0
(1) La surface de la Badia (désert syrien) a été déduite de la surface totale. Cette dernière est délimitée officiellement par l'isohyète de 200 mm de pluie.			

Discontinue dans sa répartition dans l'espace, la population syrienne est aussi diverse dans ses formes d'implantation. Aux grandes concentrations urbaines, toutes situées dans la partie ouest du pays, et groupant 32 % de la population, s'oppose un

* Voir carte 2 en hors texte.

TABLEAU 4

LES FORMES DU PEUPEMENT EN SYRIE

- RECENSEMENT 1970

Région	Nombre des concentrations humaines selon la taille (1)						Population vivant dans les agglomérations groupant moins de 2 000 habitants			Espace habitable en Km ² (3)	Surface dont dispose chaque agglom. en Km ²
	2 000 habitants	2 000 à <5 000 h	5 000 à <10 000 h	10 000 à <20 000 h	20 000 à <100 000	Plus de 100 000 habitants	Effectif (2)	% / à la pop. tot. de ch. rég.	Nb. moyen d'hab. par concentration		
Sud	584	179	21	10	5	1	301 856	16,3	517	21 717	37
Centre	1 533	125	15	2	1	2	563 452	53,1	368	10 863	7
Nord	3 166	146	14	6	2	1	726 853	42,7	230	21 877	7
Côte	2 034	66	1	2	1	1	465 680	67,3	229	4 190	2
Nord-Est	3 947	136	4	4	4	-	657 216	65,4	166	42 837	11
Total	11 264	652	55	24	13	5	2 715 057	43,1	241	101 484	9

(1) Source : "Lumières sur les agglomérations humaines en Syrie", Bureau Central de Statistiques, Damas, Document n° 58.

(2) Nous avons fait les calculs à partir du "Guide alphabétique des villes, villages et fermes en Syrie", publié par le Bureau Central de Statistiques en août 1974. Le nombre d'habitants de chaque agglomération étant celui recensé en 1970.

(3) Source : Al-NU'UMAN, "Développement de la Badia en R.A.S.", Damas, 1971, p. 29.

très grand nombre de groupements ruraux, n'excédant pas 2 000 habitants chacun, et qui concentrent 43 % de la population. Les groupements ruraux évoluent de l'extrême concentration au maximum de la dispersion. Les modalités de l'occupation de l'espace varient selon les formes d'activité des populations, et en rapport avec l'utilisation du sol.

Des deux tableaux 3 et 4 se dégagent les conclusions suivantes :

- Les trois quarts de la population vivent le long d'un axe nord-sud, situé à l'ouest du pays, et comprenant les quatre principales villes syriennes. Dans cette zone, les groupements humains, agglomérations urbaines mises à part, concentrent peu de population chacune, dans la partie nord du pays. Ils se transforment au fur et à mesure que l'on change de latitude, en groupements de plus en plus importants, pour atteindre la maximum de concentration dans le sud du pays. Et dans le paysage, ceci se traduit par l'occupation presque intégrale de l'espace habité au nord du pays, tandis que dans le sud, les concentrations tranchent sur le vide presque absolu des terres environnantes.

- Un dixième de la population constitue le peuplement de la zone côtière, où les grandes concentrations se groupent sur le front de mer. De très nombreuses petites agglomérations s'étendent dans l'arrière-pays et sur le versant occidental des Mts Alaouites : cet habitat dispersé n'est pas éparé, car chaque groupement humain dispose d'un terroir exigu.

- Enfin, la troisième zone de peuplement sédentaire, au nord-est de la Syrie, groupe 1/6 de la population totale. Dans cette zone, la concentration est minimale : l'habitat est clairsemé. Çà et là, de rares agglomérations, de taille moyenne, constituent les chefs-lieux régionaux. Seule, la vallée de l'Euphrate présente une zone de peuplement relativement dense, et dont les agglomérations groupent, en moyenne, un plus grand nombre d'habitants que dans le reste de la zone nord-est.

La régionalisation que nous venons de déterminer n'est pas l'effet du hasard, elle a des causes que nous expliciterons dans les pages qui suivent. Mais d'ores et déjà, nous pouvons souligner l'importance des formes d'implantation humaine sur l'évolution future de la répartition géographique : leur influence est plus ou moins forte pour l'animation de l'espace. Et dans l'état actuel de la technique en Syrie, le rayonnement qu'exerce la zone d'implantation humaine est en rapport direct avec le nombre et l'importance des centres humains qu'elle comprend. Nous verrons dans le chapitre 3 que les formes du peuplement orientent la direction des migrations.

II - LES DENSITÉS

La densité arithmétique à l'échelle du territoire entier est une notion bien imprécise, qui peut, à la rigueur, servir de comparaison entre pays. Ainsi, sans égard à la qualité du territoire et de la population, nous pouvons envisager les densités de certains pays arabes.

TABLEAU 5 - NOMBRE D'HABITANTS AU KM2 DANS CERTAINS PAYS ARABES (MILIEU 1970) (1)

Pays	Densité	Pays	Densité
Algérie	6	Kuwait	47
Egypte	33	Liban	268
Irak	22	Lybie	1
Jordanie	24	Syrie	34

(1) Source : Statistical Abstract, Syrian Arab Republic, Central Bureau of Statistics, Année 1973.

Nous remarquons que, sans atteindre les records du Liban, la Syrie a pourtant une densité moyenne qui dépasse celles de ses voisins.

D'autre part, à partir de la densité à différentes dates, nous pouvons constater l'augmentation du peuplement en Syrie :

Date des recensements	1921/22	1947	1960	1970
Densité au Km2	8	20	25	34

Ce peuplement a plus que triplé en 50 ans. Mais nous savons que l'augmentation n'est pas uniquement due à l'accroissement naturel de la population originelle, mais aussi aux apports de réfugiés.

Calculer des densités à l'échelle des grandes divisions administratives n'est pas significatif. Nous venons de constater les disparités dans l'occupation des sols... et à l'intérieur d'un Mohafazat (1), nous retrouvons souvent des zones dont les conditions physiques ou humaines sont différentes (voir carte administrative en annexe). Et

(1) Le Mohafazat est l'unité administrative principale en Syrie. Chaque Mohafazat est divisé en plusieurs Manateks, elles-mêmes divisées en plusieurs Nahiés.

comme nous manquons de données essentielles (1) pour calculer les densités à l'échelle des petites subdivisions territoriales, les Nahiés, il ne nous a été possible de calculer que des densités approximatives à partir de la carte de répartition de la population (carte 2) par le système des grilles (2). Le résultat de nos calculs a été représenté sur la carte 3, où nous avons préféré délimiter les zones de densités différentes par des traits rectilignes, pour bien marquer que notre évaluation n'épouse la réalité du territoire que d'une manière approximative.

Nous n'avons pas voulu dans ce premier chapitre avoir recours à d'autres notions de densités (densité physiologique, agricole, économique...), car nous tenons à nous placer exclusivement sur le plan de l'occupation spatiale du territoire, d'autres densités impliquant une signification économique.

En conjuguant nos observations, faites à partir de la carte des densités, avec celles dégagées du tableau 4... et tout en tenant compte, bien sûr, du niveau de développement technique des habitants des régions dont nous voulons parler... nous arrivons à nous poser les questions suivantes :

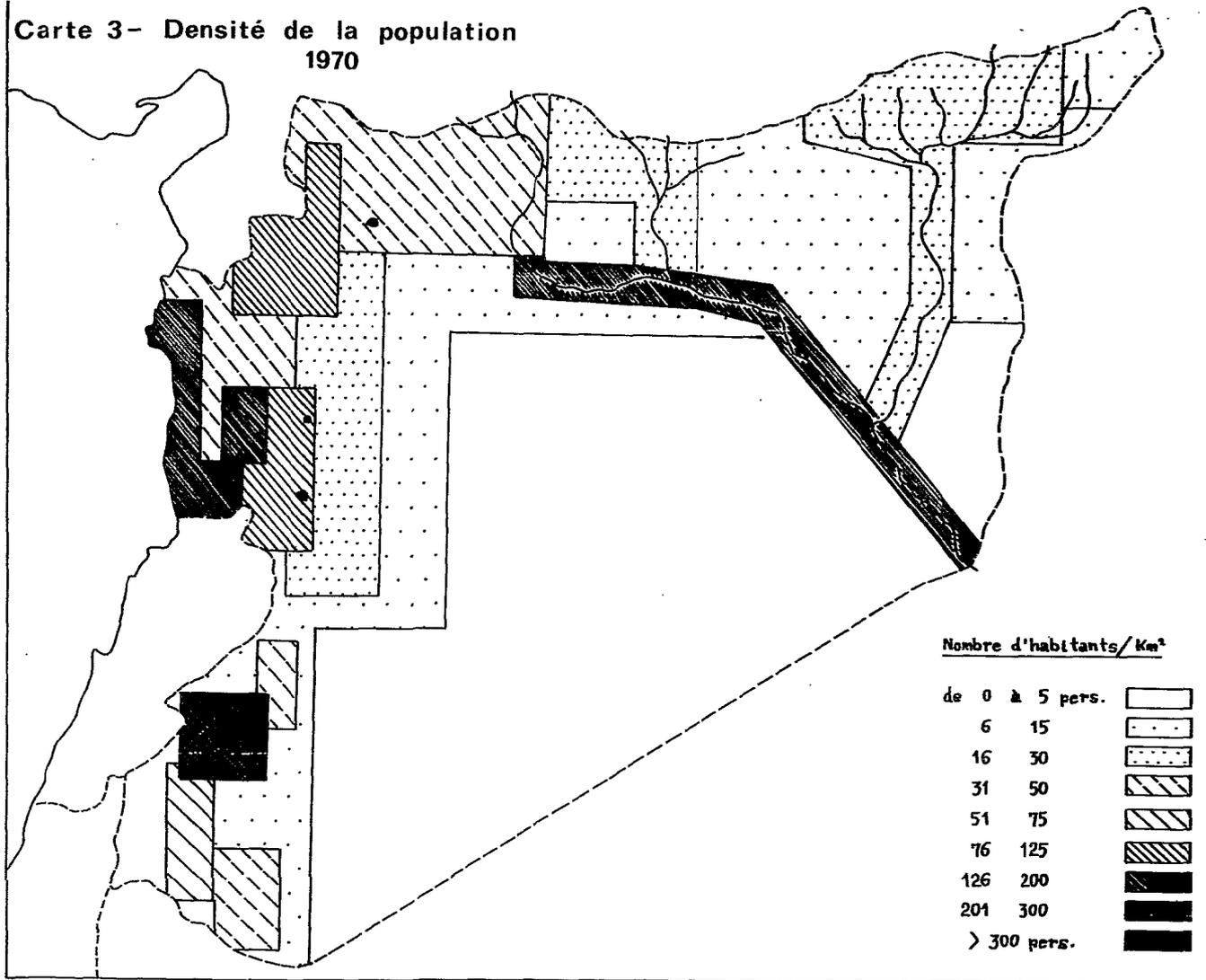
- Peut-on équiper des régions dont la densité de peuplement est faible (moins de 35 habitants/Km²), et dont la majorité des concentrations humaines sont petites et dispersées ? Peut-on leur assurer une infrastructure médicale et scolaire, installer suffisamment de voies de communications ? Ces habitants peuvent-ils vivre sans relations, se passer des marchandises que l'on n'obtient que par l'échange ? N'obéissent-ils pas, comme tous les hommes, à des impératifs économiques et sociaux, telles la division du travail, ou l'organisation des loisirs ?... En somme, nous nous demandons si ces régions à peuplement minimal sont viables ?

- Et les régions dont la densité est très forte, ne posent-elles pas aussi des problèmes ? Surtout si elles ont connu cette augmentation de leur population depuis une époque plutôt récente, ce qui est le cas de la région de Damas ? Comme pour les densités minimales, la région fortement peuplée souffre de sous-équipement. Un surpeuplement se

(1) Lors des recensements, les subdivisions administratives n'avaient pas été délimitées sur une base territoriale, mais en fonction des concentrations humaines qu'elles englobent.

(2) Nous avons superposé à la carte 2, établie par nous au 1/750 000e (nous l'avons réduite par la suite pour la faire figurer dans notre thèse), une grille dont l'unité est un carré mesurant 1 cm de côté. A partir du nombre de points que contenait chaque unité, nous avons fait nos calculs... sachant qu'un point représentait 500 habitants. La population des cinq principales villes (Damas, Homs, Hama, Alep, Lattaquié) a été considérée à part, tandis que nous avons tenu compte dans nos calculs de densités de la population des autres villes.

Carte 3- Densité de la population
1970



révèle comme la conséquence d'une absence d'un aménagement territorial... d'où la naissance d'un nombre de problèmes tels la pénurie de logements, l'insuffisance des voies et des moyens de transport... le manque d'emplois sur place, etc...

Nous avons écarté jusque là de nos considérations, l'espace de la Badia et sa population bédouine... car la notion de densité pour une population mobile est difficile à clarifier. Une tribu qui vit essentiellement de l'élevage, en climat aride, a besoin d'un grand espace pour subsister. Et d'ailleurs, le nomadisme est un genre de vie si particulier qu'il est impossible de le soumettre aux normes de la vie sédentaire.

Nous n'avons pas parlé non plus de l'espace urbain... et pourtant son emprise est de plus en croissante pour remodeler le visage de la Syrie. Ce n'est pas par rapport à l'espace géographique qu'il occupe que nous envisagerons le fait urbain... il s'agit plutôt de voir comment l'espace urbain est meublé, et de juger de son degré d'équipement.

L'espace urbain n'est pas seulement une concentration d'habitations, il y a aussi tous les compléments indispensables à l'aménagement urbain : voiries, parcs, voies de communications, services publics, équipements culturels, etc... Nous ne pouvons examiner cet aspect des villes en Syrie car nous manquons de données à ce sujet. Mais par contre, nous pouvons calculer des densités urbaines montrant, selon le nombre d'habitants par unité de surface, le degré de séparation des gens... et selon le nombre de logements par Km², une idée de l'entassement des constructions. Nous citerons les cinq grandes villes syriennes seulement, car toutes les autres concentrations urbaines (mis à part le camp palestinien du Yarmouk, au sud-est de Damas, où la densité atteint le chiffre record de 19 477 habitants/Km²) accusent des densités plus faibles.

TABEAU 6 - DENSITES A L'INTERIEUR DES PRINCIPALES VILLES SYRIENNES

RECENSEMENT 1970

Villes	Nombre d'habitants/Km ²	Nombre de logements/Km ²
Damas	7 090	1 041
Alep	5 932	872
Lattaquié	5 714	982
Homs	5 045	712
Hama	4 376	591

Il semble que pour les deux valeurs calculées, la ville de Damas ait atteint en 1970, le seuil critique de la concentration, à partir duquel les conditions de vie dans la ville risquent fort de se dégrader... Nous savons que depuis 1970 les villes citées ont continué à croître, et Damas plus que les autres.

Il ne s'agit pas de négliger ce phénomène de la concentration qui présente des dangers sur plus d'un plan... et particulièrement pour l'homme. Le comportement humain est profondément altéré lorsque les conditions de vie le sont.

III - FACTEURS EXPLIQUANT LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE LA POPULATION

La disparité dans l'occupation du territoire syrien est assurément en relation avec certaines données de la géographie naturelle, tels le climat, les sols, le relief... mais ne peut relever entièrement de ces facteurs. Des influences multiples, historiques, économiques... s'imbriquent pour favoriser le peuplement de telle ou telle partie du territoire syrien, au détriment d'une autre.

A - Influence du milieu physique sur la répartition de la population

- Facteurs bioclimatiques

De tous les facteurs naturels, l'eau revêt certainement le plus d'importance dans un pays tel que la Syrie, dont le climat méditerranéen comporte surtout les variantes arides du type. Et l'homme, qui va à la recherche de l'eau, non seulement pour satisfaire ses besoins propres, mais aussi pour faire boire ses bêtes, et irriguer ses terres dont sa vie est tributaire, la trouve de diverses façons : sous forme d'eau courante à la surface du sol, de sources pérennes ou intermittentes, de puits plus ou moins profonds, et enfin, sous forme de précipitations.

TABLEAU 7 - LES PRECIPITATIONS EN SYRIE

Précipitations annuelles	Superficie	
	en Km ²	en % par rapport à la surface totale
> 500 mm	18 500	10
250 à 500 mm	55 500	30
100 à 250 mm	70 000	38
< 100 mm	41 000	22
	185 000	100,0

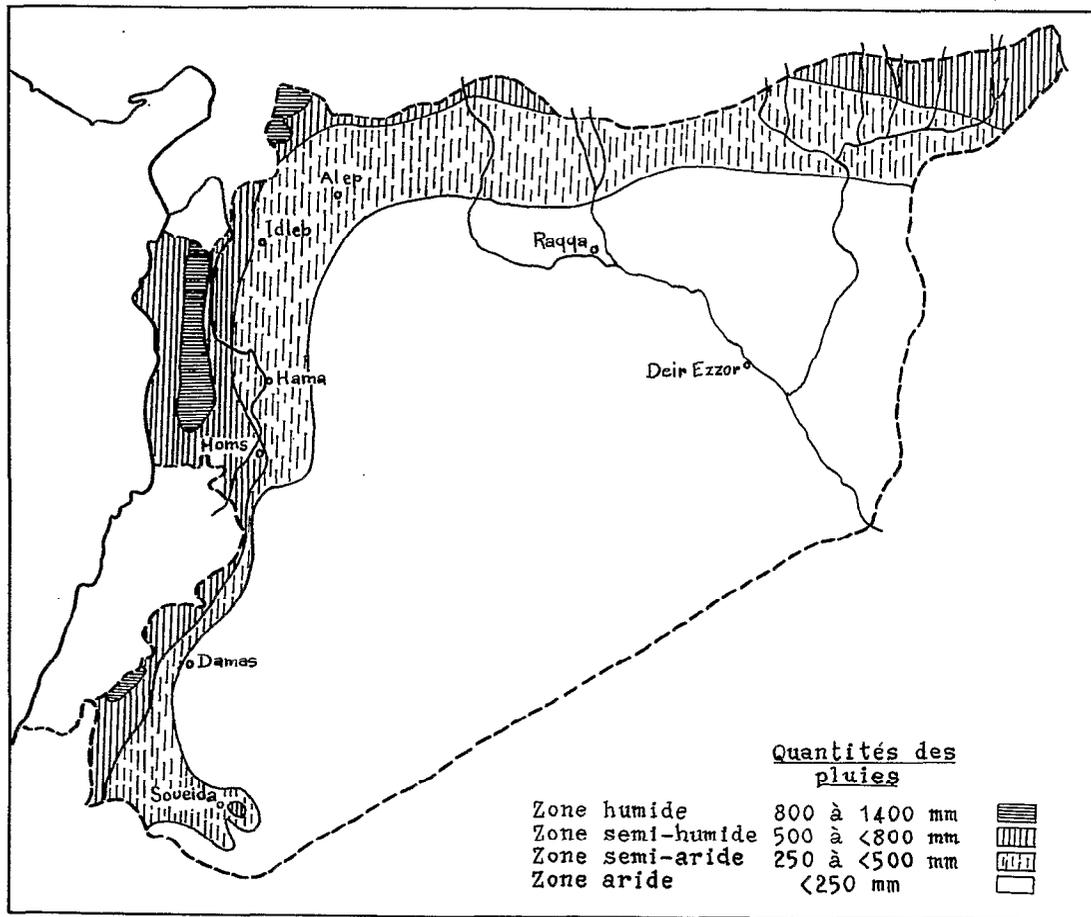
Source : Y. HELBAOUI, "La Syrie, mise en valeur d'un pays sous-développé" - Paris, 1956, p. 37.

Les régions où circulent les eaux courantes de surface sont des zones privilégiées, qui ont de tout temps concentré la population. Tous les sites des grandes villes syriennes sont localisés sur des fleuves : Damas sur le Barada, Alep sur le Kouaik, Homs et Hama sur l'Oronte... La vallée de l'Euphrate et de son affluent le Khabour constitue une succession d'agglomérations qui tranche sur les solitudes désertiques. La concentration humaine s'étendant le long de la vallée de l'Oronte, depuis Homs et jusqu'à Jisr-el-Choghour, ne se rompt que dans la zone marécageuse du Ghab (maintenant presque entièrement drainée, asséchée et assainie). Enfin, de nombreuses installations humaines remontent les vallées creusées dans les versants ouest et sud du massif des Alaouites, dont les plus denses sont situées dans la vallée du Nadara, sur le versant sud qui s'incline doucement vers la plaine de Homs.

La région des sources, en Syrie, connaît aussi de fortes densités, mais là, la concentration atteint son maximum. C'est le cas de la région montagneuse de l'Anti-Liban, dans ses parties méridionale (Hermon), centrale (fossé du Zebadani) et orientale (le Qalamoun) au nord-est de Damas. Les agglomérations s'accrochent autour des sources qui jaillissent au contact du premier niveau de couches imperméables, dans le bas des massifs, ou au fond des vallées, là où il y a rupture de pente, ou le long des lignes de failles : Arné, Bloudane, Zebadani, Nebk, Yabroud, Joubaddine... sont autant d'exemples de ce genre de peuplement. Parfois, les filets d'eau conséquents aux sources forment des vallées de fraîcheur, qui s'étendent jusqu'aux pieds des versants, et qu'on appelle "Ghoutas", en bordure desquelles s'établissent des villages. La Ghouta de Damas, formée à partir des bras du Barada, est la plus célèbre.

Carte 4

LES ZONES BIOCLIMATIQUES EN SYRIE



Source : A.H.Mansour, Faculté d'Agronomie, Alep.

A l'intérieur du pays, dans la région des plaines et des plateaux qui reçoivent moins de 250 mm de pluie, l'homme est allé chercher l'eau dans le sous-sol. Il creusa des puits. Ces points d'eau, rares, n'ont concentré que peu d'habitants, et provoqué des agglomérations chétives.

De toutes les sources d'eau, les précipitations semblent conditionner de la manière la plus importante, l'implantation humaine en Syrie. Pour montrer cela, une carte pluviométrique ne constituerait pas un élément de référence suffisant. En effet, les quantités de pluies ne sont pas également réparties suivant les saisons, elles sont influencées par les températures maximales et minimales, par les vents... elles sont donc exposées à l'évaporation. Il faut donc tenir compte de tous les éléments du climat si l'on veut délimiter l'influence des précipitations sur le peuplement. L. EMBERGER, qui a établi une classification biogéographique des climats méditerranéens, a utilisé un quotient pluviométrique (1) qui exprime le degré de sécheresse globale du climat. Sur cette base, des zones bioclimatiques ont été définies pour tout le territoire syrien, ce qui a conduit à l'établissement des subdivisions marquées sur la carte 4. En comparant la carte 2, montrant la répartition de la population dans l'espace syrien, à cette dernière, nous remarquons une correspondance entre les zones de forte concentration humaine et les zones les plus humides. Là où le climat aride s'étend, la vie sédentaire disparaît presque complètement (à l'exception de la région de Palmyre et des oasis environnantes qui groupent quelques milliers de personnes seulement). Quant aux zones semi-arides, elles supportent un habitat plutôt clairsemé.

- Influence de l'altitude

Les surfaces qui s'élèvent en Syrie au-dessus de 1 500 m ne représentent que 1 % de la superficie totale du pays et concentrent quelques 5 000 habitants. Les surfaces se trouvant à plus de 1 000 m représentent 4 %.

Les montagnes syriennes représentent des zones où le peuplement est faible... cela s'explique par des conditions climatiques rigoureuses et la limitation des possibilités et des moyens d'existence.

(1) Dans Hannon, Revue libanaise de Géographie, "Contribution à l'étude des bioclimats et de la végétation naturelle de Turquie", par I. NAHAL - vol. VII, 1972, p. 115-129.

Ce quotient :
$$Q = \frac{P}{\frac{(M + m)(M - m)}{2}} \times 1000$$
, tient compte de la pluviosité annuelle (P),

de la moyenne des températures maximales du mois le plus chaud (M) et de la moyenne des températures du mois le plus froid (m).

Plus on s'élève sur le versant occidental des Mts Alaouites, qui culminent à 1 564 m, plus la densité humaine diminue. La limite de l'habitat permanent se situe à 1 000 m (Slénfé, 1 100 m). Sur le versant oriental le peuplement est faible : cela s'explique par la proximité de la zone du Ghab, zone marécageuse et malsaine jusqu'à une date récente.

Dans la chaîne de l'Anti-Liban, qui culmine à 2 814 m, la limite supérieure de l'habitat permanent se trouve à 1 500 m. Mais contrairement à ce qui se passe dans les Mts Alaouites, la densité du peuplement ne semble pas varier en fonction de l'altitude, mais plutôt avec le débit des sources.

Quant au Djebel Druze, au sud de la Syrie, dénommé maintenant Montagne des Arabes (1 800 m), son flanc occidental concentre la majorité de sa population. Rares sont cependant les agglomérations qui se situent à de hautes altitudes (Salkhad, 1 450 m). Son versant oriental exposé au désert, ne connaît par contre, que le peuplement en altitude : c'est là que se trouvent les zones de fraîcheur.

- Importance des sols

En général, la présence humaine est étroitement liée à l'existence d'un sol fertile, mais la réciproque n'est pas vraie. Tout bon sol est déterminé à la fois par la nature géologique du sous-sol et par l'eau qu'il reçoit, principal agent de désagrégation.

En Syrie, comme partout ailleurs, les terres fertiles fixent les populations. Ainsi en est-il des terrains sédimentaires, formés en grande partie de couches calcaires, qui s'étendent dans les plaines littorales, les cuvettes de Homs et Damas, la Haute Djéziré.

Les sols alluviaux et les limons, tapissant les vallées des grands fleuves syriens, sont aussi des zones de concentration humaine. Les cônes de déjection, formés aux pieds des chaînes montagneuses de l'Anti-Liban, sont en partie à l'origine des grandes densités humaines au sud-ouest de Damas.

Mais comme on l'a dit, une même roche peut être agent d'attraction ou de répulsion au peuplement selon son degré de décomposition par l'eau. Ainsi le basalte, qui couvre toute la région sud-ouest du pays, donne les bonnes terres agricoles de la plaine du Hauran, les zones moins hospitalières des versants du Djebel Druze, et enfin les régions répulsives des collines de Al-Lujat et Al-Safaa, situées respectivement au nord-ouest et nord-est du Djebel sus-mentionné.

Des terrains datant d'une même période géologique peuvent ainsi, de par la

variation d'un élément dans leur composition, avoir leur influence sur le peuplement. Les terrains marno-calcaires du Miocène, couvrant toute la région à l'ouest d'Alep, donnent par décomposition des sols rouges et profonds, fertiles et peuplés. Tandis que le Miocène dans la région de l'Euphrate, devient abondant en gypse et, par conséquent, désertique.

Enfin, les calcaires rocailleux et nus de l'Eocène, privés d'eau, dont l'aire d'extension se trouve dans le désert de Syrie, appelé le Hammad, ne sont absolument pas favorables à l'établissement humain.

B - Influence du milieu humain sur la distribution actuelle de la population en Syrie

Par milieu humain, nous entendons les événements historiques, les politiques de population, ou même les types d'économie qu'a connu le pays, et qui ont laissé la trace de leur influence sur la répartition actuelle de la population dans l'espace syrien. Ces facteurs ne vont pas à l'encontre des principes généraux qui lient l'homme au milieu naturel environnant, mais ils modifient quand même la distribution géographique.

Le fait que les Druzes habitent la Montagne des Arabes, les Alaouites et Ismaélites la chaîne montagneuse côtière, les Yézidis le Mt Sindjar... ne peut s'expliquer par le libre choix de ces minorités. En effet, les conditions de vie sur ces hauteurs sont parfois pénibles... et si ces sectes hérétiques de l'Islam s'y sont réfugiées, c'est à cause de leurs avantages défensifs.

Le souci de la sécurité pendant la période ottomane avait accentué, dans la partie ouest de la Syrie, la concentration de la population. Les vastes terres du Nord-est étaient presque dépourvues de tout habitat sédentaire au début du siècle, et complètement livrées au nomadisme, depuis l'invasion mongole du XVe s. Avec le retour de la sécurité, après la Première Guerre mondiale, les lois économiques reprenant leur droit, ces régions ont commencé à être colonisées. Mais vu l'inertie des structures humaines, l'occupation du sol dans le Nord-est est restée lâche, et la région sous-peuplée.

Les massacres des minorités chrétiennes (Arméniens, Chaldéens, Jacobites, Assyriens...) en Anatolie, au début de ce siècle, et durant la Première Guerre mondiale... la politique répressive de la Turquie vis-à-vis du peuple kurde... ont déterminé un mouvement d'immigration de ces minorités en Syrie. Certains réfugiés ont contribué par

leurs effectifs à grossir la population des villes... d'autres ont été logés dans des zones rurales inhabitées, ou peu habitées jusque là (référence à l'Avant-propos). Kurdes, Arméniens, Syriaques, Chaldéens... et plus tard (1933) Assyriens... ont largement collaboré par leurs effectifs, à peupler la Djéziré syrienne rendue à l'agriculture par l'instauration de la sécurité.

Enfin, la guerre israélo-arabe de 1967, et l'occupation du Golan, ont modifié récemment la distribution de la population en déplaçant quelques 117 644 personnes (1) qui se sont réfugiées dans la plaine voisine du Haurane, ou se sont repliées sur la région de Damas.

- Relation entre l'économie et le peuplement

Nous avons parlé jusque là de facteurs ayant une influence sur l'extension du peuplement en Syrie. Mais si nous voulons expliquer les formes de l'implantation humaine, c'est à l'histoire économique du Proche-Orient qu'il faut faire appel.

Nous avons évoqué le Proche-Orient parce que si nous remontons dans l'histoire, nous ne pouvons plus parler d'une Syrie née des "hautes considérations politiques internationales", mais de la Grande Syrie délimitée par les conditions naturelles. Tout au long de l'histoire économique de cette région, la primauté des villes sur les campagnes a été incontestable, et l'influence de cette primauté sur l'organisation de l'espace habité est non négligeable.

La présence d'une zone de peuplement en territoire syrien trouve son explication dans la situation géographique du pays, qui lui confère une position stratégique remarquable. L'histoire nous montre la Syrie entre les deux mondes, méditerranéen et asiatique, qui rivalisèrent en constructions politiques et culturelles. C'est sa situation qui explique, sans la justifier, la trop longue subordination dont ses populations furent les victimes. Et son histoire économique se confond avec celle des puissances qui l'ont subordonnée. Que le berceau de cette puissance fut en Anatolie, sur un rivage de la Méditerranée, en Arabie, en Mésopotamie, ou en Asie Mineure ou Centrale... dès qu'un Empire sortait de son cadre originel, la Syrie était touchée.

(1) Colloque C.H.E.A.M. "Le problème des réfugiés en Asie" - Centre des Hautes Etudes Administratives sur l'Afrique et l'Asie modernes, Université de Paris, Janvier/Février 1969.

Pensant qu'il n'était pas sans intérêt, pour une meilleure compréhension de la situation actuelle du peuplement en Syrie, de connaître la nature des forces qui ont conduit au cours de l'histoire à telle ou telle forme d'implantation, nous retracerons ci-dessous, brièvement, les changements survenus dans le peuplement du territoire syrien en fonction des forces économiques qui ont traversé la région (1).

Aux débuts des Temps historiques, les premières civilisations de la région naquirent autour des grands fleuves. Ce premier pas vers la sédentarité était dû à la découverte et à la pratique de l'irrigation. Un accroissement de la production agricole et animale s'en suivit, entraînant un accroissement démographique, ainsi que l'extension des terres cultivées et des villages.

Plus tard, l'accroissement démographique provoquant l'augmentation du nombre des travailleurs non agricoles... fut à l'origine du progrès des métiers artisanaux et de l'organisation du travail. Toute une série d'inventions (dont l'alphabet) et d'améliorations techniques conduisirent à la fondation d'un vaste empire colonial (fin du 2e millénaire), basé sur une économie d'échanges. La Méditerranée se substitua alors aux grands fleuves et devint le principal centre de civilisation et de concentration des populations.

Aux époques hellénistique et romaine, "l'industrie" et le commerce continuèrent à représenter les deux activités économiques principales de Syrie : l'ouest et le nord-ouest restèrent les zones les plus densément peuplées (Antioche, Laodicée, Apamée...). Et du fait de sa position géographique centrale entre les diverses civilisations, le commerce de terre prit aussi de l'importance : sur les routes intérieures, les centres caravaniers de Syrie se peuplèrent (Doura-Europos, Palmyre...).

L'arrivée des arabes musulmans détermina un afflux de populations, et l'élargissement considérable des frontières habitées. Les nouveaux arrivants, dont les émirs de la famille des Omeyyades, acquirent rapidement de grands domaines dans les plaines fertiles du nord-est syrien. Cette extension de l'habitat conduisit à des travaux de canalisations et de cultures dans le bassin de l'Euphrate. Tandis que le croît démographique provoquait l'occupation d'une grande partie de l'espace habitable en Syrie, les échanges commerciaux et l'industrie manufacturière continuaient de faire la prospérité du premier empire musulman. Seulement, un fait d'une grande importance eut lieu dès le second quart du VIIIe s. : à la suite de plusieurs batailles navales entre les flottes arabe et byzantine, cette dernière parvint à dominer la Méditerranée, et à interdire son accès aux marchands et aux navires musulmans. Dès lors, les ports syriens passèrent rapidement de la prospérité à la stagnation.

(1) Analyse empruntée, dans ses grandes lignes, à R. HILAN, "Culture et développement en Syrie et dans les pays retardés", Paris, 1969.

A la même époque, vers les débuts du VIII^e s., la route reliant l'Asie Centrale et l'Extrême-Orient à l'Europe, et passant par la Mésopotamie du Nord, devint prospère : le centre de gravité de l'Empire musulman se déplaça en conséquence. Les populations suivirent les courants commerciaux, ainsi que leurs Califes d'ailleurs. Les derniers chefs Omeyyades quittèrent leur capitale Damas, et se transportèrent en Haute Mésopotamie (Récafa, Harran, Khonaïcira). Ainsi, à l'avènement des Abbassides, le choix de Bagdad comme centre de l'Empire n'était que la consécration d'un état de fait : le peuplement avait suivi la direction de la puissance économique.

Vers la fin du Xe s., le commerce de l'Asie avec l'Europe, passant par la Mésopotamie, se ralentit. Le système politique abbasside, une théocratie absolue, provoqua une série de révoltes dans l'Empire. La désintégration et l'anarchie ne tardèrent pas à se manifester en Syrie, notamment durant les X-XI^e s., préparant l'occupation des Croisés.

Après la capitulation du dernier port méditerranéen en 1124 (Tyr) devant l'invasion des Francs, la côte syrienne commença sa période de déclin. La découverte de la route maritime de l'Inde, par le Cap, vint marquer un nouvel échelon dans le déclin de l'économie côtière syrienne. D'autre part, la Peste Noire (milieu du XIV^e s.) qui lui enleva une bonne partie de sa population, et deux invasions tatars, avançant de l'est, en l'espace de moins de deux siècles, vidèrent une partie du pays de ses habitants. Le peuplement en Syrie se réduisit presque essentiellement à une étroite bande s'étendant du Nord au Sud, englobant la zone montagneuse côtière, les quatre villes d'Alep, de Hama, Homs et Damas, avec leurs campagnes environnantes.

A l'avènement de l'Empire Ottoman, les frontières de la zone habitée ne se modifièrent guère. La faiblesse des techniques agricoles mises à la disposition des paysans entravait toute colonisation de nouvelles terres... colonisation rendue d'ailleurs difficile par l'insécurité qui régnait sur les territoires reconquis par les nomades. Le commerce méditerranéen était plus que jamais le monopole des européens... Seule, une ouverture sur le marché intérieur de l'Empire était encore possible, surtout au début du règne ottoman : Damas et Alep en profitèrent largement, et connurent un rayonnement régional non négligeable, ce qui leur valut de concentrer une population importante. Seulement, les Occidentaux, profitant de la faiblesse de "l'homme malade" qu'était devenu l'Empire Ottoman, monopolisèrent petit à petit, à leur profit, le commerce du Levant, puis passèrent à la domination de la manufacture : on assista alors à un bouleversement total de l'économie séculaire syrienne, le pays devint de plus en plus agricole, et sombra dans le sous-développement.

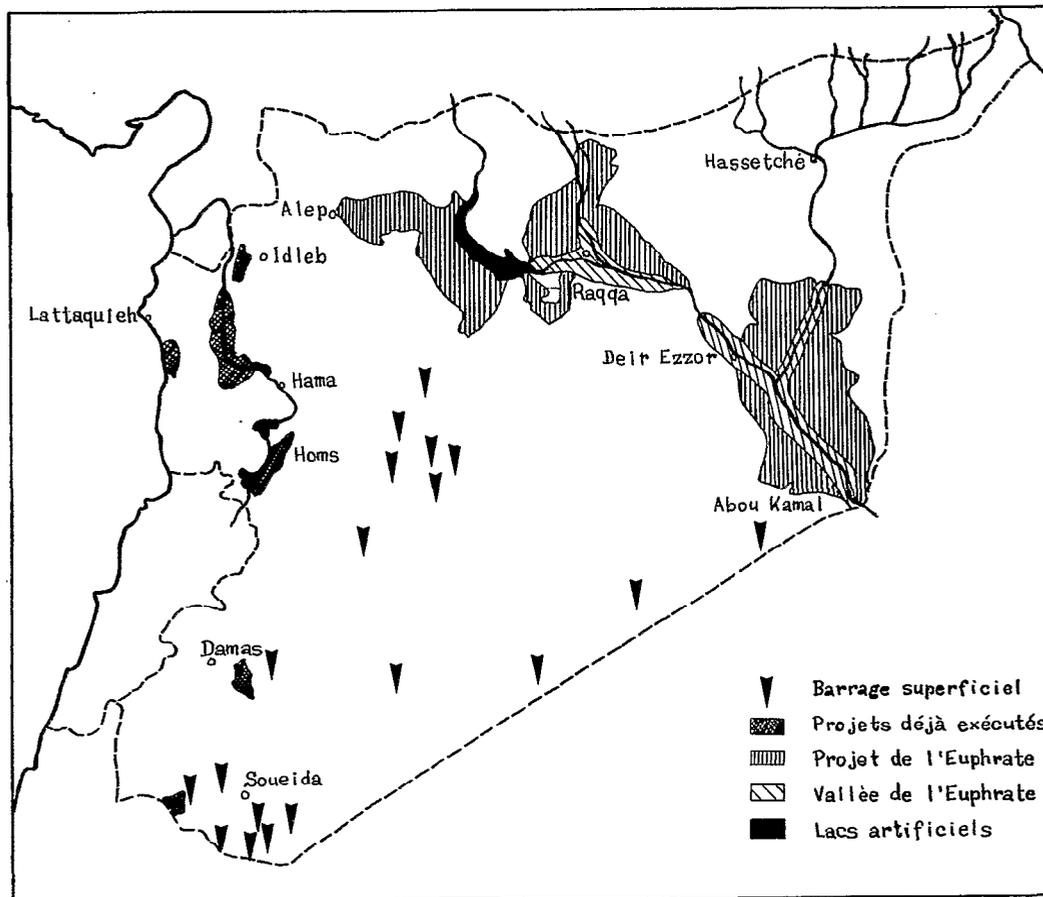
Telle était la situation contradictoire à laquelle était parvenue la Syrie au siècle dernier : une agriculture, devenue premier secteur de l'économie après le déclin de l'industrie manufacturière, et la disparition des profits tirés du commerce... mais agriculture négligée et médiocre, dont la production pouvait à peine subvenir aux besoins alimentaires du pays. Branche importante puisqu'elle occupait probablement plus de la moitié de la population, elle était cependant dépourvue des terrains les plus fertiles (la région nord-est, les plaines littorales, la vallée de l'Euphrate), restés en friche, puisque inhabités. Il n'est guère étonnant que cette situation défavorable ait été à l'origine d'une stagnation démographique que tous les chroniqueurs soulignent, et qu'elle ait donné naissance à un mouvement d'émigration internationale à partir de 1870, et à un mouvement d'exode rural qui rétrécit encore la zone habitée.

Aux périodes de grande prospérité économique la Syrie a donc connu un peuplement dynamique, adapté aux courants d'échanges internationaux... Mais dès qu'apparut le déclin, les structures humaines se figèrent, et le peuplement recula.

Les premiers éléments de changement dans la situation politique et économique de la Syrie apparurent après la Première Guerre mondiale, mais ils ne furent pas suivis de transformations tangibles. Il faut dire que les forces d'inertie des structures traditionnelles s'opposent au changement. Par exemple, le peuplement sédentaire s'étendit dans le nord-est du pays (1), mais la croissance agricole fut un phénomène urbain, entrepris par les citadins et à leur seul profit. Les Alaouites descendirent de leur montagne et peuplèrent les plaines côtières... mais vu la fragilité de leurs conditions, un courant de migration s'établit très tôt entre la zone côtière et les villes de l'intérieur. Les villes n'ont donc pas perdu leur importance économique, ni leur influence sur l'organisation de l'espace. Et à l'avenir, la vie économique ne pouvant plus être comprise que comme une interaction de la science, de la technique et de l'industrie... parce que les villes détiennent seules ces pouvoirs... elles continueront à polariser autour d'elles le gros de la masse des habitants.

(1) 570 agglomérations en 1934 regroupant 13 % de la population totale.
782 agglomérations en 1951 regroupant toujours 13 % de la population totale.
4 095 agglomérations en 1970 regroupant 16 % de la population.

Carte 5 PROJETS D'IRRIGATION EN SYRIE



Source : N.DAKER, "Contribution ethnographique à l'étude de l'évolution de l'habitat bédouin en Syrie", Paris, Juin 1975.

L'agriculteur syrien ne possédait pas les moyens d'une mise en valeur rationnelle de sa terre, ou les moyens de modifier ses facteurs édaphiques (dessalage, chauffage, drainage...), sa répartition primitive épousait les conditions naturelles de sa terre... Mais qu'en sera-t-il à l'avenir, lorsque les projets de développement agricole seront réalisés ? Toutes les zones touchées par l'irrigation (voir carte 5) ne vont-elles pas se peupler ? La vallée marécageuse du Ghab n'est-elle pas déjà asséchée, aménagée, prête à recevoir les nouveaux arrivants ? Et les projets de barrages superficiels dans la Badia ne vont-ils pas fixer les premières colonies sédentaires dans certaines parties du désert ?

Sur un autre plan, nous pourrions nous demander : que nous réserve la prospection minière du territoire, et quels sont les changements qu'elle apportera aux formes actuelles de peuplement ? La découverte du pétrole à l'extrême nord-est du territoire n'a-t-elle pas déjà provoqué une concentration humaine ?

Enfin, des activités tertiaires, tel le tourisme, activité d'avenir, vont sans doute apporter aussi leur contribution à la modification du peuplement en Syrie. On a déjà vu la population de Palmyre doubler ces dix dernières années... et les villages de l'Anti-Liban et de la zone montagneuse côtière s'équiper pour recevoir la masse des estivants venus du Golfe Persique... Ces villages ne recevront-ils pas également dans un proche avenir, des skieurs en hiver ?

RÉPARTITION DE LA POPULATION DE SYRIE
SELON LES STRATES D'HABITAT

I - SÉPARATION DES CATÉGORIES DE POPULATIONS
SELON LE GENRE DE VIE ET LA STRATE D'HABITAT

La population de Syrie est répartie, comme toutes les populations du monde, en habitants des villes, les urbains, et en habitants des campagnes, les ruraux. Une troisième catégorie, dont l'habitat n'est pas fixe, vient s'ajouter aux deux premières : les nomades.

Il est utile, avant d'entreprendre toute étude numérique sur la répartition actuelle de la population de Syrie, selon les strates d'habitat, de citer les critères à partir desquels ces strates ont été délimitées. Toute classification qui touche à l'humain étant relative, nous allons montrer les motivations des critères adoptés... voir s'ils trouvent leur justification dans la réalité, sinon, examiner dans quelle mesure on peut les modifier.

A - Faut-il réviser la définition de la ville syrienne ?

Le Proche-Orient est, sans conteste, un des plus vieux milieu urbain du monde. En Syrie, le réseau urbain est très ancien, et peut être divisé en trois séries d'éléments : les petits centres qui animent la vie rurale, et ce sont les plus nombreux, les villes dont l'influence s'étend à toute une région : Homs, Hama, Lattaquié, Deir-Ezzor, Hassakeh, Kameshli... Et enfin, les métropoles, Damas et Alep, dont dépend l'activité de la nation, et qui étendent leur influence à une clientèle internationale.

Sur le plan de la taille, la Syrie connaît de grandes concentrations urbaines, groupant chacune plus de 100 000 habitants (voir tableau 8)... et des concentrations moins grandes, ne comprenant pas plus de 35 000 habitants chacune (sauf Deir-Ezzor, 66 000 habitants, et Kameshli, presque 48 000 habitants).

Les grandes concentrations de population en Syrie ne posent pas de problèmes de terminologie, elles ont, incontestablement, des caractères urbains. Elles s'opposent à la campagne environnante par leurs fonctions de centres politico-administratifs, de centres de commerce et d'échanges, de centres industriels...

Par contre, le cas des concentrations mineures est à envisager. A partir de quel niveau de concentration une population doit-elle être considérée comme urbaine ? La concentration peut-elle être prise pour seul critère de définition d'une ville ? Ne doit-on pas, en plus des données formelles, considérer les données fonctionnelles d'une concentration humaine ?

L'urbanisation étant un concept recouvrant une réalité complexe, il n'est guère possible de dégager une définition simple et universelle de la ville. Des formes variées de groupements humains sont réalisés dans tous les pays du monde... Et ce sont ces "différentes formes et activités, diverses constructions économiques et sociales, somme d'apports historiques aux composants variés... qui nous interdisent de suggérer l'image abstraite d'une ville théorique qui serait le musée des pièces empruntées à des réalités vivantes multiples" (1).

Nous allons donc étudier les concentrations mineures syriennes à la lumière des conditions particulières du pays... et voir s'il faut redresser ou non, le critère de différenciation entre l'urbain et le rural, adopté par les responsables syriens au recensement de 1970.

TABLEAU 8 - NOM DES AGGLOMERATIONS CLASSEES COMME VILLES AU RECENSEMENT DE 1970

Catégories par taille de l'agglomération	Nom de l'agglomération	Nombre d'habitants de l'agglomération
> 500 000 habitants	Damas	836 668
	Alep	639 428
100 000 à 499 999 h.	Homs	215 423
	Hama	137 421
	Lattaquié	125 716
20 000 à 99 999 h.	Deir Ezzor	66 164
	Moukhaïm el Yarmouk	64 273

(1) P. GEORGE, "La ville, le fait urbain à travers le monde" - Paris, 1952, Avant-propos.

Carte 6 .- LES VILLES SYRIENNES

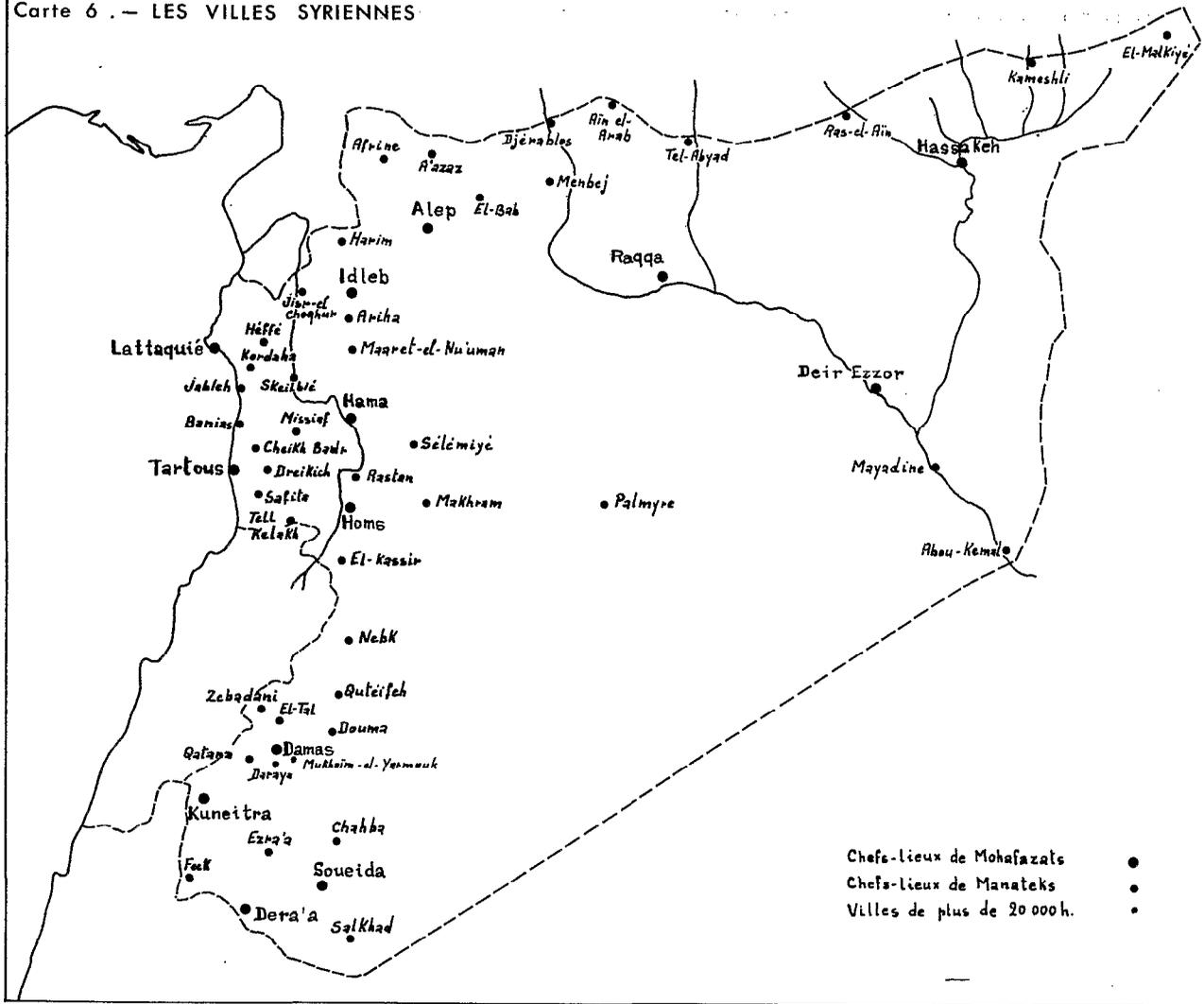


TABLEAU 8 (suite)

Catégories par taille de l' agglomération	Nom de l' agglomération	Nombre d'habitants de l' agglomération
20 000 à 99 999	Kameshli	47 714
	Raqqa	37 151
	Idleb	34 515
	Hassakeh	32 746
	Douma	30 980
	Tartous	29 842
	Soueida	29 524
	Dera'a	27 651
	Daraya	22 312
	Salamyeh	21 677
El-Bab	21 371	
10 000 à 19 999	Maaret-el-Nu'uman	16 938
	Jableh	16 660
	Jisr-el-Choghour	15 163
	El-Tal	15 122
	Nebk	14 985
	Menbej	14 635
	Katana	14 519
	Banias	13 787
	Ariha	12 944
	Abou-Kemal	12 811
	Tadmor	12 705
	A'azaz	11 927
	El-Zabadani	11 890
Mayadin	10 083	
Afrine	10 074	
< 10 000	El-Kassir	9 240
	Missiaf	8 709
	Kutayfeh	8 211
	Safita	7 753
	El-Maliekieh	7 738
	Ras-el-Aïn	7 687
	El-Rastan	7 509
	Aïn-el-Arab	7 257
	Skeylbieh	6 952
	Tel Kelakh	6 568
	Izra'a	5 542
	Harem	5 404
	Salkhad	4 869
	Chahba	4 313
	Djéرابلس	3 813
	Cordaha	3 357
	Dreikich	3 357
	El-Heffeh	3 301
Makhram Foukani	2 170	
Tel Abyad	2 135	
Cheikh Badr	467	

1. Les données formelles pour la définition
d'une ville

La signification fondamentale des termes "population urbaine" et "population rurale" semble assez claire en principe. Mais en réalité, la répartition de la population n'est pas aussi nettement tranchée. De plus, le sens des termes a pris certaines nuances... par "urbain" et "rural" on entend maintenant le mode de vie, le type de culture, le comportement, le système des valeurs, etc... Ces éléments importants qui ont tendance à servir de critères pour caractériser les populations sont en réalité bien difficiles à définir, surtout dans le cadre d'un recensement. Il semble donc judicieux d'employer un critère relativement objectif, afin d'approcher le plus près possible d'une idée précise des mots "ville" et "campagne".

- Critère du nombre

En principe, une agglomération humaine mérite d'être considérée comme une ville quand elle dépasse un certain contenu humain. Un grand nombre d'organismes, notamment l'O.N.U., ne recensent comme population urbaine que celle vivant dans les concentrations de plus de 20 000, voire de 100 000 habitants.

En Syrie, le critère statistique a été introduit la première fois en 1942 par le Service Foncier du Ministère de l'Economie Nationale (1). Ce service a classé comme urbain tout groupement comptant plus de 20 000 personnes. Sur cette base, on trouvait à cette époque, neuf agglomérations qui méritaient le nom de villes. En voici les noms, classés par ordre décroissant du nombre de leurs habitants :

Alep, Damas, Homs, Hama, Deir Ezzor, Lattaquié, Kameshli, Idleb, Douma.

Au recensement de 1960, le critère du nombre a été abandonné, et on a considéré comme urbains les seuls habitants des chefs-lieux des Mohafazats et des Manateks... en tout 42 concentrations.

(1) I. NOUSS, "La population de la Syrie, étude démographique" - Thèse de doctorat, Paris, 1951, p.377.

Quant au recensement de 1970, si le critère administratif a été maintenu, la notion statistique a été réintroduite : aux 52 chefs-lieux administratifs on a ajouté deux agglomérations, groupant chacune plus de 20 000 habitants. Ce sont Daraya (22 312 h.) et le camp palestinien du Yarmouk, situé au sud-est de Damas (64 273 h.).

Le critère du nombre n'est pas facile à utiliser. Certains pays occidentaux ont classé comme urbaines des agglomérations comprenant 1 500 habitants... tandis que d'autres se sont toujours tenus au seuil des 10 000 ou des 20 000 habitants. Il serait souhaitable d'adopter dans les divers pays du monde des seuils statistiques semblables, afin de sauvegarder les comparaisons internationales. Mais chaque pays a connu une évolution historique particulière, une organisation territoriale adaptée aux conditions de son climat, de ses sols... et il est impossible de ne pas en tenir compte dans tout essai de classification.

La Syrie, on le sait, est un pays où les précipitations sont insuffisantes, et pour qui la longue période de chaleur coïncide avec la période de sécheresse. Ses habitants se sont concentrés au maximum autour des sources d'eau qu'ils trouvaient, dans la mesure où la topographie du lieu le leur permettait, bien sûr. Des raisons d'ordre économique et humain ont favorisé aussi leur concentration : les fellahs ont voulu occuper une surface réduite pour laisser de la place aux cultures. Le système foncier, appelé "Mucha'a" (propriété collective), qui régissait la plupart des terres possédées par les paysans a maintenu une sorte d'immobilisme dans leur répartition séculaire. Enfin, tout groupement humain en Syrie, formé à l'origine par les membres d'une tribu ou d'une secte religieuse, a dû, au cours de l'histoire, maintenir sa concentration face à l'insécurité qui régnait dans la région.

Voilà comment on peut expliquer l'existence d'agglomérations groupant un nombre important d'habitants, mais qui ne sont en réalité que de gros villages, n'ayant aucune des fonctions d'une ville. Ces concentrations humaines se situent dans la partie ouest du pays, région anciennement habitée.

A ce stade on pourrait se poser la question : Faut-il maintenir le seuil de l'urbain à 20 000 habitants, et la Syrie comptera alors 18 concentrations méritant le nom de villes (toutes incluses dans la liste officiellement admise au recensement de 1970) ? Ou bien faut-il adopter un seuil inférieur : 10 000 h., par exemple ? La Syrie comptera alors 42 villes... mais dont 33 seulement font partie de la liste des villes officiellement déclarées comme telles.

En examinant de plus près la répartition géographique des 24 agglomérations qui, en Syrie, comprennent de 10 000 à 19 999 habitants chacune, nous nous rendons compte qu'elles sont situées en majorité (sauf quatre d'entre elles) dans la partie anciennement occupée du pays. Or, nous venons de voir qu'une certaine concentration en Syrie s'expliquait par les caractéristiques climatiques du pays, par la structure sociologique de sa population, et par son passé politique. Ceci nous fait admettre que le seuil statistique de 20 000 habitants, adopté par les autorités syriennes, a été judicieusement choisi pour définir la ville en Syrie.

- Le paysage urbain

Le critère du nombre, précédemment utilisé pour déterminer la séparation entre l'urbain et le rural, ne peut être probant à lui tout seul. "La ville s'affirme à l'observation visuelle par son caractère monumental et l'importance des bâtiments réservés aux services publics" dit P. GEORGE (1). Pour lui, l'immeuble urbain s'oppose à la maison rurale par sa massivité, le nombre de ses étages, et les matériaux utilisés dans sa construction. Le plan de la ville, la disposition de ses bâtiments, correspondent à des formes d'organisation de la vie urbaine, s'adaptent à des fonctions spécialisées. Et la résidence de l'homme urbain, dont le rythme de vie est spécifique, est distincte de son lieu de travail, et souvent fort éloignée de lui.

Un autre aspect du paysage urbain est la présence de certains services organisés : transports publics locaux, services téléphoniques, eau courante, électricité et gaz, service postal à domicile, existence d'écoles, de marchés...

S'il faut appliquer la description qui précède aux agglomérations syriennes, on ne pourrait presque considérer comme villes que les seuls chefs-lieux des Mohafazats. Encore que toutes les caractéristiques citées ci-dessus ne s'y retrouvent pas intégralement. Quant aux services cités comme signes de la vie collective, là aussi, un grand nombre d'entre eux font défaut, même dans des centres de population importants.

(1) P. GEORGE, "La ville, le fait urbain à travers le monde", op. cit., p. 11.

Or, une petite agglomération comme Jableh, sur la côte, ou Jisr-el-Choghour au sud-ouest d'Alep, malgré leur aspect qui tient beaucoup plus du gros village que de la ville, ont un dynamisme propre, et jouent un rôle important par rapport à leur région. On ne peut les considérer que comme des villes. Plusieurs autres concentrations moyennes, telles Nebk, Palmyre, Banias, Maaret-el-Nu'uman, El-Bab, etc... n'offrent pas un paysage conforme aux normes décrites ci-dessus, mais sont cependant de véritables petites villes.

Il semble donc que le modèle de paysage urbain défini plus haut soit à modifier selon les conditions du pays envisagé. Et le critère du "paysage urbain" ne peut être employé pour définir une ville qu'à titre complémentaire, et en combinaison avec d'autres caractéristiques de l'agglomération.

2. Les données fonctionnelles pour la définition de la ville

Dans la compréhension d'un système d'organisation d'un territoire, système classique soit-il ou dynamique, on retrouve toujours des pôles principaux, et des sous-ensembles organisés autour de ces pôles, d'une façon plus ou moins hiérarchisée. Les pôles principaux sont les métropoles régionales, à fonctions multiples souvent, et les sous-ensembles sont les villes moyennes et petites... l'ensemble formant le réseau urbain d'un pays. Toute concentration humaine, s'il faut la classer comme urbaine, doit avoir, à notre avis, sa place dans le réseau mentionné, ou en d'autres termes, doit remplir une fonction par rapport à sa région.

Les fonctions des villes sont nombreuses et variées... Il y a les villes à fonction de production, de gestion... les villes à fonction d'administration, les centres culturels... Une ville peut être un centre lié exclusivement à l'agriculture. Une ville peut se définir par sa position : ville-port, ou par ses fonctions économiques : ville commerçante, artisanale, etc...

Nous ne pouvons malheureusement nous attarder pour analyser les fonctions des diverses concentrations humaines syriennes, et sélectionner celles parmi elles qui nous semblent mériter l'appellation de villes. Ce travail est long, et ne fait pas partie des objectifs de cette étude. D'autre part, la fonction d'une ville est variable dans le temps. Pour le cas de la Syrie, ce pays où les projets de développement

de toutes sortes sont en réalisation, il n'est guère facile de saisir les transformations survenues dans l'organisation de l'espace géographique, du fait justement, du déclenchement de ce même processus de développement. Les changements sont peut-être tracés dans les projets de planification de l'Etat... mais la réalité est tellement plus complexe que l'on ne peut la capter que par une étude sur place.

Les Autorités syriennes responsables, pour définir le fait urbain, ont choisi le critère de la fonction administrative. Déjà, en 1947, le Ministère de l'Economie Nationale avait classé comme villes, les chefs-lieux des Mohafazats, en faisant l'exception de déconsidérer Hassakeh (chef-lieu de 15 000 habitants) comme ville, et de nommer à sa place Kameshli (30 000 h.) (1). Aux deux recensements de 1960 et 1970, le même critère a été maintenu, mais en joignant aux chefs-lieux des Mohafazats ceux des Manateks (2).

Le critère fonctionnel choisi pour définir la ville syrienne peut être justifié, mais il peut être critiqué aussi. Logiquement, si une concentration humaine a été choisie pour être chef-lieu d'une région, c'est à cause de son importance par rapport à sa région. D'autre part, parce qu'une concentration humaine a obtenu l'avantage de constituer un centre administratif, sa capacité d'attraction a augmenté par rapport aux autres concentrations humaines de sa région. Ceci a pu provoquer une accélération dans le processus de son équipement, donc de son urbanisation.

Il semble qu'en Syrie, la majorité des chefs-lieux de Manateks (le cas des chefs-lieux de Mohafazats ne pose aucun problème de définition) aient été choisis comme tels parce qu'ils constituaient l'agglomération la plus importante dans leur région, faisant surtout fonction de petits marchés. Beaucoup d'entre eux concentrent d'ailleurs une population relativement nombreuse. Cependant, on pourrait hésiter à qualifier de ville une concentration telle que Cheikh Badr (467 habitants), ou même Tel Abyad (2 135 h.) et Makhram Foukani (2 170 h.), à cause de la faiblesse du nombre de leurs habitants.

(1) I. NOUSS, "La population de la Syrie", op. cit., p. 378.

(2) Et en y ajoutant pour 1970, les agglomérations de plus de 20 000 h.

Ce tour d'horizon concernant les critères à adopter pour définir le fait urbain, nous conduit à faire les mises au point suivantes :

- Pour définir la ville syrienne nous ne pouvons faire appel à un seul critère. C'est en associant plusieurs facteurs que nous pouvons mettre au point une classification spécifique.

- Le critère du nombre d'habitants est important... et il est plus prudent de considérer pour 1970 le seuil des 20 000 h. comme étant le plus satisfaisant.

- L'aspect des moyennes et petites villes syriennes est plus proche de celui des agglomérations rurales que d'un paysage urbain modèle. Ceci relève de l'urbanisme au sens culturel du terme, et non du rôle de la concentration humaine.

- La fonction est un critère déterminant. La fonction administrative d'une agglomération est un critère insuffisant pour la classer comme urbaine.

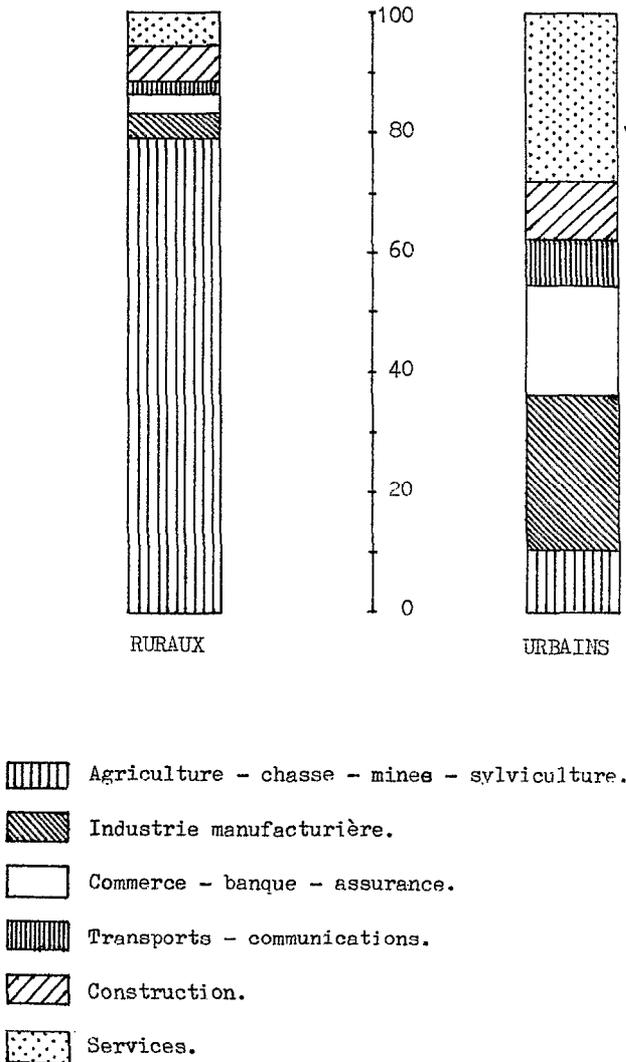
3. Les modifications proposées

Dans un développement ultérieur, nous allons traiter de la répartition de la population syrienne selon la strate de l'habitat. Il va falloir utiliser les chiffres des recensements de 1960 et 1970, exploités par le Bureau Central de Statistiques Syrien, selon le critère officiel de séparation des populations urbaine et rurale.

Nous tenons, avant cela, à mesurer l'écart qui existerait dans le pourcentage de la population urbaine si nous venions à modifier légèrement la définition de la ville en Syrie.

Il n'est pas question, à notre avis, de mettre en doute la strate définie comme rurale : du moins, nous ne pensons pas que des collectivités dénommées rurales, doivent être classées comme urbaines. En effet, en comparant la répartition socio-professionnelle de la population active classée comme rurale à celle classée comme urbaine (figure 1), nous remarquons leur différence de structure : la première comprend 80 % de personnes s'occupant du travail de la terre contre 10 % seulement pour la seconde.

Figure 1 - Répartition par catégories socio-professionnelles
de la population active rurale et urbaine de la Syrie
- Recensement 1970 -



Quant aux concentrations humaines classées comme urbaines, nous avons souligné que certaines ne nous semblaient pas réunir les conditions nécessaires caracté-

risant l'urbain. Pour effectuer une sélection parmi ces concentrations, nous avons appliqué un critère mathématique inspiré de celui utilisé par l'Algérie à son enquête démographique de 1969-1970. Ce critère nous a semblé logique, car il tient compte du secteur d'activité dominant de la population d'une agglomération tout en respectant la notion du nombre. Il s'agit que l'agglomération qui doit être classée parmi les villes possède plus de 800 actifs non-agricoles (en Algérie ils avaient adopté le nombre 1 000), ces actifs devant former plus de 50 % de sa population active.

TABLEAU 9 - POURCENTAGE DES NON-AGRICOLFS PARM LA POPULATION ACTIVE DITE URBAINE DANS CHAQUE MOHAFAZAT (1)

N° d'ordre	Mohafazats	Pourcentage
1	Mohafazat de Tartous	85,9
2	" de Hassakeh	81,5
3	" de Damas	80,5
4	" de Deir Ezzor	77,1
5	" de Lattaquié	75,0
6	" de Idleb	74,2
7	" de Hama	69,7
8	" d' Alep	69,7
9	" de Homs	68,7
10	" de Raqqa	44,1
11	" de Soueida	41,9
12	" de Dera'a	32,1

(1) Les habitants des chefs-lieux de Mohafazats ont été exclus de la population urbaine puisque, d'après nous, le caractère d'urbain leur est acquis.

Nous remarquons d'après le tableau qui précède que seules les agglomérations classées comme urbaines des Mohafazats de Raqqa, Soueida et Dera'a ont moins de 50 % de non-agricoles parmi leurs habitants actifs.

Faisons intervenir maintenant le critère de l'effectif de la population active non agricole : nous observons que dix chefs-lieux de Mantika n'atteignent pas le chiffre de "800" adopté. En voici la liste :

TABLEAU 10 - LISTE DES AGGLOMERATIONS DITES URBAINES, MAIS DONT L'EFFECTIF DE LA POPULATION ACTIVE NON-AGRICOLE EST INFÉRIEUR A 800 PERSONNES

Mohafazat	Agglomération	Pop. Totale	Pop. active estimée (1)	Pop. active non-agricole (estimée) (1)
Homs	Makhram Foukani	2 170	518	355
Tartous	{ Dreikich	3 357	806	692
	{ Cheikh Badr	467	112	96
Lattaquié	{ El-Heffeh	3 301	821	616
	{ Cordaha	3 357	835	626
Alep	Djéرابلس	3 813	995	694
Raqqa	Tel Abyad	2 135	522	230
Soueida	{ Chahba	4 313	957	401
	{ Salkhad	4 869	1 080	453
Dera'a	Izra'a	5 542	1 151	369
	Total	<u>33 324</u>	<u>7 797</u>	<u>4 532</u>

(1) Ne possédant pas des informations détaillées sur chaque agglomération syrienne, nous avons fait l'hypothèse que le pourcentage de la population active de chacune était égal au pourcentage de la population active dans la population urbaine de chaque Mohafazat (chef-lieu du Mohafazat exclu).

Nous avons agi de même pour l'établissement du pourcentage de la population active non-agricole.

En combinant les résultats des deux tableaux 9 et 10, nous pouvons affirmer, semble-t-il, que les agglomérations de Tel Abyad, de Chahba, Salkhad et Izra'a, totalisant à elles quatre 16 859 habitants, ne devraient pas être classées comme urbaines.

Parmi les autres agglomérations du tableau 10, qui remplissent la première condition du critère et pas la seconde, il nous semble pouvoir éliminer de la liste des villes, sans craindre de faire fausse route, les deux agglomérations de Cheikh Badr et de Makhram Foukani, dont la population active est trop faible. La Syrie compterait donc, tout au plus, 48 villes en 1970, et non plus 54.

La population de ces six agglomérations exclues de la liste des villes syriennes est de 19 496 personnes, soit 0,7 % de la population urbaine totale. Et si nous rayons de la liste des villes toutes les agglomérations du tableau 10, qui comptent 33 324 habitants, cela ne représenterait encore que 1,2 % du total de la population urbaine de la Syrie.

Employer dans le développement qui va suivre les données des recensements sans les changer, n'entraîne donc pas des erreurs importantes... La population sur laquelle a porté notre modification représente, en fait, un pourcentage tout à fait négligeable. D'ailleurs, comme le dit si bien P. GEORGE (1) : "Quelque approximatif et imparfait que soit le critère distinctif entre population urbaine et population rurale, l'étude de la répartition des deux groupes est indicative, quand on fait des comparaisons". D'ailleurs, les termes de population urbaine et population rurale n'évoquent vraiment une idée précise que lorsqu'on les applique aux deux extrêmes de la série continue, qui va des petits groupements de population aux grandes agglomérations métropolitaines, c'est-à-dire à la population la plus rurale et à la population la plus urbaine. Par conséquent, la distinction que l'on établit pour les besoins de la statistique ou des recensements est nécessairement arbitraire.

B - Les Bédouins nomades et semi-nomades

A cause de la désintégration de l'économie traditionnelle des nomades face au développement technologique, et parce que le Gouvernement considérait le nomadisme comme une menace à l'extension des régions agricoles, et un phénomène anachronique dans un Etat moderne, une loi présidentielle parut le 28.9.1958 en Syrie, annulant toutes les législations tribales qui régissaient le statut des Bédouins, et les soumit désormais au droit commun.

Une tendance à la sédentarisation existait déjà avant 1958, mais la promulgation de cette loi vint l'accélérer.

Au recensement de 1960, les Autorités syriennes avaient dénombré la population bédouine, nomade et semi-nomade, séparément du reste de la population, pour déterminer

(1) P. GEORGE, "La ville, le fait urbain à travers le monde", op. cit., p. 6.

probablement l'importance de son effectif. Mais, au recensement de 1970, vu la difficulté de capter une situation en pleine évolution, les Bédouins furent intégrés aux ruraux, et dénombrés comme tels. Cependant, le nomadisme, intégral ou partiel, n'a pas disparu en Syrie. Les 211 670 Bédouins, nomades ou semi-nomades, n'ont pu se sédentariser complètement en dix ans, compte tenu de leur accroissement naturel.

Caractères distinctifs des Bédouins

La population bédouine n'est point, ethniquement parlant, différente de la majorité des habitants de Syrie : le Bédouin est de souche arabe, en général. Mais la population bédouine se distingue de la population rurale, composée surtout de fellahs, par son organisation tribale et son mode de vie nomade.

Un groupe de nomades, même fixé dans un lieu, et formant un établissement agricole, ne perd pas son appartenance à sa tribu spécifique, et ne se considère pas comme relevant d'un lieu, village ou ville, surtout si sa sédentarisation est récente. Et la fusion entre tribus bédouines et la société des fellahs est chose lente et difficile.

Quant au mode de vie des Bédouins, il se distingue de celui des ruraux par l'errance et la pratique de l'élevage. Le travail de la terre leur répugne, de même d'ailleurs que les obligations civiques. La sédentarité est en quelque sorte assez incompatible avec les habitudes de liberté et de vagabondage du Bédouin.

Si la disparition de l'esprit tribal chez le Bédouin sédentarisé ne peut s'achever qu'après le passage de plusieurs générations, leur mode de vie, par contre, a dû évoluer sous la pression des circonstances récentes. Des modifications ont apparu dans le genre de vie des grands nomades chameliers de Syrie, qui se sont convertis à l'élevage du mouton et ont raccourci par le fait même leur périple à travers le désert. Les tribus "Chaouâyâ", ou "éleveurs de moutons", se sont adonnées à la culture sèche des céréales, associant ainsi les travaux des chamoss à l'élevage, et les accordant au rythme de leurs déplacements. On rencontre aussi des tribus moutonnières, comportant une fraction de pasteurs, et une autre de cultivateurs. Parfois même, la plus grande partie de la tribu s'occupe d'agriculture pendant que quelques bergers gardent le troupeau dans le voisinage. En somme, parmi les tribus bédouines de Syrie, on rencontre actuellement tous les stades du passage de la vie nomade à la vie sédentaire.

Pour pouvoir circonscrire la population bédouine, nous allons la partager en trois groupes principaux, selon l'occupation dominante de chacun d'eux.

- Les tribus semi-sédentaires

Elles élèvent encore le mouton, mais tirent de la terre leur principale ressource. Leur transhumance est faible. Ces tribus ont élu domicile dans la zone marginale de la Badia, et principalement dans la Djérièreh et Al-Choumbol, à l'est de Hama et sud-est d'Alep (voir carte 7). Leur genre de vie s'étant beaucoup rapproché de celui des ruraux, du fait de leur fixation au sol, on peut les classer avec ces derniers.

- Les tribus semi-nomades

Ce sont les tribus moutonnières vivant en économie agro-pastorale, et qui ont une amplitude de déplacement qui ne va pas au-delà de 300 à 400 Km. Ils nomadisent toujours à l'intérieur des frontières syriennes. Ces tribus estivent dans la zone des sédentaires, où leurs troupeaux vont paître dans les champs moissonnés, et hivernent dans la région des steppes à partir du mois d'octobre. Chaque tribu moutonnière a ses terrains de culture et un lieu de campement fixe, valable pour toutes les saisons.

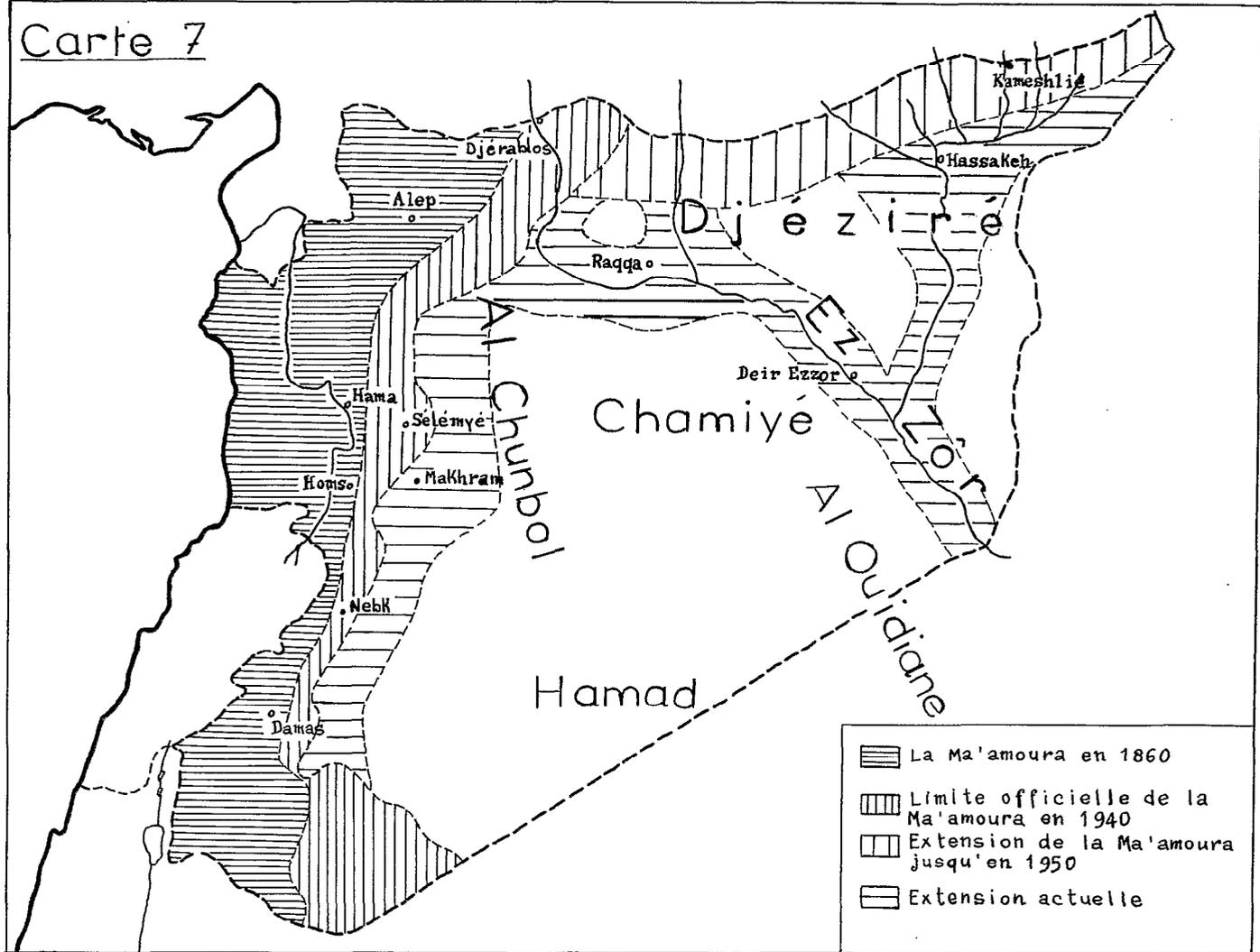
- Les tribus nomades

Ce sont les tribus du Hammâd, autrefois chamelières, et qui se convertissent de plus en plus à l'élevage du mouton. C'est l'interdiction des razzias, et le remplacement de la caravane par l'automobile dans le transport des hommes et des marchandises, qui ont provoqué cette conversion. Ces tribus, vivant en économie pastorale, sont presque constamment en déplacement (on peut évaluer jusqu'à 2 400 Km la distance annuelle qu'ils parcourent), et reviennent généralement à leur point de départ où ils s'attardent quelque temps pour s'approvisionner auprès des sédentaires. C'est le point de départ qui détermine le plus souvent leur appartenance à un pays.

Semi-nomades et nomades mènent donc un genre de vie original, différent de celui des ruraux, et on a tout intérêt à connaître leur effectif en 1970, séparé de celui des ruraux. Ce genre de vie, justement, suppose des caractéristiques démographiques particulières. On ne peut entrer, hélas, dans le détail des comportements,

LA BADIA ET LA MA'AMOURA

Carte 7



car les données statistiques manquent, mais on peut toutefois croire que la fécondité des semi-nomades et nomades est très élevée et que le niveau de leur mortalité, surtout infantile, est supérieur à celui des ruraux, vu les conditions de vie dures auxquelles ils sont soumis, la frugalité de leur alimentation, le manque d'hygiène et de soins... etc...

A ce propos, on a observé en Egypte et au Soudan (1) que la croissance d'une tribu qui se sédentarise, partiellement ou entièrement, augmente dans une proportion sensible avec le développement des moyens de subsistance. Or, en Syrie, le Gouvernement encourage les nomades à la sédentarisation... Leur revenu va donc augmenter, et leur taux de croissance naturelle va s'élever. En 1965, selon le rapport à la F.A.O. du Dr Fayez El-Tayeh sur les nomades en Syrie (2), leur revenu moyen annuel par tête était bien inférieur à celui de la population entière : 220 L.S. au lieu de 700 L.S. (3). Il faut donc s'attendre à l'avenir, avec la progression de la sédentarisation, à une croissance du nombre de cette catégorie de la population.

Connaître l'effectif des semi-nomades et nomades en 1970, c'est donc connaître le rythme de leur sédentarisation entre les deux recensements, et c'est aussi prévoir leur accroissement futur, et son impact sur l'accroissement de la population syrienne entière.

II - RÉPARTITION NUMÉRIQUE DE LA POPULATION DE SYRIE SELON LES STRATÈS DE L'HABITAT

La séparation de la population syrienne en deux grandes catégories, urbaine et rurale, nous semble un peu simpliste (4). Afin de mieux comprendre les mouvements internes que nous développerons dans le chapitre suivant, nous avons préféré établir un classement plus ventilé. Nous allons répartir les agglomérations urbaines en plusieurs

(1) AWAD Mohamed, "La sédentarisation des tribus nomades et semi-nomades au Moyen-Orient" - Revue Internationale du Travail, Genève, 1959, vol.LXXIX, N° 1, p. 30.

(2) In AL-NU'UMAN, "Développement de la Badia en R.A.S.", Programme de Développement des N.U. - Commission de Planification de l'Etat, Damas, 1971 (en arabe).

(3) Soit environ 260 F.F. et 825 F.F. respectivement, au taux actuel.

(4) Nous sommes obligés d'inclure la population bédouine nomade dans la population rurale puisqu'elle a été dénombrée comme telle au recensement de 1970.

catégories, et séparer les ruraux dont l'habitat est épars de ceux dont l'habitat est groupé. Ceci nous permettrait d'ailleurs de mieux comprendre les différences sociales qui existent entre les différents groupes.

TABLEAU 11 - REPARTITION DE LA POPULATION URBAINE (1) SELON LA TAILLE
DE L'AGGLOMERATION

Taille de l'agglomération	1960	%	1970	%
> 500 000 h.	955 430	56,7	1 540 369 (2)	56,3
de 100 000 à 499 999 h.	137 217	8,1	478 560	17,4
de 20 000 à 99 999 h.	287 583	17,1	401 647	14,6
< 20 000 h.	304 726	18,1	320 595	11,7
Total	1 684 956	100,0	2 741 171	100,0

(1) La population urbaine définie par le critère officiellement adopté à chaque recensement.

(2) Les habitants du camp palestinien du Yarmouk, "Mukhalam el-Yarmouk", ont été ajoutés à ceux de la ville de Damas en 1970, car cette mesure avait été prise en 1960.

Le tableau 11 nous apprend que plus de la moitié de la population urbaine en Syrie, vit dans les agglomérations de plus de 500 000 h., soit Damas et Alep. Tandis que les habitants des agglomérations de moins de 20 000 h., que nous appellerons les semi-urbains, ne forment qu'une très faible proportion par rapport à l'ensemble. La distribution des urbains selon la taille de l'agglomération a varié entre les deux recensements. La proportion des habitants des agglomérations de plus de 100 000 habitants s'est élevée de 64,8 % à 73,7 %; pendant que la proportion des habitants des villes de moins de 100 000 habitants a diminué de 35,2 % à 26,3 %. Ceci s'explique d'une part, par le passage de certaines agglomérations, entre les deux recensements, de la catégorie inférieure à la catégorie supérieure. Mais ceci est dû aussi à l'afflux d'un grand nombre de personnes vers les grandes villes : n'oublions pas que douze agglomérations ont été ajoutées en 1970 à la liste des villes de 1960, dont onze groupent moins de 20 000 habitants chacune.

Pour séparer la population rurale en ses deux catégories : le rural épars et le rural aggloméré, nous nous sommes basés surtout sur les données du recensement de 1970 qui sont, et de loin, plus détaillées que celles du recensement de 1960. Mais le recensement de 1970 ne nous donne aussi que des renseignements au niveau de la Mohafazat.

Mohafazat	Agglomérations rurales répertoriées d'après les registres	Agglomérations trouvées vides au moment du dénombrement (ii)	(1) Nombre d'agglom. rurales effectives	(2) Effectifs des ruraux	(3) Nombre moyen de ruraux par agglom. (2) : (1)	(4) Nombre d'hectares cultivables (iii)	(5) Nombre d'hectares cultivables dont dispose chaque agglom. (4) : (1)	(6) Nombre d'agglom. groupant > 500 h < 20 000 h	(7) Proportion des agglom. de > 500 h et de < 20 000 h (6) : (1)
Hassakeh	2 894	260	2 634	372 621	141	2 053 000	779	21	0,8 %
Alep	2 798	273	2 525	608 367	241	1 417 000	561	95	3,7
Lattaquié	1 276	43	1 233	240 518	195	124 000	100	38	3,1
Raqqa	1 231	88	1 143	204 450	179	1 150 000	1 006	48	4,2
Hama	1 054	106	948	339 989	359	641 000	676	83	8,7
Tartous	874	11	863	246 859	286	118 000	137	32	3,7
Idleb	820	23	797	298 731	375	465 000	583	72	9,0
Homs	794	75	719	292 561	407	625 000	869	59	8,2
Damas	444	17	427	438 974	1 028	652 000	1 527	124	29,0
Deir Ezzor	346	37	309	203 722	659	800 000	2 589	79	25,5
Dera'a	164	7	157	199 288	1 269	309 000	1 968	81	51,6
Soueida	155	11	144	100 944	701	370 000	2 569	32	22,2
Kuneitra (i)	312	250	62	16 490	266	-	-	-	-
Total	13 162	1 201	11 961	3 563 514	298	8 724 000	729	764	6,4

(i) A cause de la guerre israélo-arabe de 1967, dans la partie du territoire occupé, les agglomérations se sont vidées de leurs habitants

(ii) Source : "Lumière sur la situation des agglomérations en Syrie", Etude faite en arabe par le Bureau Central de Statistiques - Damas, Série n° 58, p. 11.

(iii) Source : "Statistical Abstract", Bureau Central de Statistiques, Damas - Année 1971. Les chiffres portent sur l'année 1970.

A partir du tableau 12, nous avons relevé trois facteurs révélant, à notre avis, le genre d'habitat dans chaque Mohafazat (colonnes 3, 5 et 7), et combinant leurs résultats, nous avons pu classer nos douze Mohafazats, Kuneitra excepté, en trois catégories.

TABLEAU 13 - FACTEURS REVELATEURS DU GENRE D'HABITAT

Catégorie	Mohafazat	Nombre moyen de ruraux par agglomér.	Nombre d'hectares cultivables par agglomération	Pourcentage d'agglom. groupant ≥ 500 h. $< 20\ 000$ h.
1	(Lattaquié	195	100	3,1
	(Tartous	286	137	3,7
2	(Hassakeh	141	779	0,8
	Raqqa	179	1 006	4,2
	Alep	241	561	3,7
	Hama	359	676	8,7
	Idleb	375	583	9,0
	Homs	407	869	8,2
3	(Deir Ezzor	659	2 589	25,5
	Soueida	701	2 569	22,2
	Damas	1 028	1 527	29,0
	Dera'a	1 269	1 968	51,6

La première catégorie groupe deux Mohafazats dont plus de 95 % des agglomérations rurales sont très petites et dont les terroirs sont très exigus. Les villages sont situés très près les uns des autres; nous ne pouvons donc classer leurs habitants dans la catégorie du rural épars.

Un deuxième groupe de Mohafazats présente presque les mêmes conditions : de très petites concentrations humaines dont le nombre atteint plus de 90 % de l'ensemble des agglomérations rurales. Seulement, ces agglomérations sont plus dispersées dans l'espace géographique : le terroir dont dispose chaque agglomération varie de 561 hectares à 1 006 ha. A notre avis, les campagnes dans cette catégorie de Mohafazats réunissent toutes les conditions pour que leurs habitants soient classés dans le rural épars.

Enfin, quatre Mohafazats, dont une bonne partie de leurs agglomérations rurales groupent plus de 500 habitants chacune, peuvent être classées dans la strate du rural aggloméré : chaque village dispose d'un grand nombre d'hectares cultivables.

Pour 1960, nous avons considéré que la conformation des groupements ruraux dans les différents Mohafazats était la même qu'en 1970. Nous avons pu établir ainsi le tableau 14, nous montrant l'évolution de la répartition des ruraux en l'intervalle de dix ans :

TABLEAU 14 - REPARTITION DE LA POPULATION RURALE SELON LA STRATE D'HABITAT

Strate	1960		1970	
	Effectif	%	Effectif	%
Rural épars	1 681 131	58,4	2 116 719	59,4
Rural aggloméré	1 199 034	41,6	1 446 795	40,6
Total	2 880 165	100,0	3 563 514	100,0

Cette évolution s'avère être faible : la proportion des deux catégories de ruraux est pratiquement la même aux deux recensements. La diminution du pourcentage du rural aggloméré en 1970 est probablement due au passage d'un certain nombre d'agglomérations de cette catégorie dans la catégorie urbaine.

*INTENSITÉ ET TENDANCE DES MOUVEMENTS INTERNES
DE LA POPULATION DE SYRIE*

I - SÉDENTARISATION DES NOMADES

Les frontières du nomadisme en Syrie ont subi des fluctuations au cours de l'histoire. Des étendues de terres, situées au nord-est du pays et sur les franges du désert, occupées par des collectivités agricoles, ont été abandonnées par celles-ci à la suite de razzias bédouines, et livrées au nomadisme... Cependant qu'à certaines époques, un mouvement de sédentarisation entraînait l'établissement de telle ou telle tribu dans une zone particulière de ces mêmes régions.

Le "Zôr" de l'Euphrate et du Khabour, son affluent, cette étroite bande de terres riches, située sur les rives du fleuve, a connu les installations sédentaires depuis la fin du XVIIIe s. et au courant du XIXe s., tandis que le nord de la Djézirah a été peuplé dans la première moitié du XXe s. seulement. Ce sont les nomades "Chaouâya", à qui les grands nomades chameliers imposaient tribut, et qui, harassés d'autre part par les sédentaires, se sont fixés les premiers, leur sédentarisation leur assurant la protection des autorités locales.

Vers la fin de l'époque ottomane, la Syrie vivait sous la dépendance d'un pouvoir politique affaibli, mais dès qu'apparut un gouvernement fort et centralisé, capable d'instaurer la sécurité dans les zones sédentaires, le nomadisme commença à reculer. A ce propos, la carte 7 montrant l'extension de la Ma'amoura sur une distance d'à peu près 100 Km après 1860, est significative, quoique toute la région gagnée sur le désert n'ait pas été colonisée exclusivement par des nomades.

A - Evolution de la sédentarisation depuis le début du siècle

- A l'époque du Mandat Français

Entre 1920 et 1940, une série de mesures furent adoptées pour doter les tribus nomades d'un régime administratif, financier et judiciaire particulier, en tenant compte de leurs us et coutumes. On interdit aux tribus bédouines de franchir la Ma'amoura sans autorisation, et de circuler armés dans la zone des sédentaires.

A la suite de ces interdictions et de la division de la zone des steppes entre différents pays, par la délimitation de frontières politiques ... et à cause de la mauvaise situation économique du désert (1), une tendance à la sédentarisation de manifesta, notamment chez quelques tribus de la mouvance d'Alep, de Homs et de Hama. Ce mouvement fut encouragé par l'attribution aux nomades, de terres vacantes situées à l'est de Salamyé (district de Homs), avec l'autorisation de les mettre en valeur (2). En 1934, 3 500 tentes, soit 15 000 individus, de la mouvance de Homs et Hama, furent mis sous le régime du droit commun (3)... tandis qu'en Djézireh, la stabilisation des Chammar Kharsa (tribu de la mouvance de l'Euphrate) fut acquise en 1937 (4)

Malgré la fixation de quelques tribus, les nomades et semi-nomades de Syrie n'évoluèrent vers la sédentarité que très lentement, et leur orientation vers l'agriculture se dessina à peine. Fatalistes, ils subirent leurs difficultés économiques plutôt comme une mauvais coup du sort, et attendirent calmement que la situation se modifiât en leur faveur. Après leur stabilisation, certaines tribus cherchèrent même à se faire reclasser comme nomades, et motivèrent leur demande par de grands déplacements sur le territoire (5).

(1) Sécheresse exceptionnelle des hivers 1930-31 et 32 - baisse de 30 % du prix des peaux, beurre, laines, sur le marché syrien - dépréciation de 40 % de la monnaie turque en argent, encore très utilisée par les Bédouins...

(2) Ministère des Affaires Etrangères Français, "Rapport à la S.D.N. sur la situation de la Syrie et du Liban", Paris, Années 1927 et 1928.

(3) M.A.E., "Rapport à la S.D.N....", ibid., Année 1935.

(4) M.A.E., "Rapport à la S.D.N....", ibid., Année 1938.

(5) M.A.E., "Rapport à la S.D.N....", ibid., Année 1938.

- Après l'Indépendance

Devenue état souverain et indépendant, la Syrie mit en oeuvre une politique officielle de sédentarisation des nomades, définie au n° 3 de l'article 158 de la Constitution de 1950. Cette politique ne prit effet que par la promulgation de la loi du 21.5.53, qui portait création des services nécessaires pour traiter des affaires se rapportant aux groupes nomades et semi-nomades. Dans tous les districts constituant un foyer de nomades, on invita les tribus à se mettre à pratiquer l'agriculture, en leur octroyant des terres prises sur le domaine rural de l'Etat, et à construire des habitations permanentes. Certains résultats semblent avoir été obtenus. Quelques années plus tard, d'après M. AWAD, "d'anciennes tribus semi-nomades se sont presque complètement sédentarisées... et le nombre de tribus purement nomades fut réduit" (1).

Ces changements dans le genre de vie sont importants, nous l'avons vu, par leur répercussion sur la situation démographique de ces populations. Même quand la sédentarité n'est pas totale, le passage du nomadisme au semi-nomadisme engendre déjà une élévation du niveau de vie, à cause des revenus supplémentaires que donne l'agriculture associée à l'élevage.

Les mouvements énoncés par M. AWAD ne sont étayés d'aucun chiffre, et nous pensons que leur envergure est plutôt limitée. Entre 1950 et 1958, le passage du nomadisme au semi-nomadisme a dû être bien plus important que le passage du semi-nomadisme à la sédentarité totale. En effet, les conditions favorisant le nomadisme s'étaient bien détériorées mais, par contre, celles provoquant la sédentarisation n'étaient pas encourageantes. Les dispositions prises par l'Etat pour l'octroi de terres aux tribus, "ne profitèrent qu'aux chefs de tribus, qui ont acquis ainsi d'immenses domaines" (2). Les Cheikhs bédouins se fixèrent dans les villes, tout en restant en contact constant avec leurs hommes. Et la mise en valeur de leurs terres fut confiée aux paysans. Cette première tentative officielle de sédentarisation des nomades dévia donc vers un système féodal : le Bédouin s'associa au paysan, qu'il assujétit.

Le 27 septembre 1958, une réforme agraire fut proclamée par le Gouvernement syrien, touchant tout le pays, et le lendemain, en date du 28 septembre 1958, suivit une loi annulant toutes les législations tribales particulières, soumettant les

(1) M. AWAD, "La sédentarisation des nomades...", op. cit., p. 50.

(2) I. NOUSS, "La population de la Syrie", op. cit., p. 606.

Bédouins au droit commun. C'est cette réforme qui, à notre avis, peut être retenue comme point de départ d'une véritable conversion du monde nomade et semi-nomade. Ces derniers, ayant perdu à cause de ces lois toutes les prérogatives que leur conférait leur législation spéciale, ont tout intérêt, désormais, à abandonner ce genre de vie. Tandis que la réforme agraire leur permettra d'acquérir une terre agricole à mettre en valeur, sinon une terre déjà cultivée.

- Sédentarisation des nomades entre 1960 et 1970

La réforme agraire et l'annulation des législations tribales proclamées à la fin de l'année 1958 n'ont pu avoir des effets sensibles entre le moment de leur parution et la date du recensement de 1960. C'est entre les deux recensements, et après 1970, que le rythme de la sédentarisation a dû s'accélérer. Pour 1960, nous connaissons le nombre total des Bédouins en Syrie; les données du recensement de 1970 ne nous permettent pas d'apprécier leur effectif dix ans plus tard. Force donc est de se fier aux estimations.

Leur accroissement naturel devait, semble-t-il, être inférieur à celui de la population totale, même si le niveau de leur fécondité est supérieur. Cela, nous l'avons dit, est dû à leur niveau de mortalité fort élevé. Al-NU'UMAN (1) pense que leur accroissement naturel intercensitaire a dû être de l'ordre de 2,7 % au lieu de 3,5 %, qui est le taux d'accroissement de la population totale entre 1960 et 1970.

Quant au rythme de leur sédentarisation, il est proportionnel aux conditions répulsives que ces nomades rencontrent dans la Badia, et aux possibilités attractives que l'Etat leur propose. Les conditions de vie dans la Badia semblent s'être dégradées dans les dernières décennies : parce que la pâture se faisait sans aucun ordre ou méthode, la couverture végétale s'est appauvrie... Ceci entraîna une diminution progressive du cheptel, qui a eu sa répercussion, on l'a constatée, sur le revenu du nomade. D'autre part, l'introduction dans les zones les plus éloignées du désert, grâce à l'automobile, de produits fabriqués mécaniquement, a bouleversé la vie du désert, réduit le nomade à ne plus fabriquer ses objets usuels, tels le tissage des

(1) Al-NU'UMAN, "Développement de la Badia en R.A.S.", op. cit.

tentes en poils de chèvres, la filature de la laine, la teinture de tissus... Le nomade s'est rendu compte que sa vie et ses valeurs traditionnelles sont désormais fortement secouées. Une année de grande sécheresse ou de grand froid l'amènera donc à planter sa tente près de la demeure d'un parent, aux alentours d'un village... ou bien à se construire rapidement une habitation sommaire à la périphérie d'une agglomération. Le besoin d'argent le poussera à se faire embaucher comme journalier... et ainsi on peut considérer que le processus de sédentarisation est engagé.

Dans le désert syrien, il n'y a pas d'écoles. Seuls les fils de Cheikhs, et les nomades qui se déplacent dans les zones marginales, ont la chance de bénéficier de l'enseignement dispensé dans les villes ou les villages. Mais le Service Militaire, obligatoire pour tous les jeunes gens syriens, donne l'occasion à de jeunes nomades (à ceux d'entre eux qui sont inscrits à l'Etat-Civil du moins) de suivre des cours pour analphabètes, dans les écoles des Forces Armées. Ceci les met au contact de la vie culturelle dont bénéficient les sédentaires et provoque chez eux le désir de ne plus réintégrer la Badia. Souvent, l'émigration de plusieurs membres jeunes de la tribu peut être cause de sa désagrégation, et précipiter sa fixation.

Le processus de la sédentarisation des nomades dont nous venons de décrire deux aspects, n'est pas aussi simple en réalité et, surtout, il s'effectue rarement en l'espace d'une génération. Il faut, en effet, un long temps pour que le Bédouin rompe complètement avec son existence de jadis, renonce à son troupeau et à sa vie d'errance. N'oublions pas que la sédentarisation est considérée par le nomade comme une décadence, qu'il ne souhaite guère au fond de lui.

La Badia ne nourrit plus ses habitants dans l'état actuel des choses... ce qui les contraint à se sédentariser. D'autre part, l'Etat a distribué, après la réforme agraire, un lot de terres déjà mises en valeur, à des sociétés tribales qui avaient évolué vers la sédentarité. Et à l'avenir, la réalisation des projets de mise en valeur de nouvelles terres va accroître les possibilités de l'agriculture, et amener nombre de Bédouins au travail de la terre.

Mais jusqu'en 1970, comment le nombre des nomades et semi-nomades a-t-il évolué ? Quel a été leur rythme de sédentarisation ? Al-NU'UMAN pense que ce rythme a été de 0,5 % par an, soit la fixation au sol de quelques 13 747 personnes entre 1960 et 1970. Ce taux nous paraît assez faible pour la période, et nous allons essayer de le prouver.

B - Evolution du nombre des nomades et semi-nomades

L'estimation du nombre des nomades en Syrie par certains auteurs varie parfois, pour la même date, du simple au double. L'effectif des Bédouins recensés en 1960, nous dit le Colonel A. MADOUNE (1) est lui-même fortement sous-estimé, car des familles entières ont échappé au dénombrement. Et comment circonscrire nomades et semi-nomades en déplacement quand ils ne figurent guère sur les registres de l'Etat Civil ? Nous savons que, jusqu'en 1958, date à laquelle les Bédouins ont été soumis au droit commun syrien, ceux-ci n'étaient pas tenus à l'enregistrement officiel.

La mouvance de cette catégorie de la population la rend fluctuante, difficile à capter. Le Colonel MADOUNE (2) nous révèle ainsi que, lors d'une campagne électorale au Koweït, certains candidats, afin d'accroître le nombre de voix en leur faveur, ont mobilisé pas moins de 45 000 Bédouins syriens, qu'ils ont fait inscrire sur les registres civils du Koweït... et les fils de ces derniers acquièrent d'office la nationalité koweïtienne.

Tous les chiffres que nous allons proposer (voir tableau 15) ne sont donc que des approximations, dont nous avons éliminé celles qui nous paraissaient aberrantes. Nous avons réuni ces diverses estimations sur un graphique (Fig. 2), pour montrer l'évolution de l'effectif de la population bédouine sous son aspect global, et selon ses composantes dans les cinquante dernières années. Certaines sources utilisées ne donnaient que des informations d'ensemble, d'autres n'avançaient que des estimations de l'un ou de l'autre sous-groupe.

(1) (2) Colonel Ali MADOUNE, "La réalité des nomades et semi-nomades, et les moyens de les sédentariser", Commission de la Planification de l'Etat, Caisse des Entreprises Démographiques des N.U. - Damas, 1974, p. 1 (en arabe).

Année	Effectifs estimés				Sources
	Ensemble des nomades	Semi-nomades et nomades	Nomades	Semi-nomades	
1930			125 000	100 000	M.A.E. "Rapport à la S.D.N....", op. cit., Année 1931, p. 76.
1940	350 000				A.R. GEORGE, "Processes of Sedentarization of nomads in Egypt, Israel & Syria" in <u>Geography</u> , Great-Britain, April 1973, n° 259, vol. 58, Part. 2, p. 167.
1947	419 623	284 623			I. NOUSS, "La population de la Syrie", op. cit. p. 614-615.
			145 000	139 623	Population évaluée d'après le graphique quant aux nomades, et obtenue par soustraction pour les semi-nomades.
1955			150 000		BANQUE INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA RECONSTRUCTION, " <u>The economic development of Syria</u> ", Baltimore, 1955, p. 4.
1960		211 670			Recensement général de la population.
1965	366 443				Rapport à la F.A.O. par Dr Fayez El-FAYEH, dans H. AL-NU'UMAN, " <u>Développement de la Badia en R.A.S.</u> ", op. cit.
1970				150 000	A. Al-MASRI, "Les pâturages", Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire, Damas, dans Al-NU'UMAN, op. cit.
			79 836		Selon le recensement de 1970 : "personnes n'ayant jamais eu de résidence passée et n'en ayant pas une actuellement", considérées officiellement comme étant des bédouins-nomades.
1972	300 000				A.R. GEORGE, "Processes of Sedentarization of nomads...", op. cit.

Nombre (en millier)

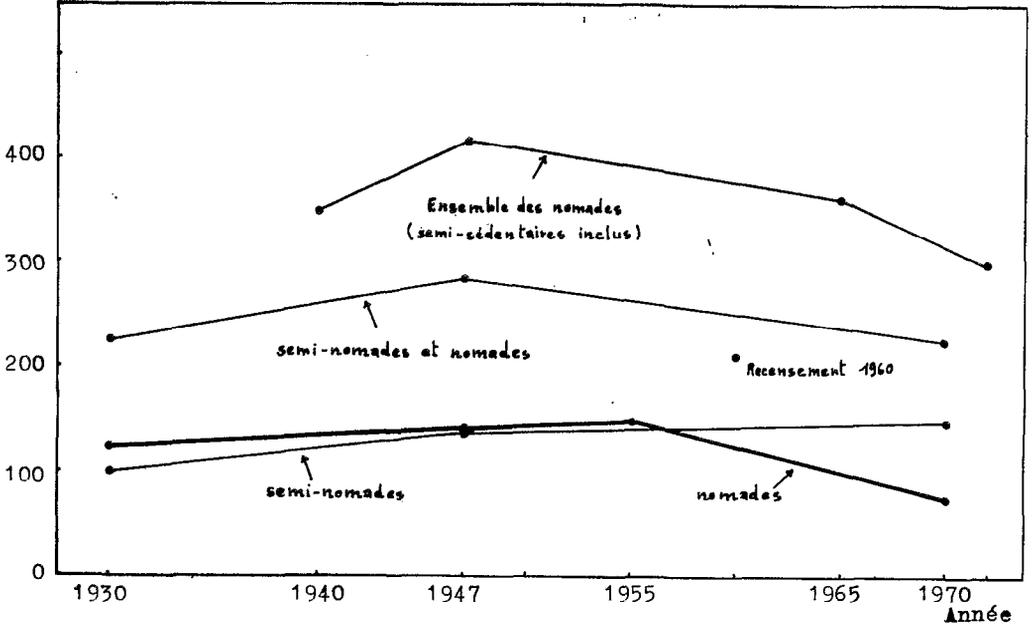


Figure 2. - Evolution du nombre des Bédouins en Syrie.

Nous observons sur le graphique ci-dessus, que toutes les courbes sont ascendantes avant 1947 : les Bédouins, quel que soit leur stade d'évolution vers la sédentarité augmentaient donc en nombre. Ceci nous prouve que leur rythme de sédentarisation était plutôt lent, et ne dépassait pas leur croît naturel. Les différentes inclinaisons des pentes révèlent le passage de tribus d'une catégorie à l'autre, c'est-à-dire du nomadisme intégral au semi-nomadisme, et de ce dernier stade à la semi-sédentarité.

Après 1947, les deux courbes représentant les effectifs groupés accusent une baisse que l'on ne peut situer à une date précise entre 1947 et 1965, vu le manque d'information. Cependant, la courbe des nomades nous indique que cette baisse ne s'est pas produite avant 1955. Après 1965, nous observons une accélération du phénomène, qui hélas, ne peut être visible sur toutes les courbes.

Si la courbe représentant les semi-nomades continue à croître presque régulièrement durant ces quarante années, c'est que cette catégorie de Bédouins, même s'appauvrissant par le passage de ses tribus à la catégorie de la semi-sédentarité, continue à être alimentée par les nomades se convertissant au semi-nomadisme en nombre plus important.

En somme, malgré l'augmentation du nombre des semi-nomades, le nomadisme, en général, est en baisse en Syrie. La sédentarisation progresse et s'accélère, son rythme doit dépasser celui de la croissance naturelle des nomades, du moins après 1955, puisque non seulement l'augmentation naturelle du nombre des nomades est résorbée, mais les courbes déclinent. Nous allons tenter de quantifier le rythme de la sédentarisation des nomades entre 1960 et 1970.

Partant de l'effectif de 1960, nous remarquons, sur le graphique, sa situation par rapport à la courbe représentant l'évolution de l'ensemble des nomades et semi-nomades. Nous avons déjà dit que cet effectif était sous-estimé. Et en prenant comme référence le point correspondant de la courbe, il le serait de 15 %... ce qui, à notre avis, est un taux de sous-estimation tout à fait plausible. Prenant donc comme point de départ l'effectif corrigé, c'est-à-dire 250 000 individus, nous lui appliquons le taux annuel d'accroissement proposé par Al-NU'UMAN, soit 2,7 %. L'effectif de l'ensemble des nomades et semi-nomades s'élèverait alors à 328 034 individus en 1970. Or les estimations trouvées l'évaluent à 230 000 individus seulement. Entre les deux recensements quelques 98 034 personnes se seraient donc sédentarisées, ou auraient quitté le pays.

Si nous considérons que les 98 034 personnes se sont sédentarisées entre 1960 et 1970, le rythme de leur mouvement serait, en moyenne, de 3,6 % par an. Mais si nous supposons qu'un tiers de l'effectif a abandonné le nomadisme en Syrie pour se fixer dans un pays arabe voisin, alors le rythme moyen de sédentarisation annuelle serait de 2,2 % seulement. Dans un cas comme dans l'autre, nous constatons que nous sommes loin de l'hypothèse de Al-NU'UMAN, selon laquelle il évalue à 0,5 % le rythme moyen annuel de la sédentarisation entre les deux recensements.

C - Evolution du lieu géographique de rattachement
des nomades et semi-nomades

Le tableau qui suit nous renseigne sur l'évolution du déplacement des tribus nomades et semi-nomades dans l'espace géographique. Ceci nous permet de prévoir quelle est la région du territoire syrien qui fixera à l'avenir le plus grand nombre de Bédouins sédentarisés.

Nous avons omis de faire paraître dans le tableau suivant la répartition des Bédouins selon le recensement de 1960, car cette répartition ne peut servir de point de comparaison avec les autres données dont nous disposons. En effet, à la date à laquelle s'est fait le recensement, les tribus nomades occupaient encore leur emplacement d'été, qui n'est pas leur lieu de rattachement habituel. Et comme l'hiver 1959-60 avait été particulièrement sec, l'amplitude du déplacement des Bédouins s'est accrue cette année là d'une façon inhabituelle. Ces derniers ont été rechercher des pâturages jusque dans les Mohafazats de la côte syrienne.

TABLEAU 16 - REPARTITION DES NOMADES ET SEMI-NOMADES DANS LA BADIA SYRIENNE
SELON LE POINT DE DEPART DE LEUR DEPLACEMENT

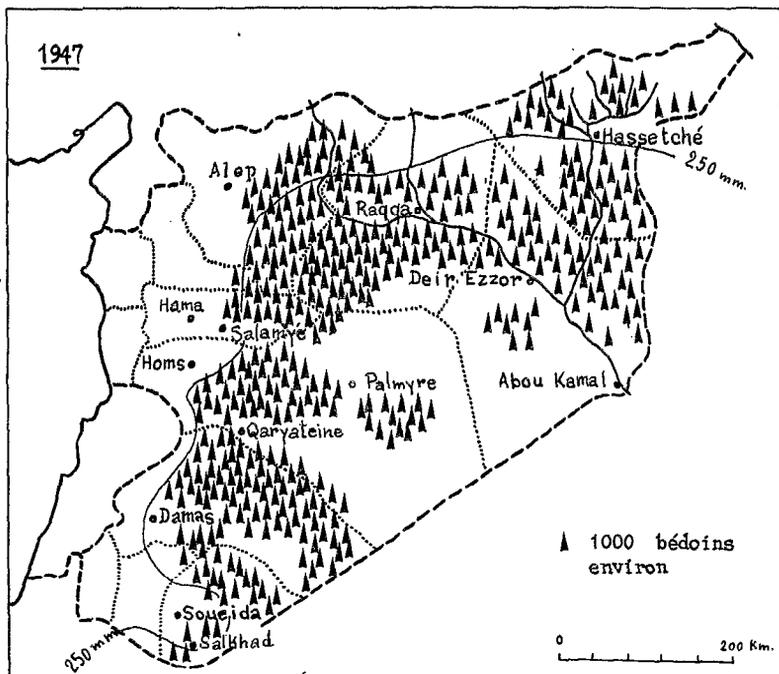
Région	Effectifs 1947 (1)	%	Effectifs 1965 (2)	%
Badiet de Damas	103 708	24,7	68 993	18,8
Badiet d'Alep	118 875	28,3	57 218	15,6
Badiet de Homs et Palmyre	61 865	14,8	74 881	20,4
Badiet de l'Euphrate et de la Djézireh	135 175	32,2	165 251	45,2
Total	419 623	100,0	366 343	100,0

(1) I. NOUSS, "La population de la Syrie", op. cit., p. 614-615.

(2) Dr Favez el TAYEH dans son Rapport à la F.A.O., dans Al-NU'UMAN, op.cit., p. 44-45.

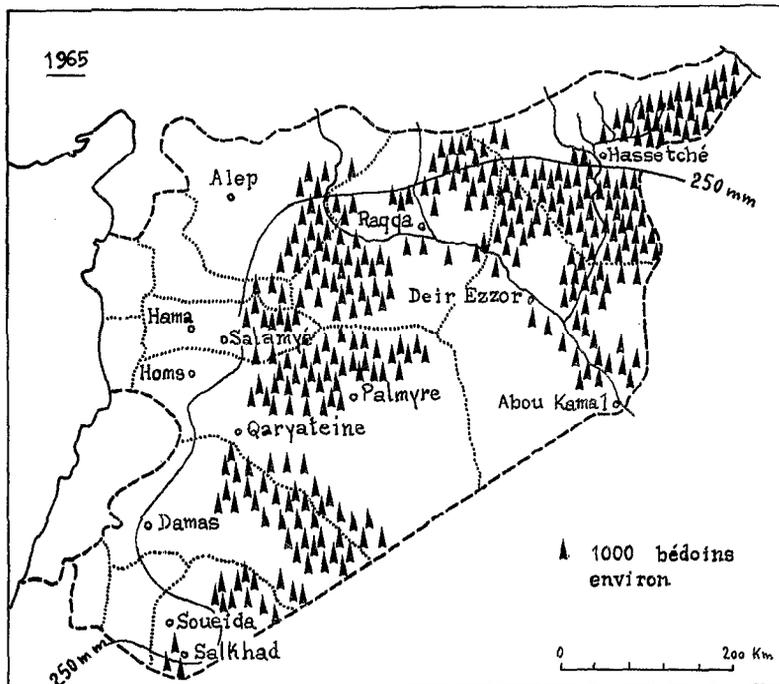
Les tribus rattachées aux régions de Damas et d'Alep ont diminué de proportion, pendant que celles rattachées à la région de Homs et à la région du Nord-Est syrien ont augmenté (voir carte 8).

Carte 8 - REPARTITION DE L'ENSEMBLE DES BEDOINS NOMADES SELON LE POINT DE DEPART DE LEUR DEPLACEMENT



Ci-dessus : Carte établie à partir des informations numériques fournies par I. NOUSS, "La population de la Syrie".

Ci-dessous : Carte établie à partir des informations numériques fournies par Dr. F. EL TAYEH, dans son rapport à la F.A.O.



A la région de Damas se rattachaient surtout les tribus de grands nomades, qui s'approvisionnaient en ustensiles, vêtements, armes... pendant leur période de repos, à Damas même. Or, nous l'avons constaté, un bon nombre de ces tribus nomades se sont converties au semi-nomadisme... elles ont modifié en conséquence l'itinéraire de leurs déplacements, en changeant de genre de troupeau.

La diminution de la proportion des tribus relevant de la Badiet d'Alep vient plutôt de l'extension de la Ma'amoura au sud-est d'Alep, empêchant le nomadisme des Bédouins. Cette extension des zones sédentaires est due, en partie, à la fixation récente de tribus bédouines, mais aussi à la colonisation par les paysans de terres rendues à la culture par l'instauration de la sécurité dans ces régions. La répartition des tribus semi-sédentaires en 1947 (Tableau 17) rapportée par I. NOUSS (1) nous montre l'importance du nombre de tribus se rattachant à la Badiet d'Alep, et qui étaient parvenues à la phase ultime de leur évolution avant la sédentarisation totale.

TABLEAU 17 - REPARTITION DES TRIBUS SEMI-SEDENTAIRES EN 1947 SELON LEUR LIEU DE RATTACHEMENT

Région	Effectif	%
Badiet de Damas	8 400	6,2
Badiet d'Alep	49 350	36,5
Badiet de Homs	15 950	11,8
Badiet de l'Euphrate - Djézireh	61 300	45,5
Total	135 000	100,0

Le nombre de tribus se rattachant à la région de Homs - Palmyre a augmenté dans la mesure où cette zone de la Badia a connu la réalisation de multiples projets : forage de puits, fondation d'un centre de recherche pour l'amélioration des pâturages à Wadi el-Azib, à 70 Km à l'est de Hama...

Enfin, l'augmentation de la proportion des tribus nomades et semi-nomades se rattachant à la région nord-est du pays annonce leur futur foyer de sédentarisation.

(1) I. NOUSS, "La population de la Syrie", op. cit., p. 615.

C'est dans cette région d'ailleurs que se trouvent de grandes surfaces de terres cultivables, mais non encore mises en valeur. C'est aussi sur la région de l'Euphrate que portent les projets agricoles de l'Etat : irrigation, aménagement et bonification des terres. La colonisation du nord-est syrien après la Deuxième Guerre mondiale a entraîné l'extension et l'équipement des villes, qui constituent désormais, à la place des anciennes métropoles, des centres de marché et d'échange pour les nomades et semi-nomades rattachés à cette région.

D - Perspectives d'avenir

- Sur le plan démographique

L'estimation du nombre des nomades de toutes catégories, en 1972 (voir tableau 15) nous indique déjà que la tendance de l'avenir est à la baisse, donc à la sédentarisation de plus en plus poussée (Fig. 2). D'ailleurs les nombreux projets, déjà mis en oeuvre par l'Etat, nous font entrevoir l'accélération du phénomène.

La fixation des nomades entraînera, comme nous l'avons déjà dit, une élévation de leur niveau de vie, et un accroissement immédiat de leur nombre. Dans une étude perspective de l'avenir démographique de la Syrie, nous ne pouvons qu'en tenir compte.

Pour 1970, nous avons donc accepté l'estimation de 225 000 individus comme étant probablement le nombre des nomades et semi-nomades. Nous laissons de côté les 100 000 semi-sédentaires, en supposant qu'ils sont déjà entrés, avant 1970, dans leur phase d'accroissement maximal (augmentation de leurs subsistances, donc baisse de leur mortalité). Ces 225 000 Bédouins connaîtront dans les trente années à venir la sédentarisation, et l'augmentation de leur taux de croissance. Si donc, entre 1970 et 1980 ils n'augmentent que de 3 % par an, mais qu'à partir de 1980, ils atteignent le taux de croissance actuel de la Syrie, soit 3,5 % par an... les 225 000 Bédouins de 1970 compteront en l'an 2000, plus de 600 000 personnes.

- Sur le plan de la répartition géographique

Jusqu'à présent, il semble que la sédentarisation des nomades se soit faite non pas dans la Badia proprement dite, mais dans la zone intermédiaire entre celle-ci et la zone des sédentaires. En ce qui concerne le futur, nous ne pouvons nous

prononcer sur la répartition des nomades qu'à la lumière des projets gouvernementaux actuels, concernant l'aménagement de l'espace habitable.

La place qu'occupe la Badia dans les projets quinquennaux de l'Etat est importante... Cependant, les réalisations concrètes ne sont pas nombreuses, ce qui nous pousse à croire que la Badia va se vider de plus en plus de ses habitants, au profit des zones marginales, plus privilégiées.

Certains projets prévus par les plans quinquennaux de l'Etat, particulièrement par le plan 1960/65, ont été exécutés : forage de puits, construction de silos pour emmagasiner le fourrage, fondation d'un centre de recherche pour l'amélioration des pâturages, etc... Mais d'après Al-NU'UMAN (1), l'exploitation de l'eau des puits coûtant trop cher (pompage à de grandes profondeurs), plusieurs d'entre eux furent fermés, et l'eau est acheminée désormais dans des camions-citernes. Toujours d'après Al-NU'UMAN, les crédits alloués au fonctionnement des silos ou au Centre de recherche... étaient trop faibles, ou ne furent pas entièrement dépensés.

Par contre, d'importants projets de développement de la région de l'Euphrate sont en cours de réalisation. Une partie du barrage de Tabqa a été achevée à la fin de l'été 1975, et la mise en oeuvre d'importants travaux d'irrigation à partir de l'Euphrate et de son affluent le Khabour, est déjà avancée. Ces travaux permettront d'irriguer quelques 600 000 hectares de domaines utilisés actuellement comme pâturages, ou exploités en céréaliculture sèche. Ces terres seront interdites plus tard au parcours des nomades, et exigeront une main-d'oeuvre agricole, que la population sédentaire de la région ne peut fournir seule. Les Bédouins pratiquant l'élevage dans ces régions, privés de leur liq de parcours, seront contraints à abandonner l'élevage traditionnel, à se fixer au sol, et à s'adonner à la culture des terres qu'on leur donnerait. Ou alors, ils occuperont des postes d'ouvriers agricoles dans les futures fermes d'Etat.

L'Etat a, d'autre part, commencé à réaliser le projet-pilote de construction de quinze villages dans la région du barrage de Tabqa, pour reloger, d'une part, les 85 000 personnes qui ont été déplacées par la constitution du réservoir du barrage, et pour offrir un lieu de fixation aux nomades sédentarisés.

(1) Al-NU'UMAN, "Développement de la Badia en R.A.S.", op. cit.

Ce qui précède ne nous trace-t-il pas l'avenir ? La grande majorité des nomades abandonneront-ils leur Badia avant que les autorités responsables n'interviennent par des dispositions radicales et urgentes ? Et serait-il encore temps pour mettre un frein à une évolution qui risque de se montrer irréversible ?

Dans tous les cas, l'abandon de la Badia causerait de nombreux dommages économiques, entraînerait un déséquilibre régional, en accumulant de fortes densités dans certains secteurs au détriment d'autres... Lorsque le Bédouin, renonçant à sa vie de nomadisme, s'intégrera dans son nouveau foyer, où les conditions de vie sont moins dures que dans la Badia, il ne sera plus possible de l'en déloger.

II - URBANISATION DES RURAUX

A - Les niveaux de l'urbanisation

Le niveau de l'urbanisation, ou taux d'urbanisation d'un pays donné, c'est le rapport de la population vivant dans les villes à la population totale de ce même pays.

L'urbanisation est un concept recouvrant une réalité fort complexe. Un même taux d'urbanisation représente au niveau spatial un contenu et des formes de concentration différents. Et la notion de grande, moyenne et petite ville, est très relative dans le temps et dans l'espace. N'existe-t-il pas à chaque époque de l'histoire d'un pays un seuil urbain ?

La Syrie, pays de vieille tradition urbaine, ne semble pas avoir connu l'évolution urbaine des autres pays, dits "sous-développés", du monde. L'absence de sources statistiques nous empêche de remonter au-delà du XXe siècle... Cependant, tout nous pousse à croire que le taux d'urbanisation de la Syrie a évolué en déclinant lentement au cours du XIXe s. et au début du XXe, et n'a recommencé à s'élever qu'après la Deuxième Guerre mondiale. On sait qu'au XIXe siècle, les campagnes syriennes, subissant plus que les villes l'arbitraire et les violences du Gouvernement ottoman, se sont dépeuplées... Que le territoire cultivé s'est restreint, et que les paysans se sont réfugiés dans les villes, ou même, ont quitté le pays. G. SAMNÉ (1) parlant

(1) G. SAMNÉ, "La Syrie", Paris, 1920, p.112 - 114

de la fin du règne ottoman, affirme que "sauf Constantinople et Smyrne, aucune ville n'atteignait l'importance numérique d'Alep (200 000 h.) et de Damas (250 000 h.). La ville de Homs atteignait en 1903 quelques 51 000 habitants (1). Si nous estimons que la population de la Syrie totalisait au début du siècle le même effectif qu'au recensement de 1922, soit 1 300 000 h. (en faisant l'hypothèse que l'émigration et l'accroissement de la mortalité pendant la guerre de 1914-18 ont résorbé le croît naturel), nous remarquons que le taux d'urbanisation est assez élevé (38,5 %), même en ne considérant comme urbains que les seuls habitants des trois villes citées.

R. HILAN (2) avance un taux d'urbanisation égal à 34 % en 1913, pour la Syrie et le Liban ensemble, et l'estime à 31 % pour la Syrie seule en 1931. Dans tous les cas, en 1932 (3), la population des trois villes de Damas, d'Alep et de Homs, totalisant un peu plus de 500 000 h., ne représentait déjà plus que 26,2 % de la population totale. Tandis qu'en 1943, et selon A. de VAUMAS (4), le pourcentage de la population des trois villes citées était tombé à 24,7 %.

Le taux d'urbanisation a donc diminué, et nous pensons que cela est particulièrement dû à l'accroissement de la population rurale par des apports extérieurs : apport de populations réfugiées de Turquie et d'Irak entre les deux guerres mondiales, mais aussi apport de nomades sédentarisés.

En 1947, nous remarquons déjà une amorce d'augmentation du taux d'urbanisation : le pourcentage des habitants des trois plus grandes villes syriennes, citées ci-dessus, était remonté à 25,1 %. Les autorités définirent la ville comme étant le chef-lieu d'un Mohafazat, et selon cette définition le taux d'urbanisation s'éleva, à cette date, à 32,9 %.

L'année 1947 peut être considérée comme le point de départ d'une étude sérieuse de l'urbanisation en Syrie... Le pays s'étant consolidé dans son indépendance, à l'intérieur de frontières fixes, avait pris en charge son propre développement.

(1) "L'Asie Française", REVUE, Paris, 1922, n° 2.

(2) Rizkallah HILAN, "Culture et développement en Syrie", Paris, 1969, p. 349.

(3) Ministère des Affaires Etrangères Français, "Rapport à la S.D.N. sur la situation de la Syrie et du Liban", op. cit., p. 75.

(4) Etienne de VAUMAS, "La population de la Syrie", Annales de Géographie, 1955, n° 341, p. 74-80.

Les chiffres concernant les effectifs des populations urbaines et rurales que nous allons avancer, partent tous des définitions officiellement adoptées aux dates respectives. Ceux de 1950 sont basés sur des estimations faites à partir des chiffres de 1947 (1), tandis que ceux de 1960 et 1970 sont issus des résultats des deux recensements effectués à ces deux dates.

TABLEAU 18 - EVOLUTION DE L'URBANISATION

Catégorie	1950	%	1960	%	1970	%
Population totale	3 400 000	100,0	4 565 121	100,0	6 304 685	100,0
Population rurale	2 200 000	64,7	2 880 165	63,1	3 563 514	56,5
- rural épars	-		1 681 131	36,8	2 116 719	33,6
- rural aggloméré	-		1 199 034	26,3	1 446 795	22,9
Population urbaine	1 200 000	35,3	1 684 956	36,9	2 741 171	43,5
- villes de						
> 500 000 h.	700 000	20,6	955 430	20,9	1 540 369	24,4
- autres villes	500 000	14,7	729 526	16,0	1 200 802	19,1

Ce tableau nous montre la hausse du taux d'urbanisation d'une décade à l'autre, et particulièrement entre 1960 et 1970. Tandis que le rapport de la population rurale à la population totale baisse en 20 ans. Cette diminution de la proportion des ruraux affecte tout aussi bien le rural aggloméré que le rural épars.

B - L'accroissement de l'urbanisation

En montrant l'évolution du niveau de l'urbanisation en Syrie, nous avons noté que les taux semblent avoir connu une baisse jusqu'au milieu du siècle, suivie de la hausse constatée par la suite. Cependant, même en période de baisse des taux d'urbanisation, l'effectif absolu de la population urbaine a continué à croître.

(1) Saad-Eddin IBRAHIM, "Urbanization in the Arab World", in Population Bulletin of the U.N., ECWA, Juillet 1974, n° 7, p. 75.

Pour calculer l'accroissement urbain entre 1950-60 et 1960-70, nous avons veillé à sauvegarder la comparaison des effectifs en apportant des modifications aux données officielles. Pour la période 1950-60, l'ajustement a porté sur les données de 1950 en fonction des critères de définition de la ville en 1960. Pour rendre les données des recensements de 1960 et 1970 comparables, nous les avons modifiées comme suit :

1960

- Nous avons ajouté la population de Jobar (27 289 h.) à celle de la population de Damas. Cette même population a été retranchée de la population rurale, et plus particulièrement de la population du rural aggloméré.

1970

- Nous avons ajouté à la population de Damas celle du camp palestinien du Yarmouk, soit 64 273 h., cette population ayant été retranchée de l'effectif des autres villes.

- Nous avons retranché de la population urbaine de 1970, celle des agglomérations de Al-Tal, Daraya, Ariha, Ras-el-Aïn, Skeylbieh, Cordaha, Cheikh Badr, Dreikich, Tel Abyad, Makhram, Kassir, Rastan... en tout 93 252 h.... ces agglomérations n'étant pas considérées comme urbaines en 1960. Le total de leurs habitants a été ajouté à la population rurale, au rural aggloméré particulièrement.

- Enfin, même si les villes de Kunéitra et Feek ont été rayées de la liste des villes de 1970 par suite de leur destruction, nous les avons gardées dans celle de 1960, considérant que la majorité de leurs habitants a dû migrer vers Damas, ou les villes du Hauran.

TABLEAU 19 - ACCROISSEMENT ANNUEL DE LA POPULATION PAR STRATE D'HABITAT (%)

Strate	1950-60	1960-70
Population totale	2,9	3,3
Population rurale :	2,7	2,5
- rural épars	-	2,3
- rural aggloméré	-	2,7
Population urbaine :	3,5	4,4
- villes de > 500 000 h.	3,1	4,6
- autres villes	3,8	4,2

Le tableau qui précède nous montre que l'accroissement de la population syrienne n'est pas uniforme, ni dans le temps, ni d'une strate à l'autre. En vingt ans l'accroissement s'est accéléré pour les catégories urbaines, et s'est ralenti pour les catégories rurales. Ceci est le signe tangible de l'existence d'un exode rural.

Si toutes les villes syriennes ont connu un accroissement important entre 1960 et 1970, les deux métropoles, Damas et Alep, réunissant chacune plus de 500 000 h., ont marqué le plus grand dynamisme (1).

Enfin, le rural épars semble être à l'origine de la baisse du taux de croissance des ruraux. Là aussi nous retrouvons une forme d'exode : un mouvement de concentration au sein même du monde rural.

- Rythme de l'urbanisation dans certains pays arabes

D'après ce qui précède, l'accroissement de la population urbaine dépasserait son taux d'accroissement naturel. Il serait intéressant de comparer le rythme de l'accroissement urbain en Syrie à celui d'autres pays arabes voisins. Ceci nous conduirait à mieux juger de son intensité.

Pour cela, nous avons emprunté à K.E. VAIDYANATHAN (2) les mesures de l'urbanisation dans certains pays arabes, pendant que nous avons effectué les calculs concernant la population urbaine de Syrie, appliquant comme lui l'indice d'Elridge.

(1) En fait, c'est Lattaquié qui a marqué, sans aucun doute, le taux d'accroissement annuel le plus fort : 6,4 %. De 67 604 h. en 1960, elle est parvenue à 125 716 h. en 1970. Ceci est dû au développement du port et à l'implantation d'activités annexes.

(2) K.E. VAIDYANATHAN, "Some features of urbanization in Arab Countries", in International Population Conference, Liège, 1973, vol. 1, p. 214.

L'Indice d'Elridge est calculé selon la formule :

$$\frac{P_1 - P_0}{100 - P_0} \times 100$$

P_0 et P_1 étant les pourcentages de la population urbaine au premier et second recensement respectivement.

TABLEAU 20 - MESURE DE L'URBANISATION DANS CERTAINS PAYS ARABES

Pays	Taux d'accroissement annuel - Pop. urb.		Indice d'Elridge	
	1950-60	1960-70	1950-60	1960-70
Algérie	4,4	4,5	8,9	10,1
Egypte	4,2	4,0	8,8	9,5
Irak	4,0	4,0	6,7	7,0
Jordanie	4,1	4,8	7,2	7,6
Kuwaït	7,1	8,5	29,5	34,2
Liban	4,0	4,0	8,9	10,0
Libye	4,6	4,6	4,3	4,7
Syrie	3,5	4,4	2,5	10,5

La méthode utilisée pour mesurer le rythme de l'urbanisation n'est pas entièrement satisfaisante, néanmoins elle permet d'avoir une notion de la dimension du processus et de sa localisation dans le temps. C'est ainsi qu'il apparaît que le rythme de l'urbanisation en Syrie s'est particulièrement accéléré entre 1960 et 1970, pendant que les autres pays arabes cités semblent avoir connu cette accélération depuis la période antérieure. D'autre part, si entre 1950-1960, la Syrie a eu une urbanisation plutôt lente, pour la décennie suivante elle peut être classée, avec l'Algérie et le Liban, parmi les pays arabes dont le rythme d'urbanisation est le plus rapide. Nous exceptons, bien sûr, le Kuwaït, pays pétrolier, dont la situation est particulière, et dont la population urbaine croît surtout par immigration internationale.

Les résultats du tableau précédent viennent corroborer les mesures déjà faites par ailleurs. Si l'accroissement de la population urbaine en Syrie s'accélère, et si l'accroissement des ruraux tend à baisser, faut-il conclure que l'urbanisation se fait aux dépens de la campagne ? C'est ce que nous allons essayer de voir par la suite.

C - Les composantes de l'accroissement urbain

L'étude des données quantitatives de la "concentration urbaine" nous a permis de saisir l'évolution de l'urbanisation. Mais pour en comprendre le processus, il faudrait la décomposer en ses facteurs.

Parmi les facteurs qui interviennent dans l'accroissement de la population urbaine, deux sont d'une importance primordiale : il s'agit de l'immigration intérieure et de l'excédent des naissances. Ces deux phénomènes ne sont pas indépendants l'un de l'autre, ils présentent chacun une réalité complexe. Nous allons les développer séparément.

- Accroissement naturel des urbains et des ruraux

Pour savoir s'il existe une différence dans l'accroissement naturel des populations urbaine et rurale en Syrie, et pouvoir la mesurer exactement, il aurait fallu disposer de données d'Etat-Civil valables. Malheureusement, celles-ci faisant défaut en Syrie il ne nous reste qu'à procéder par comparaison avec d'autres pays, ou à faire des estimations.

Dans certains pays en voie de développement, telle l'Inde, les taux de natalité et de mortalité dans les aires urbaines sont inférieurs aux mêmes taux dans les aires rurales (1). En Algérie, l'enquête démographique menée en 1969-70 a révélé aussi que les taux bruts de natalité et de mortalité décroissent du secteur le moins urbanisé au secteur le plus urbanisé. Mais la baisse est beaucoup plus importante quant au taux de mortalité (plus de 50 %), que pour le taux de natalité (environ 22 %) (2).

En Syrie, une étude entreprise par l'UNESCO, portant sur la population scolarisée et scolarisable, a estimé, pour les besoins de cette étude, les niveaux de natalité et de mortalité des différentes strates d'habitat de la population syrienne. Les résultats de cette estimation (3) ont montré que le niveau de la mortalité dans les concentrations urbaines était inférieur à celui prévalant dans le reste du pays. Le taux de la ville de Damas étant le plus bas de tous. Les différences dans les niveaux de fécondité sembleraient, par contre, insignifiants : les zones rurales syriennes ayant, bien sûr, une fécondité légèrement supérieure à celle des zones urbaines (4).

(1) Rapporté par K.E. VAIDYANATHAN, op. cit., p. 219.

(2) République Algérienne Démocratique et Populaire, "Résultats de l'enquête démographique", Secrétariat d'Etat au Plan, Octobre 1974, Série 2, vol. 5, p. 36.

(3) (4) UNESCO, Regional Office for Education in the Arab States, "Population dynamics and Educational Development in Syria - Analysis & Perspectives", Beirut, 1974, p. 11-12 et 18.

Ce qui est essentiel pour nous à ce sujet, c'est de savoir quelle est l'importance de l'excédent des naissances dans la population urbaine, par rapport à l'excédent des naissances dans la population rurale. L'étude déjà citée, a proposé une évaluation de l'accroissement naturel dans les diverses strates de la population syrienne, que nous reproduisons ci-dessous. Ces évaluations sont celles de l'année 1970, puisque c'est à partir des données de ce recensement qu'ont été déduits les différents taux. Nous supposons que ces indices reflètent, à quelque unité près, les tendances du croît démographique entre les deux recensements.

TABLEAU 21 - TAUX D'ACCROISSEMENT NATUREL SELON LES STRATES D'HABITAT
RECENSEMENT DE 1970 (1)

Strate	Taux ‰
Damas	39
Alep	37
Autres villes	37
Population urbaine totale	38
Population rurale plus développée	34
Population rurale moins développée	34
Population rurale	34
Population entière	36

(1) UNESCO, R.O.E.A.S., op. cit., p. 18

Ce tableau nous montre des différences non négligeables dans l'accroissement entre les strates. Les taux urbains sont supérieurs aux taux ruraux. Ceci s'explique par la mortalité inférieure des urbains, et la fécondité presque semblable des deux strates, mais aussi par la structure par âges des deux populations. A cause des migrations de la campagne vers la ville, migrations de jeunes adultes surtout (nous le constaterons sur la pyramide des âges), la structure par âge prévalant dans l'urbain et le rural s'est trouvée modifiée. En ville, la présence d'un surplus de jeunes adultes féconds et moins sujets au risque de la mortalité... prête à cette inflation démographique.

L'accroissement urbain que nous venons de constater en Syrie est donc, pour une bonne part, fonction de l'accroissement naturel de la population urbaine. Les villes syriennes ont, en quelque sorte, un dynamisme propre assez important.

- L'exode rural, facteur de croissance urbaine

Parmi les facteurs qui provoquent "l'explosion" urbaine actuelle en Syrie, la migration des paysans vers la ville constitue certainement un élément important. On est tenté, avant de se pencher sur la situation actuelle, de remonter au début du siècle pour se demander si ce mouvement existait déjà.

J. WEULERSSE (1) croit que les villes syriennes n'ont jamais été nourries dans le passé par les populations rurales qui les entourent. Pour lui, les habitants d'une ville se sont recrutés uniquement parmi les habitants des autres villes. "Tout se passe, dit-il, comme s'il y avait dans l'ensemble du pays une masse donnée de population spécifiquement urbaine, qui se cristalliserait tantôt ici, tantôt là, suivant les hasards de la politique et de l'économie". Quoique le jugement de Mr. WEULERSSE soit exact dans ses grandes lignes, on ne peut nier l'existence d'un exode de paysans au XIXe siècle par suite de l'insécurité qui régnait dans la région. Et n'est-ce pas cet exode vers les villes qui a entraîné le pourcentage élevé d'urbains (plus de 38 %) au début du XXe siècle ?

Dans la première moitié du XXe s., nous avons remarqué une baisse progressive de la proportion des urbains. Mais l'augmentation de la proportion des ruraux (2) ne signifie pas que l'exode rural s'est arrêté au début du siècle. Le mouvement a probablement été lent. I. TRABOULSI nous dit (3) que le pays a connu depuis le deuxième quart du siècle des exécutions de Travaux Publics, de constructions dans les villes... l'édification du pipe-line Kirkouk-Tripoli... autant de projets qui ont dû attirer pas mal de travailleurs de la campagne. I. NOUSS (4) nous confie que pendant la Deuxième Guerre mondiale, il devint souvent difficile de faire la moisson et de la rentrer, faute de main-d'oeuvre agricole. Et le Ministère de l'Economie Nationale, d'après lui, estimait le nombre des ouvriers agricoles à 778 510 en 1937, et seulement à 595 570 en 1945.

(1) J. WEULERSSE, "Paysans de Syrie", Paris, 1946, p. 85-87.

(2) Nous avons dit (p.70) que l'accroissement des ruraux était dû à des apports extérieurs, mais il n'est pas improbable qu'une baisse de la mortalité (p.213) ait eu une part dans cet accroissement. Enfin, la population urbaine a été bien diminuée par l'émigration internationale (p. 129).

(3) I. TRABOULSI, "L'agriculture syrienne entre les deux guerres", Beyrouth, 1948, p. 26-27.

(4) I. NOUSS, "La population de la Syrie", op. cit., p. 402-405.

Il semble donc que l'exode rural est un phénomène ancien en Syrie, même si les statistiques officielles ne nous permettent pas d'en évaluer l'intensité. Cet exode est loin d'être un dépeuplement systématique de régions car, à cette époque, malgré les mauvaises conditions économiques et sociales de la campagne, l'ignorance du paysan le poussait à se contenter de son sort, et à végéter dans la misère.

Il en va différemment pour la seconde moitié du XXe s. A notre avis, l'exode rural, quoique amplifié, est resté lent jusqu'aux années 60... et c'est après cette date qu'il a connu un accroissement, qui semble se poursuivre d'ailleurs jusqu'à présent. Pour cette seconde moitié du siècle nous ne disposons pas non plus de données statistiques pouvant nous permettre de mesurer exactement l'intensité du mouvement. Nous procéderons donc à une approche du phénomène à partir des données du recensement de 1970 qui sont bien plus détaillées que celles de 1960, ces dernières ne fournissant que le nombre de personnes vivant ou pas, au lieu de leur naissance, par Mohafazat, au moment du recensement.

Nous avons commencé par séparer dans la population résidente de chaque ville les personnes dont l'origine est rurale, et celles qui viennent des autres zones urbaines. Les résultats sont affichés au tableau 22.

TABEAU 22 - ORIGINE DES HABITANTS DES VILLES SYRIENNES DONT LE LIEU DE RESIDENCE PASSE EST DIFFERENT DU LIEU DE RESIDENCE ACTUEL

Ville d'accueil	Origine rurale	% par rapport à la pop. résidente	Origine non-rurale	% par rapport à la pop. résidente	Population résidente	% de la pop. étrangère au lieu d'accueil
Damas	95 084	11,4	127 488	15,3	835 045*	26,7
Alep	68 306	10,7	57 557	9,0	639 479	19,7
Chefs-lieux des Mohafazats	265 870	12,0	267 552	12,1	2 213 668	24,1
Autres villes	118 138	15,3	95 273	12,3	771 547	27,6

* Ne sont pas représentées dans ce chiffre les personnes présentes au moment du recensement mais dont le lieu de résidence permanent est situé hors du pays.

Le tableau précédent nous montre que le pourcentage des ruraux établis dans les villes n'est pas important par rapport aux populations de ces mêmes villes. C'est dans les petites agglomérations que le pourcentage est le plus fort. Les migrants

d'origine non-rurale ne sont pas plus nombreux que les premiers : les divers pourcentages sont pratiquement les mêmes, bien que Damas en attire un plus grand nombre. On peut résumer la situation en disant que le quart des résidents des chefs-lieux de Mohafazats ont un lieu d'origine différent de leur lieu de résidence actuelle, pendant que presque le tiers de la population des petites villes n'est pas originaire de ces mêmes villes.

En isolant l'effectif de la population rurale établie en ville, nous ne savons pas depuis combien de temps ces ruraux sont devenus urbains. Et les résultats du recensement ne nous l'indiquent pas directement. Nous avons donc tenté une évaluation en répartissant tous les migrants vers les villes selon la durée de leur résidence actuelle.

TABLEAU 23 - REPARTITION DES NOUVEAU-RESIDENTS DANS LES VILLES SYRIENNES
SELON LA DUREE DE LEUR RESIDENCE ACTUELLE
- RECENSEMENT DE 1970 -

Ville d'accueil	Total des nouveau-résidents*	%	Résidents depuis moins de 10 ans	%	Résidents depuis plus de 10 ans	%
Damas	219 634	100,0	148 732	67,7	70 902	32,3
Alep	124 775	100,0	67 424	54,0	57 351	46,0
Chefs-Lieux des Mohafazats	524 069	100,0	331 540	63,3	192 529	36,7
Autres villes	220 589	100,0	151 380	68,8	69 209	31,4

* Les données de ce tableau étant issues d'une exploitation selon la durée de la résidence actuelle, et non point en fonction du lieu de la résidence passée et présente sont légèrement différentes de celles du tableau 22.

Nous remarquons d'après le tableau précédent que pour toutes les catégories de villes, le nombre des arrivées récentes (moins de 10 ans) dépasse largement les arrivées anciennes. Mais nous ne savons pas si le comportement des ruraux est le même que celui de tous les migrants. Nous ferons donc l'hypothèse que les arrivées des ruraux en ville sont réparties dans le temps selon le même schéma que celui des migrants de

toute origine. Cela nous permettra d'évaluer le nombre des arrivées entre les deux recensements, comme suit :

TABEAU 24 - LES IMMIGRANTS RURAUX ENTRE 1960 ET 1970

Ville d'accueil	Effectif des immigrants
Damas	64 372
Alep	36 885
Chefs-Lieux des Mohafazats	168 296
Autres villes	81 043
Total	249 339

- Les composantes de l'urbanisation

Il s'agit de voir maintenant dans quelle mesure l'accroissement des villes syriennes entre les deux recensements a été fonction de l'exode rural, et dans quelle autre il l'a été de l'accroissement naturel de la population urbaine. Pour cela, nous allons partir de la population urbaine en 1960 (1) à laquelle nous allons appliquer le taux d'accroissement naturel de la population entière, soit 3,6 % (voir page 76). Nous allons soustraire 0,3 % de ce taux, qui est l'estimation d'un taux d'émigration extérieure faite par l'Office Régional pour l'Education de l'UNESCO (2). Implicitement, nous faisons donc l'hypothèse que le taux d'accroissement des urbains a été, pour la période intercensitaire, le même que celui des ruraux. Cette hypothèse est admissible puisque nous avons constaté que la modification de la structure par âge des villes jouait un rôle considérable dans l'augmentation du taux d'accroissement naturel des urbains... Or, cette structure favorable n'a pu se constituer que progressivement durant les dix années qui séparent les deux recensements.

(1) Pour sauvegarder la comparaison nous avons, cette fois, ajusté la population urbaine de 1960 conformément à la définition adoptée en 1970.

(2) UNESCO, Regional Office for Education in the Arab States. op. cit., p. 19.

Nous basant sur cette hypothèse, nous avons calculé l'effectif de la population urbaine présumée en 1970 selon la formule $U_t = U_0 \frac{2 + rt}{2 - rt}$ (1). Après quoi, nous avons soustrait cet effectif de celui de la population urbaine recensée en 1970, et nous avons considéré la différence comme étant le volume de la migration nette vers les villes entre 1960 et 1970, soit 256 257 personnes. Pour avoir une latitude de comparaison, nous avons fait ces mêmes calculs pour la période 1950-1960. Ci-dessous, le résultat final nous montre la part de l'accroissement naturel et de l'exode rural dans la croissance des villes syriennes :

TABLEAU 25 - DECOMPOSITION DE L'ACCROISSEMENT URBAIN

	1950/60	1960/70
Effectif des immigrés en ville	105 228	256 257
Taux d'accroissement intercensitaire des urbains	3,6 %	4,4 %
Taux d'accroissement naturel des urbains	2,9 %	3,3 %
Taux d'immigration nette	0,7 %	1,1 %

Cette immigration nette dont nous venons de calculer le taux annuel a pour origine principale la campagne, nous le savons, l'immigration internationale étant pratiquement nulle pour la période de référence. D'ailleurs, le volume de l'immigration rurale évalué au tableau 24 se rapproche beaucoup de l'effectif des immigrés calculé ci-dessus. Et s'il subsiste cependant une différence de 6 918 personnes, cela n'est-il pas plutôt dû à l'approximation des méthodes utilisées ?

Dans tous les cas, nous remarquons l'augmentation de l'apport de l'immigration rurale à l'accroissement urbain d'une décennie à l'autre : de 19,5 % entre 1950-1960, l'exode rural est entré pour 25 % dans la composition de l'accroissement urbain entre 1960-1970.

(1) U_t et U_0 étant respectivement les effectifs des urbains en 1970 et 1960
 r étant le taux d'accroissement naturel intercensitaire
 t le temps écoulé entre les deux recensements

D - Causes de l'exode rural en Syrie

Certains auteurs évoquant le phénomène de l'exode rural en Syrie ont parlé de pression démographique dans les campagnes... Cela pourrait être le cas de certaines régions. Mais la preuve de la pression démographique est difficile à établir pour tout le territoire, où les densités humaines vont de 5 à 300 h./Km², où plus de la moitié des terres sont inoccupées, et où l'exploitation des richesses naturelles est encore à ses débuts. Il est vrai que la majorité des sols syriens sont situés en zone semi-aride, leurs conditions écologiques n'étant guère favorables à l'implantation humaine; mais il n'est pas impossible d'exploiter les terres semi-arides.

Si donc on ne peut conclure à la pression démographique avec certitude, où faut-il chercher la cause de l'exode rural en Syrie ?

- Les conditions répulsives de la campagne syrienne

Sous l'ancien régime, avant la réforme agraire de 1958, c'est aux citadins qu'appartenaient plus de la moitié des terres cultivées du pays : des villages entiers, sols et habitations, relevaient du même propriétaire. La moyenne et la grande propriété représentaient 66 % de l'ensemble de la propriété terrienne. Quant à l'exploitation, les propriétaires absentéistes la confiaient aux régisseurs qui faisaient travailler les fellahs comme métayers. Les propriétaires fonciers s'attribuaient par la suite une bonne part des revenus agricoles, et ils les utilisaient surtout pour leur consommation personnelle. En somme, à cette époque, les villes drainaient la quasi-totalité des revenus du sol syrien... et constituaient, comme le dit si bien E. de VAUMAS (1), des "centres où se consomment toutes les forces du pays, et non point des lieux de production au service du pays". Il n'est pas étonnant dans ce contexte que la ville draine une partie des paysans... peu importante cependant.

La réforme agraire vint en 1958, à l'initiative de l'Autorité. Elle ne répondait pas particulièrement à des revendications de paysans : ces derniers ne pouvaient pas encore réclamer la propriété de la terre... ils ont été maintenus trop longtemps

(1) Etienne de VAUMAS, "La population de la Syrie", Annales de Géographie, 1955, n° 341, p. 75.

dans un état de tutelle et de passivité. Après la promulgation de la loi sur la réforme agraire et la distribution de la propriété, les anciennes structures se désagrégèrent... Mais cela ne suffit pas pour pousser le cultivateur à travailler plus pour élever son niveau de vie, ni à accroître les emplois à la campagne où le croît démographique commençait à faire sentir ses effets. Une réforme agraire demande du temps pour être intégrée. Toutes les modifications de structures qui l'accompagnent, telles la création de services auxillaires, ou l'introduction de changements dans le mode du faire-valoir, ne peuvent se réaliser pleinement qu'à long terme.

D'autre part, les terres semi-arides de la Syrie produisent peu, et d'une manière irrégulière... Le seul moyen de les bien exploiter, c'est de les irriguer. Il faut donc, avant toute chose, investir à des fins d'irrigation. La Syrie a entrepris déjà un certain nombre de projets de développement agricole dont les deux plus importants sont le projet du Ghab le long de l'Oronte, et le projet de l'Euphrate. De tels investissements ne peuvent augmenter dans l'immédiat, d'une façon tangible, le nombre des emplois... et c'est à longue échéance qu'une progression des revenus dans le secteur agricole peut être assurée.

La situation de la campagne syrienne est donc prometteuse pour l'avenir. Seulement, au lendemain de la réforme de 1958 et jusqu'à 1965, il n'y eut pas de réalisations positives capables de retenir une population paysanne perturbée dans son mode de vie, par tous les bouleversements survenus. Une longue sécheresse, qui débuta en 1958 et se prolongea jusqu'en 1961, vint ajouter ses effets aux perturbations politiques que connut le pays jusqu'en 1963. La difficulté d'exécution de la réforme agraire et la lenteur dans la distribution des terres ont soustrait des parcelles à la culture... Ceci entraîna une réduction du volume de l'emploi. D'autre part, comme les modes de faire-valoir n'eurent pas le temps d'être modifiés, la main-d'oeuvre n'a pas été mieux utilisée sur les terres cultivées.

L'infléchissement de la participation de l'agriculture à la production du pays (tableau 26) nous suggère le non-emploi qui s'en suivit. Ce non-emploi à la campagne existait encore en 1970 puisque, selon le recensement, 36 % des chômeurs officiels viennent du secteur agricole. Voilà qui peut expliquer l'accroissement de l'exode rural en Syrie entre 1960 et 1970. Ce mouvement n'a pas toujours pris le

chemin de la ville. Des statistiques libanaises (1) avancent le chiffre de 296 055 personnes comme étant le bilan de l'immigration temporaire nette de la main-d'oeuvre syrienne au Liban, entre 1963 et 1972.

TABLEAU 26 - POURCENTAGE DE LA PARTICIPATION DU SECTEUR AGRICOLE
A LA PRODUCTION INTERIEURE BRUTE*

Années	1953	1956	1960	1965	1970
Secteur agricole	37,4 %	36,3 %	20,8 %	29,7 %	20,7 %
* Bureau Central de Statistiques, " <u>Aperçu sur les changements économiques et sociaux en Syrie entre 1950 et 1970</u> ", Série des Etudes Economiques, Damas, 1972, n° 42 (en arabe).					

- Le sous-équipement de la campagne

Toutes les campagnes syriennes ne connurent pas les modifications conséquentes à la réforme agraire. Dans certaines régions (de plantations surtout), où les précipitations sont suffisantes - la zone côtière, par exemple - la majorité des propriétés agricoles sont petites et il n'y a pas lieu de les morceler. Cependant, ces campagnes aussi connaissent l'exode rural.

Ce mouvement a pour origine les disparités qui existent entre villes et campagnes, et dont les ruraux sont désormais conscients. Disparités dans le revenu, dans les conditions de vie, dans l'équipement scolaire et sanitaire, dans les moyens de loisirs, etc... Pour illustrer un aspect de ces disparités, nous avons choisi de reproduire une comparaison à un niveau très élémentaire, mais auquel tout le monde est sensible : il s'agit des conditions de l'habitat. Les résultats affichés sont ceux d'une enquête complémentaire menée en 1968 en même temps que l'enquête par sondage sur la "force de travail" (2). Il est vrai que l'échantillon, portant sur 9 650

(1) Youssef COURBAGE & Philippe FARGUES, "La situation démographique au Liban - Analyse des données", Publications du C.I.C.R.E.D., Paris, 1974, p. 43.

(2) Source : Bureau Central de Statistiques, "Les urbains en Syrie, accroissement et particularisme", Damas, 1974, p. 29.

ménages, n'est pas très représentatif... mais comme il a été constitué à partir de ménages répartis sur tout le territoire, il exprime quand même une situation réelle.

TABEAU 27 - POURCENTAGE DES HABITATIONS DANS LESQUELLES ON TROUVE
LES ELEMENTS SUIVANTS

Lieu	Services			Equipements			Commodités		Accessoires			
	Eau	Elec- tri- cité	Canali- sations	Cui- sine	Salle de bain	Cab. toi- lette	Frigi- daire	Gaz	Voi- ture	Télé- phone	Télé	Radio
Chefs-Lieux de Mohafazat	88	93	90	73	53	93	16	50	3	9	17	76
Autres villes	78	75	63	61	33	84	3	21	1	5	4	64
Campagne	15	5	2	24	4	12	-	2	-	-	-	36

Le Gouvernement syrien se rend compte de l'existence de ces disparités puisque dans le plan quinquennal 1966-70 les zones rurales ont fait l'objet d'une attention particulière en ce qui concerne le développement du niveau de vie, de l'enseignement, de l'infrastructure sanitaire. L'Etat tente de promouvoir le relèvement de la campagne en favorisant l'action communautaire. Il cherche à créer des industries liées à l'agriculture, et à améliorer la protection sociale.

A ce niveau, on peut se poser la question : y a-t-il une corrélation entre le sous-développement d'une région et l'intensité de l'exode de ses paysans ?

Pour y répondre, nous avons choisi de confronter les taux d'émigration de ruraux à deux critères qui nous ont semblé devoir exprimer le niveau de développement dans chaque Mohafazat : il s'agit de la densité humaine au Km² cultivable, et le taux d'analphabétisme de la population masculine âgée de plus de 10 ans. Il est vrai que le rapport homme/terre n'est pas suffisant pour nous renseigner sur le niveau de vie d'une région, ni le taux d'analphabétisme pour qualifier une zone de plus ou moins développée... mais l'approche tentée est intéressante quand même.

TABLEAU 28 - SOUS-DEVELOPPEMENT RURAL ET EXODE DES PAYSANS VERS LES VILLES

Mohafazat	Taux d'émigration de ruraux vers les villes (%)	Rang	Nombre d'habitants par Km2 cultivable	Rang	Taux d'analphabétisme de la pop. masculine de plus de 10 ans (%)	Rang
Soueida	16,2	1	27	9	26,7	11
Alep	14,1	2	43	8	56,5	4
Lattaquié	13,6	3	194	2	29,4	10
Homs	13,1	4	47	7	29,5	9
Dera'a	9,2	5	65	4	35,0	7
Idleb	8,6	6	64	5	41,2	5
Tartous	8,2	7	209	1	23,6	12
Hassakeh	7,2	8	18	11	63,7	1
Damas	7,0	9	67	3	33,0	8
Hama	5,6	10	53	6	36,2	6
Deir Ezzor	4,3	11	26	10	62,4	3
Raqqa	3,0	12	18	11	63,5	2

Les résultats obtenus ne montrent pas une relation évidente entre l'état de développement d'une région et l'exode de ses ruraux. Sans doute faut-il établir la comparaison à un niveau plus restreint que celui d'un Mohafazat. Nous ne pouvons, hélas, le faire car nous manquons de données. Et d'ailleurs, les facteurs répulsifs de la campagne ne sont pas les seuls à déterminer l'exode rural.

- Attraction des villes syriennes

Les migrations vers les villes sont déterminées, dans une certaine proportion seulement, par des facteurs de répulsion car les conditions de vie urbaine, le développement économique, l'équipement culturel, sanitaire... des villes exercent une attraction non négligeable sur les ruraux.

Les aires urbaines sont nécessairement, en Syrie comme ailleurs dans le monde, des zones de concentration de l'activité économique, culturelle, sociale. Ces pôles ayant été les premiers à obtenir les avantages de l'urbanisation, ont une tendance à maintenir ces avantages et à augmenter leur capacité d'attraction, d'où la croissance des centres urbains par processus cumulatif.

Les meilleures conditions de vie à la ville font qu'un migrant rural potentiel choisirait quand même d'y venir, sachant que le chômage existe. Et son déplacement, même s'il n'est pas accompagné par une amélioration de son niveau de vie, modifie quand même sa mentalité d'une façon irréversible.

En Syrie, plus l'agglomération est grande, plus elle est attractive. Les chefs-lieux des Mohafazats concentrent plus de population rurale que les autres villes. C'est ce que nous montre le tableau suivant.

TABLEAU 29 - REPARTITION DES MIGRANTS RURAUX VERS LES CENTRES URBAINS
- RECENSEMENT DE 1970 -

Catégories de ruraux	Effectif	Pourcentages
Ruraux ayant migré vers le chef-lieu de leur propre Mohafazat	142 654	37,1
Ruraux ayant migré vers les "autres villes" de leur propre Mohafazat	66 410	17,3
Ruraux ayant migré vers le chef-lieu d'autres Mohafazats	123 214	32,1
Ruraux ayant migré vers les "autres villes" des autres Mohafazats	51 728	13,5
Total	384 006	100,0

- Processus de l'exode rural

Très peu de migrants arrivent à la ville en lui étant complètement étrangers. La plupart des migrants ont des contacts préliminaires, ne serait-ce que par les marchandises fabriquées à la ville, ou par la radio. Un séjour provisoire résultant du service militaire, des études, d'une expérience de travail, ou alors de l'accomplissement de formalités administratives, accroissent la probabilité d'un changement de résidence.

L'utilisation de l'automobile a introduit jusque dans les régions les plus éloignées de Syrie les produits fabriqués de la ville. La radio joue désormais un grand rôle pour uniformiser les mentalités, et diffuser la culture de la ville... et on a constaté au tableau 27 que ces appareils sont relativement répandus parmi les ruraux. D'autre part, le service militaire touche tous les jeunes gens, de toutes catégories sociales... et on sait que bon nombre d'élèves du secondaire et d'étudiants de faculté viennent des campagnes. En somme, les ruraux commencent leur glissement psychologique vers le centre urbain avant d'entreprendre leur déplacement géographique.

L'exode rural en Syrie ne semble pas se faire, du moins pas pour tous, de la campagne vers la grande ville exclusivement. Le dynamisme des petites villes (tableau 19) nous porte à croire qu'un certain nombre de migrants choisissent de s'installer dans ces dernières. Sur le total des résidents urbains d'origine rurale en 1970, 31 %, en effet, habitent dans des villes autres que les chefs-lieux des Mohafazats.

Mais ces nouveau-résidents des petites villes iront-ils par la suite s'installer dans la grande ville ? Autrement dit, leur exode se fera-t-il en deux étapes ? Pour le moment on ne peut encore se prononcer là dessus. Au moment du recensement de 1970 on en était encore à l'étape du "first step" puisque le pourcentage des résidents originaires des petites villes dans les chefs-lieux de Mohafazat était de 3,4 % de la population totale de ces derniers, seulement.

Pour terminer avec l'exode rural, nous allons examiner, toujours selon les données du recensement de 1970, de quelles régions viennent les plus gros contingents de migrants, et quelles sont les zones urbaines auxquelles profite le plus l'exode de ces migrants. A ce propos, le tableau suivant résume l'ensemble de ces mouvements.

TABLEAU 30 - POURCENTAGES DES MIGRANTS RURAUX SELON LE MOHAFAZAT DE DEPART,
ET LEUR POURCENTAGE DANS LES VILLES D'ACCUEIL DE CHAQUE MOHAFAZAT

Mohafazats Ruraux	Mohafazats													
	Damas	Homs	Hama	Tartous	Lattaquié	Idleb	Alep	Raqqa	Deir Ezzor	Hassakeh	Soueida	Dera'a	Kuneitra	Total
Migrants en provenance du Mohafazat de :	8,0	10,0	5,0	5,3	8,5	6,7	22,4	1,6	2,3	7,0	4,2	4,8	14,2	100,0
Résidents dans les villes du Mohafazat de :	35,3	9,8	2,8	3,4	6,7	2,1	22,0	5,1	1,6	6,9	2,2	2,1	-	100,0

Nous remarquons que la campagne d'Alep fournit le plus gros contingent de migrants, ainsi que celle de Kuneitra, cette dernière à cause des circonstances politiques récentes. Les campagnes de Homs, Lattaquié et Damas connaissent un exode non négligeable... tandis que les campagnes de Raqqa et de Deir Ezzor semblent être peu répulsives.

Que les ruraux des régions d'Alep et de Lattaquié quittent en grand nombre, cela se comprend, car leur niveau de vie est l'un des plus bas du pays. Les ruraux des Mohafazats de Damas et de Homs sont les paysans les plus développés de Syrie... Ces ruraux de la classe moyenne sont en général ambitieux, et un désir de mieux-être leur fait quitter leurs villages. Cependant, le tableau 30 ne rend pas compte de l'importance de l'exode par rapport à la population rurale de chaque Mohafazat, car alors, Soueida, qui ne fournit qu'un contingent modeste de migrants, est en réalité le Mohafazat dont le taux d'émigration est le plus fort (voir tableau 28), parce que c'est une région plutôt déshéritée.

Concernant l'arrivée dans les villes, nous remarquons l'attraction qu'exercent celles du Mohafazat de Damas sur les migrants ruraux, suivies des villes du Mohafazat d'Alep. En réalité, ce sont les deux métropoles qui exercent cette attraction, puisque 71 % des ruraux y sont installés, contre 29 % dans les autres villes des deux Mohafazats.

- Comparaison entre Pays Arabes

Nous avons pensé, avant d'achever cette partie du chapitre, comparer l'exode rural en Syrie avec ce mouvement dans d'autres pays arabes afin de mieux juger de son importance. Nous avons emprunté pour cela la méthode de mesure mise au point par VAIDYANATHAN (1). Il s'agit de rapporter la population présumée avoir migré entre deux dates (calculée pour la Syrie au tableau 25), à la population rurale, puis à la population urbaine du début de référence, le rapport étant exprimé en pourcentage. Pour VAIDYANATHAN, le taux de migration vers les villes, calculé à partir de la population rurale, peut être considérée comme la mesure de l'attraction des zones urbaines, et de la répulsion des zones rurales, dans la mesure où ces deux actions s'exercent dans le même sens, bien sûr. Tandis que le taux de migration calculé à partir de la population urbaine peut être considéré comme l'impact de la migration sur l'accroissement urbain.

TABLEAU 31 - MESURE DE L'EMIGRATION DES RURAUX VERS LA VILLE
DANS CERTAINS PAYS ARABES *

Pays	% de la migration nette entre 1950-60 par rapport à		% de la migration nette entre 1960-70 par rapport à	
	Pop. Rur. 1950	Pop. Urb. 1950	Pop. Rur. 1960	Pop. Urb. 1960
Algérie	10,8	33,3	12,8	28,2
Egypte	11,2	23,9	12,1	19,9
Irak	8,8	16,4	9,3	14,4
Jordanie	9,5	17,9	10,8	16,6
Kuwait	48,2	35,7	67,5	28,7
Liban	10,6	29,4	12,3	24,9
Libye	5,8	21,7	6,5	19,9
Syrie	4,8	8,8	8,9	15,2

* Source : VAIDYANATHAN, op. cit., p. 216. Seules les mesures concernant la Syrie ont été calculées par nous-mêmes, car les chiffres avancés pour ce pays n'étaient pas mis à jour.

En accord avec le sens donné à ces mesures, nous pouvons remarquer que les aires urbaines exercent dans presque tous les pays arabes cités plus d'attraction sur les ru-

(1) K.E. VAIDYANATHAN, "Some features of urbanization...", op. cit., p. 216

raux qu'en Syrie. D'autre part, l'impact de la migration de ruraux sur l'accroissement urbain est aussi plus grand dans la majorité des autres pays arabes.

Malgré l'hypothèse de départ (accroissement naturel égal pour urbains et ruraux), l'imperfection de la méthode, et l'approximation des résultats... nous pouvons conclure en disant que l'exode rural en Syrie, s'il n'est pas intense, a pris une ampleur qu'il n'avait pas entre 1950-1960, se rapprochant ainsi de la situation prévalant dans les autres pays arabes.

E - Vue générale sur les conséquences de l'urbanisation

La Syrie en 1970 est plus urbanisée que certains pays du tiers monde (l'Inde, par exemple) qui sont, comme elle, en voie de développement. Parmi les Pays Arabes, mis à part les pays pétroliers du Golfe Persique dont les conditions sont exceptionnelles, elle occupe une bonne place, comme nous le montre le tableau suivant :

TABLEAU 32 - POURCENTAGE DE LA POPULATION URBAINE DANS QUELQUES PAYS ARABES (1)

Pays	1950	1970
Algérie	25	35
Arabie Séoudite	9	25
Egypte	32	45
Irak	35	43
Jordanie	35	44
Kuwait	51	80
Liban	40	55
Libye	22	38
Syrie	35	43

(1) Saad-Eddin IBRAHIM, "Urbanization in the Arab World", op. cit., p. 75.

L'urbanisation en Syrie, on l'a montré, a connu une accélération entre 1960 et 1970 (de 37 % à 43 %), et c'est de là que sont nés certains déséquilibres dans le pays.

L'exode rural n'a guère été la conséquence d'un accroissement de la productivité agricole ou d'une mécanisation du travail de la terre... ni la conséquence de la création d'industries en ville qui auraient attiré et absorbé de la main-d'oeuvre. L'émigration des ruraux s'est effectuée sans aucun contrôle de la part des Pouvoirs Publics, créant un sous-peuplement dans la zone de départ, des changements dans les structures démographiques des zones d'accueil, le tout se faisant d'une façon rapide, qui n'a pu être accompagnée de mesures d'aménagements urbains correspondants. De ce décalage sont nés les problèmes.

- Conséquences de l'absence d'un contrôle du flux migratoire

Une des conséquences de la migration anarchique vers les villes, c'est l'établissement d'un déséquilibre dans le réseau urbain. L'absence d'hierarchie entre les villes syriennes existait déjà dans le passé : la supériorité numérique des deux villes de Damas et d'Alep est incontestable. Le mouvement récent d'urbanisation a accentué encore cette primauté, augmentant l'écart qui existait entre ces deux villes et les autres (voir Fig. 3). Damas et Alep, à elles deux, concentrent 56 % de la population urbaine, et 24,5 % de la population totale.

Population en millier d'habitants

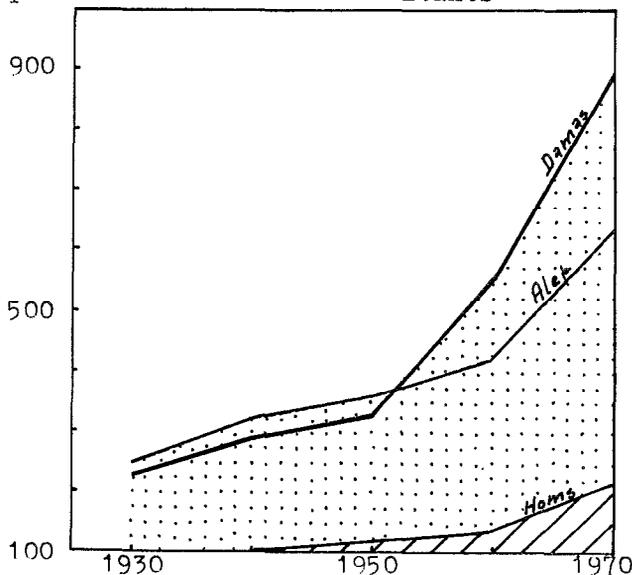


Figure 3. - Evolution de la population des trois principales villes syriennes.

Cette distribution binaire n'a rien d'étonnant quand on constate que ces deux métropoles rassemblent la plus grande partie des activités commerciales, industrielles, culturelles et sociales du pays... Damas a pris un net avantage sur Alep (le graphique nous le montre bien) à cause de son rôle de capitale concentrant la fonction administrative et l'appareil de l'Etat. Nous avons remarqué au tableau 30 que ces deux villes attiraient un plus grand pourcentage de ruraux... Mais un autre flux migratoire, prenant origine dans les autres villes syriennes, converge aussi vers ces deux métropoles, et vers Damas surtout, comme nous le montre le tableau suivant :

TABLEAU 33 - REPARTITION ACTUELLE DE LA POPULATION DONT LA RESIDENCE ANTERIEURE EST URBAINE DANS LES CHEFS-LIEUX DE MOHAFAZATS
- RECENSEMENT DE 1970 -

Villes d'accueil Pour- centages	Damas	Alep	Homs	Lattaquié	Raqqa	Hassakeh	Deir Ezzor	Hama	Tartous	Idleb	Soueida	Dera'a	Total
		43,0	23,0	9,7	6,5	4,2	2,8	2,5	2,4	2,0	1,7	1,6	0,6

Parce que Damas accueille beaucoup de migrants d'origine rurale, concentre une grande partie du flux migratoire venant des autres villes... et parce que Damas a connu un accroissement extraordinaire après 1950, laissant Alep bien loin derrière elle... nous pouvons nous demander si à l'avenir cette évolution gardera son sens, et son intensité ? Jusqu'à présent, la concentration urbaine de Damas ne constitue pas un fait géographique majeur dans le pays, on le voit bien en comparant l'indice de primauté de la capitale syrienne avec celui d'autres pays du monde (voir tableau 34). Cependant, le risque est d'importance, et ses conséquences sont dangereuses : cette sorte de colonisation politique et économique que peut exercer la très grande ville sur tout le reste du pays est insoutenable. On peut la freiner en équipant et restructurant d'autres régions qui assureront le relèvement des zones laissées en marge jusque là.

TABLEAU 34 - "INDICE DE PRIMAUTE" DE LA PREMIERE VILLE DANS QUELQUES PAYS ARABES ET AUTRES PAYS (1)

Pays	1960	1970
Algérie	1,13	1,28
Egypte	1,91	2,08
Irak	1,75	2,31
Liban	1,84	2,28
Syrie	0,84	0,91
Italie	0,56	0,69
Japon	1,62	1,53
Yougoslavie	0,64	0,63

(1) Source : Saad Eddin IBRAHIM, "Urbanization in the Arab World", op. cit., p. 85.
 Les chiffres concernant la Syrie ont été calculés par nous-mêmes.
 "L'Indice de primauté" défini par l'auteur, consiste à rapporter la population de la plus grande ville du pays au total de la population des trois villes suivantes.

- Problèmes résultant de l'urbanisation rapide dans les villes

La Syrie, nous l'avons constaté, s'urbanise avec rapidité. Damas a vu sa population quadrupler en 40 ans, Lattaquié tripler en 30 ans... et sur 49 villes recensées en 1960, 21 ont vu leur population croître de plus de 50 % entre 1960 et 1970.

Si la physionomie de la Syrie s'est donc transformée et continue de l'être, l'organisation de l'espace géographique en fonction de ces changements n'a pu se faire au même rythme. Ceci engendra un décalage entre les besoins du citoyen et les structures que lui offre son milieu de vie. Ce décalage a plusieurs aspects, et chaque aspect est à l'origine d'un problème.

Les problèmes dans les villes résultent, en premier, de l'insuffisance de l'infrastructure socio-économique : manque d'écoles, d'établissements sanitaires ou hospitaliers... insuffisance du nombre de logements... des emplois... Les régions urbaines se gonflent d'une population non intégrée... A cause de la concentration, les villes deviennent un foyer d'inflation...

Nous n'allons pas nous attarder à passer en revue tous les problèmes se posant dans les villes syriennes... Nous nous contenterons d'illustrer les conséquences de l'urbanisation en évoquant, brièvement, deux difficultés : le manque de logements et le non-emploi.

L'arrivée de nombreux migrants dans les villes syriennes, en un court laps de temps, s'est traduite très vite par une crise du logement. Le tableau qui suit, mettant en rapport le nombre de ménages dans les chefs-lieux des Mohafazats en 1970 avec le nombre de logements disponibles la même année, nous donne une idée de l'ampleur de la crise, particulièrement dans les plus grandes villes.

TABLEAU 35 - INSUFFISANCE DES LOGEMENTS DANS LES CHEFS-LIEUX DE MOHAFAZATS
EN 1970

Villes	Nombre de ménages (1)	Nombre de logements ordinaires (2)	Ménages sans logement	
			Nombre	Pourcentages
Damas	147 571	122 870	24 701	16,7
Alep	106 664	93 978	12 686	11,9
Homs	35 230	30 407	4 823	13,7
Hama	20 501	18 561	1 940	9,4
Lattaquié	22 535	21 617	918	4,1
Deir Ezzor	9 839	9 419	420	4,2
Hassakeh	5 372	4 179	1 193	22,2
Raqqa	6 013	5 721	292	4,8
Idleb	5 882	5 951	-	-
Tartous	5 460	5 386	74	1,3
Dera'a	4 689	4 502	187	3,9
Soueida	5 538	5 074	464	8,4
Total	375 294	327 665	47 698	

Source: Bureau Central de Statistique, "Crise du logement et évaluation des besoins de la Syrie en logements pour les années 1971 à 1975", Série des Etudes Economiques, Damas, n° 51, p. 20 .

La forte demande, due au manque de logements, a une répercussion sur les prix des terrains en ville. Ces derniers augmentent dans des proportions exceptionnelles, allant parfois jusqu'à huit à dix fois leur prix d'il y a dix ans. La hausse des prix des ter-

(1) Selon la définition du ménage ordinaire adoptée au recensement de 1970, il n'est pas exclu de rencontrer, dans un même logement, plus d'un ménage.

(2) Il semble que de cette catégorie on ait exclu les habitations de fortune. Cependant, il a été ajouté au nombre de logements ordinaires, 38 % des permis de construire (par unité de construction) accordés depuis le début de 1970.

rains a engendré une hausse des prix de l'immobilier... Mais les plus pauvres parmi les migrants ne pouvant se loger dans ces conditions inflationnistes se construisent des baraques provisoires sur des terrains non aménagés. Quand ils en seront délogés, ils iront s'implanter un peu plus loin. La proportion de ces zones construites illégalement semble non négligeable, dans la ville de Damas notamment.

Le deuxième problème relevant de l'urbanisation rapide en Syrie est le chômage dans les villes. En 1970, le nombre des chômeurs masculins officiellement enregistrés dans les zones urbaines était de 42 592 personnes, soit 7,1 % de la population masculine économiquement active. Parmi ces chômeurs, le pourcentage de ceux vivant dans les grandes villes est important. Damas réunissait, à elle seul, 27,5 % des chômeurs résidant dans les villes syriennes.

L'arrivée massive de migrants gonfle la population de la région urbaine, et les emplois créés sont insuffisants pour résorber la demande... voilà pourquoi le non-emploi naît dans les villes. L'impact du facteur démographique de croissance pèse déjà lourdement sur l'expansion de la demande d'emplois. Et souvent, dans un pays en voie de développement, les ressources pour faire de nouveaux investissements, en vue de créer des emplois, sont limitées.

D'autre part, le migrant, insuffisamment qualifié pour accomplir les activités urbaines, est limité dans sa recherche d'emploi... il est acculé au chômage ou obligé d'accepter des emplois à rémunération faible, ce qui constitue, du reste, le sous-emploi, sorte de chômage déguisé.

Si donc en Syrie le chômage existe, il peut être défini surtout comme le transfert en ville du non-emploi rural. Ce transfert n'est cependant pas suffisant pour supprimer le sous-emploi rural, comme nous l'avons constaté.

- Conséquence de l'accroissement urbain sur la répartition géographique de la population

Si nous tenons compte du fait que la majorité des mouvements internes de la population se sont effectués surtout en faveur des villes, comme nous le montre le tableau suivant, nous ne serons pas étonnés que l'inégalité de la répartition géographique de

la population, constatée au chapitre 1, se soit accentuée avec le mouvement d'urbanisation récent.

TABLEAU 36 - BILAN DE L'IMMIGRATION SELON LES STRATES D'HABITAT
RECENSEMENT 1970

Lieu d'habitat	Mouvements intérieurs		Bilan
	Immigration	Emigration	
Chefs-Lieux de Mohafazats	337 973	123 412	+ 214 561
Autres villes	187 166	104 813	+ 82 353
Rural	87 094	384 008	- 296 914

Lorsque nous examinons les changements survenus dans le pourcentage des habitants de chaque région, entre 1960 et 1970 (voir tableau 37), nous remarquons la régression des régions nord, nord-est, ainsi que de la zone côtière. Le Centre marque une légère augmentation de son pourcentage. Seule la région sud a effectivement gagné en importance. La concentration dans le Sud est, sans aucun doute, causée par la présence de la ville de Damas, et s'est faite au profit du Mohafazat de la Capitale, car les autres districts du Sud (Soueida et Dera'a) ont connu, eux aussi, un recul du pourcentage de leur population.

TABLEAU 37 - POURCENTAGE DE LA POPULATION DES GRANDES REGIONS SYRIENNES (1)

	<u>1960</u>	<u>1970</u>
Sud	27,9	29,1
Nord	28,2	27,0
Nord-Est	16,4	16,2
Centre	16,0	16,8
Côte	11,5	10,9
<u>Total</u>	<u>100,0</u>	<u>100,0</u>

(1) Les chiffres de 1960 ont été ajustés selon les frontières administratives de 1970.

Le glissement d'une partie de la population syrienne vers le Sud (voir carte 9) est une évolution vers un plus grand déséquilibre dans la répartition géographique. Bien sûr, la concentration de la population sur une partie du territoire n'a de sens que par rapport au type d'économie qui prévaut dans le pays en question. Or nous savons que l'agriculture reste le secteur vital de l'économie syrienne, qu'elle contribue pour plus du tiers au revenu national... et que les zones qui disposent des ressources en terres et eaux ne se trouvent pas particulièrement dans le Mohafazat de Damas. Les mouvements actuels de la population mènent donc à un gaspillage de ressources dans les secteurs abandonnés par les migrants... tandis que dans la zone d'accueil, la dimension que prend la ville détourne l'attention des planificateurs de la perspective régionale.

Une zone qui attire les populations par son développement contraint l'Etat à faire des investissements supplémentaires dans cette région, pour créer des emplois notamment... d'où attraction des capitaux... Un processus vicieux se constitue alors, la concentration se faisant aux dépens des forces vives des autres régions moins favorisées, et amenant un appauvrissement de celles-ci.

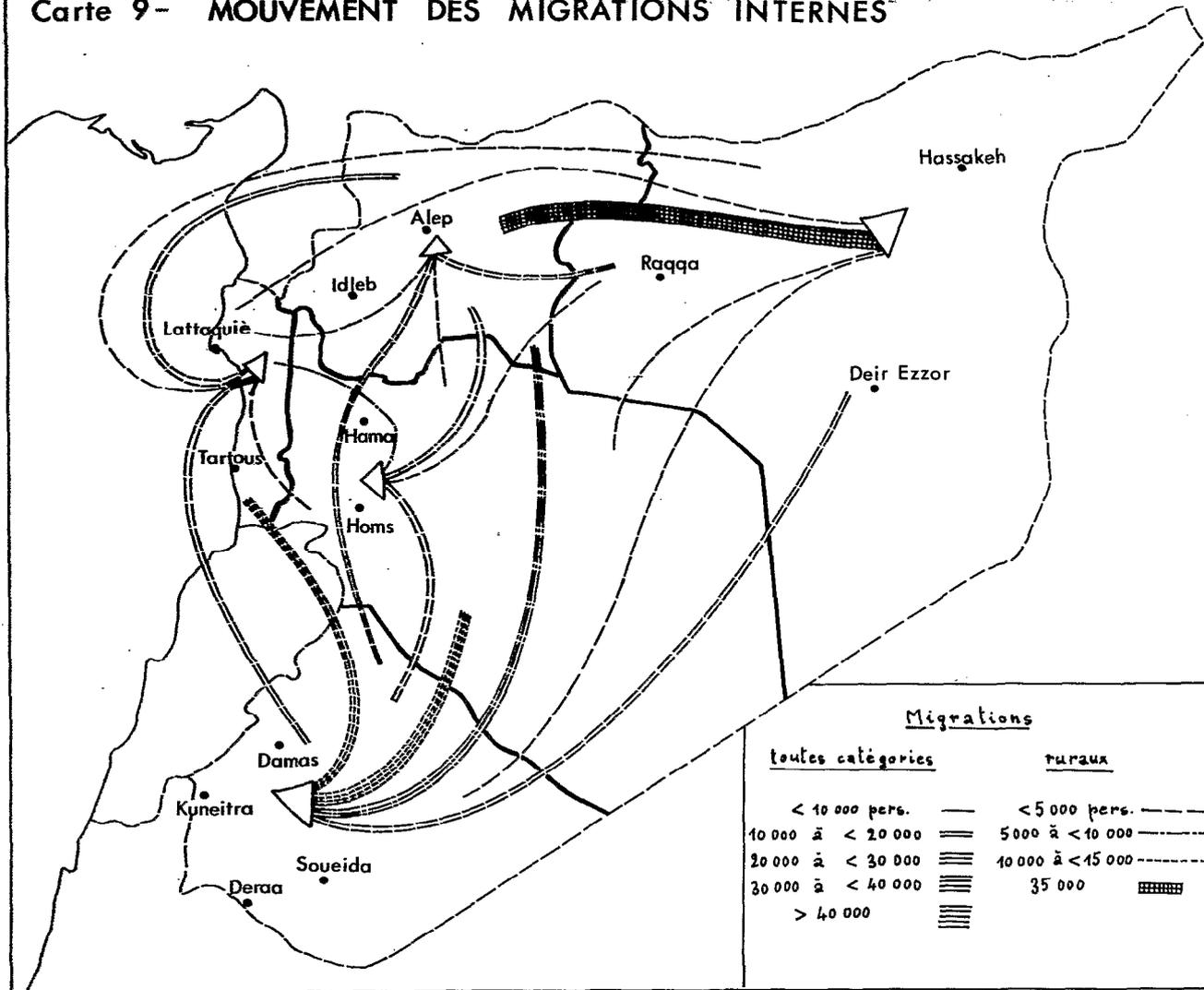
- Avenir de l'urbanisation en Syrie

Parce que les données d'un recensement risquent fort de se dévaluer rapidement... nous nous trouvons devant cette question très importante concernant l'avenir démographique de la population syrienne : quelle va être la tendance future de l'urbanisation ?

Jusqu'en 1975, aucun fait ne nous laisse entrevoir un changement dans la tendance à l'urbanisation, bien au contraire. Si le secteur agricole est resté dans un état stationnaire de développement, en attendant la réalisation des grands projets d'irrigation et d'amendement des terres... le secteur industriel a, par contre, sensiblement progressé. Cette industrialisation, quoique lente, s'est faite dans les villes. D'autre part, un certain nombre de mesures de libéralisation, touchant en particulier le secteur commercial, ont été adoptées progressivement par le Gouvernement à partir du milieu de l'année 1971 (1), ce qui a eu pour effet, entre autres, d'augmenter le dynamisme des villes et leur pouvoir d'attraction. On avance que la population de Damas a atteint 1 400 000 habitants à la fin de 1975, soit 20 % du total de la population, pendant qu'elle en représentait 13 % seulement en 1970.

(1) Le commerce d'importation et d'exportation avait été pris en main par l'Etat vers 1965.

Carte 9- MOUVEMENT DES MIGRATIONS INTERNES



Migrations

toutes catégories		ruraux	
< 10 000 pers.	—	< 5 000 pers.	—
10 000 à < 20 000		5 000 à < 10 000	—
20 000 à < 30 000		10 000 à < 15 000	—
30 000 à < 40 000		35 000	
> 40 000			

Après 1975, la conjoncture politique au Moyen-Orient et la crise libanaise nous portent à croire que l'émigration provisoire de main-d'oeuvre syrienne vers le pays voisin va cesser. Les migrants ruraux ayant travaillé dans le bâtiment et les usines au Liban, ne vont probablement pas réintégrer le secteur agricole à leur retour. Ils iront grossir, à notre avis, le prolétariat des grandes villes syriennes.

Les gros efforts entrepris dans le secteur agricole, et la mise en route des nombreux projets laissent espérer une possibilité d'offre d'emplois non négligeable à l'avenir. Mais la population agricole qui connaît, comme le reste de la population, un croît démographique important, ne verra probablement pas d'ici la fin du siècle baisser son croît naturel... Elle recevra, d'autre part, un apport continu de nomades qui se sédentariseront... et ce mouvement ne cessera pas avant la fin du siècle. Alors l'amélioration du niveau de vie du rural suffira-t-elle pour l'attacher à sa terre ? Et les emplois créés à la suite de la réalisation des grands projets suffiront-ils pour résorber le chômage (36 010 personnes en 1973), le croît démographique, et les nomades sédentarisés ?

L'industrie est devenue, depuis la mise en route du plan quinquennal 1966-70, l'objectif majeur en Syrie, l'élément principal de la stratégie du développement économique du Gouvernement. Un bon nombre d'industries ont été créées, presque toutes concentrées dans la partie occidentale du pays (sauf l'industrie de l'extraction du pétrole située dans le Nord-Est), c'est-à-dire, dans la zone comprenant les principales agglomérations urbaines. Et comme l'industrie doit être encore encouragée (pour créer des emplois, dépendre moins des importations, accélérer la croissance du produit national brut...), la tendance à la concentration de l'industrie ira en s'affirmant dans l'avenir proche. D'ailleurs, un projet industriel à intensité de capital, s'installant dans une région où il y aurait pénurie de main-d'oeuvre, risque d'être voué à l'échec. Il n'est donc guère facile de se défaire de la concentration excessive des industries dans les régions urbaines... cette concentration qui en s'accroissant attire davantage de population.

Enfin, les investissements pour la mise en valeur des ressources humaines, tels les investissements en matière d'enseignement et de santé, ou d'aménagement du territoire (construction de voies de communication notamment...) sont aussi influencés par la manière dont la population est répartie : les agglomérations urbaines ne peuvent que recevoir un pourcentage disproportionné de ces types d'investissements. Et ceci a

pour effet de stimuler davantage la migration des ruraux vers les villes. En Syrie, il existe de grandes disparités entre les zones rurales et urbaines en ce qui concerne les installations et services sanitaires, et les établissements scolaires (à partir du complémentaire surtout). Et l'une des principales raisons qui crée ces disparités, c'est la difficulté que l'on rencontre pour recruter du personnel qualifié lors de l'extension de ces services aux zones rurales. En somme, la concentration des moyens d'enseignement et des services de santé dans les zones urbaines attirent les migrants ruraux... et les départs de ces derniers empêchent l'Etat de fournir des installations régionales d'un niveau comparable à celui de la ville. En ce qui concerne les voies de communication (routes, chemins de fer...) le problème est le même : les villes sont largement desservies et peuvent facilement communiquer entre elles, pendant que les voies d'accès à certaines campagnes lointaines sont vraiment impraticables.

Il ressort de tout ce qui précède que, malgré les tentatives du Gouvernement pour améliorer la répartition géographique des facteurs de production, pour essayer de relever le niveau de vie des zones rurales... la migration vers les villes ne semble pas devoir cesser de sitôt, et se prolongera encore dans les prochaines décennies.

Sur le plan régional, le fait que le Gouvernement ait renoncé à la structure centralisée de la planification du développement, laisse présager un amoindrissement dans l'inégalité de la répartition géographique de la population à l'avenir. En effet, des ordonnances ont été promulguées, élargissant les pouvoirs des administrations des Mohafazats, prévoyant l'accroissement du nombre des Conseils Municipaux et des Conseils de villages. De plus, un Ministère chargé des Affaires Municipales et Rurales a été créé.

DEUXIÈME PARTIE

**LES SOURCES
DE LA CONNAISSANCE DÉMOGRAPHIQUE**

LE PASSÉ DÉMOGRAPHIQUE DE LA SYRIE

La population de Syrie, qui apparaît aujourd'hui nombreuse, a longtemps donné l'impression de flotter sur un espace géographique trop large.

Remonter le passé démographique de la Syrie n'est pas chose aisée. Une première difficulté que l'on rencontre vient du fait que la Syrie, dans ses frontières actuelles, n'a jamais formé au cours des siècles, une unité administrative distincte.

Une autre difficulté vient du manque d'informations sur les données démographiques fondamentales. Pour l'époque ottomane (XVIe - XIXe s.), l'histoire événementielle elle-même reste très obscure en ce qui concerne le Proche-Orient arabe. Les chroniques arabes des XVIe, XVIIe et XVIIIe s. omettent de parler des caractères démographiques des populations. Les archives dont on dispose à partir du XVIe s. sont très riches, mais leur dépouillement est encore peu avancé. Enfin, les documents consulaires et les récits de voyages, qui deviennent nombreux et détaillés à partir du XVIIe s., révèlent souvent une connaissance superficielle des pays concernés.

A - Le problème des frontières

Comme nous l'avons énoncé, la Syrie ne formait pas dans le passé une unité administrative indépendante. Les remaniements continuels des subdivisions intérieures des territoires de l'Empire Ottoman, le partage de la surface que l'on appelle au-

jourd'hui Syrie, entre les diverses provinces de la région, rend très difficile, sinon impossible, l'évaluation exacte de ce que fut la population qui habita la région concernée.

La Syrie, dans ses limites actuelles, n'a pris forme qu'après la Première Guerre mondiale, et n'acquies ses frontières définitives qu'en 1938, après la cession du Sandjack d'Alexandrette à la Turquie (voir carte 10). A sa création, le territoire actuel ne formait pas un Etat unitaire, mais cinq Etats autonomes, dont quatre étaient unis par le lien fédéral (ce sont les Etats d'Alep, de Damas, des Alaouites, et le Sandjack d'Alexandrette). Le 5 décembre 1924 fut créé l'Etat de Syrie, formé de la fusion des Etats d'Alep et de Damas. Et c'est seulement le 2 décembre 1936 que par un arrêté du Haut Commissaire Français, on rattachait à cet Etat les deux régions qui étaient restées jusque là autonomes, à savoir les Etats de Lattaquié et du Djebel Druze.

Le nom "Syrie" ne semble avoir été utilisé officiellement, pour marquer un territoire défini, que dans la seconde moitié du XIXe siècle (1), après 1864, lors de la création d'une Wilayet de Syrie, comprenant les Sandjacks de Damas, de Hama, du Hauran et de Kerk. Avant cette date, la région s'étendant des Mts Taurus au nord, jusqu'au Sinaï et au Golfe d'Aqaba au sud, et limitée à l'est par la Badia, a toujours été appelée Barr-el-Châm, ou Pays de Châm (voir cartes 11 et 12).

Si on remonte le temps jusqu'au début du XVIIe s., on retrouve le Pays de Châm (qui englobe la Syrie actuelle, le Liban, la Palestine, la Jordanie, et une partie de l'Anatolie Orientale) partagé en régions administratives distinctes. Sous les Mamlouks (1291-1516), le territoire était divisé en six unités administratives, nommées des "Nyabats" (2) : ce sont les Nyabats de Damas, d'Alep, de Tripoli, de Hama, de Safad et de Kerk.

Plus tard, après la conquête du pays par Sélim 1er (1516), ces divisions furent conservées afin de ne pas bouleverser le statu quo. Le représentant du Sultan siégea à Damas, qui semblait jouer déjà le rôle de métropole. Mais très tôt (1520) des modifications furent apportées à cette structure administrative, car la "Porte" avait pris

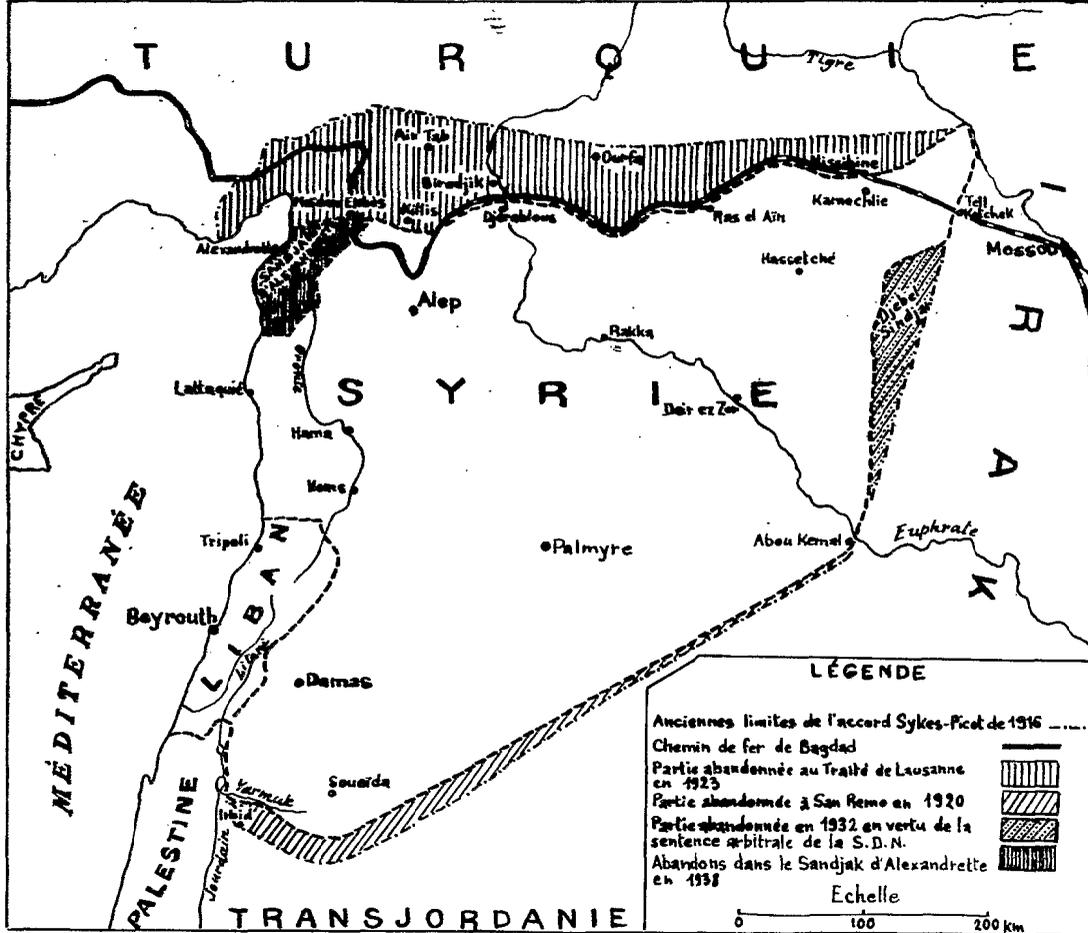
(1) A.M. AOUAD, "L'administration ottomane dans la Wilayet de Syrie, 1864-1914", Le Caire, 1969, p. 28 (en arabe).

(2) A.M. AOUAD, op. cit., p. 32.

LES CESSIONS SUCCESSIVES

par rapport à ce qui avait été attribué à la Syrie
par les accords de 1915-16

CARTE N°10



Source : J. Pichon "Le Partage du Proche-Orient", Paris, 1938.

conscience de l'importance de la situation géographique du Proche-Orient, et senti le danger que cela pourrait représenter, s'il venait à former un seul bloc uni, sous l'autorité d'un Gouverneur fort. Elle se prit alors à le morceler, pour mieux le dominer. En 1521, le pays fut divisé en quatre unités administratives principales, rattachées séparément et directement à la Porte, qu'on appela "Pachaliks" (1). A la tête de chaque unité un Pacha fut nommé... ces hauts fonctionnaires furent toujours turcs.

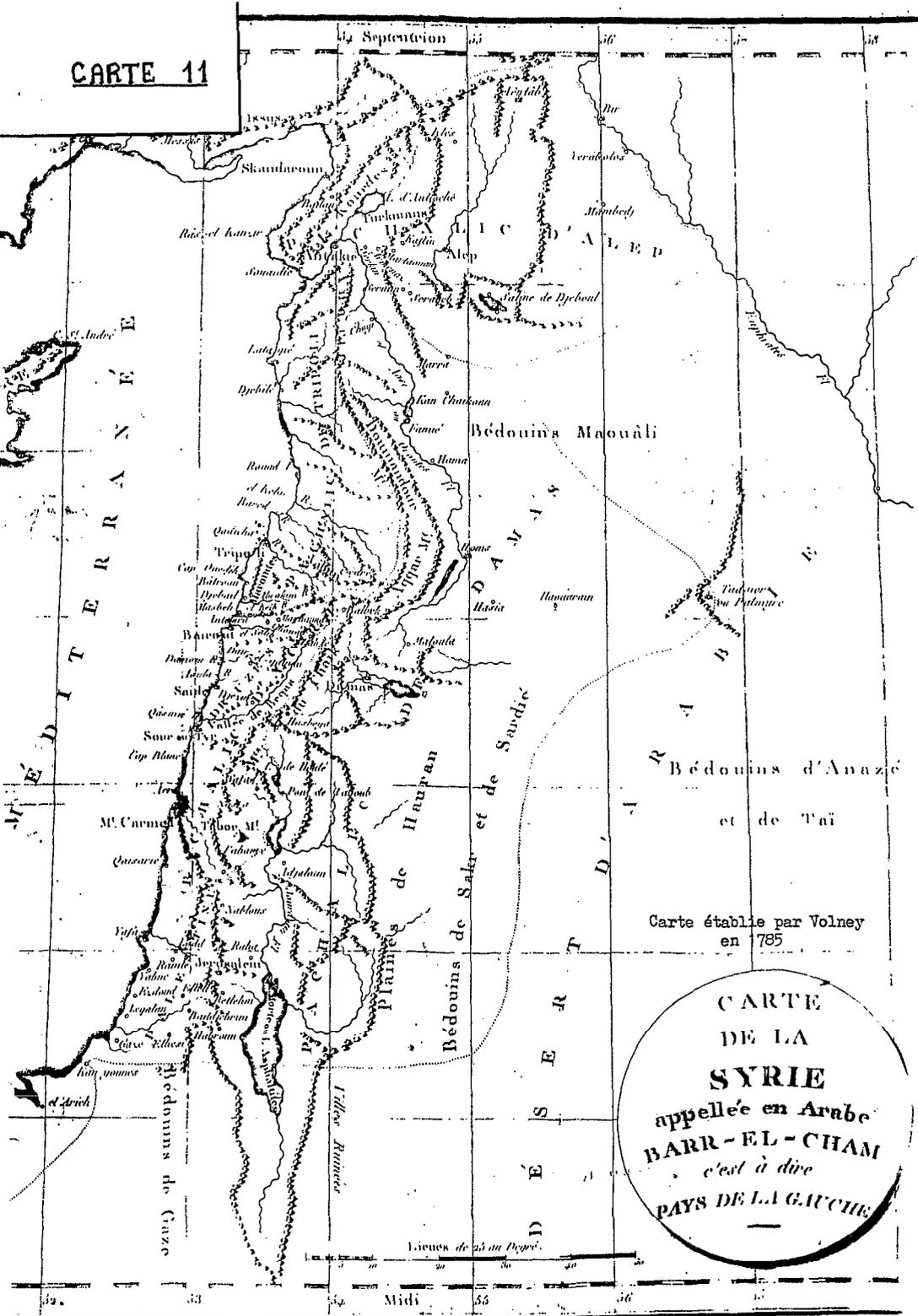
En 1660, on créa un cinquième Pachalik, celui de Sayda, formé aux dépens des Pachaliks de Damas et de Tripoli, afin de surveiller le Mt Liban (2). Et depuis cette date, les modifications furent incessantes, les divisions principales ne variant pas tant, par le nombre que par la composition.

Ces remaniements incessants étaient souvent causés par des nécessités politiques pressantes, les dangers qui menaçaient la souveraineté de la Porte. C'est ainsi que les deux Liwas de Tripoli et de Palestine furent supprimés et incorporés à la province d'Acre (ancien Pachalik de Sayda), que gouvernait El-Jazzar, vers 1776 : en ce temps, le danger bédouin menaçait au sud-est, depuis le Hedjaz, et la Porte voulait consolider le pouvoir du Gouverneur d'Acre afin qu'il puisse faire face à ces guerriers.

En 1861, on forma le Moutassarriflik du Mt Liban, enlevé au Pachalik de Sayda, au lendemain des massacres de 1860. En 1873, le Moutassarriflik de Jérusalem fut constitué, par dissociation de la Wilayet de Syrie, en raison de l'importance que prenait la ville de Jérusalem sur le plan international. Enfin, en 1887, on créa la Wilayet de Beyrouth, vu le développement du port et le rôle économique que commençait à jouer cette ville.

(1) La division administrative principale prit successivement les noms de Pachalik, Eyalet, Wilayet... on l'appellera pour simplifier, dans notre texte, une province. A la tête de chaque province, le Gouverneur fut le Pacha. Les Pachaliks ou Wilayets étaient divisés en plusieurs Liwas ou Sandjacks, à la tête desquels était nommé un Wali ou Moutassarif. Enfin, ces subdivisions étaient partagées en Cazas (dirigés par les Caïmacans), et ceux-là en Nahiés (dirigées par les Mudirs). Souvent, des Moutassarrifliks furent créés aux dépens des subdivisions précédentes. Ces unités, créées pour les besoins du moment étaient directement rattachées à Istanbul.

(2) Dans la première moitié du XVIIe siècle, Fakhr-el-Din Maani II, émir de la montagne libanaise, faillit affranchir la Syrie toute entière de la domination ottomane.



Carte établie par Volney en 1785

CARTE
DE LA
SYRIE
appelée en Arabe
BARR-EL-CHAM
c'est à dire
PAYS DE LA GAUCHE

Lignes de 25 au Degré.

Midi

Les remaniements administratifs cités n'étaient pas toujours sérieusement motivés. Parfois, pour s'allier tel Pacha, la Porte permettait l'annexion de tel ou tel Liwa à sa province. D'autres fois, à l'occasion de la vacance d'un poste de Wali dé-cédé ou révoqué avant la fin de son mandat, la Porte répartissait, pour un temps, les Cazas de son Liwa sur les provinces voisines.

L'histoire de l'organisation administrative du Proche-Orient dont nous venons d'évoquer quelques aspects, montre combien grandes sont les difficultés que rencontre le chercheur qui veut tenter de reconstituer l'histoire démographique de la Syrie.

B - Les sources de la connaissance démographique

Au cours de l'histoire, le contenu des statistiques de population a évolué selon l'étendue de la curiosité des Pouvoirs Publics à l'égard des populations administrées. Et dans la plupart des pays, cette curiosité a concerné les bases d'assiette des im-pôts, ainsi que l'effectif susceptible d'être visé par la conscription. Sous l'Empire Ottoman, cette même curiosité a guidé les gouvernants à connaître les populations qui leur étaient soumises : ils ont eu souvent à lever des armées... et "la grande, pour ne pas dire l'unique préoccupation de la Porte, a été la rentrée de l'impôt" (1).

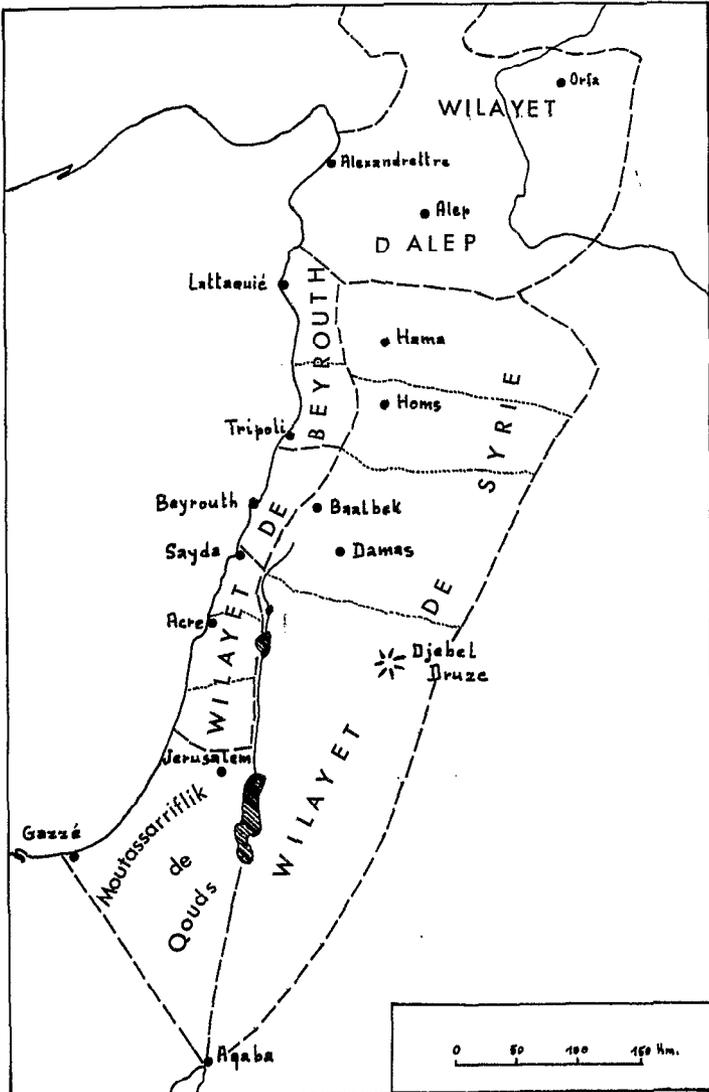
L'Empire Ottoman a donc doté les provinces du Proche-Orient d'un système d'Etat-Civil... et effectué de nombreux recensements... mais nous allons voir que les Pouvoirs Publics turcs ne se sont pas particulièrement référés à ces deux sources statistiques pour assurer les rentrées fiscales dans les caisses de l'Etat, ou pour maintenir une armée, si petite soit-elle, dans la région.

1. L'administration ottomane au Proche-Orient

Si la création de l'Empire Ottoman a été facilitée par l'anarchie qui régnait parmi les peuples passés sous sa domination, la conquête ne fut pas suivie par l'organisation... tout demeura confus et vague.

(1) H. LAMMENS, "La Syrie, précis historique", Beyrouth, 1921, vol. 2, p. 70.

CARTE 12



BARR--EL--CHAM 1888
divisions administratives

Pour mieux dominer la région, nous l'avons vu, la Porte morcela le Proche-Orient en plusieurs provinces, et à la tête de ces unités administratives, elle nomma de hauts fonctionnaires, les Pachas. De peur que ces Gouverneurs ne se déclarent indépendants, elle fixa leur mandat à une année, au maximum... toutefois, ils étaient menacés de révocation à n'importe quel moment. Très tôt, voulant s'assurer de la rentrée des contributions, la Porte établit le système de l' "iltizam", ou de l'affermage des impôts dans les provinces, dont elle chargea les Pachas. A partir de ce moment, ces derniers ajoutèrent à leur responsabilité de Gouverneurs, la charge de fermiers généraux. Et leur préoccupation première fut non seulement d'assurer les rentrées fiscales de l'Etat, mais d'amasser des fortunes personnelles. Tous les moyens leur parurent bons, et le profit personnel domina toute leur conduite. Ils se préoccupèrent peu de répartir l'impôt équitablement... Pour cela, il aurait fallu connaître correctement la population des contribuables, donc les avoir recensés complètement... Mais mener sérieusement un recensement aurait occasionné des frais, dont les dépenses sont entièrement à la charge des provinces... "Ils durent trouver plus lucratif et plus facile de rançonner les riches, de leur demander des emprunts forcés. Et en réalité, cette situation profitait aux pauvres, qui trouvaient toujours un moyen quelconque pour échapper à la perception"(1), et sous-entendu, d'échapper au recensement.

La Porte s'inquiétait fort peu de cet état d'anarchie qui régnait dans l'administration, du moment que la contribution fiscale rejoignait régulièrement le Trésor de l'Etat. Il y eut bien, des Sultans qui essayèrent d'assainir l'administration... mais des améliorations substantielles ne s'improvisent pas du jour au lendemain. Il ne suffit pas de légiférer dans ce domaine, il faut pouvoir créer une nouvelle génération de Pachas, dont la collaboration est essentielle, et ceci est fort difficile.

Qu'un recensement ordonné par la Porte ait pour but, non plus de délimiter le nombre de contribuables, mais de connaître l'effectif des jeunes gens en âge de porter les armes, il ne pouvait être mieux exécuté... puisqu'il s'agit toujours de le financer avec les propres caisses des provinces. Et à ce propos, nous faisons appel à VOLNEY, qui par ses considérations sur l'état militaire du pays, nous suggère la médiocrité des statistiques ottomanes. Le pouvoir des Pachas, dit-il, "n'a pas de moindres abus

(1) Salah MADANI, "L'administration ottomane en Syrie au début du XIX^e s., vue par les observateurs étrangers", thèse pour le Doctorat ès-lettres, Paris, 1952, n. 230.

dans l'état militaire. Toujours pressé par ce besoin d'argent dont dépendent sa sûreté, sa tranquillité, le Pacha a retranché tout ce qu'il a pu des frais habituels de la guerre. Il a diminué les troupes, il a pris des soldats au rabais (des vagabonds volontaires au besoin), il a fermé les yeux sur leurs désordres; la discipline s'est perdue : si maintenant il survenait une guerre étrangère, si comme il est arrivé en 1772, des Russes reparaissaient en Syrie, qui défendrait la province du Sultan ?" (1).

Mais le Proche-Orient n'était pas uniquement formé de provinces rattachées directement à la Porte. Il existait aussi des régions semi-autonomes, qui avaient leur administration locale, celle des Emirs et Cheikhs. Elles étaient, il est vrai, rattachées à la Porte par une sorte de vassalité et un lien fiscal, mais n'avaient jamais été réduites par elle à l'état de dépendance dans lequel se trouvaient les provinces normales. En Syrie, ces régions concernaient les Nouçayriehs dans les montagnes Alaouites, les Druzes des plateaux du sud de Damas (Hauran et Adjloun), les Kurdes dans la montagne des Akrads, et enfin, les Bédouins dans l'espace s'étendant à l'est des Wilayets d'Alep et de Châm (voir carte physique). Ces populations, retranchées la plupart du temps, dans leur zone-refuge, ne faisaient donc pas partie du système administratif de la région. La trame de leur histoire est tout entière faite de révoltes contre l'autorité d'Istanbul, et d'intrigues internes. Ces populations, dépendant directement de leurs chefs locaux, n'étaient guère concernées, ni par la conscription turque, ni par l'impôt à l'assiette individuelle ou familiale du fisc ottoman... Elles entrèrent donc rarement dans le cadre des populations ottomanes recensées.

A travers la description de l'administration ottomane que nous venons de faire, nous remarquons que, si des statistiques d'Etat-Civil ou de recensement des populations du Proche-Orient ont été élaborées à cette époque, il ne semble pas qu'elles aient servi dans le but pour lequel elles avaient été collectées. D'autre part, à cause de l'administration ottomane décrite ci-dessus, nous pouvons déjà nous prononcer sur la qualité des informations statistiques obtenues : face aux abus de pouvoir, le ressortissant ottoman du Proche-Orient ne pouvait qu'être réticent à toute opération d'enregistrement ou de dénombrement entreprise par l'autorité.

(1) M. C.F. VOLNEY, "Voyage en Syrie et en Egypte pendant les années 1783, 1784, 1785", Paris, 1787, tome II, p. 249.

2. L'Etat-Civil

Au début de ce siècle, la loi sur l'Etat-Civil rendait obligatoire pour tous les habitants de l'Empire, dont la Syrie faisait partie, l'enregistrement des naissances et décès... Et un réseau de centres d'Etat-Civil était établi dans les Cazas (districts) et les chefs-lieux des Wilayets et Sandjacks.

Pour faire enregistrer un acte d'état-civil, une déclaration écrite de l'acte était réclamée aux intéressés. Cette dernière était dressée par "l'Iman" (homme de religion musulman) de chaque village ou quartier d'une ville, et par le "prêtre" ou le "rabbin", quand il s'agissait des ressortissants non-musulmans. Après quoi, ladite déclaration était transmise au Mokhtar du village ou du quartier (Maire)... et le Mokhtar était tenu d'envoyer, tous les trois mois, l'ensemble des déclarations collectées, au Centre d'Etat-Civil dont il relève, afin que l'enregistrement officiel soit effectué.

Normalement, tous les ans, les Officiers d'Etat-Civil, appelés "Mémours", devaient dresser une liste comprenant les noms des jeunes gens ayant atteint l'âge d'entrer à l'armée, et repérés d'après les registres officiels, et envoyer cette liste aux autorités compétentes résidant au chef-lieu de la Wilayet (1).

Telle était, en résumé, la procédure d'enregistrement d'un acte d'état-civil sous l'Empire Ottoman, et telle elle est restée jusqu'à nos jours, du moins dans ses grandes lignes.

Si la loi sur l'Etat-Civil, que nous venons de citer, parue en 1902, rendait l'enregistrement obligatoire pour toutes les catégories de la société, il n'en avait pas été de même pour les lois antérieures. Par exemple, jusqu'à 1881, la déclaration des naissances féminines n'était pas exigée. Et nous savons que l'enregistrement à l'Etat-Civil n'a concerné, non pas d'une façon explicite mais réelle cependant, que les seuls musulmans parmi les ressortissants ottomans; et ce jusqu'à l'époque des réformes constitutionnelles, appelées les "Tanzimats", qui furent inaugurées en 1839. "Le Gouvernement ne s'inquiétait pas de la manière dont se faisait l'enregistrement des non-musulmans"(2).

(1) Tous les détails qui précèdent sont tirés de la loi sur l'Etat-Civil Ottoman en vigueur depuis le 10.6.1902. Extrait de "Corps de Droit Ottoman" de George YOUNG, Londres, 1906, Volume II, p. 242 à 261.

(2) F. van den Steen de JEHAY, "La situation légale des sujets ottomans non musulmans", Bruxelles, 1906, p.21

Il semble d'ailleurs que le système de l'Etat-Civil n'ait pas bien fonctionné, même pour les personnes concernées par la loi. "Le manque d'un Etat-Civil bien établi rend difficile une évaluation numérique de la population" nous dit A. CHERVIN (1), et beaucoup d'historiens sont d'accord avec lui. Les ressortissants ottomans musulmans manquaient de se faire enregistrer à l'Etat-Civil afin de fuir la conscription, d'une part, et d'éviter de se faire repérer comme contribuable, d'autre part.

De ses voyages effectués en Syrie vers la fin du XVIIIe s., VOLNEY (2) nous rapporte que "toutes les troupes des pachas réunies ne peuvent se porter à plus de 5 700 hommes... dont presque tous les cavaliers sont des Turkmans, des Kourdes... et les gens de pied... les paysans des royaumes de Tunis, d'Alger et de Maroc qui se sont avisés à venir chercher en Egypte et en Syrie une considération qui leur était refusée dans leur pays". Voilà qui est bien significatif pour nous prouver que peu d'habitants musulmans du Proche-Orient se laissaient enrôler dans les armées turques. Et Volney note que cette situation durait bien depuis soixante à quatre-vingt ans.

Lorsque les lois abrogeant l'ancien statut des non-musulmans furent promulguées, dans le cadre des "Tanzimats", les "raïas" (les non-musulmans) furent assimilés aux musulmans, c'est-à-dire furent soumis comme eux au service militaire. Le Gouvernement exigea alors l'enregistrement de leurs enfants du sexe masculin. Les divers Patriarcats furent chargés de centraliser toutes les informations et de transmettre, tous les six mois, la liste collective du semestre à la Préfecture de la ville. Mais pratiquement, l'enregistrement des enfants mâles des raïas n'eut pas lieu. "Une taxe d'exonération aux non-musulmans fut apportée, appelée Bedel-i-askériyé" (3), ou en termes propres, le remplacement du service militaire. Cette taxe ne fut pas une imposition individuelle pour qui ne veut pas remplir son devoir dans l'armée, mais une imposition collective, dont la répartition entre les contribuables se faisait par les autorités religieuses de chaque "Mil'let" (ensemble des membres du rite). On comprend donc combien ce système est loin de cerner l'ensemble d'un groupe non-musulman quelconque.

(1) A. CHERVIN, "Eléments démographiques constitutifs de l'Empire Ottoman", extrait du Journal de la Société de Statistique de Paris, Fév. 1913, p.2.

(2) M. C.F. VOLNEY, "Voyage en Syrie et en Egypte pendant les années 1783, 1784, 1785", op. cit., p. 47-48 et 235.

(3) Steen de JEHAY, "La situation légale des sujets ottomans non-musulmans", op. cit., p.11

Les enregistrements de l'Etat-Civil, malgré leurs lacunes, auraient pu, cependant, être utiles, non pour la détermination des effectifs globaux des populations du Proche-Orient certes, mais pour l'étude de quelques caractéristiques démographiques, telles que taux bruts, à l'échelle de groupes homogènes. Malheureusement, aucune exploitation de ce genre n'a été faite jusqu'aujourd'hui, du moins à notre connaissance, ni au niveau des différentes Directions de l'Etat-Civil, ni au niveau, plus global, de l'Empire (1).

A propos des chrétiens ottomans, on devrait pouvoir obtenir des informations assez précises en dépouillant les registres paroissiaux... Mais dans ce domaine aussi, tout est à faire. On est donc réduit à abandonner, du moins pour la présente étude, cette source importante de données qu'est l'Etat-Civil, qui ne peut nous renseigner ni sur la situation des musulmans, ni sur celle des rafas de l'Empire.

3. Les recensements

Dans toutes les provinces de l'Empire Ottoman, d'après O.L. BARKAN (2), des recensements se faisaient tous les 30 ou 40 ans. On sait que les trois derniers ont été effectués en 1854 (où seuls les hommes en âge de porter les armes ont été dénombrés), en 1885 et 1905 (ces deux derniers auraient porté sur la population masculine entière). Ces recensements, menés à intervalles presque réguliers depuis Soliman le Magnifique, ont tous été effectués, toujours d'après O.L. BARKAN, selon des méthodes identiques, par provinces, et ont pris pour base de dénombrement l'unité administrative la plus petite : le Caza.

Seulement, tout comme pour l'Etat-Civil, afin de prendre connaissance des résultats de ces recensements, il faut dépouiller la masse des archives déposées à la Présidence du Conseil à Istanbul... et connaître surtout la langue turque. Si des chercheurs ont déjà exploité les données de certaines régions de l'Empire Ottoman, aucun dépouil-

(1) On devrait pouvoir trouver des données détaillées dans les archives du Ministère de l'Intérieur, puisque des tableaux, résumant le mouvement démographique de chaque Sandjack, y étaient envoyés année par année.

(2) O.L. BARKAN, "Essai sur les données statistiques des registres de recensement dans l'Empire Ottoman aux XVe et XVIe s." in Journal on the economic and social history of the Orient - Leiden, Pays-Bas, 1958, Vol. 1, p. 9-36.

lement n'a été fait concernant le Proche-Orient. L'histoire démographique de la région est tout entière à faire.

L'utilisation des données des recensements effectués à l'époque ottomane semble d'ailleurs poser pas mal de problèmes. Les informations qu'ils nous donnent sont incomplètes, leur dépouillement paraît compliqué... et enfin, se rappelant le contexte politico-administratif dans lequel ils ont été effectués, on ne peut que contester la valeur de leurs résultats.

Les recensements cités sont incomplets car ils n'ont porté que sur la seule population adulte (de 15 à 75 ans), du genre masculin. Ces recensements sont de simples dénombrements... cependant, auprès du nom de chaque individu, figuraient l'étendue de terre qu'il possédait et les divers impôts auxquels il était assujéti. Leur dépouillement s'avère compliqué : en effet, la population de chaque province était recensée par catégories sociales, ces catégories figuraient sur des registres séparés. D'un côté, il y avait les personnes imposables, et de l'autre, les gens de service, non imposables. Parmi ces derniers, on retrouvait les Grands Dignitaires militaires, les chefs administratifs, les préposés aux services publics, les serviteurs du culte, les handicapés, les vieillards, etc... Et, en réalité, il existait tout un ensemble de personnes qui ne figuraient nulle part, tels ceux qui formaient l'entourage des dignitaires, les spahis, les esclaves... Ces derniers seuls, pensait-on, formaient de 5 à 10 % de la population de certaines villes.

La connaissance du passé démographique de la Syrie à travers les recensements semble donc bien compromise, étant donné l'indisponibilité des informations d'une part, leur mauvaise qualité et leur manque de complétude, d'autre part. Mr. BARKAN, qui s'est particulièrement intéressé aux populations relevant de l'Empire Ottoman, avoue d'ailleurs qu'il n'est malheureusement pas possible, quand on aura rassemblé les chiffres, de pouvoir contrôler leur exactitude d'après d'autres sources. Il dit aussi, qu'il sera difficile de déterminer avec quel degré de fidélité, ces recensements évaluèrent la population à une date fixe. Enfin il confesse, qu'il est possible que, pour des motifs variés, une partie de la population se soit cachée et n'ait pu être relevée par la Commission de recensement.

C - Evolution de l'effectif de la population
de Barr-el-Châm

Ayant constaté la carence des informations statistiques officielles, il nous reste, pour tracer l'évolution de l'effectif de la population du Proche-Orient, à recourir aux récits des voyageurs, aux correspondances des diplomates et consuls accrédités auprès de la Porte, et résidant dans les villes de la région. Cette source est la seule disponible, encore que l'information n'est pas toujours objective, ni précise. "Du XVIIe siècle à nos jours, dit J. SAUVAGET, les sources orientales se dérobent : il faut leur substituer l'abondante littérature que constituent les récits des voyageurs..." (1). Nous nous contenterons de relever quelques estimations de la population totale de la région, à différentes dates, de les justifier... et nous espérons apporter ainsi un élément supplémentaire à la connaissance de la population syrienne actuelle.

1. La population du début du XVIIe siècle
à la fin du XVIIIe siècle

Nous ne remonterons guère au-delà de la conquête ottomane pour chercher l'effectif de la population de Barr-el-Châm, car les sources de l'information deviennent de plus en plus rares, elles sont difficiles à contrôler et sont davantage sujettes à caution. Voici, par exemple, ce que rapportait, en 1833, le Baron de Boislecote, un diplomate français accrédité au Proche-Orient, de l'époque pré-ottomane : " La Syrie était l'une des contrées les plus peuplées lorsque Antioche seule renfermait 600 000 habitants (époque romaine), en même temps que les villes voisines de Laodicée (Lattaquié) et Séleucie (Soueydiah) en avaient chacune 300 000. Un demi-siècle avant qu'elle ne tombât au pouvoir des Turcs, un géographe arabe, Kalil, fils du Vizir du Caire, Chahine-el-Zaher, comptait environ, dans cette province 20 000 villages et 6 000 000 d'habitants..." (2). Le chiffre avancé est, à notre avis, bien trop fort pour l'époque (vers 1450).

(1) J. SAUVAGET, "Alep, essai sur le développement d'une grande ville syrienne des origines au milieu du XIXe s.", Paris, 1941, Tome I, Avant-propos, p. X - XI.

(2) Salah MADANI, "L'administration ottomane en Syrie au début du XIXe s., vue par les observateurs étrangers", op. cit., p. 304.

En effet, peut-on oublier que cinquante ans plus tôt, Tamerlan et ses hordes, semant ruines et désolation sur leur route, étaient passés par le Proche-Orient ? En 1400, il se trouvait sous les murs d'Alep, nous dit-on, qu'il vainquit et réduisit en ruines, après avoir exterminé une grande partie de sa population... Et, quelques mois plus tard, en 1401, Damas aussi fut détruite, pillée, ses habitants réduits en esclavage... emmenés à Samarkand. Comment donc, une population à moitié décimée, peut-elle se reconstituer et prospérer cinquante ans après ?

D'ailleurs, reportons-nous à quelques soixante-dix ans après le passage des Tatars, empruntant à O.L. BARKAN, ses chiffres calculés à partir de recensements ottomans, nous aboutissons à un total des habitants de la région tellement différent que nous ne pouvons que rejeter l'estimation précédente. Voici les statistiques officielles concernant les territoires de Barr-el-Châm :

Résultats portant sur la période 1520-1535

<u>Nombre de feux musulmans</u>	<u>Nombre de feux chrétiens</u>	<u>Juifs</u>	<u>Total des feux</u>	<u>Total de la population</u>
113 358	914	-	114 272	571 360

Il faut noter que dans ces résultats ne sont mentionnés que les contribuables mariés, et que le coefficient multiplicateur "5", choisi par BARKAN pour obtenir le total de la population, est peut-être faible. Mais même si le total avancé est bien en-dessous de la réalité (remarquer le très faible nombre des chrétiens), il nous semble, cependant, qu'il se rapproche davantage de la réalité que l'effectif avancé plus haut pour 1450. Les résultats de BARKAN ne mentionnent pas la présence de contribuables juifs dans cette province de l'Empire Ottoman, à cette époque, ceci est probablement une erreur. En effet, à la suite du décret promulgué par Ferdinand V et sa femme, Isabelle d'Espagne, en 1492, obligeant les Juifs à choisir entre la conversion et l'expulsion, 200 000 parmi eux vinrent s'installer dans les pays sous domination ottomane. Ils avaient adressé une demande au Sultan Bayazid II, qui, par firman spécial, les admit à habiter son Empire... et nous savons qu'un certain nombre de ces Juifs s'installèrent à Damas (1).

(1) George YOUNG, "Corps de droit ottoman", Londres, 1908, Vol. II, p. 139.

Mis à part ces chiffres concernant les débuts de l'Empire Ottoman, nous n'avons pas trouvé de documents pouvant nous permettre d'évaluer l'effectif des habitants de Barr-el-Châm aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. Ceci s'explique peut-être par le fait que, durant ces siècles, rares sont les voyageurs qui visitèrent le Proche-Orient. La seule partie du pays sur laquelle on a des informations, c'est la montagne libanaise. Cette contrée, comptant un bon nombre de chrétiens, a toujours intéressé l'Occident... et avec l'avènement de l'Emir Fakhreddine II, au début du XVIIe s., elle connut une période d'ouverture sur l'Italie, qui permit l'intensification des échanges entre les deux continents, et fit connaître sa population.

L'effectif des habitants des régions intérieures de Barr-el-Châm a évolué, semble-t-il, en rapport avec la situation politico-administrative du pays. Nous avons déjà évoqué l'anarchie qui régnait dans les divers Pachaliks... anarchie résultant d'une série d'exactions, de félonies, de tueries, de guerres entre pachas ou avec la milice janissaire. Les émirs des dynasties indigènes furent aussi contaminés par cette politique. Et tous les historiens s'accordent pour affirmer que ces trois siècles forment une période de profonde décadence pour le Proche-Orient. Dans certains rapports consulaires, on retrouve des passages qui font allusion au progrès de la dépopulation de la zone entre Alep et Damas, à l'abandon des villages, des champs cultivés, à la misère des indigènes. Le R.P. LAMMENS résume la situation dans les phrases suivantes : "Trois siècles de régime turc, dit-il, avaient hâté la ruine de la Syrie. La dépopulation du pays prenait des proportions inquiétantes. Sur les 3 200 villages du Pachalik d'Alep, inscrits jadis au rôle des impôts, on n'en comptait plus que 400 à la fin du XVIIIe siècle. Les paysans avaient fui dans les villes ou dans les montagnes" (1).

Il faut attendre la fin du XVIIIe s., et le récit des voyages de VOLNEY, pour avoir enfin des informations chiffrées sur la population habitant le Proche-Orient. Voici les

(1) H. LAMMENS, "La Syrie, précis historique", op. cit., Vol. 2, p. 119.

estimations de Volney (1) :

Pour le Pachalik d'Alep	320 000
Pour celui de Tripoli, non compris le Kesrouan	200 000
Pour le Kesrouan	115 000
Pour le pays des Druzes	120 000
Pour le Pachalik d'Acre	300 000
Pour la Palestine	50 000
Pour le Pachalik de Damas	1 200 000
	2 305 000

Bien sûr, ces chiffres sont à adopter avec précaution, et Volney, lui-même avoue qu'ils ne sont pas à l'abri de l'erreur. Les déterminer lui a posé un problème épineux. Voilà comment il s'y est pris : "... On ne peut se conduire dans son calcul, dit-il, que par des analogies... Les plus probables se tirent de deux termes extrêmes assez bien connus : l'un, qui est le plus fort, est celui des Maronites et des Druzes : il donne 900 âmes par lieue carrée, et il peut s'appliquer aux pays de Nâblous, de Hasbâya, d'Adjaloun, au territoire de Damas, et quelques autres lieux. L'autre, qui est le plus faible, est celui d'Alep, qui donne 360 à 400 habitants par lieue carrée, et il convient à la majeure partie de la Syrie. En combinant ces deux termes par un détail d'applications trop longues à déduire, il m'a paru que la population totale de la Syrie pouvait s'évaluer à 2 305 000..." (2).

Les résultats auxquels est arrivé Volney nous semblent assez acceptables. Il faut noter, cependant, que l'accroissement survenu dans la population depuis les débuts de la conquête ottomane n'est pas uniquement dû à l'accroissement naturel. En ces deux siècles et demi, le pays a connu des mouvements d'immigration incessants.

La mortalité, en ces siècles reculés, devait être élevée au Proche-Orient, car les conditions sanitaires des populations étaient médiocres, comme partout dans le monde. Les conditions économiques de la région étaient aussi désastreuses. L'insécurité régnait sur une grande partie du territoire, causée par les nombreuses incursions des Bédouins et des tribus kurdes et turkmènes : ceci poussait les paysans à l'exode vers les villes,

(1) M. C.F. VOLNEY, "Voyage en Syrie et en Egypte pendant les années 1783, 1784, 1785", op. cit., p. 237.

(2) M. C.F. VOLNEY, *ibid.* p. 237. Selon l'estimation de Volney, la densité moyenne de la population varierait de 24 ou 25 h./Km² à presque 56 h./Km², en partant de la définition d'une "lieue kilométrique" du Larousse, soit 1 lieue = 4 Km.

et à l'abandon de l'agriculture. La population, écrasée d'impôts, livrée à la vénalité des souverains et fonctionnaires, était en plus décimée par les guerres intestines (1). Il n'en est pas jusqu'à la nature (cataclysmes naturels) qui ne se soit mise de la partie pour aggraver la situation, et causer une plus grande mortalité (2).

Malgré la fragilité de l'élément humain, nous retrouvons à la fin du XVIIIe s., une population du Proche-Orient qui a plus que triplé en deux siècles et demi. Cela est dû, nous l'avons dit, à l'immigration. C'est "à la fin du XVIe siècle que remonte l'arrivée massive des Kurdes en Syrie... leur immigration s'étant poursuivie au XVIIe et XVIIIe siècle, encouragée par les Turcs"(3). D'autre part, nombre de tribus turques et turkmènes, venant du nord, se sont dispersées dans tous les coins de la Syrie, durant ces mêmes siècles, et s'y sont installées.

2. La population au XIXe et début XXe siècle, jusqu'au partage du Proche-Orient

Barr-el-Châm, au XIXe et début XXe siècle, tout comme aux siècles précédents, connut une politique intérieure tourmentée, qui eut des répercussions sur l'état de sa population. Au régime des abus de l'autorité, s'ajoutaient les guerres intestines et les tueries (4). Pour n'en citer que les plus célèbres, nous parlerons des massacres perpétrés, de mai 1860 à la mi-juillet de la même année, par la population druze, aidée de la population bédouine, contre les chrétiens. Ces événements, qui ont pris naissance dans la montagne libanaise, se sont étendus dans la plaine de la Békaa, et jusqu'à la ville de Damas. Ils firent 7 771 victimes au Liban et dans la Békaa, et 8 500 victimes

(1) Ces guerres étaient incessantes, mais pas toujours exterminatrices. Cependant, certaines ont abouti à l'anéantissement de groupes entiers... Tels, en 1777, les massacres perpétrés par le Gouverneur d'Acre, El-Jazzar, contre les Shiites du Liban.

(2) Par exemple, le grand tremblement de terre de 1759, localisé dans la plaine de la Békaa, et qui a eu des répercussions jusque dans la région de Damas.

(3) Izzat NOUSS, "La population de la Syrie, étude démographique", op. cit., p. 522.

(4) Selon le R.P. LAMMENS (op. cit. p. 139 et 140), en 1808 par exemple, les Noçairis et les Ismaélis dans les Mts Alaouites, s'entretuèrent... En 1811, les Druzes d'Alep, menacés, durent se réfugier au Liban, mais perdirent en route une partie de leur contingent, etc... Et la liste est loin d'être exhaustive.

dans la région de Damas (1). Mais des événements comme ceux-là ne sont pas uniquement cause de décès, mais occasionnent aussi des dégâts matériels énormes, compromettent des récoltes agricoles... et, en mettant un frein à la prospérité de la région, entravent, pour un temps bien sûr, mariages et naissances.

Les autres "décès de masses" qui méritent d'être cités, vu qu'ils sont le prélude à des mouvements de bien plus grande envergure pendant la Première Guerre mondiale, ce sont les horribles massacres qui ensanglantèrent les confins de la Syrie en 1909, portant surtout sur la population arménienne de la région, "D'Adana, les massacres s'étendirent à Antioche, Alexandrette, Alep, Mersine, Tartous, Lattaquié : trois villes et soixante villages furent mis à sac" (2).

La nature, parfois, contribuait à l'élimination de groupes entiers de population... nous voulons signifier par là des incidents exceptionnels, tels les invasions de sauterelles (3), qui, en ravageant les récoltes, provoquent des disettes locales. Ou même, les cataclysmes naturels, dont les conséquences sont très fâcheuses parfois. La Syrie fut secouée, à plusieurs reprises par des tremblements de terre, mais celui de 1822 resta célèbre. D'après les géographes, il fut bien plus terrible que les précédents. Ce furent les régions d'Alep, d'Antioche et de Lattaquié qui furent touchées... et selon le consul français, de Lesseps, Alep "s'est effacée de la liste des villes" après cette secousse (4).

Un élément nouveau fit son apparition au début du XIXe s., qui vint s'ajouter à tout ce que nous venons de décrire ci-dessus, pour peser sur l'effectif total de la population de Barr-el-Châm, en faveur de sa diminution : c'est l'émigration. Au début du siècle, les départs ne devaient pas être nombreux. Ils se dirigèrent surtout vers l'Egypte... les Libano-syriens, fuyant les conditions difficiles auxquelles ils étaient soumis dans leur pays, trouvaient le Gouvernement du Pacha d'Egypte plus clément. Après 1860, le mouvement de l'émigration s'intensifia, et changea de direction. Désormais, la majorité des départs se firent pour le Nouveau Monde ou l'Afrique Occidentale. Mais pas

(1) F. LENORMANT, "Histoire des massacres en Syrie en 1860", Paris, 1861, p. 89 et 123, respectivement.

(2) G. SAMNE, "La Syrie", Paris, 1920, p. 66

(3) Ces invasions de sauterelles sont cycliques au Proche-Orient. Deux d'entre elles ont été notées comme plus catastrophiques que d'autres, celles de 1826 et 1836. Source : Salah MADANI, op. cit., p. 284.

(4) S. MADANI, ibid., p. 284.

plus que ceux qui émigrèrent pour l'Egypte, on ne connut le nombre de ceux ayant quitté pour les autres régions du monde. Les diverses sources auxquelles nous nous sommes référées, évaluent à 150 ou 200 000 personnes, le nombre de ressortissants qui ont quitté le Proche-Orient depuis le début du mouvement jusqu'à la veille de la Première Guerre mondiale.

A lire tout ce qui précède, on penserait que la population de Barr-el-Châm, diminuée d'un si grand nombre de ses éléments, a dû arriver à la veille de la Première Guerre mondiale avec le même effectif que celui du début du XVIIIe siècle. Il n'en est rien. En 1914, on la retrouve, grossie d'un peu plus de 1 000 000 d'habitants.

En 1802, le médecin OLIVIER avançait une estimation qui rejoignait d'une façon logique, les évaluations faites par Volney, pour la fin du XVIIIe s. : "Depuis Gaza et le lac asphaltique (Mer Morte), dit-il, jusqu'au Golfe d'Alexandrette et les portes syriennes (les défilés séparant la Syrie de l'Asie Mineure); depuis la Méditerranée jusqu'à l'Euphrate et le désert du nord de l'Arabie,... la Syrie contiendrait facilement 15 millions d'habitants : il est probable qu'il n'y en a pas trois aujourd'hui" (1).

Mais après lui, E. Cadavère et E. Barrault (2), dans leur ouvrage "Deux années de l'histoire d'Orient", paru en 1841, évaluent la population de leur époque à 1 500 000 habitants seulement. Et d'après S. MADANI, le recensement entrepris au moment de l'occupation égyptienne (1831-39), par l'intermédiaire des Conseils "Chaourah" des villes, montra que le total de la population de la région s'élevait à 2 millions d'habitants (3). Et encore, explique MADANI, ce total est gonflé par de nombreux "retours de musulmans et de Zimmis (non-musulmans), émigrés en Egypte", qui, attirés par le changement de régime, ont réintégré leur pays.

A notre avis, les estimations citées ci-dessus sont trop faibles, et ne peuvent être retenues. Les deux auteurs français, impressionnés à la vue des nombreux villages abandonnés, ont conclu à la dépopulation poussée... et ont sous-estimé la population réelle. Quant au recensement mené par les conquérants égyptiens, pourquoi aurait-il des résultats plus précis que ceux des recensements ottomans antérieurs, ou postérieurs. Nous avons constaté la méfiance de la population vis-à-vis de toute enquête menée par l'autorité ottomane... pourquoi cette méfiance se serait-elle effacée subitement, à l'arrivée des conquérants égyptiens ?

(1) Tiré de S. MADANI, *ibid.* p. 304.

(2) Tiré de S. MADANI, *ibid.* p. 304.

(3) S. MADANI, *ibid.* p. 304.

D'ailleurs, F. PERRIER dit dans son livre "La Syrie sous le Gouvernement de Mehemet-Ali" (1) : "La population actuelle de la Syrie, largement évaluée, et sans y comprendre les tribus nomades de la limite du désert, peut s'élever de 2 800 000 à 3 000 000 d'habitants". Et nous pensons que son estimation est raisonnable.

A la veille des massacres de 1860, F. LENORMANT évaluait la population de Syrie et du Liban seuls, à l'exclusion de la province d'Alep et de la Palestine, à 1 735 000 habitants, auxquels il faut ajouter les Ansaryehs, ou les habitants des Mts Alaouites (2). Ces derniers sont estimés en 1868, par Y. CHELFOUN, à 120 000 (3). Ce qui nous amènerait à un total de 1 855 000 habitants pour la seule région concernée. Cet effectif a de fortes chances d'être exact, et il confirmerait notre jugement sur la sous-estimation des chiffres qui précèdent.

Pour 1888, M. Z. NOUREDDINE ZEIN (4), affirmant s'inspirer de sources turques dignes de foi, avance l'effectif global de 2 973 000 habitants pour tout l'espace de Barr-el-Châm.

Pour 1896, nous avons emprunté à Vital CUINET (5) le tableau suivant :

Wilayet de Beyrouth	533 554 h.
Wilayet de Syrie	955 680 h.
Moutassariflik de Qouds	341 638 h.
Moutassariflik du Liban	399 530 h.

Mr CUINET n'ayant guère évalué les habitants de la Wilayet d'Alep dans son ouvrage, nous avons dû, pour obtenir un total permettant la comparaison, adopter l'effectif donné par ZEIN concernant cette Wilayet. Nous en avons légèrement majoré le total, vu le décalage d'années entre les deux estimations, soit donc 853 000 h. Et le total de la population de tout l'espace nous intéressant serait donc, vers 1896, de 3 083 402 h.

(1) Ferdinand PERRIER, "La Syrie sous le Gouvernement de Mehemet-Ali", Paris, 1842, p. 195.

(2) F. LENORMANT, "Histoire des massacres en Syrie en 1860", op. cit. p. 88.

(3) Tiré d'une Conférence présentée en Mars 1869, devant l'Association Scientifique Syrienne, Beyrouth, par Youssef CHELFOUN.

(4) Zeine NOUR EL DINE ZEIN, "Arab-Turkish relations and emergence of Arab nationalism", Beyrouth, 1958.

(5) Vital CUINET, "Géographie administrative, statistique, descriptive et raisonnée - Syrie, Liban et Palestine", Paris, 1896.

Enfin, pour 1914, nous avons de nouveau puisé dans l'ouvrage de ZEIN, et emprunté son total qui nous paraissait correct. La population du Proche-Orient serait arrivée à 3 575 100 personnes, soit 1 270 000 personnes de plus que du temps de Volney.

Nous pouvons, maintenant que nous possédons quelques effectifs, tracer la courbe de croissance de la population du Proche-Orient entre le XVIIe et les débuts du XXe siècle.

Population en million d'habitants

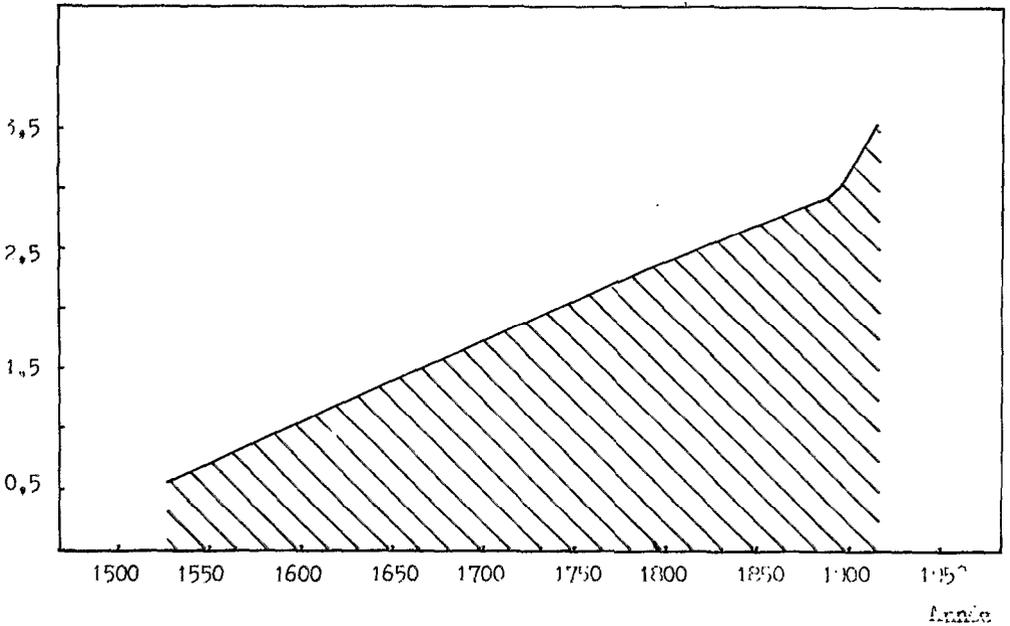


Figure 4. - Courbe de croissance de la population du Proche-Orient de 1527 à 1914.

Nous remarquons combien est lente la croissance durant les quatre premiers siècles, et combien est brusque le mouvement qui, vers la fin du XIXe siècle, change son rythme. Comment expliquer cette brusque accélération ?

Vers la fin du XIXe s., la Porte envoya en Syrie tous les sujets musulmans dont le pays d'origine était tombé sous la domination d'un Etat chrétien. En 1878, après le

traité de Berlin, "quelques milliers de Tcherkesses furent dirigés vers la Syrie; en 1897, on procéda de même pour les sujets musulmans de Crête, et en 1912-13, ce fut le tour des Albanais"(1). De nombreux d'Algériens, venus avec l'Emir Abdel-Kader, sont restés au Proche-Orient. Des Tunisiens et Marocains y vinrent aussi, après l'occupation française. Mais ces quelques dizaines de milliers d'immigrants ne peuvent, à eux seuls, créer la variation de la croissance constatée.

On sait aussi que vers la fin du XIXe siècle, un mouvement de sédentarisation se dessina parmi les nomades, et qu'une nouvelle unité administrative fit son apparition parmi les autres : le Moutassarriflik de Zôr. Dans les statistiques rapportées par ZEIN pour 1914, il évalue ses habitants à 100 000 personnes. Mais nous ne les avons pas inclus dans le total de la population de cette année, cité dans les pages précédentes, justement pour sauvegarder la comparaison de ce dernier effectif avec les effectifs précédents.

Donc, la brusque croissance que nous observons sur notre courbe (Fig. 4) est due en grande partie à l'accroissement naturel de la population. Ce phénomène de croissance subit n'est pas propre au Proche-Orient, de nombreuses populations du globe l'ont connu, à des dates plus ou moins décalées. C'est la baisse de la mortalité qui le détermine. Si les pays qui ont connu la première révolution industrielle ont vu leur population croître surtout à partir de 1800... Il est logique qu'une région, telle que le Proche-Orient, qui n'a commencé son ouverture au monde moderne qu'à partir de la deuxième moitié du XIXe s., ait pu s'affranchir des extraordinaires gaspillages démographiques avec un siècle de retard.

Période 1914-18 : la Première Guerre mondiale

L'évènement de cette Première Guerre mondiale fut assez éprouvant pour les populations de la région. Le Proche-Orient intéressait particulièrement les deux parties qui faisaient la guerre. En occupant la région, Berlin visait à couper l'Angleterre de son armée des Indes, et à enlever à la marine britannique les approvisionnements de mazout que celle-ci avait constitués en Mésopotamie. Mais les Alliés, ne comptant pas abandonner une zone où leur influence était déjà prépondérante, avaient dressé, par avance, leur plan de partage du Proche-Orient.

(1) I. NOUSS, "La population de la Syrie, étude démographique", op. cit. p. 323-24.

Un front de guerre syro-palestinien avait été constitué à la hauteur de Jaffa, qui groupait, d'une part, les Arabes, aidés par les Anglais, et d'autre part, les Germano-turcs.

La guerre laissa des ruines, çà et là, dans le pays. Mais les grandes victimes furent les populations minoritaires, qui avaient toujours été protégées par les nations d'Occident, et en l'occurrence, la population libanaise. Le pays entier connut la disette, les épidémies, les gens de la côte étant encore plus touchés que ceux de l'intérieur. L'autorité turque renforça son oppression : "... ils multiplièrent les pendaisons, les condamnations à la prison et à l'amende, ainsi que les vexations de toutes sortes" (1) Mais le Liban subit des atrocités, provoquées par Djemal Pacha, que nulle autre partie du Proche-Orient ne connut. Ce dernier "organisa méthodiquement la famine, ajoutant au blocus des côtes par les Alliés, un blocus terrestre destiné à empêcher l'arrivée des vivres au Liban, par les routes de l'intérieur. Tous les approvisionnements existant dans le pays avaient été enlevés par les Turcs dès le début des hostilités. La réquisition privait les paysans de leurs animaux et de leurs semences... une horrible famine, aggravée bientôt par le typhus, fit ainsi disparaître près de 200 000 libanais". (2).

3. La population de la Syrie après le partage du Proche-Orient et jusqu'à l'indépendance

Après la guerre, l'espace appelé jusque là Proche-Orient, ou Barr-el-Châm, fut donc divisé en quatre Etats autonomes : Syrie, Liban, Palestine, Transjordanie, qui eurent, désormais, chacun leur histoire propre. Et nous retrouvons une Syrie, ayant presque acquis ses frontières actuelles, à la population de laquelle nous allons attacher exclusivement notre recherche.

Sitôt le partage fait, un recensement, dont nous verrons plus loin (chapitre 3) les modalités, a été effectué en Syrie, dans le but premier de pouvoir délimiter la population qui, désormais, portera la nationalité syrienne. En voici les résultats (3) :

(1) Jean PICHON, "Le partage du Proche-Orient", Paris, 1938, p. 20.

(2) Jean PICHON, "Le partage du Proche-Orient", op. cit. p. 21.

(3) I. NOUSS, "La population de la Syrie, étude démographique", op. cit. p.5.

Etat de Syrie	986 829
Gouvernement de Lattaquié	261 162
Gouvernement du Djebel Druze	50 328
Sandjack d'Alexandrette	212 000
	<hr/>
	1 510 319

soit un total de 1 298 319 personnes, si nous excluons la population du Sandjack d'Alexandrette, qui va être enlevé à la Syrie seize ans plus tard et cédé à la Turquie.

Dans ce total, comme dans tous ceux que nous avons énoncés depuis le début de ce chapitre, la population bédouine n'est pas incluse. Pendant l'occupation ottomane, le domaine de transhumance des Bédouins n'entraînait pas directement sous la dépendance de la Porte : la population bédouine jouissait officiellement d'une certaine autonomie. Et, quoiqu'elles fussent tenues à un état de soi-disant vassalité et soumises à une redevance fiscale, les tribus bédouines n'ont presque jamais payé leur redevance et, au contraire, Istanbul achetait souvent la neutralité de certaines d'entre elles afin qu'elles n'attaquent pas les caravanes de pèlerins qui se dirigeaient chaque année vers la Mecque. La division du Proche-Orient, partageant les territoires réservés à ces nomades, a inclus d'une façon tacite, dans chacun des Etats délimités, les tribus bédouines qui passent le plus clair de leur temps sur le territoire de cet Etat. En Syrie, partant de cette répartition, on a estimé la population bédouine, en 1922, à quelques 200 000 personnes (1). Ce qui porterait la population totale de la Syrie en 1922, à 1 498 319 personnes.

Pour 1926, le Haut Commissariat Français au Levant (2), publia de nouveaux effectifs de la population syrienne, qui n'étaient que la reprise des résultats du recensement de 1922, auxquels on avait ajouté les enregistrements à l'Etat-Civil survenus entre-temps. En voici les résultats :

Etat de Syrie	995 750
Gouvernement de Lattaquié	277 948
Gouvernement du Djebel Druze	50 328
Sandjack d'Alexandrette	125 142
	<hr/>
	1 449 168

(1) Haut Commissariat français, "Rapport sur la situation de la Syrie et du Liban", M.A.E., Paris, 1924.

(2) Haut Commissariat français, "Rapport à la S.D.N. sur la situation de la Syrie et du Liban", M.A.E., Paris, 1927, p. 194.

soit un total de 1 324 026 sans le Sandjack d'Alexandrette. Nous remarquons que l'effectif total a peu augmenté en quatre ans (les enregistrements à l'Etat-Civil n'étant pas complets) malgré les arrivées incessantes de réfugiés de Turquie; et nous observons que la population du Djebel Druze est restée la même, à quatre ans d'intervalle. Ceci nous conduit à considérer les résultats de 1926 comme peu fiables.

En 1947, la Syrie ayant obtenu d'une façon effective son indépendance, se prépara à organiser des élections parlementaires. A cette fin, un recensement officiel fut organisé, qui n'a porté que sur la population des sédentaires. Ce recensement montra que le total des habitants de la Syrie s'élevait à 3 043 310 personnes. I. NOUSS (1) estime que la population nomade devait compter, à cette époque, quelques 285 000 personnes, et les semi-sédentaires 135 000 personnes. Ces estimations porteraient donc l'effectif total de la population de Syrie, en 1947, à 3 463 310 personnes.

Cependant, I. NOUSS (2) nous confie plus loin que des sources officieuses, proches du Gouvernement, formulaient que la population bédouine était encore plus nombreuse, et s'élèverait à quelques 560 000 personnes, auquel cas, la population totale de Syrie serait portée à quelques 3 600 000 habitants. Personnellement, nous adopterons la première évaluation de I. NOUSS, car la seconde nous paraît légèrement exagérée.

Entre l'effectif de la population de Syrie en 1922, et l'effectif de 1947, l'accroissement est bien grand, il s'élèverait annuellement à quelque 3,4 %. Cette croissance n'est pas due, uniquement, à l'excédent des naissances sur les décès... l'immigration y joue un rôle important. En effet, après la Première Guerre mondiale, à cause des massacres qui ont été perpétrés contre les minorités de l'Anatolie Orientale, et des partitions de territoires qui ont suivi la chute de l'Empire Ottoman, quelques 170 à 180 000 personnes ont trouvé refuge en Syrie. La politique iraquienne contre certaines minorités a déterminé aussi l'arrivée de quelques 10 à 15 000 réfugiés. Bref, toutes ces populations, Arméniens, Kurdes, Syro-chaldéens, Assyriens et Juifs, ont gonflé l'effectif total des habitants de Syrie entre les deux guerres.

Mais l'effectif de 1947 aurait pu être plus élevé, si l'émigration continue de Syriens ne diminuait pas, année par année, leur nombre. Il est difficile d'évaluer l'im-

(1) I. NOUSS, "La population de Syrie, étude démographique", op. cit. p. 10.

(2) I. NOUSS, "La population de Syrie, étude démographique", ibid. p. 20.

portance réelle de cette émigration... car elle se faisait souvent d'une façon clandestine. Cependant, nous avons réuni, dans le tableau qui suit, les chiffres officiels des départs enregistrés depuis 1924 à 1938 (1), pensant pouvoir donner ainsi une idée de l'envergure qu'avait pris ce mouvement.

TABLEAU 38 - MOUVEMENT DE L'EMIGRATION INTERNATIONALE

Année	Nombre des départs	Nombre des retours
1924	7 100	-
1925	3 350	-
1926	8 500	-
1927	5 666	-
1928	8 290	1 966
1929	2 894	944
1930	3 441	?
1931	1 039	929
1932	469	800
1933	808	577
1934	810	944
1935	1 742	615
1936	805	430
1937	950	484
1938	547	404
Total	46 411	8 093

En essayant de remonter l'histoire de la population de Syrie, nous avons abouti à une reconstitution démographique bien sommaire, nous le savons. Cependant, si à travers notre développement, la médiocrité ou la fragilité de la documentation statistique de base a été perçue... si la fluidité et la complexité humaine de cette région du monde a été bien traduite... nous considérons qu'un jalon positif a été posé dans la progression de notre recherche en vue d'une meilleure connaissance de la population syrienne.

(1) Ces chiffres ont été tirés des divers "Rapports à la S.D.N. sur la situation de la Syrie et du Liban", présentés par le Haut-Commissariat au Levant, les années 1925 à 1939.

L'état-civil d'une personne est l'état de cette personne, déterminé par des événements tels que sa naissance, son mariage, son divorce, et son décès. Et le système d'état-civil a d'abord un but juridique, celui de garantir la validité des actes cités. Mais en plus de la constatation officielle des actes, les statistiques de l'état-civil permettent de disposer d'une source d'information démographique irremplaçable en ce qui concerne les données de mouvement; ils constituent une donnée capitale sur l'état de la population, grâce à la détermination des âges; ils peuvent fournir des possibilités importantes pour l'étude des migrations, grâce à l'indication du lieu de naissance. En somme, on peut dire, tout comme ce législateur d'un jeune pays en voie de développement : "Aucune nation moderne ne peut se passer de l'état-civil, qui permet à la fois à l'Etat, d'individualiser ses ressortissants et de contrôler sa population, et aux individus de prouver leur identité et leur situation juridique, par là de protéger leur personnalité et leurs droits".

I - LA RÉORGANISATION DE L'ÉTAT CIVIL A L'ÉPOQUE DU MANDAT FRANÇAIS

Après la chute de l'Empire Ottoman et son démantèlement, ses possessions du Proche-Orient furent partagées en deux zones d'influence, anglaise et française. La Syrie, dans ses limites actuelles, mise sous mandat français, garda, en gros, sa structure administrative (1). La Puissance mandataire s'appliqua surtout à remettre en marche les rouages du système de l'Etat-Civil, déjà constitués, en y apportant toutefois, au fur et à mesure, les modifications nécessaires.

(1) Quoique partagée en quatre États, la Syrie garda ses anciennes divisions administratives : les Sandjacks, divisés en Cazas, et ces derniers, subdivisés en Mu-diriehs.

L'infrastructure du système d'Etat-Civil, déjà établie dans le pays, avait besoin d'être renouvelée, étendue aux régions jusque là inhabitées, où venaient de s'installer les réfugiés de Turquie. Les registres civils devaient être rectifiés, mis à jour... car, pendant la guerre de 1914-18, il y eut beaucoup de décès, causés par les épidémies, les disettes... mais surtout, parce que l'enregistrement était défectueux sous l'Empire Ottoman, comme nous l'avons vu.

Avec la naissance politique du nouvel Etat de Syrie, un recensement s'ordonnait de toute urgence, afin de préparer de prochaines élections législatives, ou pour fixer la base de l'imposition fiscale. Il fallait définir la citoyenneté syrienne (1), déterminer la répartition géographique de la population, délimiter les effectifs des diverses classes d'âge...

En vue de cela, une vaste opération fut entreprise, qui tint lieu de recensement, mais dont le but premier était de réorganiser le système de l'Etat-Civil. Des campagnes d'information furent menées auprès du public, par le moyen des Moukhtars, afin d'inciter les gens à se faire enregistrer. Des commissions spéciales de fonctionnaires, secondés par des inspecteurs, firent des tournées dans tout le pays, pour superviser les opérations... Au bout d'un an, au début de 1923, des résultats numériques furent publiés, portant sur l'état de la population en 1922.

Le 15 octobre 1931, un arrêté officiel annonça une réforme de l'Etat-Civil (2), qui n'entra en vigueur que l'année suivante. On avait remarqué que les enregistrements restaient incomplets, et qu'il fallait peut-être instaurer une réglementation plus adéquate. Les Moukhtars, jugés trop incompetents, furent relevés de leur fonction d'Officiers de l'Etat-Civil, et les Cafmacans (administrateurs des Cazas) et Mudirs (administrateurs du Mudirieh) les remplacèrent. Dans les chefs-lieux des Sandjacks, on nomma des fonctionnaires spéciaux, des personnes diplômées. Des sanctions furent prévues contre le défaut de déclaration dans les délais fixés. L'arrêté a prévu, en outre, la création du livret de famille et de la carte d'identité; celle-ci sera désormais obligatoire pour tous les ressortissants mâles âgés de plus de 14 ans. Cet arrêté constitue,

(1) "Les ressortissants ottomans établis sur les territoires... détachés de la Turquie deviendront de plein droit, et dans les conditions de la législation locale, ressortissants de l'Etat auquel le territoire est transféré". Article 123 du Traité Turc du 10.8.20 avec les Alliés.

(2) M.A.E. "Rapport à la S.D.N. sur la situation de la Syrie et du Liban", op. cit. - 1932.

aujourd'hui encore, le statut organique du Service d'Etat-Civil Syrien.

Un décret législatif du 19 novembre 1941, vint élargir les compétences du Service d'Etat-Civil, la Syrie venait d'être proclamée indépendante. Désormais, il portera le nom de "Service de la Statistique et du Registre Civil", qui sera changé en "Direction du Registre Civil" en 1957. Il devra s'occuper des mesures propres à assurer une bonne application de la loi en vigueur sur l'Etat-Civil, de la centralisation et du dépouillement des statistiques envoyées régulièrement par les Officiers de l'Etat-Civil, et de la publication périodique des statistiques et documents démographiques.

II - FONCTIONNEMENT DE L'ÉTAT CIVIL : L'ENREGISTREMENT DES ACTES

Le système d'Etat-Civil, tellement impopulaire du temps des Ottomans, ne s'est pas immédiatement implanté dans le pays... car la population restait méfiante, ou bien ignorait l'existence de cette Institution. Cela n'a rien d'étonnant quand on sait que dans les pays d'Occident, il a fallu attendre le milieu du XIXe, ou même, pour certains pays, le XXe s., pour que l'Etat-Civil fonctionne normalement, à l'échelle nationale.

C'est dans le Gouvernement de Lattaquié, et plus exactement dans les régions montagneuses côtières, que le fonctionnement de l'Etat-Civil posa, au début, le plus de problèmes... tandis que dans l'Etat du Djebel Druze et dans l'Etat de Syrie, l'enregistrement accusait des progrès réguliers, quoique lents. Puis, au fur et à mesure qu'arrivaient les réfugiés d'Anatolie, dont la plupart s'installèrent dans la région d'Alep, et dans le nord et nord-est de la Syrie, il a fallu centrer l'effort sur ces régions pionnières, où les difficultés s'opposant au bon fonctionnement d'un état-civil, étaient bien plus nombreuses.

Maintes fois, des délais d'inscriptions furent accordés à la population syrienne, l'exemptant de la sanction légale, afin de l'encourager à se faire enregistrer. Parfois, des arrêtés spéciaux furent promulgués, concernant telle ou telle région, tel ou tel groupe : ainsi, par arrêté du 30.3.36 (1), un délai d'inscription sans frais, fut ouvert aux membres de la tribu nomade El Fadl, qui s'était sédentarisée, entre-temps,

(1) "Rapport à la S.D.N. sur la situation de la Syrie et du Liban", op. cit., Année 1937.

dans la région de Kuneitra... Un autre, du 23.4.36 (1), toucha les habitants des Gazas de Menbej et de Djérablos, d'origine nomade ou kurde... Plusieurs délais furent accordés aux seuls Mohafazats de la Djézireh et de l'Euphrate, où l'installation humaine était récente.

Lorsque l'amnistie était générale, et se prolongeait sur plusieurs mois, on en remarquait la répercussion sur l'effectif total annuel de la population syrienne enregistrée : à chaque accroissement brusque de ce total, correspondent des mesures spéciales prises de la part du Gouvernement, du moins après 1939, année où le flux des immigrants s'est pratiquement arrêté définitivement.

La guerre de 1939-45 a accéléré le mouvement des inscriptions, car pour avoir droit à la distribution des produits de première nécessité, rationnés aux prix officiels, il fallait avoir des cartes de ravitaillement, établies selon les registres civils.

Et depuis l'indépendance, le rythme de l'enregistrement à l'Etat-Civil est resté le même, c'est-à-dire irrégulier. Une bonne partie de la population figure désormais sur les registres officiels, mais les actes ne sont pas toujours enregistrés dans les délais corrects. Ceci fausse les données du mouvement naturel, et a une répercussion sur la détermination des âges. D'autre part, les formalités de transfert de résidence se faisant rarement, sauf lorsqu'il s'agit d'une femme mariée dont l'époux est originaire d'un lieu différent du sien, de très nombreuses personnes ont leur résidence dans une nahié, mais sont enregistrées dans une autre. Ainsi, l'image que nous offre l'état-civil de la répartition géographique de la population n'est pas conforme à la réalité.

Pour illustrer l'irrégularité de l'enregistrement à l'Etat-Civil, nous reproduisons (tableau 39) les effectifs des habitants de la Syrie, de 1959 à 1970, ainsi que les taux d'accroissement annuel de ces effectifs, que nous avons calculés.

(1) "Rapport à la S.D.N. sur la situation de la Syrie et du Liban", op. cit., Année 1937.

TABLEAU 39 - EFFECTIF TOTAL DE LA POPULATION SYRIENNE
ENREGISTREE A L'ETAT-CIVIL
1959 - 1970 (1)

Années	Population par millier	Taux d'accroissement pour 1000
1959	4 481	55,6
1960	4 665	41,0
1961	4 797	28,3
1962	5 004	43,0
1963	5 132	25,6
1964	5 291	31,0
1965	5 459	32,0
1966	5 586	23,0
1967	5 799	38,0
1968	6 244	76,7
1969	6 471	36,4
1970	6 795	50,1

(1) Source : "Statistical Abstract", République Arabe Syrienne, Année 1973.

Et pour montrer l'inégalité de la couverture des divers actes d'Etat-Civil, nous prenons un exemple tiré du recensement de 1960 :

- Nombre de syriens enregistrés à l'Etat-Civil en 1960	4 665 000
- Nombre de syriens n'ayant pas de registre civil, selon le recensement de 1960	450 000
- Total des syriens en 1960, d'après ce qui précède	5 115 000
- Total des syriens recensés en 1960	4 191 000

Notons d'abord le grand nombre de personnes qui ne figurent pas sur les registres officiels (450 000). Et puis, remarquons que l'effectif des personnes enregistrées dépasse de 474 000 individus, l'effectif des personnes recensées. D'où vient cette différence ? Ces syriens non recensés en 1960 sont probablement composés :

- De syriens qui étaient hors de leur pays lors du recensement.
- De syriens ayant émigré définitivement, et acquis, la plupart du temps, une nouvelle nationalité, mais qui figurent toujours sur les registres de l'état-civil.
- De syriens morts, mais dont le décès n'a pas été enregistré.

L'exploitation statistique

Si l'institution d'un Etat-Civil a pour but l'enregistrement légal des faits démographiques, le travail d'exploitation des données et de diffusion des résultats, fait aussi partie intégrante des fonctions de l'Etat-Civil. L'exploitation statistique est la source essentielle qui permet l'établissement du mouvement de la population et le calcul des divers paramètres caractérisant une population.

En Syrie, jusqu'à 1938, aucune information numérique ne fut publiée. Et c'est en 1944 que l'on diffusa les résultats portant sur la période antérieure allant de 1938 à 1943. Par la suite, on publia année par année, dans les Annuaires Statistiques nationaux, les effectifs de la population totale, et ceux à l'échelle des Mohafazats, des Mantikas et des Nahiés (1). L'élaboration de ces effectifs se faisait à partir des effectifs correspondants de l'année précédente, auxquels on ajoutait les naissances enregistrées respectives, et desquels on retranchait les décès respectifs enregistrés dans le courant de l'année.

On diffusa aussi le nombre de naissances, décès, mariages, enregistrés sur tout le territoire, année par année. Et on calcula des taux bruts de natalité et de mortalité... Mais l'exploitation s'arrêta là. On se rendait compte de la mauvaise qualité des chiffres publiés, et on ne voulait pas donner plus de signification à ces taux, calculés à partir de données n'assurant ni la couverture du territoire syrien, ni la totalité des événements démographiques.

III - L'ÉTAT DE DÉFICIENCE DES STATISTIQUES DE L'ÉTAT CIVIL SYRIEN

Nous venons de suggérer par deux petits exemples, l'insuffisance de l'enregistrement officiel. Nous allons envisager maintenant chaque événement démographique seul, afin de mettre en relief les conditions dissemblables d'insuffisance, selon les actes à faire enregistrer, les années de l'enregistrement, le sexe de la personne concernée, les catégories de la population, et les régions du territoire. Et c'est à cause de cette

(1) Autrefois appelés Sandjacks, Cazas, et Mudiriens.

hétérogénéité des statistiques syriennes d'Etat-Civil que nous ne pouvons les utiliser.

Il convient de souligner, avant d'aller plus loin, que le système d'Etat-Civil en Syrie exclut beaucoup d'évènements, non reconnus par le Code Civil, telles les adoptions, les légitimations, les annulations de mariage, les séparations légales de conjoints...

1. Les naissances

Si l'enregistrement des naissances est déficient en Syrie, sa complétude est plus élevée que celle des décès... eux-mêmes sont mieux enregistrés que les mariages.

Voici la série des taux de natalité syriens, calculés pour la population entière, d'après les registres de l'Etat-Civil.

TABLEAU 40 - TAUX DE NATALITE ENREGISTRES DANS CERTAINS PAYS (pour 1000)

Année	Syrie	Egypte	Jordanie	Canada
1940 - 44	18,1	39,6		23,2
1945 - 49	19,8	42,4		27,0
1950	22,5	44,4		27,1
1951	25,2	44,8	39,0	27,1
1952	25,7	45,1	34,7	27,8
1953	25,2	42,5	36,2	28,1
1954	22,3	42,4	38,1	28,5
1955	20,9	40,3	40,4	28,1
1956	24,8	40,7	37,4	28,0
1957	24,3	38,0	39,7	28,1
1958	26,5	41,1	44,0	27,5
1959	25,8	42,8	38,9	27,4
1960	32,4	43,1	46,3	26,7
1961	26,8	43,9	41,6	26,0
1962	26,2	41,3	50,0	25,3
1963	26,2	42,8	46,3	24,6
1964	29,3	40,5	45,5	23,5
1965	33,1	41,6	46,5	21,4
1966	32,5	41,2	46,2	19,3
1967	33,2	39,2		18,1
1968	33,4	38,1		17,5
1969	28,1	36,8		17,5
1970	28,2	34,9		17,4

Source : U.N. Demographic Yearbooks, 1965, 66, 67, 68, 69, 71.

Il apparaît, d'après ce tableau, que les taux bruts de natalité de la Syrie sont inférieurs à ceux de l'Egypte et de la Jordanie, pays arabes voisins, dont les conditions humaines et sociales sont similaires. Les taux syriens sont presque inférieurs aux taux du Canada, du moins jusqu'à 1958.

Or, l'enregistrement des événements démographiques en Egypte, Jordanie ou Canada, est considéré comme bien fait, et leurs statistiques dignes de foi. D'autre part, nous savons qu'en Syrie la nuptialité est intense et la fécondité élevée... et que la contraception n'est pas encore entrée dans les moeurs. On peut donc conclure que les naissances sont incomplètement déclarées. Les résultats des deux recensements de 1960 et 1970, en nous révélant l'importance de la proportion des moins de 15 ans, nous situent d'ailleurs la fécondité de la population syrienne à un niveau bien plus élevé que celui que nous suggèrent ces taux de natalité.

L'enregistrement des naissances est pourtant obligatoire en Syrie. Après chaque accouchement, le médecin ou la sage-femme doivent remettre à l'intéressée une attestation de naissance. Cette attestation est présentée au Moukhtar, qui délivre en retour aux parents un certificat de naissance. Après quoi, ce certificat est présenté au fonctionnaire de l'Etat-Civil, par les parents du nouveau-né, dans un délai de 15 jours (si la naissance a lieu dans la localité où se situe le Centre d'enregistrement, sinon ce délai est prorogé jusqu'à 30 jours), afin que l'enregistrement soit effectué.

La procédure d'enregistrement est trop compliquée pour le simple citoyen, et d'une grande exigence s'il s'agit du paysan qui habite une localité reculée. Et quand on sait que bon nombre d'accouchements en Syrie se font sans l'aide d'un médecin ni d'une sage-femme... que sur les 14 231 localités syriennes, 7 729 seulement ont un Moukhtar sur place... qu'enfin, le nombre total de Centres d'enregistrement est de 176, pour tout le territoire syrien... on comprend la négligence qui pousse de nombreux parents à ne pas se conformer à la loi.

Lorsque la période légale de déclaration d'une naissance est passée, l'enregistrement ne peut plus se faire que par le biais d'une procédure juridique, laquelle est suivie du paiement d'une amende. Ces dispositions ne sont pas pour encourager les retardataires à effectuer l'enregistrement. Voilà pourquoi, à maintes reprises, le Gouvernement a octroyé des délais d'exemption à la population. Mais malgré ces périodes favorables, l'Etat-Civil n'est pas arrivé à couvrir tous les citoyens syriens. Et tous les

ans, les statistiques accusent des naissances tardives qui, malheureusement, sont classées selon l'année de l'enregistrement et non point selon le moment où elles se sont produites.

2. Les décès

Si l'enregistrement des naissances est mauvais en Syrie, celui des décès l'est encore davantage.

TABLEAU 41 - TAUX DE MORTALITE ENREGISTRES DANS CERTAINS PAYS (pour 1000)

Années	Syrie	Egypte	Jordanie	Canada	Suède
1940 - 44	7,9	26,8		9,9	10,8
1945 - 49	6,7	23,0		9,4	10,4
1951	7,2	19,2	12,0	9,0	9,9
1952	6,8	17,8	11,2	8,7	9,6
1953	7,0	19,6	10,7	8,6	9,7
1954	5,9	17,9	10,3	8,1	9,6
1955	4,7	17,6	9,2	8,2	9,5
1956	5,4	16,4	8,3	8,2	9,6
1957	5,6	17,5	8,6	8,2	9,9
1958	5,6	16,6	7,4	7,9	9,6
1959	5,3	16,3	6,7	8,0	9,5
1960	6,0	16,9	7,4	7,8	10,0
1961	5,2	15,8	7,2	7,7	9,8
1962	4,8	17,9	7,0	7,7	10,2
1963	4,6	15,4	6,4	7,8	10,1
1964	4,5		6,0	7,6	10,0
1965	4,6	14,8	5,4	7,6	10,1
1966	4,5	15,8	5,1	7,5	10,0
1967	4,6	14,2		7,4	10,1
1968	4,4	16,2		7,4	10,4
1969	4,0	14,4		7,3	10,4
1970	4,3			7,3	9,9

Source : U.N. Demographic Yearbook, 1965, 66, 67, 68, 69, 71.

Un coup d'oeil rapide sur le tableau 41 nous permet de voir des taux bruts de mortalité syriens inférieurs à ceux de pays économiquement très évolués, et inférieurs

aussi à ceux des deux pays arabes que nous avons pris pour comparaison. Il est vrai qu'un effort a été fait en Syrie pour enrayer certaines endémies et maladies infectieuses, pour améliorer les conditions de l'hygiène et de la médecine. Mais l'effort est récent, et ne peut apporter des conséquences spectaculaires. D'ailleurs, la distribution par âge, de la population syrienne, aux recensements de 1960 et 1970 (voir chapitre sur la structure par âge et sexe), ne porte absolument pas à croire que le niveau de la mortalité, dans le pays, soit aussi bas que le suggèrent les taux affichés à ce tableau.

Pourtant l'enregistrement du décès, tout comme celui de la naissance, est obligatoire. Un certificat du Moukhtar, accompagné d'un rapport médical précisant la cause du décès, sont requis. Un permis d'inhumer est normalement réclamé dans les villes, et dans certains gros villages (1). Mais ce permis peut être délivré tout aussi bien par le médecin, le Moukhtar, que l'Officier de l'Etat-Civil. On remarque donc, que malgré le caractère obligatoire de la loi, rien ne pousse la population à faire enregistrer un décès. Et, comme pour les naissances, les statistiques de l'état-civil accusent des décès enregistrés tardivement, qui sont classés selon l'année de l'inscription.

3. Les enregistrements tardifs

Nous venons de faire remarquer que, selon les années, un nombre plus ou moins important de déclarations tardives de naissances et de décès, étaient ajoutées aux événements de l'année. Ces déclarations, nous l'avons dit, sont malheureusement classées d'après l'année de l'enregistrement et non de l'évènement.

Cherchant à calculer quelques taux démographiques à l'occasion du recensement de 1960, le Bureau Central de Statistiques syrien en collaboration avec la Direction du Registre Civil, a tenté l'expérience suivante : ils ont assigné aux événements enregistrés en retard, leur date propre. Vu l'immensité de la tâche, le travail a porté sur une période d'une année seulement. Tous les événements survenus entre le 1.4.60 et jusqu'au 31.3.61 ont été extraits, parmi les millions d'enregistrements

(1) En fait, ce permis est exigé uniquement dans les quatre grandes villes syriennes : Damas, Alep, Homs et Lattaquié.

effectués jusqu'en 1965, et ont été classés selon leur date propre. Et à partir du nouveau classement, et en considérant la population recensée en septembre 1960 comme l'effectif moyen au milieu de l'année, des taux bruts ont été calculés. Voici, au niveau des divisions administratives principales de Syrie, les Mohafazats, les nouveaux taux de natalité et de mortalité (tableau 42).

TABLEAU 42 - TAUX BRUTS DE NATALITE ET DE MORTALITE REVISES,

SELON LES MOHAFAZATS DE SYRIE

(pour 1000)

Villes et Mohafazats	Taux brut de natalité	Taux brut de mortalité
Ville de Damas	47,18	9,42
Moh. de Damas	39,93	8,56
Moh. de Homs	37,61	6,73
Moh. de Hama	32,99	6,18
Moh. de Lattaquié	30,20	5,22
Moh. d' Idleb	28,67	6,25
Ville d' Alep	35,67	8,21
Moh. d' Alep	17,34	3,05
Moh. de Raqqa	6,97	1,50
Moh. de Deir Ezzor	15,45	1,89
Moh. de Hassakeh	9,57	2,06
Moh. de Soueida	35,96	12,27
Moh. de Dera'a	37,00	7,81

Source : "Taux d'accroissement annuel de la population en Syrie", Etudes Sociales, Série n° 1, Office Central de Statistiques, Damas, 1965.

Nous remarquons que, malgré l'ajustement, la déficience des résultats subsiste, illustrée par les taux absurdes des Mohafazats de Raqqa et de Hassakeh, et par l'écart important qui sépare certains taux (ceux des Mohafazats de Damas et d'Alep, par exemple).

On peut expliquer la faiblesse des taux affichés, en partie, par les omissions ou fausses inclusions qui ont pu se produire durant cette opération d'ajustement, tâche effectuée manuellement. On peut invoquer aussi le fait que l'opération de correction était limitée à l'enregistrement des événements non-déclarés, allant jusqu'à 1965 seulement. Un calcul, entrepris par le Bureau Central de Statistiques, en 1964, avait mon-

tré que la période moyenne du retard, dans la déclaration des évènements démographiques (les naissances, en l'occurrence) était de "six ans et sept mois".

Nous nous bornerons, pour juger de l'état de déficience des statistiques de l'Etat-Civil syrien, à la description que nous venons de faire, des deux évènements principaux de la vie, non point que les autres faits d'état-civil (mariages ou divorces) soient moins importants, mais leur enregistrement dépend de celui des naissances. Pour un couple, par exemple, chacun des conjoints doit figurer sur les registres officiels, sinon leur mariage ne peut être enregistré. Il en va de même pour le divorce, tributaire de l'enregistrement du mariage. En somme, avoir montré le manque de complétude de l'enregistrement des naissances et décès, est suffisant pour conclure que le système d'Etat-Civil est défectueux et inutilisable. Une omission en entraîne une autre... et les évènements non-enregistrés s'accroissent.

IV - HÉTÉROGÉNÉITÉ DE L'ENREGISTREMENT A L'ÉTAT CIVIL

1. Inégalité des déclarations selon l'évènement

Après avoir montré le sous-enregistrement des évènements démographiques en Syrie, nous allons essayer de le mesurer.

Le Centre de Démographie du Caire (1) estime que, pour la période 1960-65, le sous-enregistrement des naissances était de 40 %, et celui des décès, pour la période de 1964-66, de 74 %.

Pour notre part, nous avons tenté une démarche que nous explicitons ci-dessous, à partir des données des recensements de 1960 et 1970. Partant des effectifs des enfants de 0 à 4 ans, à chaque recensement, nous les avons ajustés au 1er janvier des années 1961 et 1971, puis les avons projetés cinq ans en arrière, en leur appliquant des probabilités de survie tirées des tables de mortalité de Coale et Demeny, modèle Sud,

(1) K.C. ZACHARIAH, "The demographic measures of Arab Countries, a comparative analysis", in Demographic Measures and Population growth in Arab Countries, Cairo Demographic Centre, Research Monograph. Series n° 1, p. 298.

niveau 12 pour 1960, et niveau 14 pour 1970 (1). Nous avons considéré les naissances obtenues comme s'étant produites entre le 1.1.56 et le 31.12.60, et entre le 1.1.66 et le 31.12.70 respectivement.

TABLEAU 43 - ESTIMATION DU TAUX DE COUVERTURE DES NAISSANCES PAR L'ETAT-CIVIL

Période de couverture	Naissances de Syriens observées à partie des recensements	Naissances enregistrées à l'Etat-Civil	Taux de couverture
1956-1960	1 072 864	573 000	53,4 %
1966-1970	1 423 173	923 017	64,8 %

Pour mesurer le taux de couverture des décès, nous avons été amenées à suivre une méthode plus compliquée, que nous allons schématiser ci-dessous, et dont nous allons énoncer les résultats, sans en développer les différentes étapes. Il s'agit de :

- 1) Soustraire de l'effectif total des Syriens en 1970, leur effectif de 1960, pour obtenir le total de la croissance intercensitaire.
- 2) De calculer le nombre de naissances survenues entre les deux recensements, en projetant les effectifs des 0-4 ans et 5-9 ans observés en 1970. Les 0-4 ans, cinq ans en arrière, et les 5-9 ans, dix ans en arrière.
- 3) Soustraire ces naissances du total de la croissance intercensitaire, ce qui devrait nous donner le nombre de décès présumés être survenus dans les dix ans séparant les deux recensements.
- 4) Comparer enfin, les décès obtenus avec les décès enregistrés entre le 1.1.61 et le 31.12.70, afin de connaître le taux de couverture des décès par l'Etat-Civil.

Pour mener à terme les calculs énoncés, nous avons été amenées à faire les trois hypothèses suivantes :

- Le déficit d'hommes, par émigration entre les deux recensements, est compensé

(1) A. COALE & P. DEMENY, "Regional Model Life and Tables, and Stable populations", Princeton, 1966.

par la qualité inférieure du recensement de 1960 par rapport à celui de 1970.

- La mortalité des enfants de 0-9 ans en Syrie est conforme à celle des modèles de Coale et Demeny (modèle Sud, niveaux 13 et 14).

- Enfin, le nombre de décès survenus entre le 20.9.60 et le 19.9.70 est le même que celui des décès survenus, avec un décalage de trois mois, c'est-à-dire, entre le 1.1.61 et le 31.12.70.

TABLEAU 44 - ESTIMATIONS DU TAUX DE COUVERTURE DES DECES PAR L'ETAT-CIVIL

Période de couverture	Décès de Syriens survenus d'après les recensements	Décès de Syriens enregistrés à l'Etat-Civil	Taux de couverture
1961 à 1970	1 108 791	248 199	22,4 %

Les méthodes utilisées ci-dessus sont très imparfaites. Les résultats obtenus ne constituent qu'une évaluation relative, nous permettant, cependant, de mettre en relief l'inégalité de couverture des deux phénomènes vitaux par l'Etat-Civil, cette inégalité nous empêchant de connaître le mouvement naturel de la population.

Cette inégalité dans la déclaration des événements vitaux s'explique. A effort égal, on ne trouve aucun avantage à déclarer un décès, surtout si le disparu ne laisse pas d'héritage, ou habite l'étranger. Par contre, de plus en plus, un extrait de naissance est réclamé... au moment de l'inscription d'un enfant à l'école... lorsqu'il s'agit d'accèsion à une fonction publique... Le "Livret de famille" est formellement exigé pour donner droit aux allocations familiales, aux réductions sur les prix des transports, au carnet d'approvisionnement, etc... D'ailleurs, les citoyens syriens prennent, jour après jour, conscience des désavantages que l'on peut avoir si on ne détient pas de papiers d'identité officiels... la perte des droits civils et politiques n'en sont pas les moindres. Ils savent désormais que pour être élus ou électeurs au Conseil du peuple, aux Conseils régionaux, ou même pour être membres d'un syndicat, il faut être inscrit à l'Etat-Civil.

2. Déficiencia plus marquée pour les événements
du sexe féminin que pour ceux du sexe masculin

Dans l'ensemble de la population des non-enregistrés à l'Etat-Civil, population évaluée d'après le recensement de 1970 à 446 514 personnes (1), soit 7,3 % de la population syrienne, le sexe féminin représente les 53,4 %, tandis qu'au recensement de 1970, les femmes forment 48,7 % de la population totale seulement.

La femme, urbaine soit-elle, ou rurale, est sous-enregistrée à l'Etat-Civil, par rapport à l'homme, et cela dans toutes les parties du territoire syrien.

TABLEAU 45 - Taux du non-enregistrement au niveau du territoire syrien (pour cent)

Lieu d'habitat	Hommes	Femmes
Ville	5,63	6,44
Campagne	40,96	46,97

Le tableau 46 qui suit, nous montre les taux du non-enregistrement, par groupes d'âges quinquennaux, obtenus en faisant le rapport des effectifs des non-enregistrés par groupes d'âges aux effectifs totaux du groupe d'âges correspondant. Nous remarquons, qu'à tous les âges, les taux concernant les femmes sont plus forts que ceux des hommes.

(1) L'ensemble des personnes n'ayant pas de registre civil s'élevait, en 1960, à 450 000 personnes, dont nous ne connaissons ni la structure par sexe et âge, ni la répartition géographique.

TABLEAU 46 - TAUX DU NON-ENREGISTREMENT DE SYRIENS PAR GROUPES
D'AGES QUINQUENNAUX - 1970 (pour cent)

Groupes d'âges	Hommes	Femmes	Total
< 1 an	32,6	34,0	33,3
1 - 4	16,2	17,7	16,9
5 - 9	9,0	10,4	9,7
10 - 14	3,9	5,3	4,6
15 - 19	2,3	4,2	3,2
20 - 24	1,1	3,9	2,5
25 - 29	1,5	4,1	2,9
30 - 34	1,6	3,5	2,6
35 - 39	1,8	2,9	2,3
40 - 44	1,7	2,5	2,1
45 - 49	1,6	1,9	1,7
50 - 54	1,8	2,3	2,0
55 - 59	1,2	1,7	1,4
60 - 64	1,9	2,4	2,1
65 +	1,9	2,7	2,3

Source : Recensement général de la population - 1970

La baisse rapide des taux des deux sexes, avec l'avancement de l'âge, nous indique que les gens finissent par faire enregistrer leurs enfants (1). Mais cette baisse est plus précoce pour les hommes, car la vie professionnelle à laquelle ils accèdent, contrairement aux femmes, leur impose certains impératifs. C'est ainsi qu'en déterminant la structure par grands groupes d'âges de la population des non-enregistrés, nous remarquons que les femmes de 15 - 44 ans, sont presque le double des hommes.

<u>Groupes d'âges</u>	<u>Hommes</u>	<u>Femmes</u>
0 - 14 ans	87,17	78,99
15 - 44	9,25	17,02
45 ans +	3,58	3,99
	<u>100,00</u>	<u>100,00</u>

(1) Lorsque l'enfant, non-enregistré, dépasse l'âge de 18 ans, la procédure de l'enregistrement devient si compliquée (l'identité n'est plus accordée que par décret ministériel) que les non-déclarés le resteront. Nous remarquons d'ailleurs, d'après le tableau 46, qu'après 19 ans, les taux ne diminuent plus.

Si nous traçons la courbe de la masculinité à la naissance (en ne relevant que les naissances enregistrées dans les délais corrects), depuis 1954 à 1970, nous remarquons qu'elle est située pour toutes les années au-delà du "Rapport de masculinité" reconnu normal pour toutes les populations de la terre, c'est-à-dire au-delà de 1,05.

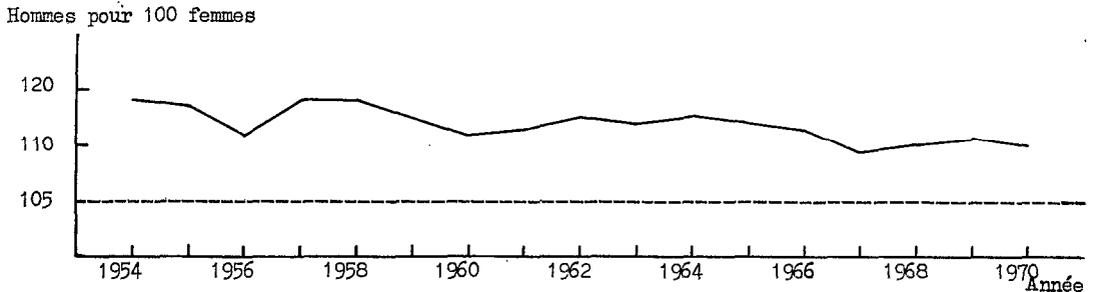


Figure 5. - Rapport de masculinité à la naissance selon les registres de l'Etat-Civil

Enfin, en faisant le total des décès féminins, enregistrés depuis 1954 à 1970, nous remarquons qu'ils représentent 76 % seulement des décès masculins enregistrés pour la même période.

3. Déficiences variables de l'Etat-Civil selon les strates d'habitat et les divisions administratives en Syrie

Si le nombre total de ruraux non-enregistrés représente sept fois le nombre total d'urbains sans registre civil (voir tableau 45), on ne peut cependant considérer que les statistiques d'Etat-Civil des villes sont bonnes. Dans les centres urbains, les difficultés se situent, non plus tellement au niveau du taux de couverture, mais plutôt au niveau de la qualité, en ce qui concerne la domiciliation des événements, par exemple.

Calculant les taux du non-enregistrement en 1970, au niveau des Mohafazats, nous remarquons aussi des différences importantes, qui vont de 0,4 % pour la ville de Damas, à 18,4 % pour le Mohafazat de Hassakeh.

TABLEAU 47 - TAUX DU NON-ENREGISTREMENT SELON LES MOHAFAZATS (%)

Mohafazat	Hommes	Femmes	Total
Ville de Damas	0,4	0,4	0,4
Damas	2,4	3,2	2,8
Homs	3,4	4,6	4,0
Hama	3,7	4,7	4,2
Tartous	1,7	2,4	2,0
Lattaquié	1,8	2,6	2,1
Idleb	5,3	7,0	6,1
Alep	11,9	14,0	12,9
Raqqa	16,2	20,2	18,1
Deir Ezzor	10,6	12,9	11,7
Hassakeh	17,5	19,4	18,4
Soueida	3,7	4,4	4,0
Dera'a	3,9	4,8	4,4
Kuneitra	2,6	3,6	3,1

Source : Bureau Central de Statistiques - 1970 - Recensement général de la population.

Cette classification des Mohafazats nous rappelle beaucoup celle du tableau 42, et nous suggère qu'en dix ans, la répartition du non-enregistrement selon les Mohafazats n'a pas subi de grands changements.

V - FACTEURS DE LA DÉFICIENCE DE L'ÉTAT CIVIL EN SYRIE

Nous venons de décrire en détail le mauvais fonctionnement de l'Etat-Civil en Syrie, qui rend cette source statistique inutilisable. Nous allons nous demander maintenant, quelles sont les causes qui sont à l'origine de cette insuffisance ?

1. L'analphabétisme

A notre avis, une des principales causes du mauvais fonctionnement de l'Etat-Civil vient de l'ignorance d'un bon nombre de citoyens syriens. Le grand pourcentage d'illettrés, le bas niveau d'instruction de la plupart des autres, rend la population moins consciente de ses droits et devoirs. Nous ne cherchons pas à imputer la responsabilité de l'ignorance à la population elle-même, mais nous voulons mettre en relief la corrélation qui existe entre l'analphabétisme, d'une part, et le non-enregistrement à l'Etat-Civil, d'autre part.

Une étude, entreprise par Nizar LABABIDI (1) à ce sujet, a montré, au niveau des grandes divisions administratives, que certains Mohafazats sont situés au même rang selon un classement décroissant de leur taux de non-enregistrement et de leur taux d'analphabétisme. C'est le cas des cinq Mohafazats suivants :

<u>Mohafazat</u>	<u>Rang</u>
Damas	1
Tartous	2
Hama	7
Dera'a	8
Hassakeh	13

Cela nous suggère qu'il existe effectivement un lien entre les deux phénomènes.

Nous avons observé, d'autre part, une proportion plus élevée de non-enregistrés, parmi les ruraux. Cela confirme ce qui précède, quand on sait que le pourcentage des analphabètes est plus fort dans cette catégorie de la population :

Taux d'analphabétisme des urbains	38,3 %
Taux d'analphabétisme des ruraux	65,6 %

(1) N. LABABIDI, "Non-enregistrement et analphabétisme, leur corrélation en Syrie" - Damas, 1974, p. 28 et 33, En arabe.

L'ignorance du villageois de l'obligation de déclarer l'évènement démographique, son ignorance du Centre auprès duquel il faut faire la déclaration, et l'ignorance de l'importance de faire la déclaration...constituent beaucoup de motifs pour entraîner le non-enregistrement.

2. L'histoire récente de la population syrienne

L'histoire récente de la population syrienne et sa composition ethnique expliquent aussi, en partie, les déficiences de l'Etat-Civil.

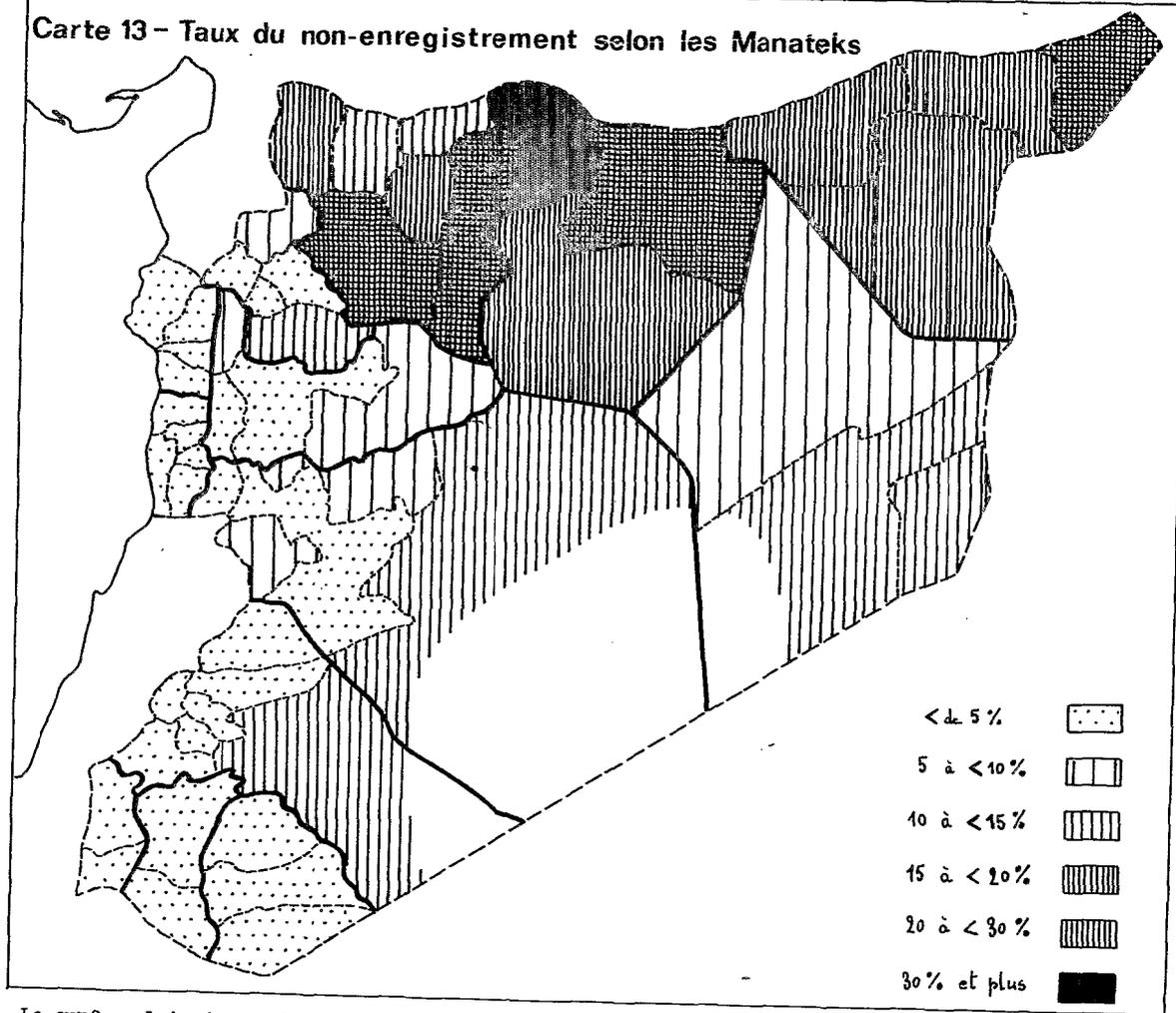
Tous les réfugiés, arrivés de Turquie et d'Irak entre les deux guerres mondiales, n'ont pas acquis sur le champ la nationalité syrienne. Par négligence, ou à cause de la désorganisation qui régnait dans les zones d'accueil les plus marginales, un bon nombre de ces réfugiés, vivant repliés sur eux-mêmes, n'ont pas été enregistrés et ne le sont toujours pas, jusqu'à nos jours. Ainsi en est-il d'un bon nombre de Kurdes, qui n'ont cessé de traverser la frontière turco-syrienne dans un sens comme dans l'autre. Le Mohafazat d'Alep, zone d'installation d'une grande partie des Kurdes, réunit à lui seul les 37 % des non-enregistrés de tout le territoire (voir carte 13). Le nord-est de la Syrie, où Arméniens, Kurdes, Assyriens et Syriaques se sont réfugiés, comprend, lui aussi, 36,7 % de non-inscrits, répartis entre les trois Mohafazats de Hassakeh (19,2 %), Raqqa (9,8 %) et Deir Ezzor (7,7 %).

Les Nomades

Il ne faut pas oublier de mentionner les nomades... cette population itinérante qui n'a connu la soumission au droit commun qu'en 1958.

Si les autorités irakienne et jordanienne pourraient exiger des nomades qui traversent leur frontière des papiers d'identité officiels, tous les autres groupes de nomades, qui se déplacent à l'intérieur des frontières syriennes, ne rencontrent aucun obstacle qui les pousse à se faire identifier civilement. Et ceux d'entre eux qui se sédentarisent, se plient difficilement aux exigences de la société des sédentaires.

Carte 13 - Taux du non-enregistrement selon les Manateks



La surface laissée en blanc, et qui recouvre le désert du Hamad, est pratiquement vide d'habitants.

3. Les charges de l'Officier d'Etat-Civil

La tâche d'Officier d'Etat-Civil, représentant de l'Autorité Publique, et chargé d'assurer l'exécution de la loi en ce domaine, demande de la compétence, que n'ont point les fonctionnaires occupant ce poste en Syrie. Ni le Caïmacam, officier d'Etat-Civil dans la Mantika, ni le Mudir, Officier d'Etat-Civil au niveau de la Nahié, ni les Moukhtars, véritables exécutants des inscriptions, n'ont la formation requise en ce domaine, et cumulent beaucoup trop de charges, d'autre part. Quant aux fonctionnaires spéciaux nommés dans les chefs-lieux des Mohafazats, leur formation est insuffisante aussi : 6 % parmi eux possèdent un grade universitaire.

L'efficacité de la charge d'un Officier d'Etat-Civil dépend aussi des effectifs de population qui lui sont rattachés en matière d'Etat-Civil, et de la superficie du territoire couverte par l'Office local.

Chiffre de la population par Office local

En Syrie, le nombre d'Offices locaux d'Etat-Civil, quoique accru depuis 1922, n'est ni suffisant, ni pleinement utilisé. Ce nombre, nous l'avons déjà énoncé, était de 176 Offices en 1970, localisés dans les chefs-lieux des Mohafazats, Mantikas et Nahiés. De ces Offices dépend l'enregistrement de tous les habitants de l'unité administrative .

Si nous calculons le nombre moyen de personnes se rattachant théoriquement à chaque Office d'Etat-Civil en Syrie, nous obtenons le chiffre énorme de : 34 627 personnes. Il est certain que ce chiffre est inférieur pour certaines régions, mais il est supérieur dans d'autres et il atteint un maximum de 56 552 personnes dans le Mohafazat d'Alep, que suit le Mohafazat de Hassakeh avec 38 849 personnes. Sans pouvoir fournir une juste mesure dans ce domaine (peut-être 1 Officier pour 3 à 5 000 personnes serait-il raisonnable), car il faut tenir compte du nombre d'actes à faire enregistrer par le service, ainsi que la superficie desservie... On peut tout de même juger que les chiffres concernant chaque office local, sont actuellement élevés en Syrie.

Superficie du territoire couverte par l'Officier

Nous savons que dans certaines régions de la Syrie, la distance qui sépare la plus proche localité de l'Office d'Etat-Civil est occasionnellement, de 20 Km, mais que souvent elle les dépasse. Nous savons aussi que les moyens de communication et de transport sont rares, et les routes parfois impraticables, surtout en hiver.

La surface moyenne desservie par chaque Office d'Etat-Civil est parfois immense, comme dans les deux Mohafazats de Deir Ezzor et de Raqqa, où nous avons observé un taux de non-enregistrement plutôt fort. Cette surface est de 3 670 Km² et 2 440 Km² respectivement. Il est évident que ces chiffres n'ont de signification que dans la mesure où les localités sont dispersées... or cette dispersion est réelle et atteint son maximum dans les Mohafazats cités (voir p. 53).

Ignorance ou négligence de la part de la population... complexité de la procédure... faiblesse du réseau des Offices d'Etat-Civil... incompetence des fonctionnaires... Tout s'ajoute pour dégrader la qualité des statistiques d'Etat-Civil syrien.

Il y a bien un progrès qui s'est dessiné ces dernières années, dans l'enregistrement des naissances surtout... les divers tableaux du chapitre nous l'indiquent. Et un pays dont les deux tiers des naissances sont désormais enregistrées, se trouve dans une position encourageante.

Mais, malgré ces progrès, le nombre absolu de personnes qu'on a découvertes sans registre civil, à l'occasion des recensements, n'a presque pas varié d'un recensement à l'autre.

L'Administration syrienne, responsable dans une certaine proportion de cet état de chose, en est consciente. Les dirigeants syriens sont convaincus de l'utilité de l'Etat-Civil et cherchent à le réorganiser, sinon à changer la législation trop rigide qui le régit. Mais il faut du temps pour cela, et les Autorités du pays considèrent, à juste titre, qu'en ce moment, d'autres tâches sont plus urgentes au développement du pays, que le fonctionnement satisfaisant d'un Etat-Civil... D'ailleurs, le problème n'est pas tellement une question d'organisation, mais bien plus un problème de degré d'évolution et de prise de conscience de la part de chaque citoyen.

Un recensement de la population fournit la méthode la plus efficace pour rassembler les données de base indispensables à la connaissance d'une population... en l'absence d'autres sources d'information démographique. Les résultats d'un recensement servent aussi de base à de nouvelles études, enquête par sondage, par exemple.

En Syrie, les recensements constituent la seule source d'information disponible jusqu'à présent... voilà pourquoi nous allons nous attarder à décrire les conditions dans lesquelles ils se sont déroulés, afin de juger de la valeur de leurs résultats.

I - LES DIVERS RECENSEMENTS EFFECTUÉS EN SYRIE

1. A l'époque du Mandat

A sa constitution comme Etat autonome, sous Mandat français, après la Première Guerre mondiale, la Syrie s'est occupée à recenser (1922) la population habitant son territoire, nouvellement délimité.

Mais, peut-on qualifier de recensement ces opérations de collecte des effectifs d'habitants de chaque localité... effectifs relevés par les Moukhtars des villages et quartiers des villes ? En principe, les chiffres communiqués par les Moukhtars devaient s'inspirer des listes de l'Etat-Civil, qu'on venait de compléter en poussant les populations à se faire enregistrer... Mais, mis à part le manque de complétude des registres, que nous venons de constater au chapitre précédent, il semble que, le fanatisme et l'incompétence jouant, un certain nombre de Moukhtars aient présenté des chiffres erronés, "grossissant intentionnellement l'effectif d'un groupe au détriment d'un autre" (1).

(1) I. NOUSS, "La population de la Syrie", op. cit. p. 5.

Après 1922, on procéda à des ajustements réguliers des effectifs de population, d'autant plus que le flot des réfugiés, venant de Turquie, ne s'était pas interrompu. En 1927, on publia (1) les chiffres de la population des grandes divisions administratives, ces chiffres portant sur l'année 1926, avec le détail de la composition par religions et rites.

Après 1927, les renseignements partiels que l'on possède de la population de certaines régions, sont obtenus par des ajustements successifs des résultats de 1926, ajustements faits à partir des actes d'Etat-Civil enregistrés année par année. Ces renseignements sont publiés dans les "Rapports à la S.D.N.", présentés par le Ministère des Affaires Etrangères français.

Disposant de ces statistiques globales, il est difficile de se prononcer sur leur valeur exacte, en l'absence d'une autre source de comparaison. Cependant, nous avons déjà mis en doute la qualité des statistiques de 1922, qui forment la base de toutes les informations ultérieures. Les Moukhtars, chargés de communiquer ces statistiques semblaient disposer des chiffres avec assez de liberté. D'ailleurs, on peut se demander dans quelle proportion, les localités sans Moukhtar, n'ont-elles pas échappé au dénombrement ? Il est certain, d'autre part, que dans des régions nouvellement colonisées, telle la partie nord-est de la Syrie, au-delà de l'Euphrate, les résultats soient à contester. H. CHARLES nous dit (2) : "Il est pratiquement impossible de faire le recensement exact d'une population de ce genre... L'investissement du village de Tel Abyad par les Gardes Mobiles du Contrôle Bédouin, pour une opération de désarmement, a seul permis, en effet, au Mostashar (Conseiller, administrateur du village) de se rendre compte que la population de sa capitale était quatre fois plus nombreuse que ne le reconnaissaient les statistiques officielles".

Dans l'exemple cité, il s'agissait de population sédentaire, puisque Tel Abyad est chef-lieu d'une Mantika ! Mais que penser quand il s'agit de la population nomade et semi-nomade ? Ces derniers ont été maintes fois estimés, les totaux avancés allant

(1) Dans le "Rapport à la S.D.N. sur la situation de la Syrie et du Liban", op. cit., Année 1927, p. 194.

(2) H. CHARLES, "La sédentarisation entre Euphrate et Balik", Beyrouth, 1943, p. 43.

du simple au double, mais ils n'ont été inclus ni dans les chiffres du recensement de 1922, ni dans ceux de 1927. Cette catégorie de la population est trop particulière pour être classée avec le reste. Pour la dénombrer, on fait l'hypothèse qu'il y a cinq personnes par tente, seulement... on exclut, en somme, les enfants de moins de 15 ans, de l'opération de comptage... "Il y a une telle mortalité infantile, nous renseigne H. CHARLES (1), qu'on ne tient compte que de ceux qui ont résisté à la sélection naturelle et traversé l'âge, biologiquement critique, de l'adolescence".

2. Les recensements après l'indépendance du pays

La Syrie, devenue officiellement indépendante depuis 1941, ne l'a été effectivement qu'après la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Lorsque les dirigeants syriens voulurent fixer la répartition des sièges à pourvoir, à l'occasion des élections parlementaires, un recensement général de la population fut organisé, et mené à cette intention en mars 1947. Il porta uniquement sur la population sédentaire, mais une certaine investigation fut menée du côté de la population nomade. Et d'après I. NOUSS (2), lorsqu'on se rendit compte que le nombre de Bédouins était supérieur aux estimations antérieures... et afin d'éviter un changement indésirable dans l'attribution des sièges au Parlement, le Gouvernement jugea préférable de s'en tenir aux listes précédemment établies, et de considérer le recensement de 1947 comme non-venu. On se contenta donc de publier le chiffre total de la population, sexes séparés, mais on n'exploita aucune autre donnée du recensement de 1947, et on abandonna les bulletins à l'oubli.

Depuis lors, deux recensements généraux de l'ensemble des habitants de Syrie furent effectués, selon la compréhension moderne du terme, en 1960 et en 1970. Le Gouvernement, sous les auspices duquel ont été exécutées les deux opérations, s'est conformé tant bien que mal, aux principes et recommandations des Nations-Unies, visant, dans la mesure du possible, à donner aux opérations un caractère scientifique.

(1) H. CHARLES, "La sédentarisation entre Euphrate et Balik", op. cit. p. 43.

(2) I. NOUSS, "La population de la Syrie", op. cit. p. 20.

**II - LES CONDITIONS DANS LESQUELLES SE SONT DÉROULÉES
LES DIVERSES OPÉRATIONS DES DEUX RECENSEMENTS
DE 1960 ET 1970**

On reconnaît de plus en plus que les méthodes de recensement ne peuvent absolument pas suivre des normes rigides, mais doivent être établies en fonction du cadre culturel du pays, définies par sa philosophie sociale et politique, son degré de développement économique et social, le niveau général de l'instruction publique, etc...

Cependant, tout recensement doit se conformer aux caractéristiques fondamentales qui définissent sa conception même. Ainsi, il doit porter sur un territoire parfaitement déterminé, prendre l'individu comme unité de recensement... Ces deux conditions sont remplies par les deux recensements syriens.

Simultanéité et universalité sont deux autres conditions indispensables à remplir. La simultanéité, on le sait, a été respectée en Syrie, et comme on voulait dénombrer les personnes sur le lieu où elles se trouvaient (population présente), on a fixé un "moment" pour cela : ce fut l'heure zéro de la nuit du 20 au 21 septembre pour 1960, et du 22 au 23 septembre pour 1970. Ce dénombrement "de facto" présente le désavantage de ne pas donner une image réelle de la répartition géographique de la population, mais il est plus facile à conduire. Voilà pourquoi sa méthode fut choisie. D'autre part, si les autorités responsables ont fixé la date des recensements pour la fin septembre, leur choix a été guidé par des avantages d'ordre pratique. En effet, à cette date, les déplacements de populations ont la plus faible amplitude en Syrie (retour des vacanciers, diminution du nombre de touristes, allègement des travaux agricoles dans les champs...); le climat est favorable et facilite les tournées des agents recenseurs... Enfin, et surtout, ces derniers, que l'on a recrutés en majorité parmi les instituteurs du primaire, sont encore disponibles, puisque les écoles étaient fermées à cette époque de l'année. Ces écoles ont servi d'ailleurs de locaux aux Commissions qui s'occupaient de la direction des opérations.

Quant à l'universalité, il a été clairement énoncé dans les textes législatifs, fixant l'organisation des deux opérations en Syrie, que le recensement porterait sur tous les membres de la communauté. En pratique, une partie de la population a, semble-t-il, échappé au dénombrement, du fait que certains districts avaient été mal délimités, que certains renseignements géographiques ont été incomplets, et aussi à cause de l'in-

compétence d'une partie du personnel chargé du dénombrement. Mais, si telle est la réalité, les visées des opérations étaient d'atteindre l'universalité.

Il ne suffit pas à un recensement de remplir les conditions précitées pour que la qualité de ses résultats soit bonne... En effet, au cours de son échelonnement dans le temps, à chaque étape de son organisation, les travaux accomplis ou non, peuvent prêter à des erreurs qui se répercutent sur la qualité des résultats.

1. Les travaux antérieurs au dénombrement

Ces travaux préparatoires, antérieurs au recensement, sont fort importants, et leur ampleur varie en fonction du mode de répartition de la population sur le territoire, de sa composition sociale, de son degré d'instruction, de l'importance des moyens de communication et de transport disponibles, de l'existence de renseignements statistiques, géographiques, cartographiques détaillés et récents.

Lorsque la phase préparatoire d'un recensement s'accomplit d'une façon correcte, le dénombrement qui lui fait suite a de fortes chances d'être conforme à la réalité... Mais lorsque les travaux préparatoires s'accomplissent pour la première fois dans un pays, et vu l'immensité de la tâche, ils ne peuvent qu'être incomplètement exécutés. Ainsi en est-il de la préparation du recensement de 1960 en Syrie, et même de celui de 1970. Toutefois, la Direction Centrale de la Statistique, qui a dirigé les opérations en 1960, s'est vue enrichie d'une expérience qui lui a permis de redresser certaines erreurs commises en 1960. Pour pallier les difficultés, elle a entrepris, deux ans avant la date de l'exécution, la préparation du recensement de 1970, avec lequel elle a pu faire effectuer un recensement de l'habitat, et des propriétés agricoles.

- Délimitation des unités de dénombrement

Pour la détermination des districts de dénombrement, la Commission de préparation du recensement de 1960 s'est heurtée à la fluidité des limites territoriales... Il a fallu stabiliser les divisions régionales du territoire national pour la seule période du dénombrement... car malheureusement, des dispositions législatives vinrent par la suite modifier ces divisions, qu'il a fallu stabiliser de nouveau pour le recensement de 1970. Il est vrai que les changements apportés ne sont pas considérables, mais ils

entravent quand même la comparaison des résultats des deux recensements, au niveau de certaines régions.

En vue de dresser un répertoire systématique de toutes les localités, qui était fort incomplet auparavant, il a fallu effectuer des randonnées sur place, reprises par la suite en vue du dénombrement de 1970. Pour délimiter les secteurs dans les grandes villes, on a procédé à un numérotage des rues, qui ne portaient pas de noms, à un numérotage des bâtiments, à un comptage des ménages dans chaque bâtiment... On a estimé la population de chaque localité, à partir des renseignements fournis par les autorités locales... Bref, il y eut à accomplir tant de démarches à la fois, que certaines d'entre elles ne furent pas exécutées, ou alors, incomplètement exécutées.

Par exemple, les deux villes de Dera'a et Soueïda ne furent pas soumises au partage en secteurs. Dans certaines grandes villes, la délimitation des secteurs ne coïncida pas avec les limites administratives de ces mêmes villes. On garda malheureusement sur papier tous les plans de partage faits, sans en laisser traces sur le terrain. ce qui ne garantit pas l'intégrité de la comparaison au niveau local, d'un recensement à l'autre. Enfin, le critère ayant servi à définir la population urbaine fut modifié pour le recensement de 1970 : on ajouta à la fonction administrative, le critère du nombre (voir chapitre 2, de la Première Partie).

- Le questionnaire

Une autre étape dans les travaux antérieurs à un recensement, est la préparation du questionnaire. Il est entendu que la nature du questionnaire, sa clarté, sa concision... sont d'une importance capitale, car la valeur des résultats leur est liée d'une façon directe... et surtout, qu'il n'existe aucun remède aux insuffisances d'un mauvais questionnaire, après le dénombrement.

En Syrie, et pour les deux recensements, le type de questionnaire de base choisi, fut celui du "Questionnaire pour un seul ménage", appelé plus communément, la "feuille de ménage". Ce type de questionnaire a l'avantage d'être facile à manier, pendant le dénombrement et après, au moment des opérations de contrôle et de dépouillement. Sa présentation "linéaire" porte les renseignements relatifs à chaque personne, sur une ligne horizontale distincte.

Quant aux questions elles-mêmes, elles ont été rédigées, quand cela était possible, dans un style qui propose par avance, deux ou plusieurs réponses... Cela dans le but de faciliter l'interrogatoire.

En l'absence d'un essai préliminaire du questionnaire avant 1960, ce recensement a constitué, pour la préparation des opérations de 1970, une sorte de test, une mise à l'épreuve de ce même questionnaire, qui d'ailleurs a été amélioré avant d'être utilisé en 1970. Par exemple, on changea la forme de la question n° 5, qui réclamait la date de naissance de chaque individu en 1960, pour lui demander son âge, en années révolues, en 1970... On s'était rendu compte des erreurs que cela pouvait entraîner, du fait qu'une partie importante des naissances n'étaient pas enregistrées dans les délais corrects (1). A propos des naissances, on demandait aux femmes, dans le bulletin de 1960, quel était le nombre de leurs enfants, nés vivants, du mariage actuel... En 1970, on a fait porter la réponse sur toute la vie matrimoniale, antérieure au recensement. Par contre, on a annulé du bulletin de recensement de 1970, la question portant la mention de la religion de chaque individu, pensant par là, éviter de marquer les particularismes... mais éliminant par le fait même, une source d'analyse de comportements différentiels.

En somme, le bulletin de recensement syrien semble avoir été adapté à la méthode de dénombrement choisie, conforme à l'utilisation qu'on voulait en faire. Son maniement fut facile par rapport à la population, peu préparée aux enquêtes statistiques, et dont il ne fallait surtout pas éveiller la méfiance, par des questions indiscrètes.

- Le personnel recenseur

La sélection et la formation du personnel nécessaire à l'exécution du dénombrement, est un point essentiel du travail préparatoire d'un recensement. Or, recruter en nombre suffisant, un personnel possédant les compétences nécessaires, et lui offrir une juste rémunération, constitue un problème difficile pour tout pays. Mais ces difficultés

(1) D'après L. Henry, dans son article "Rapport de masculinité par âge dans les recensements", paru dans la revue Population n° 1, 1948, p. 93-114, le fait de demander l'âge au lieu de l'année de naissance, augmente les chances d'erreur. Mais, dans le cas de la Syrie, les erreurs qu'entraîne le mauvais report des dates de naissance sur les documents officiels, sont encore plus sérieuses que celles engendrées par l'utilisation de cette forme de question.

sont bien plus grandes pour un pays comme la Syrie, où le pourcentage de l'analphabétisme est élevé et où les crédits sont limités.

Les autorités responsables des recensements en Syrie, pensant que les instituteurs du primaire étaient les personnes les mieux placées pour avoir de bons contacts avec les habitants et pour bien connaître le territoire, les ont recrutés pour être des agents-recenseurs. Leur instruction eut lieu dans les bâtiments scolaires... on leur apprit, durant la session de formation qui dura sept jours, comment utiliser le matériel de dénombrement, et quelle devrait être leur conduite vis-à-vis du recensé. On leur remit un manuel contenant diverses directives, ainsi que les définitions des termes utilisés dans le bulletin de recensement.

Seulement, le nombre des agents-recenseurs ne fut pas suffisant : 6 886 en 1970, soit 1 agent-recenseur pour 950 recensés... Alors que dans leurs recommandations, les Nations-Unies demandent que l'on emploie, au maximum, 1 agent pour 750 recensés. La Syrie a pallié cette insuffisance en prolongeant la durée de l'opération de dénombrement.

- La campagne publicitaire

C'est le dernier point que nous allons aborder dans le cadre des travaux antérieurs au recensement. En Syrie, elle a revêtu surtout l'aspect d'une campagne d'information, destinée à dissiper tout préjugé concernant les buts réels du recensement, et à susciter la coopération du public.

Cette campagne publicitaire s'est ouverte au début de juin, quant au recensement de septembre 1970. Assez tôt, elle a fait appel à toutes les formes de publicité disponibles : radio, télévision, articles de journaux, affiches... Cependant, il est probable que certaines régions reculées de Syrie n'aient pas été atteintes par cette campagne... Et que des catégories de la population, particulièrement défavorisées, quoique habitant des zones accessibles, n'aient guère été touchées par l'information.

2. L'opération du dénombrement.

- Méthode du dénombrement

Nous passons maintenant à une phase essentielle d'un recensement. Très tôt, la décision relative à la méthode à suivre avait été prise en Syrie, et l'on avait opté pour "l'entrevue" ou la méthode de "l'interrogatoire direct", appliquée dans les zones urbaines comme dans les zones rurales. La Direction chargée du recensement avait, en effet, jugé que pour veiller à la complétude et à l'exactitude de l'opération, il était plus prudent de confier la rédaction des réponses au questionnaire, aux agents-recenseurs eux-mêmes, puisqu'ils étaient préparés à l'exercice de leur tâche. Toutefois, elle s'est vue contrainte à s'écarter de cette méthode quand il s'est agi des militaires, qu'on ne pouvait atteindre directement. Des bulletins individuels leur ont été remis... on les a priés de les remplir, et de les renvoyer à leur famille, où l'agent-recenseur les prendra pour en relever les détails sur la "feuille de ménage".

La durée de l'opération de dénombrement proprement dite a été de quatorze jours en 1960, et de dix-sept jours en 1970. Cette période n'est pas suffisamment courte, mais elle n'est pas assez longue non plus pour risquer de porter atteinte au principe de la synchronisation d'un dénombrement.

Dans les deux opérations syriennes, la règle de la "double entrevue" a été observée systématiquement. Les dix premiers jours de chaque opération de dénombrement avaient été réservés au premier passage de l'agent-recenseur. Dans les jours qui restaient (quatre en 1960 et sept en 1970), l'agent-recenseur a effectué un second passage auprès de chaque ménage dont il avait la charge, pour faire une vérification rapide, et mettre le questionnaire à jour. La méthode suivie présente l'avantage d'assurer une rectification des déclarations, et une modification des situations, s'il y a lieu de le faire... surtout qu'en un laps de temps si court, le déclarant ne pouvait éprouver beaucoup de difficultés à se rappeler quelle était la situation de son ménage dans la nuit du recensement.

Si la méthode de la double entrevue a été pratiquée sur tout le territoire syrien, la Commission chargée des opérations de recensement a, cependant, été contrainte à suivre d'autres formes de dénombrement pour certaines catégories de la population. On a déjà vu, que pour les militaires, l'auto-dénombrement avait été combiné avec l'entrevue

directe. Pour les diplomates accrédités à l'étranger aussi, l'auto-dénombrement a été appliqué, et par la suite, les résultats furent collectés par le Ministère des Affaires Etrangères. Mais il existe des groupes importants pour lesquels il a fallu utiliser des méthodes de dénombrement autres que celles décrites ci-dessus : il s'agit principalement des nomades et des sans-logis.

Les nomades en Syrie représentent quelque 5 à 6 % de la population... et il est fort difficile de délimiter exactement leur groupe. Par définition, ce sont les personnes qui vivent sous une tente en poils, et dont l'habitat n'est pas fixe. Pratiquement, les variantes de ce mode de vie sont si nombreuses que l'on a du mal à les cerner. Au recensement de 1960, les nomades ont été classés à part, mais il en a été décidé différemment pour le recensement de 1970 : on les a inclus dans la population rurale.

Les nomades, au mois de septembre, date du dénombrement, sont encore sur les lieux de leur résidence d'été. Certains sont installés dans la zone des sédentaires, généralement auprès d'un village ou d'une ferme... ceux-là ont donc été comptés en 1970, comme faisant partie de la population de ces localités. Mais aux tribus restées dans la Badia, on a affecté des agents-recenseurs particuliers, qui ont accompli des randonnées à travers le désert, allant d'une tribu à l'autre, en ayant soin, bien sûr, de prendre des renseignements sur les personnes absentes momentanément du lieu de ralliement. Cette opération s'est effectuée dans les quelques jours qui suivirent le jour du recensement, par le moyen du "passage unique" de l'agent-recenseur.

La deuxième catégorie spéciale citée est le groupe des sans-logis ou vagabonds... Ce groupe est important dans certains quartiers périphériques des villes. Pour les recenser, des équipes spéciales, formées d'agents-recenseurs et de commissaires de police, ont ratissé systématiquement ces quartiers défavorisés, dans la nuit du dénombrement.

- Travaux postérieurs au dénombrement

Aussitôt le dénombrement terminé, les travaux postérieurs de dépouillement commencent... ils se passent évidemment dans les bureaux. En Syrie, les opérations de dépouillement des résultats du recensement de 1960 ont été surtout manuels. Toutefois, la capacité du matériel ayant été nettement améliorée par la suite, l'exploitation du recensement de 1970 a été presque entièrement mécanique. D'ailleurs, ceci a entraîné une amélioration non-négligeable de l'exploitation, et la publication de tableaux croisés plus nombreux.

III - ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DES DEUX RECENSEMENTS SYRIENS

Maintenant que nous avons décrit toutes les démarches effectuées en vue des deux recensements syriens, il serait intéressant de porter une appréciation sur la qualité de leurs résultats, afin de pouvoir mieux les utiliser au niveau de l'étude détaillée.

On l'a déjà dit, on ne peut compter obtenir des résultats absolument exacts en Syrie, où la pratique des recensements n'est pas fermement implantée, où l'on manque de techniciens pour la préparation et l'exécution des opérations, où la population offre un pourcentage important d'analphabètes, est craintive et réfractaire aux déclarations officielles, où les moyens de communication sont médiocres, et où les ressources financières que l'on peut consacrer au recensement sont faibles.

Aucun recouplement avec des statistiques fournies par d'autres sources ne peut être fait, en vue d'apprécier l'exactitude des données des recensements, puisque ces autres sources sont inexistantes. Aucune enquête n'a été menée à postériori, pour vérifier de l'exhaustivité des recensements syriens, ou pour juger de l'authenticité des déclarations. Il nous reste donc à nous référer aux diverses opérations qui, dans la mesure où elles sont mal effectuées, mettent en doute la qualité des résultats, sans toutefois nous permettre de mesurer l'erreur.

1. Les erreurs de dénombrement

Sur le plan de l'effectif total de la population, au niveau du pays entier, ou des subdivisions territoriales, il ne fait pas de doute que les résultats des deux recensements sont entachés d'erreurs. Les omissions étant beaucoup plus nombreuses que les doubles comptages.

Les résultats du recensement de 1960 sont davantage sujets à caution, car la préparation du recensement de 1970 a été plus soignée. D'ailleurs, si l'incidence de l'imperfection peut se mesurer par la proportion des unités classées dans les catégories "d'indéterminés"... les 2 463 personnes, classées sous cette rubrique en 1960 (soit 0,0053 % de la population), et qui ne sont plus que 636 personnes en 1970 (soit 0,0010 % de la population), nous la confirment. D'autre part, la Direction Centrale de la Statistique a recommencé le dénombrement de la population du Mohafazat de Hassakeh en 1961,

ce qui nous donne à croire que les erreurs qui s'y étaient glissées devaient être particulièrement importantes.

Mais, aux deux opérations, de 1960 et de 1970, nous avons constaté que des districts avaient été mal délimités, que des secteurs ne coïncidaient pas avec les limites administratives, que le découpage n'avait pas englobé toutes les parties du territoire... Nous savons aussi que certaines localités trop dispersées, inaccessibles faute de voies de communication, n'ont pas été atteintes par les agents-recenseurs... qu'il est facile pour des groupes qui n'ont pas de résidence fixe, tels les nomades et les sans-logis, d'échapper au dénombrement. Nous savons aussi qu'il y a des chances que le bulletin individuel, rempli par le militaire, ne parvienne pas à temps à sa famille, auquel cas, l'agent-recenseur avait l'ordre de ne pas inscrire la personne concernée sur la feuille de ménage, etc... Nous savons, enfin, que lorsque le dénombrement se fait par lieu de résidence, comme cela a été le cas en Syrie, il y a une sous-estimation de la population totale de presque 1 %, d'après L. HENRY (1), à cause du manque de synchronisation de l'enregistrement des personnes absentes le jour du passage de l'agent-recenseur.

Le dénombrement intégral des jeunes enfants des deux sexes est reconnu impossible pour tous les pays... et à plus forte raison, pour un pays en voie de développement comme la Syrie.

L'expérience a montré, d'autre part, que dans les pays musulmans, du fait que l'agent-recenseur n'est pas autorisé à avoir une entrevue directe avec les femmes, ces dernières sont sous-dénombrées. La déclaration à l'agent-recenseur est faite par le "chef de ménage", en grande majorité du sexe masculin... Ce dernier, par oubli, ou parce qu'il considère que sa vie privée ne regarde personne... peut n'avoir pas déclaré toutes les femmes faisant partie de son ménage.

2. Les erreurs de déclaration

Par opposition aux erreurs de dénombrement, qui ont surtout une répercussion sur l'effectif total de la population recensée, les erreurs de déclaration et de relevé

(1) L. HENRY, "Contrôle des recensements" - "Population", n° 2, avril-juin 1949, p. 231-248.

(questionnaire mal rempli), faussent le classement de la population selon certaines caractéristiques.

Ces erreurs proviennent, avant toute chose, de ce que le recensé ne connaît pas toujours la réponse à la question. Ainsi en est-il, par exemple, de la déclaration de l'âge en Syrie : nous savons qu'il est pratiquement impossible aux 7% de la population, qui n'ont pas de registre civil, de déterminer leur âge correctement. Et n'oublions pas aussi, que l'âge calculé selon les usages locaux diffère de l'âge défini aux fins du recensement.

Il arrive aussi que la question posée dans le bulletin de recensement ne soit pas comprise, et qu'un agent-recenseur incompetent ou négligent, ne puisse pallier cette difficulté. Souvent d'ailleurs, recensés et recenseurs ne comprennent pas l'importance d'une déclaration précise.

Enfin, les inexactitudes des déclarations sont parfois imputables à une volonté délibérée, traduisant des soucis d'ordre économique, social ou politique : en Syrie, le fait de ne pas déclarer les jeunes gens en âge d'accomplir le service militaire, ou de se faire enregistrer comme faisant partie d'une catégorie professionnelle à laquelle on n'appartient pas en réalité, de crainte d'encourir une imposition fiscale...

Omissions et lacunes peuvent être, à la rigueur, détectées dans les dénombremments syriens, mais les imperfections des déclarations et des relevés sont beaucoup plus difficiles à déceler.

IV - APPLICATION D'UN PROCÉDÉ DE CONTRÔLE AUX DEUX RECENSEMENTS SYRIENS

Jusque là, pour apprécier la qualité des recensements syriens, nous avons procédé par raisonnement sur leur mode de déroulement. Comparer les résultats des deux recensements pour en évaluer la précision, n'est guère utile, car bon nombre d'erreurs systématiques, qui tiennent aux habitudes et aux moeurs, se reproduisent, avec à peu près la même fréquence, d'un recensement à l'autre.

Il nous reste peut-être à entreprendre l'observation de chaque recensement seul, à l'échelle locale... cela nous permettrait de découvrir dans quelle mesure les résultats

de l'ensemble sont influencés par la plus ou moins bonne qualité du recensement au sein des divisions administratives... et d'exclure par la suite, si besoin est, les régions où les erreurs sont les plus marquées.

Pour procéder à l'appréciation de la qualité des recensements au niveau des Mohafazats, nous avons utilisé une méthode de contrôle, appliquée aux départements français par L. HENRY (1). Il s'agit d'étudier les rapports des effectifs des enfants de sexe masculin à ceux des enfants de sexe féminin... ces rapports conservant jusqu'à 14 ans, le caractère de constante statistique qu'ils possédaient à la naissance.

Pour les enfants, comme le dit L. HENRY, les guerres et les migrations ne modifient pas la masculinité : les guerres font autant de victimes chez les filles que chez les garçons, et les migrations de garçons ne sont pas indépendantes de celles des filles. "La masculinité des trois premiers groupes d'âge, dans l'ensemble d'une nation, doit donc rester au voisinage de la masculinité théorique, à l'aide des taux de survie, à partir de la masculinité à la naissance". Donc, quel que soit le niveau de mortalité infantile de la population étudiée, du fait que la mortalité est toujours plus forte chez les garçons, la masculinité à 4, 9, ou 14 ans... doit toujours être inférieure à celle de la naissance (2). Cette dernière ne dépassant pas 106, la masculinité des enfants ne devrait pratiquement jamais atteindre ce chiffre, sinon le recensement est vraisemblablement entaché d'erreurs.

Nous allons donc, premièrement, calculer la masculinité des enfants de 0-4 ans, observée dans les divers Mohafazats de Syrie, pour les deux recensements; puis la situer par rapport à l'intervalle où normalement elle devrait se trouver (les masculinités théoriques pour toutes les populations, à toutes les époques, sont voisines); et enfin, commenter la dispersion autour de cet intervalle, si elle se réalise.

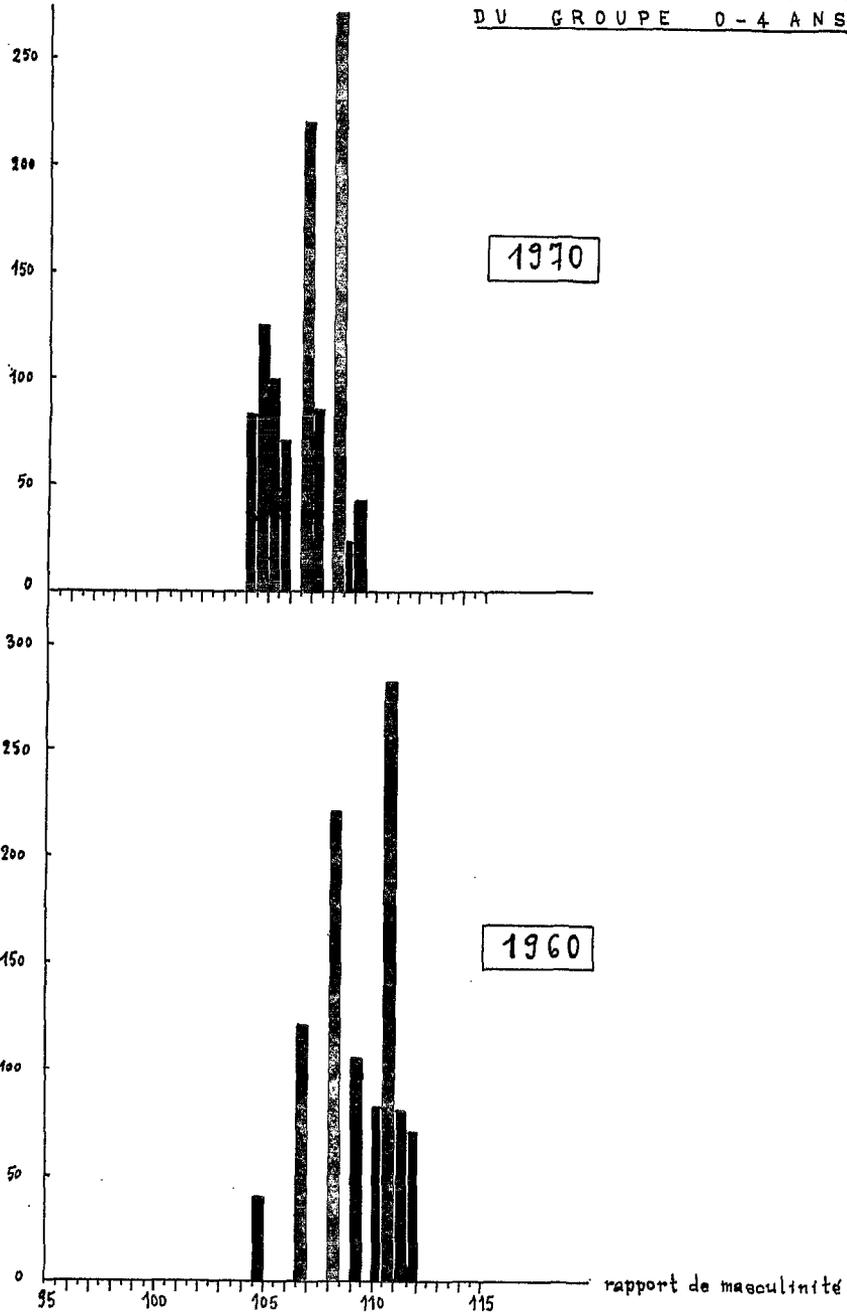
Pour cela, nous avons divisé la masculinité en classes, allant de 100 à moins de 100,50, de 100,50 à moins de 101, etc... Nous avons construit, pour chaque classe, un rectangle, ayant comme largeur l'intervalle de classe, et comme hauteur, le nombre d'enfants pour 1 000 (dans toute la Syrie), concernés par l'âge étudié, et

(1) L. HENRY, "Contrôle des recensements", op. cit., p. 231-248.

(2) Une surmortalité féminine, en bas âge, a été observée en Algérie à l'enquête démographique effectuée en 1969-70. Cependant, le rapport de masculinité des 0-4 ans reste à 103,1. Source : "Résultats de l'enquête démographique", Direction des Statistiques, Série n° 2, Avril 1974, vol. 4, p. 62.

Nombre d'enfants pour mille

Figure 6. - MASCULINITE DES ENFANTS
DU GROUPE 0-4 ANS



dont la masculinité appartient à la classe considérée (voir Fig. 6).

La première conclusion que l'on pourrait tirer, à partir de ces graphiques, c'est que les résultats des deux recensements, au niveau de tous les Mohafazats de Syrie, sont entachés d'erreurs : la masculinité, qui devrait se situer pour le groupe d'âge 0-4 ans, dans l'intervalle des deux chiffres 102,4 et 103,4, dépasse cet intervalle.

Il est clair, d'autre part, que la dispersion des rapports est plus grande pour le recensement de 1960, puisque ces rapports s'échelonnent de 104,50 à moins de 112, tandis qu'on observe un resserrement en 1970.

Enfin, 96 % des enfants de 0-4 ans, en 1960, sont situés au-delà de leur rapport de masculinité à la naissance (105), tandis qu'en 1970, ce pourcentage est tombé à 79 %.

Nous avons tenté de classer les Mohafazats de Syrie, par ordre croissant, selon la masculinité du groupe 0-4 ans (voir Tableau 48), et avons trouvé qu'aux deux recensements, les Mohafazats d'Alep, d'Idleb, de Raqqa et de Hassakeh, avaient la masculinité la plus forte, ce qui nous fait dire que la qualité de leur recensement est peut-être la plus contestable. Cette observation ne nous étonne guère, car au chapitre sur l'Etat-Civil, nous avons déjà remarqué que, dans ces Mohafazats, les taux du non-enregistrement étaient les plus forts.

**TABLEAU 48 - CLASSEMENT DES MOHAFAZATS SELON LA MASCULINITE DU GROUPE
0 - 4 ANS PAR ORDRE CROISSANT**

Mohafazats	Rapport de masculinité (%) 1960	Mohafazats	Rapport de masculinité (%) 1970
Dera'a	105	Homs	104
Lattaquié	107	Hama	105
Damas	108	Deir Ezzor	105
Homs	109	Dera'a	105
Soueida	109	Lattaquié	106
Hama	110	Damas	107
Deir Ezzor	110	Hassakeh	107
Raqqa	110	Idleb	108
Hassakeh	111	Alep	108
Alep	111	Soueida	109
Idleb	112	Raqqa	109

Si nous avons trouvé matière à critiquer les deux recensements syriens, leur qualité n'est cependant pas déplorable. Il nous reste toujours le moyen de pallier l'imperfection des statistiques par l'ajustement, qui les débarrassent de certaines incorrections initiales. Et lorsqu'on manque totalement de données, on peut toujours adopter pour le pays concerné, les taux démographiques d'un autre pays, dont les conditions historiques, sociales et économiques sont analogues, en les modifiant conformément aux conditions particulières du pays à étudier.

TROISIÈME PARTIE

**CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES
DE LA POPULATION DE SYRIE**

STRUCTURE PAR SEXE ET AGE

La structure d'une population par sexe et âge, à un moment donné, est le reflet des tendances passées de la natalité, de la mortalité, et des mouvements migratoires, de la dite population. L'étude de cette structure est particulièrement importante lorsque les statistiques d'enregistrement sont déficientes. Vu que cette structure est relativement stable dans le court terme, elle permet de faire des estimations et d'évaluer les paramètres démographiques de la croissance.

Déterminer la répartition de la population par sexe et âge, nous fait connaître aussi le poids des classes inactives (population jeune et population des vieillards) dans le processus du développement économique.

I - ÉVOLUTION DES STRUCTURES PAR SEXE ET ANNÉE D'ÂGE DE 1960 A 1970

Les pyramides des âges de l'ensemble de la population résidant en Syrie, aux recensements de 1960 et 1970, sont présentées en Fig. 7. Sur la pyramide de 1960, est marquée en noir la structure par âge et sexe de la population nomade, dénombrée à part, à ce recensement, tandis qu'au recensement de 1970, elle est incluse dans la population rurale.

1. Evolution générale des anomalies
 (déclarations d'âges, sous-estimation)

A l'observation, les deux pyramides de 1960 et 1970 paraissent présenter de grandes irrégularités : ce sont de véritables arbres de Noël. Cependant, le recensement de 1960 se distingue de celui de 1970 par de plus grandes irrégularités dans les déclarations d'âge, et par une sous-estimation plus flagrante de certains groupes d'âges.

En 1960, un grand nombre de recensés ne semblent pas connaître leur âge d'une façon très précise. Les agents-recenseurs, qui ont rempli eux-mêmes les questionnaires, n'ont pas su évaluer correctement les âges, d'autant plus que l'accès auprès des femmes leur était interdit. Il en est résulté une forte attirance pour les âges ronds (se terminant par 0 et 5), ou pour des âges pairs (se terminant par 2 et 8 notamment). La mesure des attirances ou répulsions de certains âges sera reprise ultérieurement.

Les irrégularités sont encore plus prononcées sur la pyramide des nomades. Il faut se rappeler que ces derniers n'ont été soumis à l'enregistrement civil que très récemment.

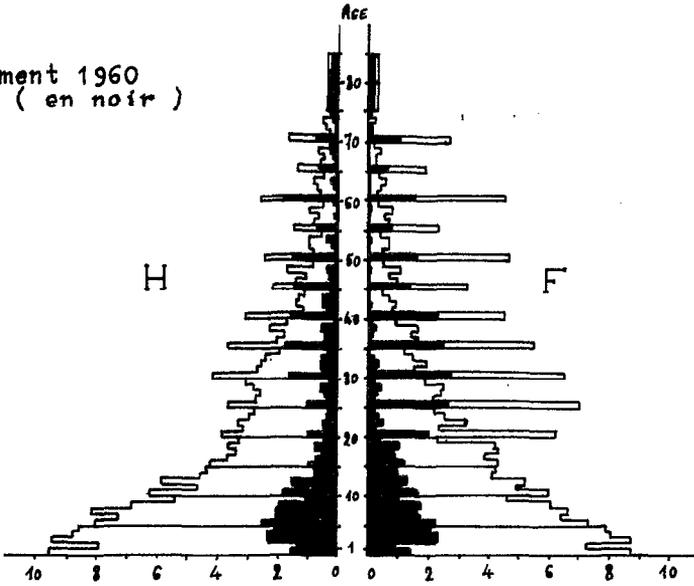
Le recensement de 1970 donne déjà des distributions selon l'âge beaucoup plus régulières : bien entendu, les attirances pour les âges ronds existent toujours, mais elles s'atténuent fortement pour les jeunes générations. Une meilleure connaissance de l'âge, et probablement, un bon travail des agents-recenseurs, sont à l'origine de ces progrès.

Dans les deux recensements, des omissions sont également à signaler : les effectifs des enfants de moins d'un an, et d'un an surtout, sont fortement sous-estimés. On pourrait avancer plusieurs causes pour expliquer ce sous-enregistrement, qui existe tout aussi bien en 1960 qu'en 1970 :

- Les "moins d'un an" peuvent n'avoir regroupé que les enfants nés dans l'année des recensements, c'est-à-dire une partie des enfants réellement âgés de moins d'un an, puisque les recensements se sont déroulés vers le 20/23 septembre.

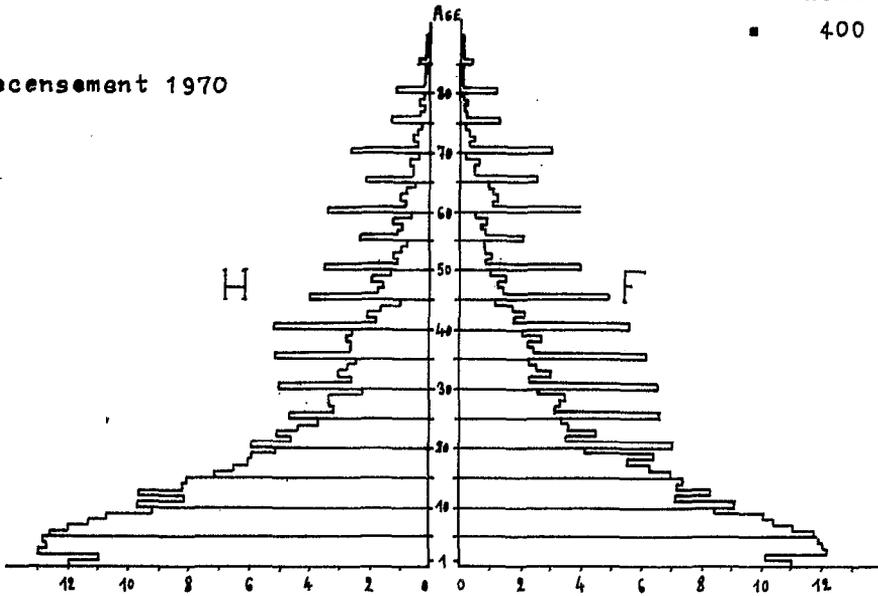
Figure 7.- PYRAMIDES PAR ANNEES D'AGE
population présente
1960 et 1970

recensement 1960
 nomades (en noir)



recensement 1970

- ◻ 2000 habitants
- 400 nomades



effectifs absolus d'une année d'âge

- Des omissions pures et simples de nouveau-nés et d'enfants d'un an ont pu intervenir. Elles semblent avoir touché davantage les filles que les garçons (le rapport de masculinité à 0 an est de 110 en 1960, de 108 en 1970 - et la masculinité des enfants âgés d'un an, est de 109 et 107 respectivement).

Un autre type d'omissions est également à signaler pour le recensement de 1960 : celles de jeunes filles et de femmes âgées, relativement mieux recensées en 1970. Nous reviendrons sur ce point lors de l'examen des rapports de masculinité selon l'âge.

Quant aux nomades, ils sont sous-estimés à tous les âges, les femmes bien plus que les hommes. Il ne faut pas oublier que la date du recensement coïncidait avec la période de leur plus grande dispersion dans le territoire.

2. Mesure de la régularité des déclarations d'âge

Dans une population donnée, la mesure de la régularité des déclarations d'âge, ou encore des "attractions" ou "répulsions" de certains chiffres de la part du déclarant (ou même de l'enquêteur), s'effectue généralement par le calcul d' "Indices". Nous en utiliserons deux : - l'indice de Myers (1),
- l'indice combiné des Nations-Unies (1).

L'Indice de Myers : Cet indice vise principalement à estimer le degré de préférence ou de répulsion pour les différents âges, et de résumer par le résultat final l'intensité de l'irrégularité des déclarations d'âge . Son application pour la Syrie confirme les conclusions tirées de l'observation des pyramides par année d'âge.

Le tableau qui suit nous montre que les deux recensements souffrent d'irrégularités dans les déclarations d'âge : les "attractions" et "répulsions" y sont fortes pour le sexe masculin, mais bien davantage pour le sexe féminin (dont les âges sont en majorité déclarés par les chefs de ménage).

En ce qui concerne les nomades, les irrégularités sont maximales.

(1) Pour les méthodes précises de calcul de ces indices, voir : INED - INSEE - CRSTOM, "Sources et analyse des données démographiques - Ajustement des données imparfaites", Paris, 1973, 183 p. - pp. 14-18.

TABLEAU 49 - MESURES DE L'ATTRACTION OU DE LA REPULSION DES AGES,
D'APRES L'INDICE DE MYERS,
AUX DEUX RECENSEMENTS DE 1960 et 1970

Sources	Ages se terminant par										Total
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
	<u>Sexe Masculin</u>										
Recens.1960: nomade	+18,01	-5,89	-2,29	-2,48	-5,38	+13,01	-4,21	-3,67	-0,86	-6,29	62,09
Recensement 1960	+ 5,73	-1,96	-0,64	-0,81	-2,12	+ 3,95	-1,15	-1,73	+0,46	-1,73	20,28
Recensement 1970	+ 5,24	-1,80	+0,07	-1,03	-1,69	+ 4,42	-1,34	-1,36	-0,34	-2,22	19,51
	<u>Sexe Féminin</u>										
Recens.1960: nomade	+29,34	-8,06	-4,73	-6,57	-6,90	+21,41	-6,67	-6,10	-3,61	-8,18	101,57
Recensement 1960	+14,65	-4,56	-2,35	-3,42	-4,17	+10,55	-2,72	-2,35	-0,99	-4,64	50,40
Recensement 1970	+ 8,39	-3,18	-0,73	-2,15	-2,27	+ 7,24	-1,76	-1,83	-0,32	-3,44	31,31

Le recensement de 1970 marque un progrès chez les hommes, mais le progrès est surtout très net chez les femmes. D'un recensement à l'autre, l'écart entre les indices des deux sexes s'amenuise : il était de 30,12 en 1960, il tombe à 11,80 en 1970.

Les âges attractifs et répulsifs sont pratiquement les mêmes aux deux recensements. On remarque que l'attraction vers les âges ronds est plus forte que celle vers les âges semi-ronds. Quant aux âges les plus répulsifs, ce sont ceux, en général, qui se terminent par 1, 4 et 9.

Une comparaison des recensements syriens avec ceux d'autres pays arabes voisins (tableau 50), nous situe la qualité des premiers, et nous porte à croire que l'amélioration survenue entre le premier recensement syrien et le second, est tout à fait encourageante.

TABLEAU 50 - L'INDICE DE MYERS, CALCULE POUR SIX PAYS ARABES

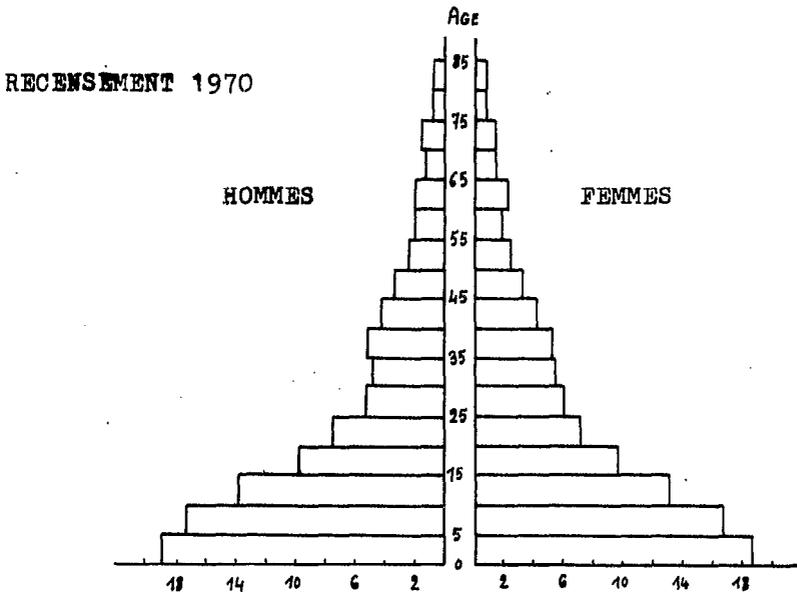
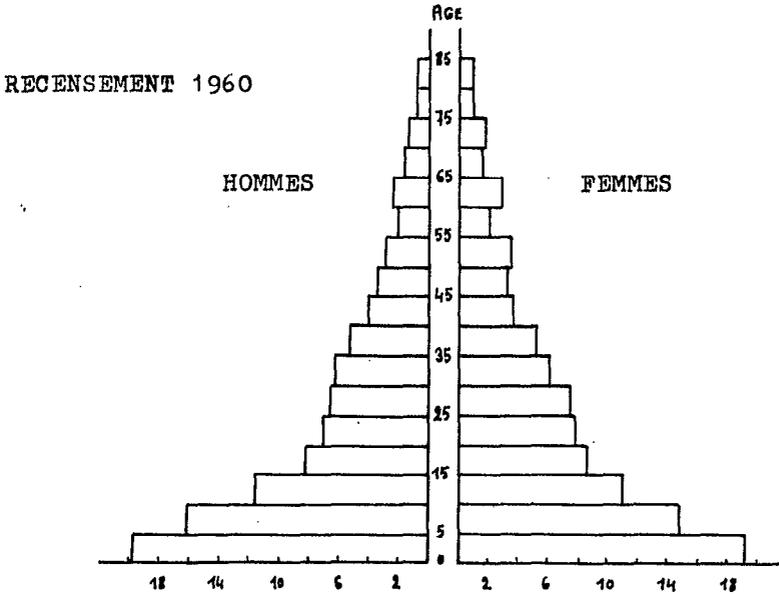
Pays	Algérie	Egypte	Irak	Kuwait	Maroc	Tunisie	Syrie	Syrie
Année du recensement	1966	1960	1957	1965	1960	1966	1960	1970
Sexe Masculin	10,1	48,1	43,0	50,3	66,3	9,9	20,28	19,51
Sexe Féminin	19,8	64,1	59,8	66,4	86,7	17,3	50,40	31,31
Source des mesures des autres pays arabes, à l'exclusion de la Syrie : K.C. ZAKARIAH, "The demographic measures of Arab Countries, a comparative analysis", op. cit. p. 286.								

L'Indice combiné des N.U. : Nous avons choisi de l'appliquer à la Syrie, car c'est un indice moins sensible que le premier aux irrégularités de la structure par âge, conséquentes aux migrations par exemple, ou à un changement du niveau de la fécondité. Nous avons donc calculé le rapport des âges pour chaque sexe à part, l'indice de masculinité... et voici les résultats :

	<u>1960</u>	<u>1970</u>
Indice des âges des hommes (A)	9,23	8,67
Indice des âges des femmes (B)	18,62	9,31
Indice de masculinité (C)	11,92	6,08
Indice combine A + B + 3C	<u>63,61</u>	<u>36,22</u>

On note l'amélioration de l'Indice entre les deux recensements, amélioration due surtout au progrès réalisé par l'indice des âges des femmes, et par l'indice de masculinité. Il y a donc moins d'omissions de femmes en 1970, et moins d'erreurs dans les déclarations d'âge. L'indice combiné continue d'être fort en 1970, mais on suppose que ceci est dû non seulement aux erreurs et sous - déclarations, mais à des distorsions réelles touchant la structure de la population.

Figure 8.- PYRAMIDES PAR GROUPES D'AGES QUINQUENNAUX
population présente



effectifs des groupes quinquennaux en pourcentage

3. Evolution des structures par sexe et groupes d'âges

La Figure 8 représente les pyramides par groupes quinquennaux d'âges des deux recensements de 1960 et 1970, qui sont directement comparables, car elles donnent la répartition des effectifs des groupes quinquennaux en pourcentage.

De 1960 à 1970 apparaît un rajeunissement de la population syrienne; la base de la pyramide s'élargit : la part des moins de 14 ans passe ainsi de 46,3 % à plus de 49 %, alors que les parts des 15-34 ans et 35-59 ans diminuent légèrement.

	<u>1960</u>	<u>1970</u>
0 - 14	46,3	49,3
15 - 34	28,9	27,6
35 - 59	17,5	16,7
60 +	7,3	6,4
	<hr/>	<hr/>
	100,0	100,0

Ce rajeunissement peut tenir à plusieurs facteurs; on peut difficilement situer la part de chacun : une diminution sensible de la mortalité aux jeunes âges, une amélioration de l'enregistrement des enfants, l'émigration d'adultes...

Sur ces pyramides, une autre caractéristique est à noter : c'est un important retrait masculin après 15 ans. Ce retrait est dû essentiellement aux émigrants syriens de toutes catégories (travailleurs, étudiants, techniciens ou commerçants), essentiellement des hommes de 18 à 40 ans, que les recensements n'ont pas saisis. Sur la pyramide de 1970, à partir de 25 ans, la concavité masculine est encore plus prononcée : c'est l'émigration, phénomène permanent, touchant les mêmes classes d'âges, qui cumule ses effets, à dix ans d'intervalle.

II - LE RAPPORT DE MASCULINITÉ

Le rapport de masculinité est le rapport des effectifs masculins aux effectifs féminins, soit le nombre d'hommes pour 100 femmes.

La masculinité des naissances, observée dans les pays où l'Etat-Civil fonctionne bien, s'écarte peu de 105. Par la suite, et si la population n'est pas soumise à de

grands bouleversements (guerres meurtrières, épidémies, émigrations...), la masculinité varie peu entre 1 et 40 ou 50 ans, mais accuse, cependant, une lente diminution avec l'âge. Aux âges élevés, dans presque toutes les populations connues, on enregistre un excédent de femmes (leur espérance de vie est généralement plus élevée).

Dans les pays où l'âge est mal déclaré, et les omissions nombreuses, comme en Syrie, ce rapport de masculinité connaît des variations très irrégulières, d'autant que les deux sexes ne connaissent pas les mêmes omissions et mauvaises déclarations d'âge.

1. Rapport de masculinité de la population totale
aux recensements syriens

Les rapports de masculinité ont toujours donné en Syrie plus d'hommes que de femmes, qu'il s'agisse de la population syrienne seule, comme en 1947, ou de la population résidant en Syrie, comme en 1960 et 1970 :

<u>Année</u>	<u>Rapport de Masculinité</u>
1947	103,0 (population nomade exclue)
1960	105,50
1970	105,25

Si on considère le cas d' autres pays dans le monde, on remarque que ce pourcentage élevé d'hommes se retrouve dans nombre de populations.

Ainsi :	Irak	(1965)	104,3
	Turquie	(1960)	104,2
		(1970)	102,6
	Tunisie	(1956)	108
		(1966)	104,3
	Inde	(1970)	106,4
	Pakistan	(1970)	111

Mais, à l'autre extrémité, on retrouve des rapports de masculinité très bas. Des rapports aussi faibles s'expliquent par le déficit d'hommes morts au moment des deux guerres mondiales :

Grande-Bretagne	(1970)	94,7
Allemagne Fédérale	(1970)	91,4
U.R.S.S.	(1970)	85,4

La jeunesse de la population syrienne peut expliquer, en partie, un rapport de masculinité élevé, puisqu'à la naissance, il naît pratiquement 105 garçons pour 100 filles. Mis à part l'effectif qui est éliminé par une mortalité infantile élevée, et qui, en principe, touche autant de garçons que de filles (rien ne nous pousse à croire qu'il y a surmortalité masculine aux jeunes âges en Syrie), la mortalité est très faible jusqu'à 15 ans. Donc, le contingent des 0 - 14 ans du sexe masculin est plus nombreux que son correspondant, du sexe féminin. Mais ce surplus de jeunes garçons ne suffit pas, seul, à couvrir le déficit d'hommes, perdus par émigration ou par surmortalité masculine, aux âges élevés.

On ne peut envisager, non plus, l'immigration en Syrie, car on sait bien que toutes les minorités venues s'y installer, entre les deux guerres mondiales ou à la suite du conflit israélo-arabe de 1948, sont venues par familles. Les rapports de masculinité des Palestiniens l'attestent bien :

Rapport de masculinité des Palestiniens

<u>Année</u>	<u>R.M.</u>	<u>% dans la pop. totale</u>
1960	105,5	2,47 %
1970	106,8	2,46 %

La structure par sexe des autres arabes qui vivent en Syrie, et qui forment respectivement 0,94 % et 0,70 % de la population totale, en 1960 et 1970, est aussi semblable à celle de la population entière :

<u>Année</u>	<u>R.M.</u>
1960	103,3
1970	106,4

Enfin, la population étrangère demeurant en Syrie, formée de techniciens, experts, hommes d'affaires... montre un excédent d'hommes, mais sa proportion est si faible par rapport à la population totale, 0,15 % et 0,13 % en 1960 et 1970, que son influence sur la masculinité globale est négligeable :

<u>Année</u>	<u>R.M.</u>
1960	114,50
1970	117,76

Pour expliquer la masculinité élevée dans la population syrienne, peut-on invoquer, enfin, une surmortalité féminine ? La structure par âge de la population féminine laisse deviner un déficit de femmes aux âges de la fécondité. Mais on ne peut tenir cette hypothèse comme certaine. Il nous reste donc à penser au sous-dénombrement des femmes, sous-dénombrement probablement inégal selon les groupes d'âges, et que nous confirmera l'analyse de la masculinité par groupes d'âges.

Cette sous-énumération des femmes est chose courante dans les populations musulmanes, où le recenseur n'a pas droit d'accès auprès des femmes pour les interroger, et où il doit se contenter de la déclaration du chef du ménage. Ce dernier répuge souvent à donner des détails sur sa vie privée, concernant sa femme et ses filles. Ou alors, il néglige de déclarer une soeur veuve, une mère trop âgée, ou une nouvelle naissance féminine qui n'a réjoui personne.

La sous-déclaration des femmes a été certainement moindre au recensement de 1970 qu'au premier recensement, vu l'amélioration de la qualité de l'opération. Seulement, l'augmentation de l'effectif des garçons âgés de 0 - 14 ans, d'un recensement à l'autre, a pu camoufler les effets de l'amélioration du recensement de 1970, en ce qui concerne les femmes... ceci expliquerait le maintien d'un rapport de masculinité élevé d'un recensement à l'autre.

2. Evolution des rapports de masculinité par groupes d'âges
de 1960 à 1970

L'évolution des rapports de masculinité aux deux recensements, en Syrie, correspond à celle observée par L. HENRY (1) dans les pays à déclarations d'âge défectueuses et à omissions féminines non négligeables : masculinité supérieure à 104 dans le groupe 0-4 ans - Pointe marquée pour les 10-14 ans - Tendence à la hausse au-delà de 35 ans avec apparition de dents de scies... Cependant, le recensement de 1970 présente des anomalies plus atténuées que celles de 1960.

Hommes pour 100 femmes

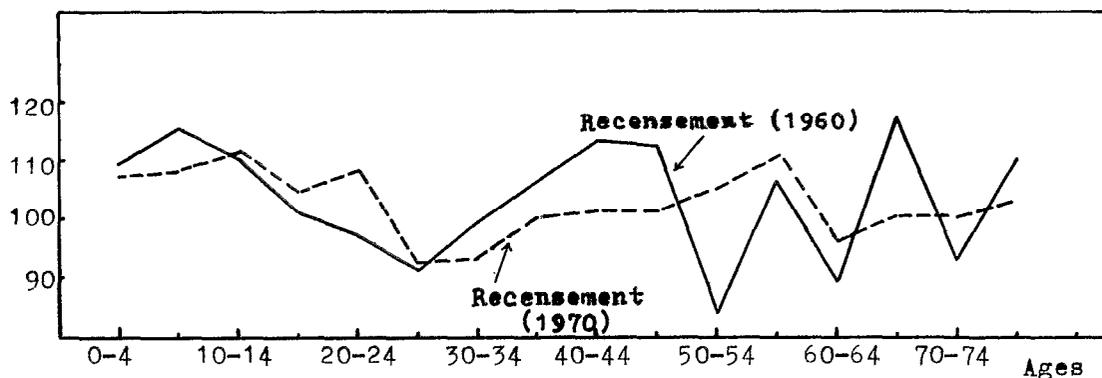


Figure 9. - Rapports de masculinité par groupes d'âges quinquennaux observés aux recensements de 1960 et 1970 (population présente).

(1) L. HENRY, "Rapport de masculinité par âge dans les recensements", dans Population n° 1, Janvier-Mars 1948, p. 93-114.

- Le groupe des 0 - 14 ans

Au-dessous de 15 ans, la masculinité n'est pas affectée par les migrations, en raison de la corrélation étroite qui existe entre les déplacements des enfants de l'un et de l'autre sexe. D'autre part, si une mortalité différentielle peut exister entre les deux sexes, son niveau ne peut varier brusquement en dix ans. Jusqu'à cet âge, on a donc : masculinité réelle = masculinité théorique.

Or, les rapports de masculinité des groupes d'âges 0 - 14 ans sont tous supérieurs à la valeur moyenne 105 %. La brusque remontée du rapport à 5 - 9 ans, en 1960, ne s'observe pas en 1970. On ne peut donc penser à une surmortalité féminine à 5 - 9 ans en 1960, qui aurait brusquement varié dix ans après. Cette anomalie ne peut s'expliquer que par une attirance différentielle d'âges : de jeunes garçons de 0 - 4 ans ont été vieillies afin de leur donner plus d'importance; tandis que des petites filles de 5 - 9 ans ont été, soit rajeunies, soit vieillies, d'un an ou deux. Le tableau 51, reproduisant la masculinité par année d'âge observée, montre bien ces glissements d'un âge à l'autre.

La pointe à 10 - 14 ans, en 1970, s'explique aussi par ce phénomène de glissement d'une classe à l'autre : les jeunes filles de 10 - 14 ans, déjà pubères, et que l'on veut marier au plus tôt, ont été vieillies. Il n'y a qu'à regarder (tableau 51) la faiblesse de la masculinité de 15 à 18 ans, par rapport aux masculinités avoisinantes.

- Le groupe des 15 - 49 ans

Le creux de 15 à 29 ans en 1960, décalé de 25 à 39 ans en 1970, est dû à l'absence des émigrés adultes du sexe masculin. L'intervention d'une surmortalité masculine à ces âges est très difficile à établir pour un pays comme la Syrie, qui n'a guère connu de guerre meurtrière. D'ailleurs, "la mortalité seule, dit L. HENRY dans son article déjà cité, ne produit que des variations lentes de la masculinité jusqu'à 50 ans. Il faudrait d'ailleurs admettre une énorme surmortalité masculine..."

Une importante pointe apparaît au recensement de 1970 pour les âges 20 - 24 ans. Cette anomalie est difficile à expliquer. A ces âges, les hommes commencent déjà à émigrer (le phénomène est légèrement retardé par rapport à 1960, à cause de la prolon-

TABLEAU 51 - RAPPORT DE MASCULINITE PAR ANNEE D'AGE OBSERVE
AUX RECENSEMENTS DE 1960 ET 1970
POPULATION PRESENTE EN SYRIE DE 0 A 70 ANS

Age	Recensement 1960	Recensement 1970	Age	Recensement 1960	Recensement 1970
0	110	108	36	129	107
1	109	107	37	128	108
2	109	107	38	143	105
3	109	105	39	174	130
4	109	107	40	70	93
5	110	107	41	165	132
6	114	110	42	161	121
7	124	108	43	195	124
8	112	106	44	196	122
9	116	109	45	69	94
10	106	107	46	143	121
11	119	114	47	156	118
12	111	114	48	151	127
13	112	113	49	155	139
14	108	109	50	55	87
15	103	103	51	136	130
16	98	102	52	131	122
17	76	107	53	138	134
18	86	92	54	133	122
19	137	122	55	68	88
20	62	84	56	133	134
21	140	132	57	161	127
22	101	112	58	131	128
23	119	122	59	171	127
24	125	110	60	60	84
25	53	73	61	158	122
26	119	102	62	172	113
27	108	103	63	162	117
28	110	98	64	200	109
29	159	107	65	72	84
30	65	77	66	213	124
31	168	108	67	197	121
32	137	98	68	197	118
33	166	107	69	204	125
34	162	105			
35	68	82			

gation de la période des études), mais alors, d'où vient ce surplus d'hommes ? On peut bien penser au rajeunissement des femmes de 20 - 24 ans, qui donc font défaut dans ce groupe d'âges. On peut aussi faire l'hypothèse d'une sous-estimation des femmes adultes plus grande que celle faite aux âges de l'enfance. Enfin, l'idée d'une surmortalité féminine aux premiers âges de la fécondité n'est pas à écarter. Les trois causes peuvent donc s'être conjuguées pour créer cette anomalie, mais nous ne saurons, hélas, quelle est la part de chacune pour la déterminer.

Après 35 ans, nous remarquons une augmentation de la masculinité, bien plus forte en 1960 qu'en 1970. L. HENRY (1) l'explique de la façon suivante : il pense que c'est un effet de la tendance à se rajeunir des femmes. Encore qu'en Syrie, ce sont les hommes qui les rajeunissent, puisque ce sont eux qui répondent à l'interrogatoire de l'agent-recenseur. "Cette tendance apparaît, dit HENRY, dès que les femmes ont dépassé la prime jeunesse. Il en résulte un glissement général qui accumule les femmes dans le début de l'âge adulte, et comme ce mouvement n'a pas son équivalent chez les hommes, la masculinité diminue dans les groupes d'âges compris entre 20 et 35 ans, alors qu'elle augmente par compensation dans les groupes allant de 35 à 50 ou 60 ans". Cette explication ne peut être vérifiée en Syrie, malheureusement. En ce qui concerne le groupe 20-35 ans, la dépression dont parle L. HENRY, existe déjà dans la courbe de masculinité, du fait de l'émigration des hommes. Quant à la remontée du rapport après 35 ans, on se demanderait dans quelle mesure elle est due aux erreurs de déclarations d'âge, ou alors à une sous-estimation croissante des femmes, avec l'âge.

- Le groupe des 50 ans et plus

Dans ce groupe, la masculinité est altérée. Normalement, dans toutes les populations, la masculinité décroît dans la vieillesse, à cause de la surmortalité masculine... En Syrie, elle est presque en croissance, sinon en état de stationnarité autour de l'unité.

(1) L. HENRY, "Rapport de masculinité par âge dans les recensements", op. cit. p. 106.

Les dents de scie que nous voyons apparaître bien clairement au recensement de 1960, et plus atténuées au recensement de 1970, sont le signe d'erreurs appréciables dans le classement par âge des recensés. C'est l'attraction des âges ronds, dont l'intensité n'est pas la même pour les deux sexes, qui les provoque... les creux des dents se situant dans les groupes x0 - x4. Il ne faut donc pas aller chercher là une indication sur la mortalité différentielle des sexes.

III - COMMENTAIRE DE LA PYRAMIDE PAR GROUPES D'ÂGES QUINQUENNAUX DE 1970

Nous venons de constater en étudiant de près la structure par sexe et âge de la population résidant en Syrie, que nombreuses sont les mauvaises déclarations d'âge et les omissions d'individus. Il en résulte un certain flou dans "l'instantané" qu'est un recensement. Mais ceci ne veut pas dire que sa "ressemblance" avec la réalité en soit obligatoirement altérée.

Le recensement de 1970, nous l'avons vu, présente une nette amélioration sur celui de 1960... et accuse, selon la méthode de contrôle employée (Chap. 3, p. 167-170) une dispersion plus faible de ses rapports de masculinité autour de la valeur théorique moyenne. Nous supposons donc qu'il a conservé sa "ressemblance" avec la réalité, voilà pourquoi nous basons notre commentaire sur ses données (voir Fig. 10).

De prime abord, la pyramide de 1970 nous apparaît bien caractéristique de celle d'un pays jeune : base large, sommet étroit... ou pays à forte fécondité, à mortalité (infantile surtout) en baisse, à faible espérance de vie. On retrouve cette jeunesse de la structure dans la quasi-totalité des pays arabes du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord (1) :

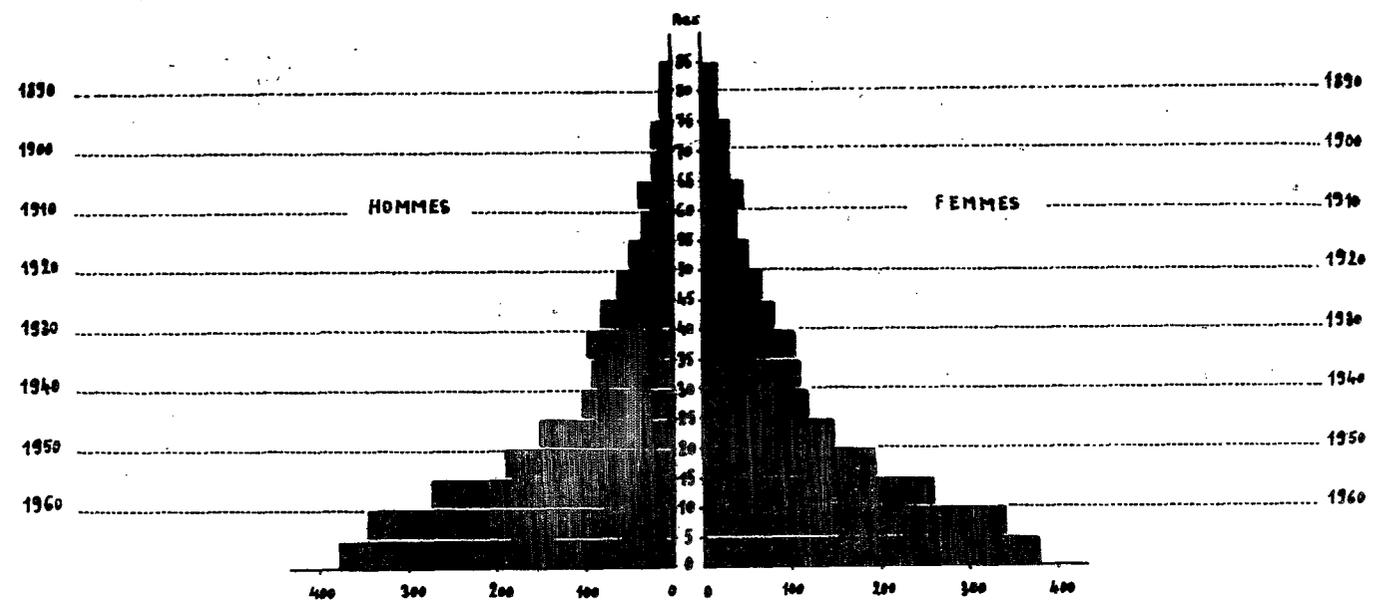
Pourcentage des 0-14 ans dans certains pays arabes en 1965

Algérie	Egypte	Irak	Jordanie	Kuwait	Maroc	Tunisie
46,53	42,50	46,53	44,84	48,82	45,39	45,65

Sources : U.N. & U.A.R. Demographic Center of Cairo, "Demographic measures for Arab Countries of North Africa & South-West Asia" - Cairo, April 1969.

**Figure 10. - POPULATION DE LA SYRIE
PYRAMIDE DES AGES AU 23 SEPTEMBRE**

1970



Les déformations et irrégularités qu'accuse la pyramide de 1970, touchant particulièrement les classes d'âges allant de 10 ans et au-delà, sont à interpréter avec prudence. L'histoire récente de la Syrie ne montre, en effet, aucune intervention d'évènements meurtriers de grande envergure (guerres, épidémies, famines...) depuis 1875, qui auraient laissé leurs traces sur certaines générations. Il y a bien un mouvement d'émigration, qui a touché un nombre non négligeable de personnes au début de ce siècle, s'est arrêté à la veille de la Deuxième Guerre mondiale... pour reprendre particulièrement autour des années 60... Il y a aussi les deux conflits mondiaux dont les évènements ont été ressentis dans le pays d'une façon plus ou moins directe... Et puis la population syrienne a été secouée par deux guerres avec Israël (1948, 1967) avant le recensement de 1970, et par un bouleversement total de certaines structures sociales après l'instauration du socialisme (1958 - 1965)... Mais pour expliquer les distorsions relevées sur la pyramide de 1970, on ne peut invoquer l'un ou l'autre des phénomènes précités... C'est l'effet de leur conjugaison qui a marqué l'histoire de la population de Syrie.

- Les moins de quinze ans

L'effectif de ce groupe est important, il forme à lui tout seul, presque la moitié de la population de Syrie. Remarquons la diminution notable des effectifs d'un groupe d'âges à l'autre : ceci est un signe visible d'une baisse de la mortalité infantile après 1950.

Le groupe des 0 - 4 ans nous semble relativement réduit. Serait-ce l'effet d'une sous-déclaration plus grande que dans les autres groupes d'âges, ou la conséquence d'une amorce de réduction de la natalité ? Les deux hypothèses peuvent être retenues, à notre avis. La sous-déclaration des très jeunes enfants est chose courante dans les pays en voie de développement. Rappelons-nous, d'autre part, que les enfants âgés de moins de deux ans en 1970, ont été pratiquement conçus dans la période qui a suivi la guerre de 1967... dure épreuve pour le pays, personne ne l'ignore. Il n'est donc guère étonnant de constater au lendemain de cet évènement une restriction provisoire des naissances, traduite par le rétrécissement des effectifs de 0-2 ans (Fig.7), cette restriction due probablement bien plus à des mariages entravés, à la séparation des couples mariés, qu'à un changement dans le niveau de la fécondité.

- Le groupe des 15 - 44 ans

Au niveau de la population adulte de Syrie, nous remarquons tout de suite le rétrécissement brusque des effectifs d'âges, pour les deux sexes. Ce déficit humain n'est pas simple à expliquer, car, comme nous l'avons déjà dit, une multitude de raisons sont à invoquer.

Avant toute chose, on peut trouver là l'effet d'une baisse de la mortalité en Syrie, plus accentuée à partir de 1955... cette variation de la mortalité se retrouve sur la pyramide d'âges de 1960, où l'effectif des 0 - 4 ans est très nombreux. Mais il est évident qu'une mortalité élevée avant 1955 n'explique qu'en partie la réduction des effectifs à partir de 15 ans... et qu'il ne faut pas négliger de faire appel aux événements de l'histoire.

Pendant la Première Guerre mondiale, bien que la Syrie n'ait pas subi de perte importante d'hommes, sa population a cependant connu des conditions de vie difficiles (chap. 1, deuxième partie). L'arrivée des réfugiés d'Anatolie, dans des conditions de santé et d'hygiène lamentables, a accru la mortalité. Des mariages ont été certainement entravés, et les décès d'enfants en bas âge ont dû augmenter. Tout ceci s'est répercuté sur l'effectif âgé de 50 - 54 ans en 1970, dont la mortalité, déjà élevée du fait de l'âge, reflète mal le déficit. Seulement, les naissances déficitaires des années 1914-19, arrivées à l'âge de la procréation, vingt ou trente ans plus tard, ont donné à leur tour une progéniture moins nombreuse... qui s'avère être la population âgée de 20 à 39 ans en 1970.

Pendant la Deuxième Guerre mondiale, entre le 8 juin et le 14 juillet 1941, la Syrie fut envahie par les troupes alliées. Elle connut jusqu'à la fin de la guerre, une réduction de ses importations, et l'obligation brusque de subvenir à ses besoins. Comme pour la Première Guerre, on peut supposer, qu'à cause du conflit, une réduction des naissances, délibérée ou conséquente aux mariages entravés, a eu lieu... que la mortalité infantile s'est accrue... Un creux dans la pyramide des âges a dû se constituer, correspondant aux effectifs des 25 - 29 ans en 1970.

Un phénomène important dans l'histoire syrienne, qui a certainement laissé son empreinte sur la pyramide des âges, est le mouvement d'émigration de la population.

Ce mouvement date de la fin du XIXe siècle. Et d'après Y. HELBAOUI (1), entre 1920 et 1939 seulement, quelques 54 000 personnes ont émigré vers le Nouveau Monde ou l'Afrique. Ces jeunes émigrés forment les générations nées au début du siècle. Et les effectifs de 15 - 40 ans, en 1970, qui sont issus des générations nées au début du siècle, sont donc appauvris puisque ces dernières sont moins nombreuses.

Mais la population adulte syrienne est elle-même touchée par l'émigration actuellement. Ces départs récents, concernant particulièrement la population masculine âgée de 20 à 35 ans, se sont intensifiés surtout à partir des années 60. "Fuite des cerveaux" à la recherche de meilleurs salaires... départs d'étudiants à la recherche de titres universitaires supérieurs à l'étranger (2), et qui se transforment souvent en des départs définitifs... émigration de main-d'oeuvre non-qualifiée ou semi-qualifiée...

Après l'instauration du socialisme en Syrie, de nombreuses familles de la grande et moyenne bourgeoisie des villes, ont quitté le pays. La plupart de ces familles se sont installées au Liban... Ces émigrés urbains sont souvent des couples jeunes, dont la fécondité est inférieure à celle du pays entier. Leur absence se fait donc sentir sur les effectifs de la pyramide, bien plus que celle de leurs enfants.

L'émigration des commerçants, techniciens, main-d'oeuvre semi-qualifiée... se fait surtout vers les pays arabes du Golfe Persique. Quant à la main-d'oeuvre non-qualifiée, elle se dirige principalement vers le Liban. Nombreux sont les ruraux syriens qui se font embaucher comme ouvriers agricoles, ouvriers dans le bâtiment, ou dans les usines... main-d'oeuvre peu exigeante, temporaire, et même saisonnière parfois. Il est difficile de la cerner, car elle est fluctuante selon la demande... Toutefois, les autorités libanaises avancent le chiffre moyen de 200 à 250 000 travailleurs syriens pour 1970 (3). Pour évaluer le nombre de travailleurs syriens qui se trouvaient au Liban au moment du recensement de septembre 70, nous avons utilisé des indices de l'immigration, publiés selon les mois, pour 1971-72, en faisant l'hypothèse que les mouvements migratoires avaient suivi le même rythme en 1970-71.

(1) Youssef HELBAOUI, "La Syrie, mise en valeur d'un pays sous-développé", op. cit. p. 47.

(2) Le chiffre officiel des universitaires, faisant des études à l'étranger, était de 24 961 en 1970, selon le Ministère de l'Education Nationale. Source : "Statistical Abstract", année 1971.

(3) La Sécurité Générale Libanaise évalue le nombre de Syriens possédant un permis de séjour au Liban, au 1.1.70, à 279 541 personnes. D'après COURBAGE et FARGUES, "La situation démographique au Liban, Analyse des données", op. cit. p. 41.

Bilan du mouvement d'immigration des travailleurs syriens
selon le mois, en 1971-72
Mois extrêmes (1)

Mars	+ 687,6	Octobre	- 10,3
Juin	+ 670,8	Décembre	- 130,4
Septembre	+ 115,2		

Nous remarquons que septembre n'est pas un mois où les mouvements sont de grande envergure, mais ils sont positifs cependant. En nous basant sur l'évaluation globale des travailleurs syriens au Liban, pour l'année 1970, et en tenant compte des indices de 1971-72, nous déduisons, qu'au moment du recensement de septembre 70, quelques 30 000 travailleurs syriens se trouvaient hors de leur pays, répartis sur les classes d'âges allant de 15 à 30 ans.

Voilà de nombreux facteurs qui nous expliquent le rétrécissement du corps de la pyramide de 1970. Il ne nous reste plus qu'à rappeler la sous-déclaration, qui vient s'y ajouter, sous-déclaration touchant toutes les classes d'âges, et particulièrement les jeunes gens en âge d'accomplir le service militaire, et les jeunes femmes que l'on pense ainsi soustraire à la curiosité des recenseurs.

- Le groupe des 45 ans et plus

Ce groupe d'âges est fort peu nombreux (14 %), le sommet de la pyramide est très réduit. Nous n'allons pas nous attarder à examiner chaque effectif qui le constitue, car c'est un groupe particulièrement touché par les omissions et les erreurs de déclarations d'âge. N'oublions pas aussi que ces générations sont perturbées par une émigration internationale différentielle, et que leur espérance de vie à la naissance étant bien faible, bon nombre parmi eux ont été éliminés avant d'avoir atteint le troisième âge.

(1) COURBAGE & FARGUES, "La situation démographique au Liban, Analyse des données", *ibid.*, p. 45.

**IV - STRUCTURE PAR SEXE ET ÂGE SELON LES RÉGIONS GÉOGRAPHIQUES
ET LES STRATES DE L'HABITAT**

Le tableau 52 présente simplement les pourcentages des effectifs de la population répartie selon les régions géographiques et les strates de l'habitat.

TABEAU 52 - EFFECTIFS DE LA POPULATION PAR SECTEURS - RECENSEMENT 1970

<u>Secteurs</u>	Effectifs absolus	Pourcentage
Région Sud	1 846 555	29,3
Région Nord	1 700 567	26,9
Région Centrale	1 060 924	16,8
Région du Nord-Est	1 005 022	16,0
Région côtière	691 617	11,0
Total	6 304 685	100,0
Métropoles (1)	1 809 384	28,7
Autres villes	932 226	14,8
Rural	3 563 075	56,5
Total	6 304 685	100,0

(1) Les quatre villes de Damas, d'Alep, de Homs et de Hama, villes de plus de 130 000 habitants chacune.

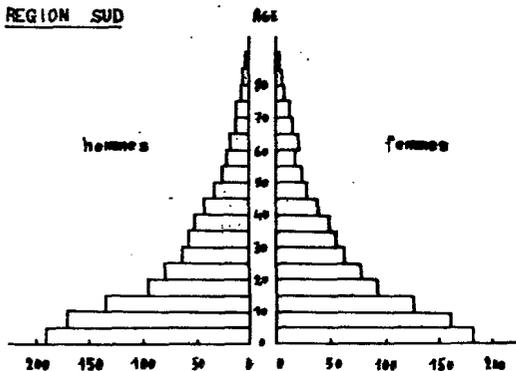
Nous remarquons que les régions Sud et Nord, à elles seules, représentent les deux tiers de la population entière. Tandis que les trois autres régions forment les 43,8 % de la population.

Quant à la constitution par strates, le rural représente la partie la plus importante de la population. Les habitants des quatre métropoles représentent presque le double de la population des "autres villes".

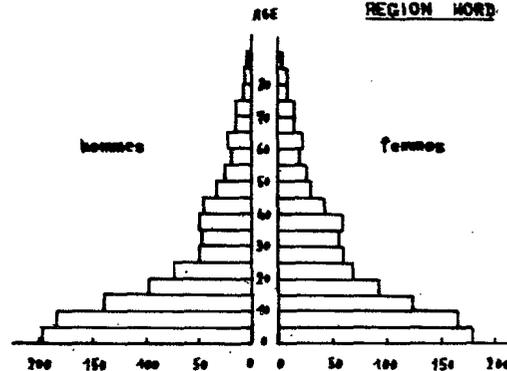
**Figure 11. - PYRAMIDES DES AGES PAR REGIONS
RECENSEMENT 1970**

effectifs moyens d'une année d'âge pour 10 000 au total

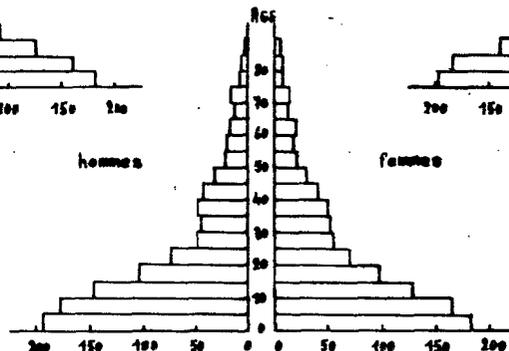
REGION SUD



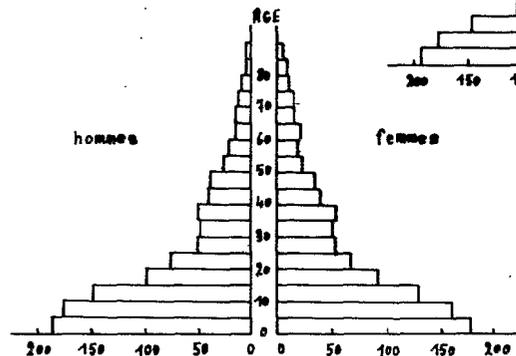
REGION NORD



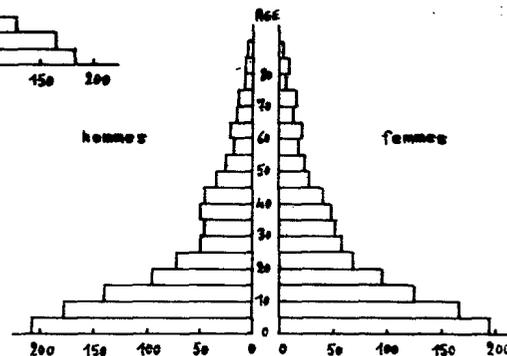
REGION CENTRALE



REGION COTIERE



REGION NORD-EST



A - Présentation des pyramides des âges

1. Pyramides par régions

La répartition des populations régionales, par grands groupes d'âges ne montre pas de grandes différences (voir tableau 53) : de 48,2 % à 50,6 % de moins de 15 ans, de 27,0 % à 29 % de 15 à 34 ans...Et ces écarts sont probablement causés bien plus par les transferts de certains groupes d'âges de la population, d'une région à l'autre, que par des différences régionales de fécondité et de mortalité : le Sud, qui englobe la capitale Damas, et sa région, draine les jeunes adultes à la recherche d'emplois, tandis que le Nord-Est semble voir sa population adulte se réduire.

TABEAU 53 - REPARTITION PAR GRANDS GROUPES D'AGES DE LA POPULATION
DES CINQ REGIONS GEOGRAPHIQUES DE SYRIE - RECENSEMENT 1970

Groupes d'âges	Sud	Nord ^a	Centre	Nord-Est	Côte	Ensemble
0 - 14	48,2	49,5	49,7	50,6	49,0	49,3
15 - 34	29,0	27,0	27,3	26,6	27,0	27,6
35 - 59	16,7	16,8	16,5	16,3	17,2	16,7
60 +	6,1	6,7	6,5	6,5	6,8	6,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Quant aux pyramides d'âges (Fig.11), elles ne montrent pas non plus de grandes différences régionales.

En effet, de 0 à 20 ans, les cinq pyramides ont une allure quasiment identique: base large, qui se rétrécit assez rapidement. Seule, la région du Nord-Est, dont l'effectif des 0 - 4 ans est plus nombreux que dans les autres régions, semble avoir une natalité légèrement supérieure au reste au pays. Mais, tout de suite après ce premier groupe d'âges, les effectifs qui suivent, rejoignent les proportions de celles des autres régions de Syrie.

Après 20 ans, la pyramide de la région Sud se distingue légèrement des quatre autres : elle présente une forme plus régulière, n'offrant pas les retraits des 25 - 34 ans que l'on observe partout sur les autres pyramides, retraits plus accentués pour le sexe masculin. Cette particularité est sans doute liée au problème des migrations internes. En effet, la région Sud draine, on l'a vu, la majorité des mouvements internes de la population, et ce, à cause de la présence de la capitale.

2. Pyramides par strates

Les différences dans les répartitions de la population par grands groupes d'âges entre les trois strates d'habitat ne sont pas négligeables, mais demeurent néanmoins faibles (tableau 54). De 47,1 % à 50,3 % de moins de 15 ans, de 26,1 % à 30,0 % de 15 à 34 ans.

TABLEAU 54 - REPARTITION PAR GRANDS GROUPES D'AGES DE LA POPULATION
DES URBAINS ET DES RURAUX - RECENSEMENT 1970

Groupes d'âges	Métropoles	Autres villes	Rural	Ensemble
0 - 14	47,1	49,5	50,3	49,3
15 - 34	30,0	28,3	26,1	27,6
35 - 59	17,3	16,4	16,6	16,7
60 +	5,6	5,8	7,0	6,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Cependant, les pyramides par groupes d'âges des urbains et des ruraux présentent des différences visibles (Fig. 12). Dans les métropoles, il semble y avoir concentration d'hommes et de femmes de 15 à 45 ans, sans doute dues aux fortes migrations internes vers les grandes villes depuis une dizaine d'années. Par contre, les retraits de la pyramide de 15 à 40 ans sont nets dans la strate rurale : non seulement les migrants vers les villes, mais une partie des travailleurs à l'étranger (au Liban notamment) viennent des campagnes. Les déséquilibres entre hommes et femmes

y sont aussi supérieurs. Enfin, la pyramide d'âges rurale est aussi moins régulière que celle des villes, l'âge à la campagne étant moins bien connu, et plus difficile à préciser.

B - Rapports de masculinité

Le tableau 55 présente les séries de rapports de masculinité, tous âges réunis, par régions et strates, aux deux recensements syriens :

TABLEAU 55 - RAPPORTS DE MASCULINITE OBSERVES AUX RECENSEMENTS DE 1960 ET 1970
PAR REGIONS ET STRATES

Région	R.M. 1960	R.M. 1970	Strate	R.M. 1960	R.M. 1970
Région Sud	103,9	105,3	Métropoles	106,2	106,9
Région Nord	105,8	105,2	Autres villes	106,8	107,5
Région Centrale	105,4	104,4	Rural	105,0	103,8
Région du Nord-Est	106,6	105,1			
Région Côtière	107,4	106,5			

1. Rapports de masculinité par régions

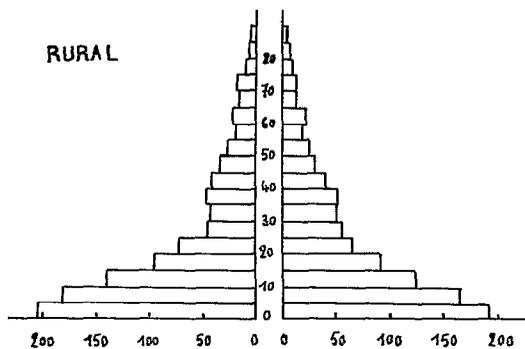
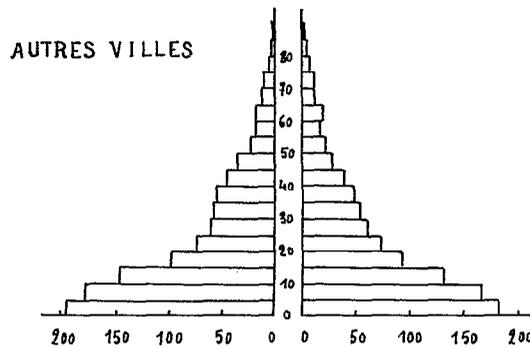
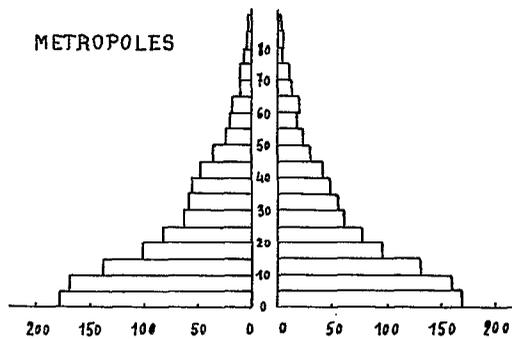
Les populations des cinq régions, d'après le tableau 55, comportent plus d'hommes que de femmes, aux deux recensements, malgré l'émigration masculine à l'étranger, bien visible en 1970 sur les pyramides des quatre régions (mis à part le Sud, Fig. 11). Ceci est probablement dû à l'impact de la sous-estimation des femmes.

Le classement régional lui-même ne donne pas de grandes différences en 1970 : si dans la région du Centre les hommes émigrent davantage, ou bien les femmes sont mieux dénombrées, la région côtière connaît, par contre, une notable émigration de femmes, qui vont se placer comme employées de maison, dans des familles bourgeoises, au Liban.

Figure 12. - PYRAMIDE DES AGES PAR STRATE D'HABITAT

Recensement 1970

effectifs moyens d'une année d'âge pour 10 000 au total



En comparant les rapports de masculinité régionaux aux deux recensements, on remarque leur baisse en dix ans. A cette évolution, on peut donner deux explications : l'amélioration de la qualité du recensement de 1970, soit une moindre omission de femmes... mais aussi, l'augmentation du nombre d'émigrés du sexe masculin. Seule la région du Sud accuse une masculinité plus élevée, d'un recensement à l'autre, due à l'exode rural d'hommes seuls.

Les rapports de masculinité par âges et par régions (Fig. 13), montrent tous les mêmes tendances et les mêmes déformations, plus ou moins accentuées : à 10-15 ans et 20-25 ans, les deux pointes qui apparaissent sur les courbes des cinq régions (effet de l'attraction d'âges différents pour les deux sexes), sont plus accentuées à 20-25 ans pour la région côtière. Cela confirme l'explication du déficit de femmes de cet âge-là, avancée plus haut, comme quoi ces jeunes filles vont se placer comme employées de maison à l'étranger.

La concavité existant entre 25 et 39 ans est plus accentuée pour les régions du Centre, du Nord, et du Nord-Est, ces trois zones connaissent probablement une émigration d'hommes seuls, plus forte que dans la région côtière. Quant au Sud, sa courbe présente une déformation moins grande, à cause de l'immigration masculine qui lui vient de toutes les régions du pays.

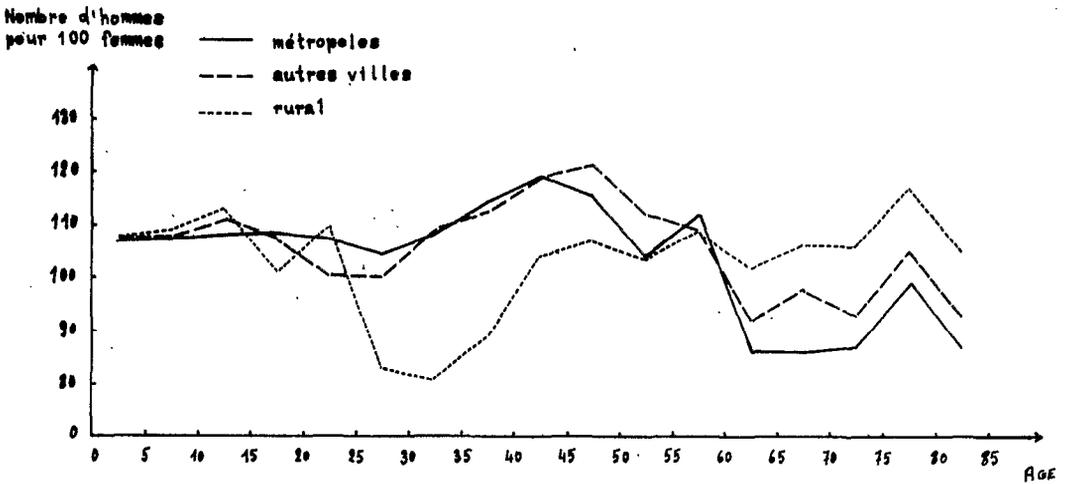
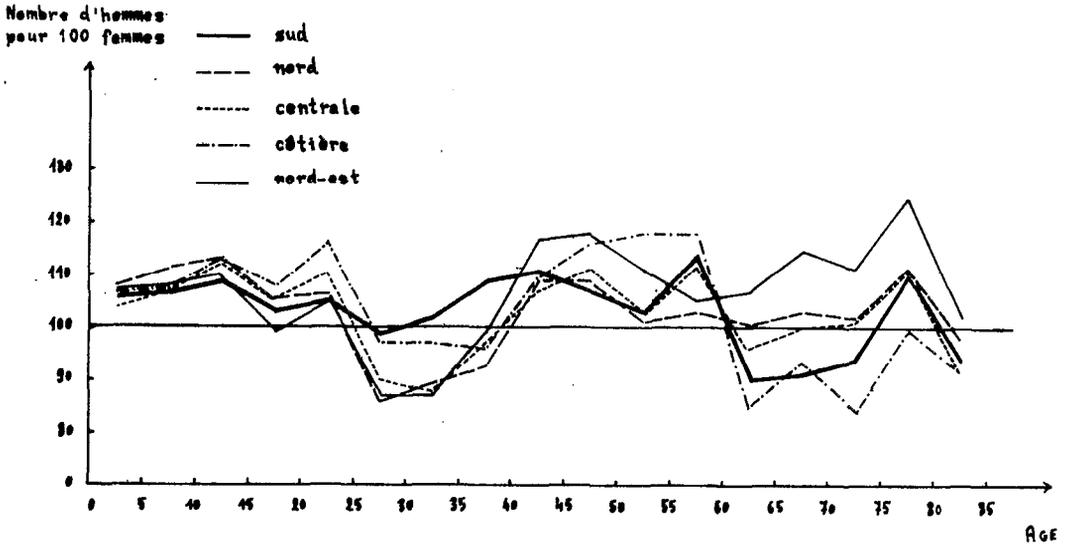
Il semble, enfin, que le Nord-Est est la région où les omissions de femmes âgées (au-delà de 40 ans) ont été les plus importantes.

2. Rapports de masculinité par strates d'habitat

Dans les trois strates, la population totale comprend plus d'hommes que de femmes, malgré l'émigration des premiers (tableau 55)... ce qui confirme, une fois de plus, le phénomène de sous-estimation des femmes. Les rapports de masculinité divergent néanmoins quelque peu en 1970, puisqu'ils vont de 103,8 (rural) à 106,9 (Métropoles) : toutes les strates d'habitat fournissent des émigrants, mais une bonne partie des Syriens travaillant en ville et à l'étranger doivent venir du rural, où les problèmes d'emploi sont plus aigus (réf. Exode rural, chap. 3, Première partie).

Les écarts entre les rapports de masculinité de 1960 et ceux de 1970, nous sug-

Figure 13. - RAPPORTS DE MASCULINITE PAR GROUPE D'AGES OBSERVES
SELON LES REGIONS ET LES STRATES D'HABITAT - 1970



gèrent que l'exode des ruraux de sexe masculin, en cette décennie, s'est fait un peu plus au profit des "autres villes" que des Métropoles. A moins que l'écart dans le rapport de masculinité entre les Métropoles et les "autres villes" soit dû à ce que ces dernières connaissent moins de départs d'éléments masculins parmi leurs habitants, vers l'étranger. Ces "autres villes" ne peuvent fournir certaines catégories de migrants, qui ne se trouvent que dans les Métropoles, tels les grands commerçants, les spécialistes diplômés, les techniciens qualifiés...

L'évolution des rapports de masculinité selon l'âge (Fig. 13) est, encore une fois, significative : de 25 à 54 ans, le rural enregistre des rapports bien plus bas que les rapports des Métropoles et des "autres villes". Une partie des hommes que perd la campagne, se retrouvent dans les villes. Ces dernières, formant un pôle d'attraction pour la main-d'oeuvre masculine, voient leur masculinité s'élever particulièrement entre 30 et 60 ans.

Les strates des Métropoles et "autres villes" sont celles où les omissions de femmes âgées ont été, semble-t-il, les moins nombreuses : les rapports diminuent après 60 ans. Inversement, en rural, ils augmentent à partir de cet âge.

Si les courbes représentant les rapports de masculinité par strates d'habitat accusent finalement nombre d'anomalies, certaines de ces anomalies, on l'a vu, correspondent à des distorsions réelles : déficit d'hommes adultes dans le rural, transfert d'une partie de ces hommes dans la strate urbaine... D'autres anomalies sont dues, on l'a constaté, à des omissions de femmes. Enfin, la mauvaise connaissance de l'âge, est à l'origine de nombreuses irrégularités dans les courbes.

Pour mesurer l'intensité des irrégularités dues à l'attraction et à la répulsion de certains âges, nous avons appliqué l'Indice de Myers aux deux strates principales de la population de Syrie (tableau 56). Un simple coup d'oeil sur ce tableau nous permet de déceler les différences importantes entre les urbains et les ruraux, différences moins grandes pour le sexe masculin que pour le sexe féminin.

TABLEAU 56 - MESURES DE L'ATTRACTION OU DE LA REPULSION DES AGES,
D'APRES L'INDICE DE MYERS, POUR LES DEUX STRATES,
URBAINE ET RURALE, AU RECENSEMENT DE 1970

Sources	Ages se terminant par										Total
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
	<u>Sexe Masculin</u>										
Ville de Damas	+3,41	-1,71	+0,01	-0,64	-1,01	+2,72	-0,79	-0,88	-0,11	-1,06	12,34
Urbains	+4,32	-1,85	-0,07	-0,82	-1,39	+3,48	-1,00	-1,01	-0,16	-1,55	15,65
Ruraux	+6,04	-1,76	+0,19	-1,22	-1,94	+5,22	-1,62	-1,66	-1,50	-2,79	22,94
	<u>Sexe Féminin</u>										
Ville de Damas	+5,81	-2,53	-0,20	-1,12	-1,41	+4,22	-1,22	-1,21	-0,25	-2,14	20,11
Urbains	+6,88	-2,79	-0,41	-1,48	-1,79	+5,44	-1,43	-1,40	-0,35	-2,72	24,69
Ruraux	+9,57	-3,49	-0,98	-2,67	-2,65	+8,66	-2,01	-2,16	-0,30	-4,01	36,50

L'indice obtenu en rural est bien plus élevé chez les femmes par rapport aux hommes, que pour les femmes urbaines par rapport aux hommes urbains. Nous remarquons aussi le faible écart qui existe entre les indices féminins et masculins de la ville de Damas, et ceux de tous les urbains réunis. Enfin, les âges attractifs et répulsifs sont pratiquement les mêmes pour les deux strates, seule l'intensité change.

V - CONCLUSION

- Grande jeunesse de la population

Nous savons que le niveau auquel est situé le pourcentage des jeunes de moins de 15 ans, nous renseigne sur le niveau général de la fécondité de la population d'un pays. Mais les légères fluctuations autour de ce niveau (réf. tableaux 53 et 54), à l'échelon des régions, ne reflètent pas obligatoirement des différences dans le niveau de la fécondité de ces mêmes régions. En effet, ce pourcentage peut augmenter à cause d'un sous-dénombrement plus important des autres classes d'âges, ou à cause de l'émigration d'un nombre important de l'un ou l'autre sexe, émigration touchant les personnes âgées de plus de 15 ans. C'est le cas des zones rurales en Syrie. Et vice-versa, l'arrivée d'éléments adultes dans une région, ou un meilleur dénombrement de la population âgée de plus de 15 ans, dans cette même région, peut entraîner une baisse de ce pourcentage. Tel est le cas des zones urbaines en Syrie.

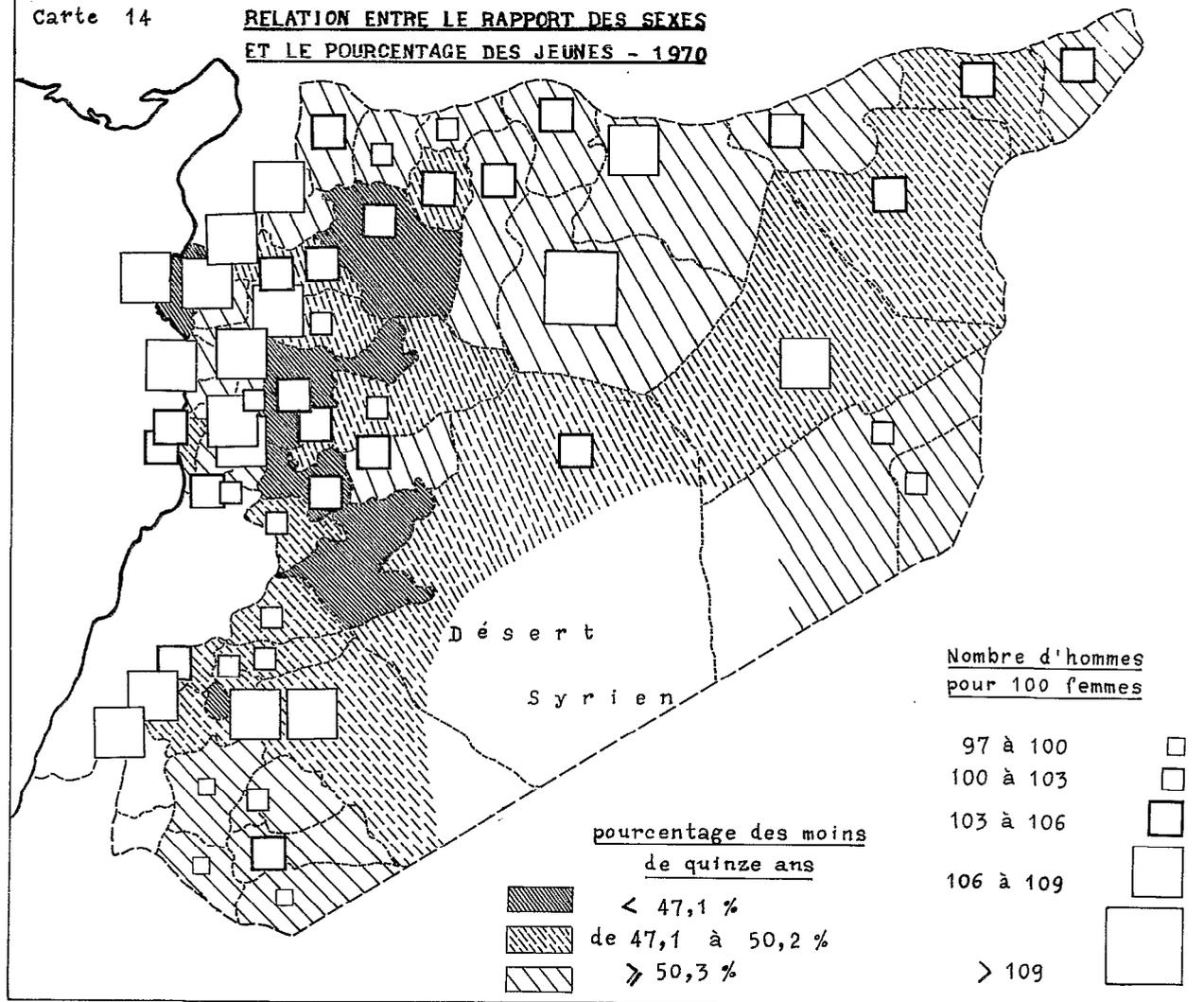
La carte 14 nous montre que les régions où le pourcentage de jeunes est le plus fort (particulièrement dans les zones périphériques du territoire), coïncident en gros, avec les régions où le taux d'urbanisation est le plus faible (moins de 20 %), c'est-à-dire avec les zones rurales. Tandis que la zone où sont localisées les métropoles (à l'ouest du pays), accuse le pourcentage de jeunes le plus bas.

Les faibles différences dans le pourcentage des jeunes, que l'on constate entre les différentes régions syriennes, et entre les zones urbaines et rurales... nous permettent de conclure que la population de Syrie est d'une grande jeunesse, dans toutes les parties du territoire, et dans toutes les strates d'habitat. C'est le signe d'une forte natalité.

- Baisse sensible de la mortalité infantile

Si une baisse de la mortalité infantile peut être décelée à partir de la répartition par âge, en un court laps de temps, une baisse de la mortalité dans les généra-

**RELATION ENTRE LE RAPPORT DES SEXES
ET LE POURCENTAGE DES JEUNES - 1970**



tions ne peut, hélas, être détectée, car elle ne modifie pas, d'une façon sensible cette répartition, que sur une longue période : les gains de vies humaines se font à tous les âges, à court terme. Pour la Syrie, on ne peut donc, à l'aide de l'analyse faite dans ce chapitre, dégager la tendance du niveau général de la mortalité dans le proche passé.

On ne peut même pas dégager les tendances de la mortalité différentielle entre les deux sexes (à partir des courbes de masculinité des deux recensements), à cause du phénomène migratoire qui touche essentiellement la population masculine, et dont les effets se répercutent pratiquement sur toutes les classes d'âge au-dessus de 15 ans; et aussi, à cause des omissions différentielles et des mauvaises déclarations d'âges.

- Un rapport des sexes à interpréter avec prudence

Le rapport de masculinité est un indice peu indépendant en soi. S'il révèle la domination de tel ou tel sexe, dans telle ou telle région... il peut être faussé, nous l'avons vu, par les omissions touchant l'un ou l'autre sexe. La carte 14 nous montre des contradictions évidentes dans la relation "rapport des sexes" et "jeunesse de la population". Là où les jeunes sont les plus nombreux, les rapports de masculinité ne sont pas les plus forts... ou alors ils le sont trop.

Nous pouvons cependant dégager quelques relations significatives. Ainsi, les deux Mohafazats de Dera'a et Soueida, qui connaissent l'émigration de leurs hommes vers l'étranger et vers les zones urbaines (tableau 28), ont les rapports de masculinité les plus bas, mais le pourcentage de jeunes le plus élevé, à cause de ces départs.

Les zones urbanisées connaissent le plus faible pourcentage de jeunes, à cause de la présence de la population adulte d'immigrés ruraux. Elles montrent des rapports de masculinité moyens, car dans ces zones, le dénombrement des femmes est plus correct.

Enfin, si la zone côtière accuse un fort pourcentage de jeunes, et des rapports de masculinité élevés... ceci doit être dû à la sous-déclaration des femmes adultes, et à l'émigration des jeunes gamines dont nous avons déjà parlé. Le sexe masculin

devient de ce fait prépondérant, mais l'effectif des adultes n'en est pas moins diminué, pour provoquer une élévation du pourcentage des jeunes.

Avant de terminer, il nous reste à signaler le district de Raqqa, dont le pourcentage des moins de 15 ans est fort, mais dont le rapport de masculinité est cependant de 111. Le déséquilibre des sexes s'explique par la présence d'ouvriers, techniciens, ingénieurs, travaillant au barrage de Tabqa. Quant au pourcentage élevé de jeunes, il ne peut se justifier que par une omission non négligeable de femmes adultes.

**LES COMPOSANTES DES MODIFICATIONS DÉMOGRAPHIQUES :
MORTALITÉ, NUPTIALITÉ, FÉCONDITÉ**

L'influence déterminante des tendances démographiques sur le développement social et économique futur d'un pays, est désormais largement reconnue. De même, la promotion sociale et la situation économique antérieure ont un aspect démographique qu'on ne peut nier. De ce fait, l'estimation des niveaux de mortalité et de fécondité d'une population est devenue une nécessité, et a pris ces dernières années une importance croissante.

Les trois composantes des modifications démographiques - mortalité, fécondité et migration - sont en corrélation fonctionnelle, et leur variation est due, en grande partie, à des causes communes. Nous avons déjà traité des migrations intérieures (chap. 3, Première partie); nous avons brièvement évoqué le problème des migrations extérieures (chap. 1, Troisième partie); nous allons donc étudier dans ce chapitre les données et tendances de la mortalité, de la fécondité (dont un facteur déterminant est la nuptialité)... analyser les facteurs qui les modifient. Les données dont on dispose pour effectuer l'estimation des composantes démographiques en Syrie sont souvent fragmentaires, parfois sujettes à des déviations. Nous ferons de notre mieux pour établir des mesures de base cohérentes, afin de pouvoir mieux dégager l'influence de certains facteurs sur ces mesures.

I - LA MORTALITÉ

La mortalité demeure jusqu'à présent un sujet mal connu en Syrie. L'enregistrement des décès est très incomplet, nous l'avons constaté au chapitre 2 de la deuxième partie, et les statistiques que l'on peut en tirer sont pratiquement inutilisables.

Une enquête rétrospective a été menée récemment (1973) dans la ville de Damas, portant sur la mortalité infantile et de la petite enfance (les moins de 5 ans). Ses résultats n'ont pas encore paru officiellement. Et d'ailleurs, on ne peut connaître le niveau de la mortalité du pays à partir de la ville de Damas, cette dernière concentrant une bonne partie de l'équipement médical et hospitalier de Syrie.

La seule source à laquelle on peut recourir donc, ce sont les deux recensements de 1960 et 1970. Du premier, nous ne pouvons emprunter qu'une distribution de la population par âge. Le second recensement nous fournit, en plus, le nombre d'enfants nés vivants, et le nombre de ceux qui sont encore en vie au moment de l'interrogatoire. L'étude de la mortalité peut donc se faire soit à partir de la distribution par groupes d'âges aux deux recensements, soit à partir de la survie des enfants parmi la descendance des femmes.

La première méthode consiste à projeter la distribution par âge du premier recensement, dix ans plus tard, et à comparer les résultats obtenus aux résultats observés au deuxième recensement (1).

Les groupes d'âge étant liés par la relation suivante, on peut aussi procéder dans le sens contraire :

$$N'_{10-14} = N_{0-4} \times P_{0-4} \times P_{5-9}$$

N'_{10-14} étant le groupe d'âge des 10 - 14 ans au deuxième recensement,

N_{0-4} le groupe d'âge des 0 - 4 ans au premier recensement,

P_{0-4} et P_{5-9} , les taux de survie d'un intervalle à l'intervalle supérieur.

Cette méthode paraît simple de prime abord, mais en réalité, elle présente pas mal de difficultés. Avant toute chose, elle devrait être appliquée à une population non-sujette aux mouvements migratoires. Or, ceci n'est pas le cas en Syrie, même si ces mouvements ne sont pas d'une grande ampleur. Ensuite, lorsque les erreurs sur l'âge sont importantes, comme c'est le cas en Syrie, en projetant certains groupes d'âges, on peut aboutir à des absurdités. La difficulté peut être tournée si on utilise non plus la distribution par âge, mais les effectifs cumulés. Enfin, pour faire la projection, il faut appliquer successivement les taux de survie P_x de différentes tables-types, situées dans un intervalle vraisemblable de correspondance avec la réalité de la population à étudier. La difficulté réside à faire le choix, par la suite, entre ces tables... autrement dit, à déterminer le niveau de mortalité.

(1) Pour le détail de la méthode, voir INED, INSEE, ORSTOM, "Sources et analyse des données démographiques, ajustement de données imparfaites", op. cit., p. 90 à 98.

Une étude de la mortalité en Syrie a été faite selon cette méthode par le Centre de Démographie du Caire, portant sur la période 1950-60 (1). Les auteurs ont procédé à partir de la distribution par âge de 1960, pour reconstituer la répartition par âge de la population de 1950, dont ils connaissaient le total. Pour les projections ils ont utilisé les tables de survie du modèle sud, de Coale et Demeny, et se sont rendus compte que pour retrouver le total de la population de 1950, la mortalité syrienne devait se situer aux alentours de 1955, entre les niveaux 11 et 12 des tables citées. Nous remarquons combien l'approche est grossière, et combien grand est le degré d'approximation de l'estimation.

D'autres évaluations de la mortalité en Syrie ont été faites, par le Bureau Central de Statistiques syrien notamment, à partir de la distribution par âge de 1970. Connaissant désormais le taux d'accroissement annuel intercensitaire, on fera varier le niveau de la mortalité pour déterminer la population stable modèle de référence (2).

La deuxième méthode applicable pour l'estimation de la mortalité en Syrie est celle de W. BRASS (3). A partir du recensement de 1970, on dispose du nombre total d'enfants mis au monde par les femmes, par groupe d'âge de la mère, et le nombre d'enfants qui sont encore en vie en 1970. Il s'agit alors de déterminer des fonctions de survie parmi la descendance des femmes, et leur appliquer un modèle de mortalité type. Cette méthode, dans l'hypothèse la plus favorable, ne peut donner de renseignements que sur la mortalité des enfants et des jeunes adultes... mais rien sur la mortalité des personnes âgées. Et puis, comme pour les méthodes évoquées ci-dessus, puisqu'il faut revenir à un modèle type de mortalité, on peut se demander dans quelle mesure les conditions théoriques du modèle sont remplies en réalité.

L'Office Régional pour l'Éducation de l'UNESCO, dans une publication sur la dynamique de la population syrienne (4), a fait une évaluation de la mortalité selon la mé-

(1) A. THAVARAJAH and HALLAK, "Fertility, mortality and population Growth in Syria", dans Cairo Demographic Center, "Demographic measures and Population Growth in Arab Countries", Cairo, 1970.

(2) Voir le détail de la méthode dans INED, INSEE, ORSTOM, "Ajustement de données imparfaites", op. cit., p. 139-143.

(3) Voir le détail de la méthode de BRASS dans INED, INSEE, ORSTOM, "Ajustement de données imparfaites", ibid., p. 105-112.

(4) Régional Office for Education in the Arab States, UNESCO, "Population dynamics and educational development in Syria. Analysis and Perspectives", op. cit., p. 9-13.

thode de BRASS, et a trouvé que le modèle de référence qui correspondait le mieux aux caractéristiques de la population syrienne en 1970, était celui du modèle sud, de niveau 16, de Coale et Demeny.

Y. COURBAGE et P. FARGUES, dans un article consacré aux populations du Proche-Orient (1), ont spécifié, qu'ayant utilisé la méthode de Brass pour l'étude de la mortalité en Syrie, ils ont adopté la fonction de survie relative aux femmes âgées de 20-24 ans, afin de déterminer son niveau actuel avec un moindre risque de sur-estimation ou d'omission de décès.

Nous allons reproduire, ci-dessous, les résultats des diverses estimations de la mortalité, en ayant soin toutefois de séparer les indices, pour pouvoir les commenter plus aisément.

- Taux brut de mortalité

TABLEAU 57 - ESTIMATION DU TAUX BRUT DE MORTALITE, 1950 - 1972 (pour 1000)

Années	T.B.M.	Source
1950 - 55	21,4	U.N. Population Division (1)
1955 - 60	18,8	U.N. Population Division
1960	19,8	Centre Démographique du Caire, op. cit.
1960 - 65	17,7	U.N. Population Division
1965	17,1	Centre Démographique du Caire
1965 - 70	15,3	U.N. Demographic Yearbook, 1970
1970	14,2	Y. COURBAGE et P. FARGUES, op. cit.
1970	14,0	Regional Office for Education - UNESCO, op. cit.
1972	15,0	Population reference Bureau Inc. Washington, D.C. (2)

(1) "Estimates of crude birth rates, crude death rates, and expectation of Life at birth region and countries, 1950-65", prepared by the Population Division, Département of Economic and Social Affairs of U.N. Secretariat, Feb. 1971.

(2) "1972 World paper data Sheet", Population Reference Bureau, Inc. Washington, D.C.

(1) Y. COURBAGE et P. FARGUES, "La population des pays arabes d'Orient", Population, Paris, 1975, n° 6, p. 1111 - 1140.

Bien que très approximatifs, ces résultats indiquent une baisse incontestable du taux de mortalité en Syrie, équivalant à quelques 6 ‰ en 20 ans. Cette baisse semble s'être accentuée après 1960... ce qui expliquerait, en partie, l'explosion démographique entre les deux recensements.

On ne peut, hélas, montrer à quand remonte l'amorce du déclin de la mortalité en Syrie. Cependant, l'introduction de nouvelles techniques sanitaires, et l'instauration d'une infrastructure hospitalière élémentaire, au début de ce siècle, nous fait croire que l'amélioration de la santé publique date de cette époque. R. HILAN (1) nous dit qu'en 1910, l'importation de produits pharmaceutiques devint importante... En 1913, on compte en Syrie vingt-deux établissements français de santé, entre hôpitaux et dispensaires... Les campagnes de vaccination et de lutte contre les endémies s'intensifièrent pendant le mandat français... on introduisit certaines mesures d'hygiène municipale... Mais malgré tous ces progrès, la baisse de la mortalité a dû être très lente jusqu'après la Deuxième Guerre mondiale, l'accroissement relativement faible de la population en est un indice.

- La mortalité infantile

Les informations à propos de la mortalité infantile sont rares, et ne portent que sur une période très récente. L'estimation faite selon la méthode de BRASS, déjà citée, à partir du recensement de 1970, donne un taux de 118,2 ‰ (2), valable pour les deux sexes réunis. Le nombre d'enfants mis au monde par les femmes avait été donné sans différenciation de sexe, les fiches du recensement ne l'exigeaient pas. Afin d'estimer la mortalité infantile, sexes séparés, on a dû adopter le modèle classique de la surmortalité masculine.

(1) R. HILAN, "Culture et développement", op. cit., p. 96.

(2) Y. COURBAGE et P. FARGUES, "La population des pays arabes d'Orient", op. cit., p. 1130.

TABLEAU 58 - QUOTIENT DE MORTALITE INFANTILE (‰)

	T.M.I.	Sources
<u>1960</u>		
sexe masculin	154,38	Bureau Central de Statistiques - Damas (1)
sexe féminin	137,29	" " " "
<u>1970</u>		
sexe masculin	130,46	" " " "
sexe féminin	115,83	" " " "
sexe masculin	125	Regional Office for Education - UNESCO (2)
sexe féminin	111	" " " "

(1) Bureau Central de Statistiques, "Statistical Abstract", 1973.
(2) Regional Office for Education, "Population Dynamics..." op. cit., p.10

Les taux de mortalité infantile sont élevés en Syrie, et à notre avis, ceux calculés selon la méthode de BRASS (125 ‰ et 111 ‰) sont probablement sous-estimés. N'oublions pas que la méthode repose sur les survivants parmi la descendance des femmes. Or, souvent, c'est le chef de ménage qui répond à l'interrogatoire de l'agent-recenseur, et non pas la femme concernée. Il est courant dans ce cas d'oublier de déclarer une naissance qui a été suivie du décès du nouveau-né. Et puis, le sous-dénombrement des femmes, constaté au chapitre précédent, et qui touche particulièrement les jeunes adultes, exclut probablement la catégorie de la société la plus défavorisée, celle dont la mortalité infantile est la plus élevée : Bédouins ou ruraux épars...

L'enquête sur la mortalité infantile menée dans la ville de Damas en 1973, que nous avons évoquée au début de ce chapitre, a montré que le taux de mortalité infantile de cette ville s'élevait à 54 ‰. Les résultats officiels n'ont pas encore paru, mais les quelques renseignements que nous avons pu avoir sur les conditions des accou-

chements, nous portent à croire que ce taux est en-dessous de la réalité (1). Les 21 387 enfants mis au monde, entre le 1.3.67 et le 1.3.73, par 9 282 femmes, l'ont été dans les conditions suivantes :

TABLEAU 59 - CONDITIONS DANS LESQUELLES SE SONT FAITS LES ACCOUCHEMENTS-
ENQUETE SUR LA MORTALITE INFANTILE - 1973

Assistance reçue			Lieu de l'accouchement		
	Effectif	%		Effectif	%
Docteur	3 629	16,9	Domicile	17 844	83,4
Sage-femme diplômée	6 025	28,1	Hôpital	3 526	16,5
Sage-femme autre	11 656	54,5	Clinique	17	0,1
Pas d'assistance	77	0,5			
	21 387	100,0		21 387	100,0

Si dans la ville de Damas, 55 % des accouchements se font sans l'assistance d'un personnel qualifié, et 83 % d'entre eux, ont lieu au domicile, ces pourcentages sont certainement plus élevés dans le pays entier. Damas comprend à elle seule, 45 % des médecins de Syrie, et quelques 40 % des lits d'hôpitaux. Or nous savons quelle peut être l'influence des conditions entourant une naissance sur la santé et le maintien en vie du nouveau-né.

(1) Une communication faite par A. CASTELLS et M. COSIO au 5e Colloque National de Démographie tenu à Nice en cet Avril 1976, a montré que le T.B.M. conservait toute sa valeur comme indice de mortalité dans les pays en voie de développement.

On estime le T.B.M. de Damas en 1970, à $9 \frac{1}{100}$. Ce taux brut correspond pour le Mexique (1960) à un T.M.I. égal à $66,9 \frac{1}{100}$, et pour le Venezuela (1963) à un taux égal à $60,64 \frac{1}{100}$.

On peut donc penser que le T.M.I. de Damas, résultant de l'enquête mentionnée, est sous-estimé.

- L'espérance de vie à la naissance

L'espérance de vie à la naissance en Syrie est encore plus mal connue, et son estimation sujette à caution, car elle est issue exclusivement du modèle de table de survie adopté et ne repose sur aucune donnée réelle. Ci-dessous, les indices proposés :

TABLEAU 60 - ESPERANCE DE VIE A LA NAISSANCE (en années)

	Sexe masculin	Sexe féminin	Sexes réunis
1965 (1)	48,5	51,3	49,8
1970 (2)	52,9	56,3	-
" (3)	54,1	57,5	55,7

(1) Centre de Démographie du Caire, A. THAVARAJAH and HALLAK, "Fertility, mortality and population Growth", op. cit. p. 124.
 (2) "Statistical Abstract", Central Bureau of Statistics, 1973.
 (3) Regional Office for Education, "Population Dynamics..." op.cit. p. 12.

Si nous admettons avec A. CASTELIS et M. COSIO (1) qu'il existe une forte corrélation entre le T.M.I. et l'espérance de vie à la naissance, en Syrie, nous pouvons croire que l'évaluation de la vie moyenne en 1970, est quelque peu sur-estimée : à un taux de mortalité infantile supérieur devrait correspondre une espérance de vie à la naissance, inférieure.

A - Structure de la mortalité syrienne par âge et sexe

A cause du manque de données, la structure de la mortalité par âge de la population syrienne a été calquée sur des modèles-types de tables de mortalité... celles de

(1) Dans leur communication au 5e Colloque National de Démographie de Nice, précitée.

Coale et Demeny, modèle sud, niveau 16,5, en l'occurrence (1). Mais il n'est pas dit que la mortalité syrienne doive être conforme au modèle choisi. Ainsi, en Algérie, les résultats de l'enquête démographique effectuée en 1969-70 ont montré que la structure de la mortalité algérienne s'écartait des modèles classiques (2) : aux jeunes âges, la mortalité algérienne correspondait à des modèles de forte mortalité... alors qu'à partir de 15 ans, elle correspond, au contraire, à des mortalités-types plutôt faibles.

Nous avons essayé, pour notre part, d'appliquer aux groupes d'âges cumulés (proportions au-dessus de l'âge x) de la population féminine syrienne de 1970, des niveaux de mortalité correspondant à la proportion de chaque groupe, puisés dans les populations stables de Coale et Demeny, modèle sud (3). Nous avons choisi la population féminine car elle est moins sujette à l'émigration. Et nous avons trouvé, comme pour le cas de l'Algérie, qu'aux âges jeunes, la mortalité syrienne correspondait à des tables-types de forte mortalité, mais qu'à partir de 25 ans, elle correspondait, au contraire, à des mortalités-types plutôt faibles (voir tableau 61).

Les niveaux de mortalité étant très influencés par les erreurs dans la distribution par âge des femmes, dues aux omissions surtout... nous considérons la démarche utilisée comme peu précise. Si nous l'avons employée cependant, c'est pour montrer la tendance qu'elle met en valeur.

Sur le plan de la mortalité par sexe, l'Algérie se singularise aussi : de 0 à 35 ans apparaît une très nette surmortalité féminine, tandis que la surmortalité masculine n'apparaît qu'après 35 ans. La surmortalité masculine, admise comme un phénomène général, n'a donc aucun caractère absolu.

(1) "Statistical Abstract", Central Bureau of Statistics, année 1973.

(2) Jacques VALLIN, "La mortalité en Algérie", Population, 1975, n° 6, p. 1037.

(3) A. COALE & P. DEMENY, "Regional Model Life and tables, and Stable populations", Princeton, 1966.

TABLEAU 61 - "NIVEAUX" DE MORTALITE SELON COALE & DEMENY, MODELE SUD,
CORRESPONDANT AUX PROPORTIONS DES GROUPES D'AGES CUMULES
POPULATION FEMININE - 1970

Age exact	Niveau approximatif observé	Niveau ajusté (*)
1	24	
5	17	14
10	14	12
15	13	11
20	14	12
25	17	15
30	19	18
35	21	19
40	21	19
45	21	19
50	21	19
55	20	21
60	22	22
65	24	21

(*) Etant donné la sous-estimation du groupe âgé de moins d'un an, qui se répercute sur les autres groupes d'âge, nous avons corrigé sa proportion conformément à un modèle-type dont le niveau de mortalité serait de 16,5. Par l'effet du cumul, les autres groupes ont été modifiés.

Pour en revenir au cas de la Syrie, la faiblesse des effectifs de femmes aux jeunes âges (référence au chapitre sur la Structure par sexe et âge), nous incite à penser que cette anomalie n'est pas uniquement due au sous-dénombrement de celles-ci, mais peut-être à une surmortalité féminine. Dans ce cas, le profil de la mortalité des femmes syriennes se rapprocherait davantage de celui des femmes algériennes, que du modèle-type choisi (Fig. 1). Aux âges de la maternité, tout comme en Algérie, pays à forte fécondité, on peut admettre que les nombreuses grossesses entraînent une surmortalité des femmes syriennes... Et aux âges plus jeunes, le comportement préféren-

tiel des parents pour les garçons (1), peut se répercuter, comme en Algérie, sur l'alimentation ou les soins que l'on donne à l'enfant (en faisant moins appel à l'hôpital, au médecin, au pharmacien, quand il s'agit d'une fille) ... ce comportement se traduisant par une surmortalité féminine.

Quotient ‰.

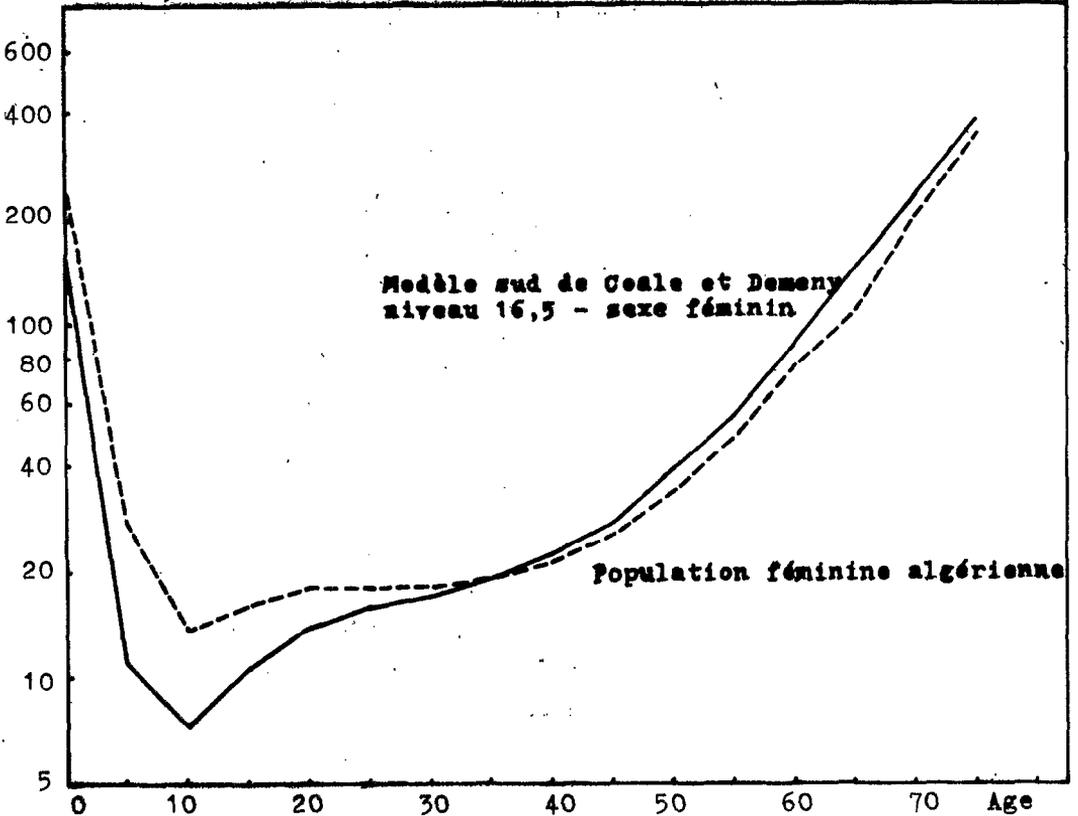


Figure 14. - Quotients quinquennaux de mortalité.

(1) Réf. : "Préférence témoignée pour les fils et comportement sexuel dans les pays en voie de développement", résultats de l'enquête menée en Inde en 1970, dans Etudes de Planning Familial, revue mensuelle, New York, vol. 3, Octobre 1972, n° 4.

B - Différences dans les niveaux de mortalité

La mortalité en Syrie semble varier selon les facteurs socio-géographiques de la population, quel que soit l'indice de mortalité utilisé. Le tableau suivant résume ces différences :

TABLEAU 62 - LES INDICES DE LA MORTALITE EN SYRIE - 1970 (1)

	Espérance de vie (années)		Taux de mortalité infantile (‰)		Taux brut de mortalité (‰)
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Damas	61,2	65,0	92	82	9
Alep	56,3	60,0	114	101	12
Autres villes	58,6	62,5	104	92	10
Population urbaine totale	58,6	62,5	104	92	10
Ruraux plus développés (*)	50,8	53,8	142	127	17
Ruraux moins développés (*)	50,8	53,8	142	127	17
Population rurale totale	50,8	53,8	142	127	17
Population de la Syrie	54,1	57,5	125	111	14

(*) Le rural peu développé comprend les Mohafazats d'Alep, de Deir Ezzor, Raqqa et Hassakeh, où le taux d'analphabétisme de la population masculine se situe au-dessus de 50 %. Le rural plus développé comprend les autres Mohafazats : le taux d'analphabétisme de leur population masculine se situe au-dessous de 50 %.

Nous remarquons les disparités entre zones urbaines et zones rurales. La vie moyenne en ville dure huit ans de plus qu'à la campagne. Le taux de mortalité infantile chez les ruraux dépasse de quelques 40 % le taux chez les urbains. Ces différences s'expliquent par les conditions économiques et sociales meilleures de la ville. L'écart de vie moyenne, ainsi d'ailleurs que du taux brut de mortalité, s'explique aussi par la structure des âges, plus favorable en ville, du fait de la présence de jeunes adultes immigrés, moins exposés au risque de la mortalité.

(1) Tous les indices sont obtenus par la méthode de W. BRASS, à partir des données sur le nombre d'enfants nés vivants, et le nombre d'enfants survivants. Source : Regional Office for Education - UNESCO, "Population dynamics...", op. cit., p. 12.

Dans le rural, les indices sont les mêmes, pour les zones plus développées et celles qui le sont moins. Par contre, il existe une différence non-négligeable entre les indices des villes. Si Damas connaît la mortalité la plus basse du pays, Alep semble jouir de conditions bien moins favorables : ses indices accusent une mortalité plus élevée que la moyenne des villes syriennes. Ce phénomène est peut-être dû à la présence à Alep de migrants originaires des zones rurales pauvres, du nord syrien.

C - L'évolution future de la mortalité

L'évolution de la mortalité est liée à plusieurs facteurs, et nous venons de constater une baisse des taux, et une élévation de l'espérance de vie à la naissance, dans les quinze dernières années, en Syrie.

Certaines mesures ont un effet immédiat sur l'abaissement du taux de mortalité, et sont relativement peu coûteuses et faciles à prendre : combat contre les microbes par la vaccination, combat contre les infections par les antibiotiques... lutte contre les insectes par le D.D.T., etc... D'autres mesures, telles que le développement de l'infrastructure médicale et hospitalière, ou l'amélioration du niveau culturel de la population... ont un effet, surtout, sur l'abaissement de la mortalité infantile. La Syrie a mené campagne sur les deux fronts.

Pour illustrer les efforts faits en vue de l'amélioration de la santé publique par le Gouvernement syrien, nous reproduisons, dans le tableau 63, l'évolution entre 1960 et 1970 de certains indicateurs significatifs.

L'évolution récente de l'urbanisation a été aussi un facteur aidant au fléchissement de la mortalité. En effet, l'installation d'un nombre important de ruraux en ville, leur a permis d'avoir accès à la médecine, aux services sanitaires et hospitaliers, qui demeurent, en grande partie, concentrés dans les villes syriennes.

TABLEAU 63 - EVOLUTION DE CERTAINS INDICATEURS DE LA SANTE PUBLIQUE (1)

Indicateur	1960		1970		Indice de croissance
	Nombre	Nb.d'hab. pour chaque	Nombre	Nb.d'hab. pour chaque	
Médecins	985	4 600	1 623	3 849	165
Dentistes	219	20 690	376	16 614	172
Infirmiers (ières)	685	6 615	1 113	5 613	163
Sages-femmes	299	15 154	566	11 037	189
Pharmaciens	350	12 946	1 099	5 684	314
Hôpitaux (*)	72	-	77	-	107
Lits d'hôpitaux	4 911	923	6 216	1 005	127
Dispensaires	208	-	234	-	113
Centres de protection de l'enfance et de la maternité	14	-	54	-	386

(*) Ne comprend pas les hôpitaux militaires.

Mais quelle va être l'évolution future de la mortalité ?

En Europe, au XIXe siècle, l'urbanisation et l'industrialisation, ainsi que les changements sociaux qui en ont découlé, ont été à l'origine d'un fléchissement (pas immédiat, il est vrai) de la mortalité... Peut-on soutenir qu'un mouvement correspondant en Syrie aurait un effet analogue ?

Le processus de l'urbanisation est déjà bien engagé en Syrie, et nous avons constaté que ce mouvement continuera au même rythme à l'avenir. Quant à l'industrialisation, elle est au centre des préoccupations de l'Etat : dans la planification de l'économie nationale (2e et 3e plans : 1966-70 et 1971-75); l'accent a été mis sur le développement d'une industrie manufacturière et d'une industrie lourde. Mais les transformations so-

(1) Source : "Aspects des changements socio-économiques en Syrie pour la période 1950 - 1970", Bureau Central de Statistique, Damas, Janvier 1972, n° 42 de la série d'Etudes Economiques (en arabe).

ciales, découlant de la progression de ces deux phénomènes vont-elles suivre ? Sans un relèvement du niveau de vie, une amélioration des conditions du logement et de l'alimentation... sans le développement culturel des masses auxquelles sont liées l'extension des professions médicales et la connaissance publique de la possibilité des soins médicaux... l'amélioration de la santé n'est guère possible, ni la constance de la baisse de la mortalité.

La Syrie s'est engagée, depuis 1965, dans la voie du développement des potentialités intellectuelles : augmentation du nombre des scolarisés de tous cycles, du nombre des étudiants de Faculté, surtout du sexe féminin, création d'écoles pour analphabètes... Quant au domaine de la santé, la création de "centres sanitaires" a été prévue dans le troisième plan quinquennal (1971-75), pour servir des groupes de villages. Des campagnes de lutte contre la malaria et la tuberculose sont organisées. On pense que le nombre de médecins, en 1975, a atteint le chiffre de 3 000, mais on prévoit qu'ils seront 6 300 en 1985, soit 1 médecin pour 1 500 habitants. Les lits d'hôpitaux compteraient 14 300 vers 1985, soit 800 personnes environ par lit... On voudrait développer le système de la sécurité sociale de façon à couvrir toutes les catégories de la population, dans toutes les régions... Et la liste des projets à réaliser est loin d'être exhaustive.

Une baisse substantielle du niveau de la mortalité est donc attendue en Syrie d'ici la fin du siècle. On pourrait penser que l'espérance de vie à la naissance approchera 68 ou 70 ans, en l'an 2000, et que le taux brut de mortalité atteindra 9 à 10 ‰. Cette baisse sera probablement due à une baisse de la mortalité infantile et juvénile, qui est davantage influencée par l'amélioration des conditions générales de vie.

II - LA NUPTIALITÉ

Pour expliquer la forte fécondité de la Syrie, et préciser les chances de son évolution à l'avenir, nous allons étudier brièvement un facteur déterminant de son niveau : la nuptialité.

Une étude de la nuptialité en Syrie se limite aux seuls mariages légaux : cela nous permet de tenir compte de la majorité écrasante des femmes. Ce sont pratiquement les seules femmes soumises au risque de procréer... L'union libre n'existe pas... et les naissances illégitimes sont pratiquement nulles.

TABLEAU 64 - PROPORTION DE CELIBATAIRES AU DERNIER RECENSEMENT DE CERTAINS PAYS ARABES (%/.) (1)

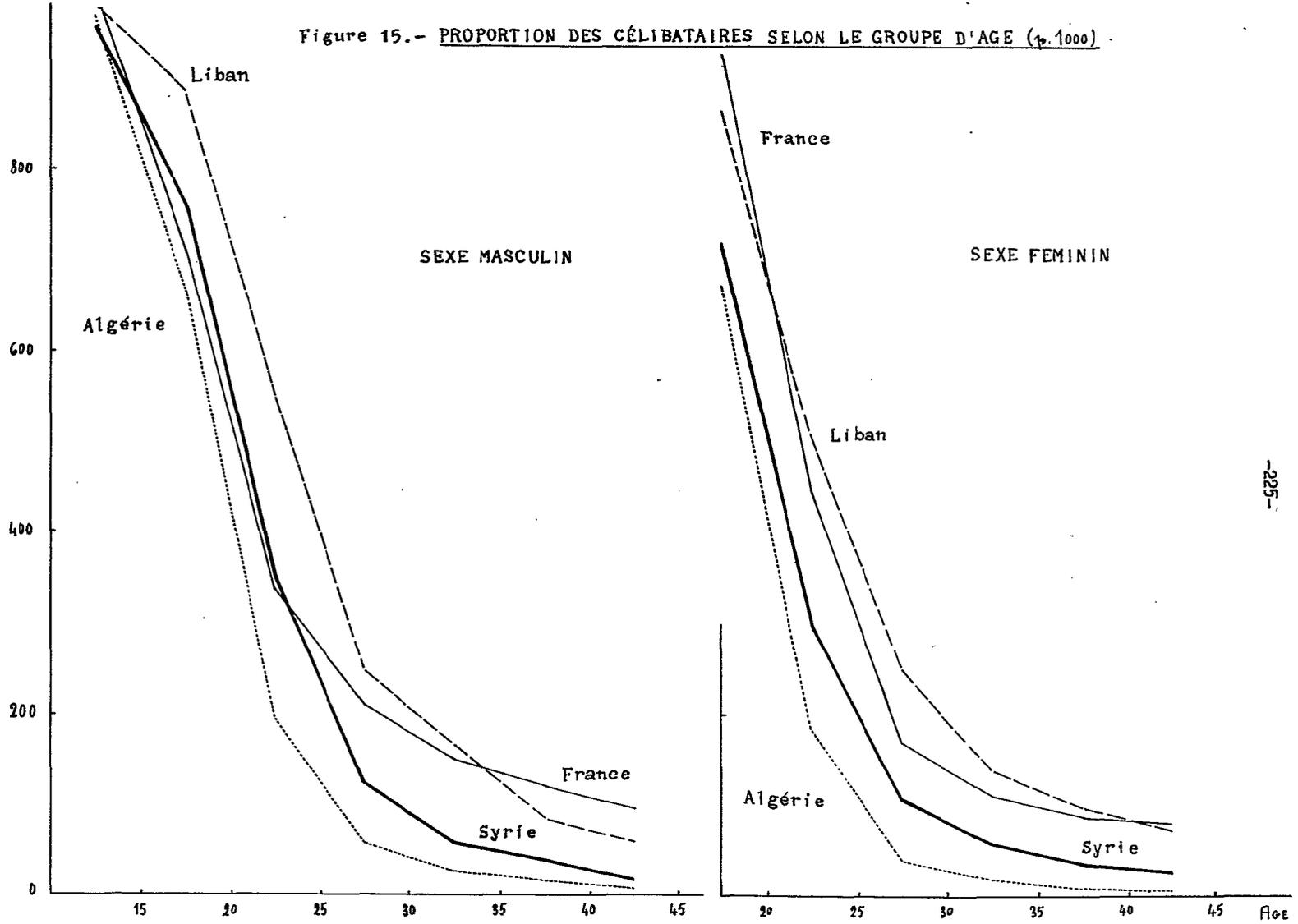
Groupe d'âge	Algérie	Irak	Jordanie	Kuwait	Liban	Syrie	France
<u>Sexe masculin</u>							
15 - 19	967	884	974	966	980	958	991
20 - 24	668	638	642	748	881	760	709
25 - 29	193	368	259	418	549	347	336
30 - 34	58	209	108	168	252	125	213
35 - 39	30	128	62	87	150	59	150
40 - 44	20	99	46	52	85	37	121
45 - 49	13	64	37	42	57	27	96
<u>Sexe féminin</u>							
15 - 19	676	664	720	623	868	723	930
20 - 24	183	309	267	209	509	298	447
25 - 29	40	140	112	91	251	110	164
30 - 34	19	72	56	49	142	57	112
35 - 39	12	50	31	33	101	37	91
40 - 44	10	44	28	35	76	32	86
45 - 49	12	30	28	32	69	24	83

(1) Sources : Pour l'Algérie : "Résultat de l'enquête démographique 1969-70", Série 2, vol. 4, Avril 1974, p. 110.
 Pour les autres pays Arabes : Y. COURBAGE et Ph. FARGUES, "La population des pays arabes d'Orient", dans Population, 1975, n° 6, p. 1125.
 Nous avons calculé, d'autre part, les pourcentages de célibataires en France, au recensement de 1968, pour servir d'indices comparatifs.

Les données dont nous disposons pour examiner la nuptialité sont exclusivement issues des deux recensements effectués en Syrie. L'Etat-Civil fournit bien des statistiques annuelles des mariages... mais ces données ne distinguent pas les "premiers mariages" des "remariages"(1). D'autre part, le contrat du mariage ne coïncide pas forcément avec la date de la "consommation" du mariage, qui, parfois, suit l'acte légal longtemps après. Enfin, nombreux sont les mariages, dans les zones rurales et chez les Bédouins particulièrement, qui sont conclus devant le ministre du culte ou le doyen de la famille, sans pour autant que l'enregistrement légal de l'acte s'en suive.

(1) Dans les certificats de mariage transmis à l'officier d'état-civil, on ne trouve même pas la mention de l'état matrimonial antérieur de chaque époux, sauf pour la femme, lorsqu'il s'agit d'un mariage musulman.

Figure 15.- PROPORTION DES CÉLIBATAIRES SELON LE GROUPE D'AGE (p. 1000)



La base dont nous disposons pour analyser la nuptialité en Syrie est fournie par une classification de la population selon l'état matrimonial (célibataires, mariés, veufs, divorcés), le sexe et l'âge, en 1960 et 1970. Nous pouvons calculer à partir de ces données les proportions de célibataires dans les diverses générations (tableau 64), et, en les identifiant aux célibataires d'une table de nuptialité (à un facteur correctif de mortalité et de migration près), en tirer des indices permettant de bien caractériser la nuptialité des célibataires en Syrie.

A - Intensité de la nuptialité - Age moyen au mariage

L'examen du tableau 64 nous montre que la nuptialité est précoce en Syrie, particulièrement pour les femmes... et qu'elle se rapproche en cela de certains pays arabes. Toutefois, cette précocité du mariage est plus accentuée en Irak pour les hommes, et en Algérie, Irak et Kuwait pour les femmes. Cependant qu'au Liban, et pour les deux sexes, le mariage est plus tardif (Fig. 15).

En Syrie, avant 16 ans, 20 % des femmes environ, sont déjà mariées (tableau 65), quoique l'âge légal au mariage soit fixé à 16 ans. Avant 20 ans, 44 % parmi elles, ont déjà contracté un premier mariage au moins, et à 25-29 ans, il ne reste plus que 9 % de femmes célibataires.

TABLEAU 65 - PROPORTION DE CELIBATAIRES - SEXE FEMININ

SYRIE - RECENSEMENT 1970

Age	nombre de célibataires p. 1000
15	902
16	817
17	700
18 - 19	560
20 - 24	297
25 - 29	110

Considérant le groupe d'âge 45 - 49 ans, après lequel la nuptialité féminine est pratiquement négligeable, et n'a d'ailleurs plus d'influence sur la fécondité, nous remarquons son intensité dans tous les pays arabes cités (tableau 64), à quelques petites différences près. Tandis qu' au Liban, le célibat est plus fréquent, à tous les âges d'ailleurs (Fig. 15). Entre 45 - 49 ans, il ne reste plus que 2,4 % de femmes célibataires en Syrie.

Pour préciser la précocité du mariage en Syrie, nous avons calculé un indice très significatif, l'âge moyen au mariage des femmes, qui a un rapport direct avec le niveau de fécondité dans une société où la contraception est encore rare. Plus une femme se marie jeune, plus grand est le risque auquel elle s'expose, pour avoir davantage des enfants. Cet indice peut être calculé à partir des seules proportions de célibataires que nous possédons, selon une méthode mise en point par HAJNAL (1). Il s'agit de calculer le nombre moyen d'années passées dans le célibat par les gens qui finissent par se marier. Pour obtenir l'âge moyen au mariage de cette façon, on est tenu de faire quelques hypothèses, comme l'absence de corrélation marquée entre nuptialité d'une part, mortalité et mouvements migratoires d'autre part; ou bien supposer l'état de stabilité de la nuptialité dans le temps.

Nous avons fait les calculs pour les deux sexes, à partir des données des recensements de 1960 et 1970. Le tableau 66 nous en montre les résultats, ainsi que les proportions de célibataires à 45 - 49 ans, indice de l'intensité de la nuptialité.

TABLEAU 66 - INDICE SYNTHETIQUE DE LA NUPTIALITE EN SYRIE POUR 1960 et 1970

Année	Hommes		Femmes	
	Age moyen au mariage	% des célibataires à 45 - 49 ans	Age moyen au mariage	% des célibataires à 45 - 49 ans
1960	25,15	4,3	19,52	2,7
1970	26,94	2,7	20,56	2,4

(1) Pour le détail de la méthode, voir INED, INSEE, ORSTOM, "Source et analyse des données démographiques - la nuptialité", Paris, 1975, 3e partie, p. 16-17.

En 1960, tout comme en 1970, l'écart entre l'âge moyen au mariage des deux sexes est de plus de six ans. Cet écart est relativement courant dans les pays arabes, les jeunes filles se mariant très précocement, parfois à des hommes beaucoup plus âgés, du fait de la polygamie et de la fréquence du remariage. Les hommes, eux, doivent constituer une certaine épargne (pour le "Mahr" ou dot à verser au père de la mariée notamment), pour songer à contracter un premier mariage.

Entre 1960 et 1970, on constate une élévation de l'âge moyen au mariage des femmes, de plus d'un an. On remarque aussi (voir Fig. 16) que la courbe féminine des mariages pour 1970, dénote un plus grand étalement de l'événement dans le temps. Ces indications sont importantes pour présager de l'avenir, en raison des conséquences éventuelles sur la fécondité. Pour les hommes également, il y a une hausse de l'âge moyen au mariage, s'élevant à presque deux ans (1). Il y aurait donc, semble-t-il, un retard général du mariage en Syrie, mais dont les raisons sont probablement différentes d'un sexe à l'autre.

Si les jeunes Syriens se marient un peu plus tard, ils se marient quand même, avec la même intensité : la très légère baisse de la proportion des célibataires de 45 - 49 ans, entre 1960 et 1970, pour les deux sexes, nous le prouve.

B - Facteurs de précocité et d'intensité du mariage en Syrie

Le "mariage" est un des événements les plus fêtés en Syrie. Un "hadith" reconnaît même au mariage une vertu enrichissante : "Mariez-vous pauvre, Dieu vous enrichira" (2).

Dans la famille syrienne, restée profondément traditionnelle, le célibat féminin est impensable, et le mariage s'impose dès la puberté. Le mariage précoce, surtout des

(1) La loi est très sévère vis-à-vis du mariage des jeunes gens, surtout depuis 1967 : elle ne leur accorde la permission de se marier que lorsqu'ils ont accompli leur service militaire, qui dure 30 mois. Ceci a certainement une influence sur l'élévation de l'âge au mariage.

(2) Le "hadith" est la parole du prophète Mohamed, recueillie par ses premiers adeptes. La citation est tirée de M. SEKLANI, "La fécondité dans les Pays Arabes : attitudes et comportements", Population, n° 5, 1960, p. 833.

Nombre de mariages

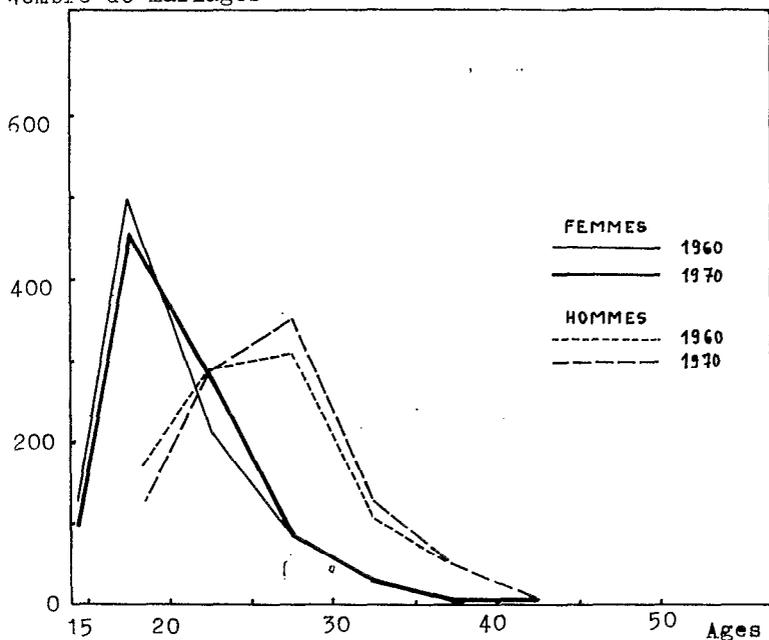


Figure 16. - Effectifs des mariages selon le groupe d'âge pour 1000 célibataires à 14 ans (1).

filles, est l'une des institutions qui a le plus résisté à l'évolution. "Mariez vos enfants quand ils sont jeunes" disait le prophète Mohamed (2).

(1) Nous avons construit à partir des proportions de célibataires déduits des données des deux recensements, des tables de nuptialité dont nous avons tiré les effectifs de ces mariages. Pour la méthode, voir INED, INSEE, ORSTOM, "... La nuptialité, op. cit. p. 17-22.

(2) Dans M. SEKLANI, "La fécondité dans les Pays Arabes...", op. cit. p. 834.

1. Les remariages

Dans l'organisation de la famille patriarcale, à partir d'un certain âge, la fille constitue une charge pour le père... c'est pourquoi, quand elle devient veuve ou qu'elle est divorcée, il cherche à la remarier après la période (bien courte) juridiquement réglementaire. Il exigera d'ailleurs une dot moindre pour faciliter le mariage.

La distribution de la population féminine selon l'âge et l'état matrimonial, dont nous disposons pour les deux recensements, nous donne un "instantané" de la situation des femmes à un moment donné (Fig.17), et cet instantané nous prouve l'importance des remariages. Nous constatons, en effet, combien la proportion des divorcées dans la population féminine syrienne est minime, à tous les âges. Cela ne veut pas dire que le divorce est rare en Syrie (1), mais beaucoup de divorces sont suivis d'un remariage, ou bien sont évités par le veuvage. Quant aux veuves, nous remarquons qu'elles ne sont numériquement importantes qu'après 45 ans, c'est-à-dire après la fin de leur période de fécondité.

2. La polygamie

La polygamie est aussi un facteur d'intensité de la nuptialité des femmes. Quoique la monogamie soit apparemment dominante en Syrie, la polygamie existe cependant (tabl. 67),

TABLEAU 67 - REPARTITION DE 100 HOMMES MARIÉS SELON LE NOMBRE DE LEURS EPOUSES,
EN SYRIE, AU TOGO ET EN ALGERIE

Nombre d'épouses	1	2	3 ou plus
Syrie (1970)	96,4	3,3	0,3
Togo (1970)*	63,6	26,6	9,8
Algérie (1966)**	98,1	1,8	0,1

* Source : T. LOCOH, "La nuptialité au Togo, évolution entre 1961 et 1970", Population, n° 2, 1976, p. 385.
**D. TABUTIN, "La polygamie en Algérie", Population, n° 2, 1974, p. 319.

(1) Le rapport des divorces annuels enregistrés à l'Etat-Civil aux mariages enregistrés par année, varie de 6 à 17 %, selon les années, entre 1947 et 1971. Source : "Statistical Abstract", R.A.S., 1973.

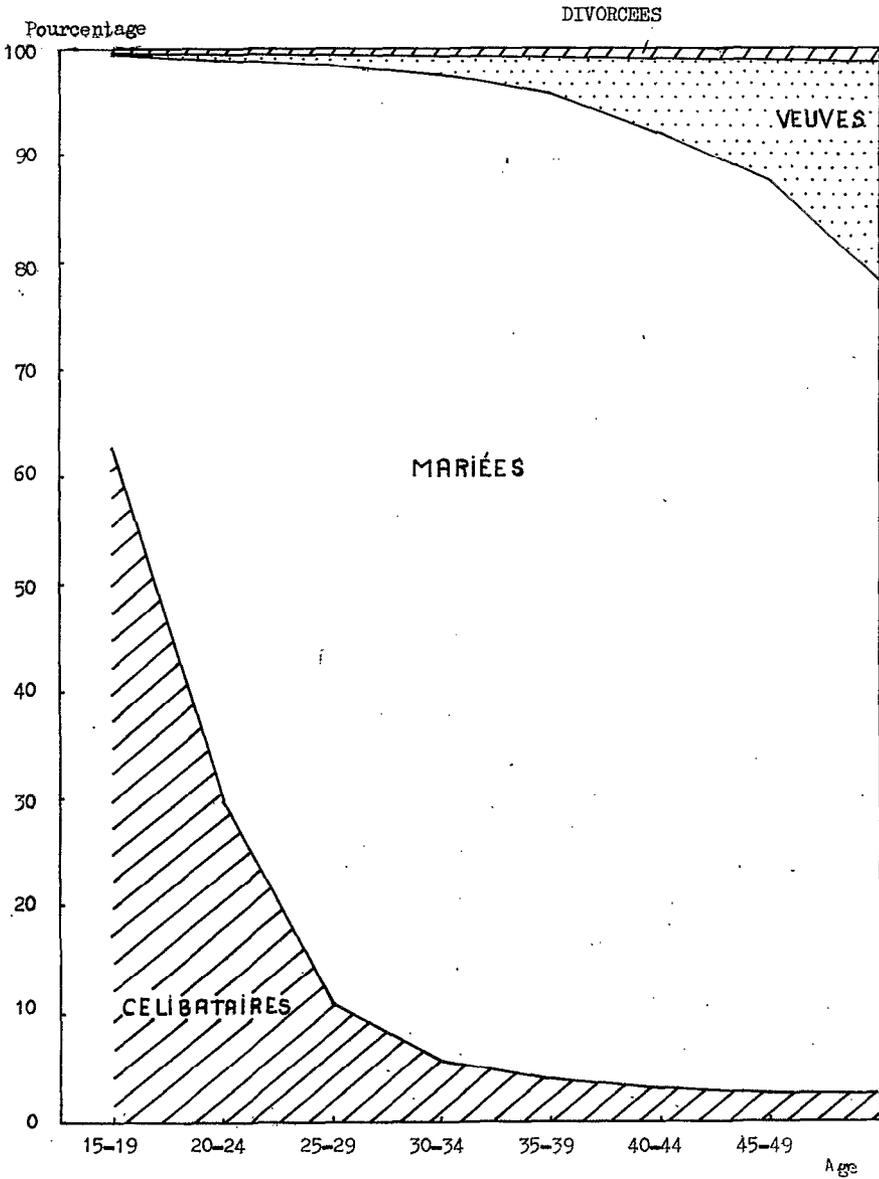


Figure 17. - Répartition de la population féminine âgée de 15 ans et plus selon l'âge et l'état matrimonial.

et d'un recensement à l'autre, la stabilité du comportement est sauvegardée (tableau 68). Elle est rendue possible par le décalage entre les âges des époux. Les hommes "puisent" pour leurs unions successives dans le groupe des femmes plus jeunes et plus nombreuses, du fait de l'accroissement démographique.

Dans le milieu rural, des mobiles d'ordre économique accroissent probablement le nombre de polygames : c'est une façon de s'associer une main-d'oeuvre bon marché.

TABLEAU 68 - POURCENTAGE DES HOMMES MARIÉS SELON LE NOMBRE DE LEURS ÉPOUSES
ET SELON LES STRATES DE L'HABITAT

Année	Catégorie	Nombre d'épouses				Total
		1	2	3	4	
1960	Urbains	97,1	2,7	0,15	0,05	100,0
1970		97,5	2,3	0,15	0,05	100,0
1960	Ruraux	95,0	4,7	0,3	-	100,0
1970		95,5	4,2	0,3	-	100,0
1960	Ensemble	95,7	3,9	0,3	0,1	100,0
1970		96,4	3,3	0,25	0,05	100,0

C - Différences dans l'intensité de la nuptialité, dans l'âge au mariage

1. Milieu urbain et milieu rural

De l'urbain au rural, l'âge moyen au mariage ne varie pratiquement pas, comme nous le montre le tableau suivant, surtout pour les femmes. Cependant, il semble que l'intensité de la nuptialité soit plus élevée dans les zones rurales, et ceci pour les deux sexes (1).

(1) Nous n'avons pu reproduire les indices concernant les deux catégories de la société pour 1960, car les données du recensement ne les fournissaient pas.

TABLEAU 69 - INDICE SYNTHETIQUE DE LA NUPTIALITE DES "URBAINS" ET "RURAUX"
EN SYRIE - RECENSEMENT 1970

Catégorie	Sexe masculin		Sexe féminin	
	Age moyen au mariage	% des célibataires à 45 - 49 ans	Age moyen au mariage	% des célibataires à 45 - 49 ans
Damas	26,92	4,15	20,77	6,38
Urbains	26,64	3,37	20,25	4,41
Ruraux	25,21	2,23	20,38	1,08

La fréquence du célibat est plus élevée chez les femmes que chez les hommes, dans les zones urbaines, contrairement aux zones rurales. Ceci n'est-il pas dû à une émigration différentielle du sexe masculin, les départs de célibataires étant plus nombreux que ceux d'hommes mariés ? Si cette explication s'avère réelle, l'émigration plus importante des célibataires contribue donc à diminuer la probabilité des femmes urbaines à se marier, et a pour conséquence les différences d'intensité de nuptialité observées.

2. Instruction de la femme

L'âge moyen au premier mariage de la femme varie avec son niveau d'instruction (tableau 70) : entre les femmes sans instruction et celles qui ont suivi des études secondaires ou supérieures, il y a quatre ans d'écart. Et l'élévation de l'âge au mariage intervient déjà lorsque la femme a accompli le cycle complémentaire. On touche là un fait d'importance : c'est le rôle capital que peut jouer à l'avenir l'instruction de la femme syrienne.

TABEAU 70 - AGE MOYEN AU PREMIER MARIAGE DES FEMMES SELON LEUR INSTRUCTION
(EN ANNEES) - RECENSEMENT 1970 (1)

Illettrée	19,25
Sait lire et écrire Certificat d'études primaire	18,73
Cycle complémentaire général et diplôme technique	21,25
Cycle secondaire et Université	23,29
Ensemble	19,61
(1) L'âge moyen a été calculé à partir d'un tableau qui répartissait les femmes mariées, veuves et divorcées, selon leur âge au premier mariage, et selon leur degré d'instruction. Aucune information du recensement de 1960 ne nous permet d'effectuer un calcul pareil.	

3. Vie professionnelle de la femme

L'activité économique des femmes mariées, veuves ou divorcées, n'est pas bien saisie lors du recensement, puisque 94 % d'entre elles sont classées comme inactives... et que celles s'occupant d'activités agricoles sont évaluées seulement à 4 %. Or la population agricole féminine mariée représente 58 % de la population agricole mariée des deux sexes, et il est impensable qu'une femme dont le conjoint est agriculteur, ne participe pas aux travaux des champs.

La classification professionnelle des femmes met en relief la faiblesse de l'effectif de celles qui pratiquent un métier quelconque, soit 2 % des femmes ayant contracté au moins un mariage (si nous excluons celles qui ont déclaré s'occuper d'agriculture). C'est dire que leur nombre est négligeable.

TABEAU 71 - AGE MOYEN AU PREMIER MARIAGE (EN ANNEES) DES FEMMES MARIÉES, VEUVES
OU DIVORCÉES SELON LEUR ACTIVITE ECONOMIQUE - RECENSEMENT 1970

Population inactive	19,59
Population ayant une activité Activité autre que l'agriculture	20,47 21,73
Ensemble	19,61

Malgré cela, nous avons tenu à calculer l'âge moyen au premier mariage de ces femmes, selon leur activité économique déclarée au recensement... et le tableau 71 nous montre que l'engagement de la femme dans une vie professionnelle retarde son âge au premier mariage.

D - Evolution future de la nuptialité

Au terme de cet examen, nous remarquons que l'instruction de la femme et sa participation à la vie économique du pays constituent des facteurs primordiaux de l'élévation de l'âge au mariage, et de la baisse de l'intensité de la nuptialité.

Nous remarquons que l'instruction de l'homme influe aussi sur son comportement (tableau 72) : on rencontre plus de monogames parmi ceux qui ont fait des études. Or, la polygamie, nous l'avons vu, contribue à intensifier la nuptialité.

TABLEAU 72 - POURCENTAGE DES MONOGAMES SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION - 1970

Illettré	95,4
Sait lire et écrire	96,9
Certificat d'études primaire	98,9
Niveau du complémentaire Technique	99,1
Niveau secondaire Université	96,4
Ensemble	

Entre 1960 et 1970, nous avons observé déjà une élévation de l'âge au mariage, qui est probablement due, en partie, à l'émigration des hommes, aux conditions économiques et sociales devenues plus exigeantes... mais aussi à une véritable intensification de la scolarisation des filles, à tous les niveaux de l'enseignement (tableau 73). Scolariser, ou prolonger la scolarisation d'une fille, ne suffit-il pas en soi pour retarder son mariage de quelques années ?

TABEAU 73 - EVOLUTION DU NOMBRE DES ELEVES DU PRIMAIRE, COMPLEMENTAIRE ET SECONDAIRE, ET DES ETUDIANTS D'UNIVERSITE ENTRE 1960 ET 1970 (1)

Année	Effectifs masculins	Indice de l'augmentation	Effectifs féminins	Indice de l'augmentation
<u>Primaire</u>				
1960	343 146	100	121 532	100
1970	589 029	172	296 747	244
<u>Complémentaire et Secondaire</u>				
1960	39 914	100	12 514	100
1970	151 927	381	54 242	433
<u>Université</u>				
1960	8 305	100	1 658	100
1970	11 888	143	2 306	139
(1) Source des données : " <u>Statistical Abstract</u> ", R.A.S., 1973.				

L'instruction a également un effet indirect, très important : quand la femme s'instruit, elle remet en cause la société traditionnelle dans laquelle elle vit, et à laquelle est lié le mariage précoce.

La politique de scolarisation intensifiée que semblent avoir adoptée les pouvoirs publics en Syrie, l'urbanisation des ruraux que nous avons constatée (chapitre 3, Première partie), et qui favorise l'accès des filles à l'instruction... nous portent à croire que la tendance future est à l'élévation généralisée de l'âge au mariage, et à une moindre intensité de la nuptialité... ceci ne pouvant qu'avoir une répercussion sur la fécondité à l'avenir.

- Influence de l'évolution de la nuptialité sur la fécondité

Une analyse de l'impact de la nuptialité sur la fécondité et l'accroissement naturel, a été entreprise par R. LESTHAGHE (1), à partir des statistiques de quelques pays

(1) R. LESTHAGHE, "Nuptiality and Population Growth", in Population Studies, London, Vol. 25, n° 3, Nov. 71, p. 415-432.

de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient (1), pays en voie de développement où la fécondité extra-maritale est négligeable.

Les hypothèses faites par LESTHAEGHE, portant sur une période de 70 années, sont les suivantes :

- Déclin de la mortalité de ${}^{\circ}e_0 = 50$ ans à ${}^{\circ}e_0 = 70$ ans.

- Evolution de la nuptialité du Modèle I au Modèle II :

Modèle I	Modèle II
$a_0 = 13,4$	$a_0 = 16$
$C_{45-49} = 20 \text{ ‰}$	$C_{45-49} = 100 \text{ ‰}$

ou a_0 : est l'âge le plus bas auquel une proportion notable de la population contracte un premier mariage,

C_{45-49} : est la proportion des célibataires de ce groupe d'âge après lequel le nombre des premiers mariages devient négligeable.

Il en a déduit que, l'évolution de la nuptialité et la baisse de la mortalité conjuguées, font baisser, après 30 ans, le taux brut de natalité de 9 ou 10 ‰. Et au bout de 70 ans, des taux de natalité qui étaient de 47 ‰ tomberaient à 34 ‰.

Les taux d'accroissement naturel, s'élevant en début de période à 30 ou 32 ‰, diminueront 30 ans après, de 2 ou 3 ‰ ... et se situeraient au bout de 70 ans autour de 28 ‰.

Les résultats auxquels est parvenu LESTHAEGHE sont très intéressants, et nous permettent de concrétiser les conséquences du changement des indices de nuptialité... Le rythme de l'évolution de la nuptialité proposé par lui, peut très bien s'appliquer, à l'avenir, à la Syrie.

(1) Pays étudiés : Algérie (1966) - Egypte (1966) - Libye (1964) - Maroc (1960) - Tunisie (1966) - Turquie (1965) - Iran (1966) - Irak (1965).

III - NATALITÉ - FÉCONDITÉ

La Syrie fait, sans doute, partie des pays du monde dont la fécondité est la plus élevée, avec un taux brut de natalité situé au-delà de 47 ‰, une descendance moyenne de 7,7 enfants par femme, et un taux brut de reproduction tournant autour de 3,8... et nous savons l'influence d'une haute fécondité sur l'accroissement démographique futur d'une population.

Pour étudier la natalité en Syrie, nous avons souligné le manque de statistiques d'enregistrement correctes (1). Et comme aucune enquête sur la fécondité n'a encore été menée dans le pays, pour suppléer à l'insuffisance des recensements, on est réduit à s'en tenir aux données de ces recensements, et à procéder par estimation lorsque les informations ne nous permettent pas d'obtenir directement les indices voulus.

Les méthodes d'estimation des indices de fécondité en Syrie varient en rapport avec les données disponibles à chaque recensement. Pour 1960 et 1970, nous disposons d'effectifs d'enfants nés vivants, classés par âge de la mère. Cependant, le recensement de 1960 ne tient compte que des femmes encore mariées, exclusion faite des veuves et divorcées... et la déclaration de la naissance n'a porté que sur le mariage actuel, sans tenir compte des naissances d'un premier mariage. Cette différence fondamentale entre les deux recensements, altère la comparaison de leurs résultats, car elle empêche l'utilisation de la même méthode d'estimation... mais surtout, parce que les données sur les femmes et leurs enfants en 1960, ne couvrent ni la totalité des femmes ayant eu des enfants, ni l'ensemble des naissances survenues dans la vie matrimoniale des femmes. D'ailleurs, le fait de séparer les naissances du mariage actuel de celles d'un mariage précédent a, sans doute, été à l'origine de bien de confusions, surtout si la déclaration a été faite par le chef du ménage.

L'exploitation des données du recensement de 1960, le premier vrai recensement effectué dans le pays, a été malgré cela, assez poussée. On désirait absolument obtenir des renseignements sur la fécondité des femmes syriennes. Plusieurs méthodes d'estimation ont été utilisées, par les démographes du Centre de Démographie du Caire notamment. Nous allons en citer quelques unes.

(1) Mis à part que l'enregistrement des naissances ne couvre pas tous les actes, que ces derniers sont souvent déclarés en retard et enregistrés comme tels, l'état-civil syrien souffre d'une autre déficience : les naissances déclarées ne sont pas classées selon l'âge de la mère, et ceci ne nous permet donc pas de les utiliser pour connaître la fécondité par âge.

- Evaluations antérieures

Pour évaluer la fécondité, M. MUBAIED (1) a utilisé, d'une part, la répartition par groupes d'âges quinquennaux de la population féminine âgée de 15 - 44 ans, et d'autre part, le nombre annuel global de naissances, enregistrées à l'Etat-Civil en 1960, qu'il a corrigé. La méthode suivie (2) l'a conduit à déterminer un "indice comparatif de natalité" (proche d'un taux brut de natalité), un taux global de fécondité, et un taux brut de reproduction. Ces indices figurent au tableau 74.

A. THAVARAJAH (3) a utilisé la distribution par âge des femmes en 1960 pour estimer la natalité en Syrie, se basant sur le théorème de Lotka, qui établit les relations existant entre la structure par âge d'une population théorique, stable ou quasi stable, et le niveau de sa fécondité. Assimilant pour commencer, la structure par âge des femmes, à une population stable, et à l'aide d'un taux d'accroissement naturel, évalué en ajustant une parabole aux effectifs de la population syrienne en 1938, 1947, et 1960... Thavarajah a déterminé un modèle de population stable, dont il a adopté les indices de fécondité (4). Après quoi, l'auteur a procédé à un ajustement de ces indices, selon une méthode proposée dans le Manuel IV des N.U. (5), parce que la population syrienne est en réalité une population quasi-stable, du fait du déclin de sa mortalité. Les indices calculés par Thavarajah (tableau 74) ont été adoptés par le Bureau Central de Statistiques syrien.

Enfin, K. ZACHARIAH, dans une analyse comparative des caractéristiques démographiques de certains pays arabes (6) a utilisé, pour évaluer le taux brut de natalité de la Syrie, la "reverse survival method", qui consiste à ramener l'effectif des enfants âgés de 0 - 4 ans du recensement de 1960, à l'aide d'un taux de survie choisi, cinq ans en arrière, pour obtenir le nombre moyen de naissances supposé être survenu. Après quoi, ces

(1) Mandouh MUBAIED, "Perspectives de la population de Syrie selon le recensement de 1960", Le Caire, 1966, en arabe.

(2) Pour le détail de la méthode, voir INED, INSEE, ORSTOM, "Ajustement des données imparfaites", op. cit., p. 42 à 45.

(3) A. THAVARAJAH, "Fertility, Mortality and population Growth in Syria", op. cit., p. 204 - 207.

(4) Pour le détail de la méthode, voir "Ajustement des données imparfaites". op. cit. p. 138 à 144.

(5) Nations-Unies, "Méthodes permettant d'estimer les mesures démographiques fondamentales à partir de données incomplètes", Manuel IV, p. 127.

(6) K.C. ZACHARIAH, "The demographic measures of Arab countries, a comparative analysis", op. cit., p. 297.

naissances sont rapportées à l'effectif moyen de la population ramenée en milieu de période (1).

TABLEAU 74 - DIVERS INDICES DE LA FECONDITE EN SYRIE
RECENSEMENT 1960

Taux brut de natalité (‰)		46,5 *
		48,86 **
		51,0 ***
Taux de fécondité par âge (‰) **	15 - 19	122,0
	20 - 24	329,8
	25 - 29	377,8
	30 - 34	314,6
	35 - 39	197,4
	40 - 44	76,6
Taux de fécondité générale, ou fécondité cumulée par femme		7,08 *
		7,13 **
Taux brut de reproduction par femme		3,45 *
		3,46 **
Age moyen à la fécondité \bar{m}		28,9 **
* Source : M. Mubaid, op. cit.		
** Source : Thavarajah, op. cit.		
*** Source : K.C. Zachariah, op. cit.		

- Evaluations récentes

Pour 1970, il en a été différemment : la donnée principale utilisée pour l'estimation de la fécondité en Syrie a été la série des descendance moyennes par femme, des groupes quinquennaux d'âges allant de 15 à 49 ans. La descendance des femmes âgées de 45 - 49 ans, appelée "descendance finale", puisque ces femmes ont accompli leur période

(1) Pour le détail de la méthode, voir "Ajustement des données imparfaites", op. cit., p. 98 - 100.

de fécondité, donne un taux de fécondité générale. Ce taux peut être légèrement biaisé à cause de la mauvaise connaissance de l'âge des femmes, de l'oubli par celles-ci, de déclarer des enfants dont la vie a été très courte... D'autre part, puisque nous partons des données d'un recensement portant sur des femmes survivantes, on peut se demander si la fécondité des femmes mortes est la même que celle des survivantes. Enfin, ce taux se trouverait dévié aussi, si la fécondité n'est pas constante pour toutes les femmes considérées. Cependant, la méthode utilisant la descendance des femmes aboutit à des indices très proches de la réalité. W. BRASS (1) prétend qu'en ajoutant 10 % à la descendance finale, on obtient souvent une estimation très correcte. D'ailleurs, ne disposant pas d'autres informations sur la fécondité des femmes syriennes, on est tenu d'utiliser les données disponibles.

**TABLEAU 75 - FECONDITE MATRIMONIALE ET FECONDITE GENERALE DES FEMMES
SELON L'AGE - 1970**

Age	Nombre d'enfants nés vivants par femme mariée	Nombre d'enfants nés vivants par femme
< 15 ans	0,1	-
15 - 19	0,8	0,2
20 - 24	2,2	1,5
25 - 29	3,8	3,4
30 - 34	5,4	5,1
35 - 39	6,8	6,6
40 - 44	7,6	7,4
45 - 49	8,0	7,7

Avec un nombre moyen d'enfants par femme mariée égal à 8,0 et un nombre d'enfants par femme égal à 7,7, la Syrie, avec la Jordanie (7,7 enfants par femme) viennent en tête des autres pays arabes (tableau 76).

(1) W. BRASS, "Methods for estimating fertility and mortality from limited and defective data", *Poplab*, U.S.A., Oct. 75, p.13.

TABLEAU 76 - NOMBRE MOYEN D'ENFANTS PAR FEMME (TOUS ETATS MATRIMONIAUX)
DANS CERTAINS PAYS ARABES (1)

Algérie	(1970)	7,4
Irak	(1972)	7,2
Jordanie	(1972)	7,7
Liban	(1970)	5,5
Syrie	(1970)	7,7

A partir de la série des descendance moyennes par femme, observée au tableau précédent, on peut déduire la structure de la fécondité en Syrie, soit la série des taux de fécondité par âge (2). Pour cela, on part de l'hypothèse que la fécondité est constante pour toutes les femmes en âge de procréation, au recensement de 1970. Trois essais ont été entrepris pour passer de la série des descendance aux taux (tableau 77), et qui ont donné un profil de la fécondité à peu près identique (Fig. 18), caractéristique de celui d'une population non malthusienne (3).

TABLEAU 77 - INDICES DE NATALITE ET DE FECONDITE EN SYRIE - 1970

Essais	Taux brut de natalité (p. 1000)	Taux de fécondité générale (p. 1 000)							Taux brut de reproduction
		15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	
I	50	150	316	364	318	224	120	40	3,74
II	47	83	357	389	335	236	123	12	3,75
III	50,9	128	344	371	324	246	120	17	3,78

Source des données :

- Essai I : Regional Office for Education in the Arab States, UNESCO, "Population dynamics... in Syria", op. cit., p. 14.
 Essai II : ECWA, "The demographic situation in the Arab Countries of the Middle East", op. cit., p. 31.
 Essai III : Y. COURBAGE et Ph. FARGUES, "La population des pays arabes d'Orient", Population, op. cit., p. 1123.

(1) Source : Y. COURBAGE et Ph. FARGUES, "La population des Pays Arabes d'Orient", ibid., p. 1123.

(2) Les naissances illégitimes étant négligeables, nous n'avons pas à faire de différence entre les taux de fécondité légitime ou illégitime.

(3) La méthode de passage des descendance aux taux n'ayant pas été expliquée dans les documents auxquels nous avons fait référence, nous ne sommes pas à même d'expliquer les différences qui apparaissent entre les trois séries de taux de fécondité par âge.

Taux pour ‰.

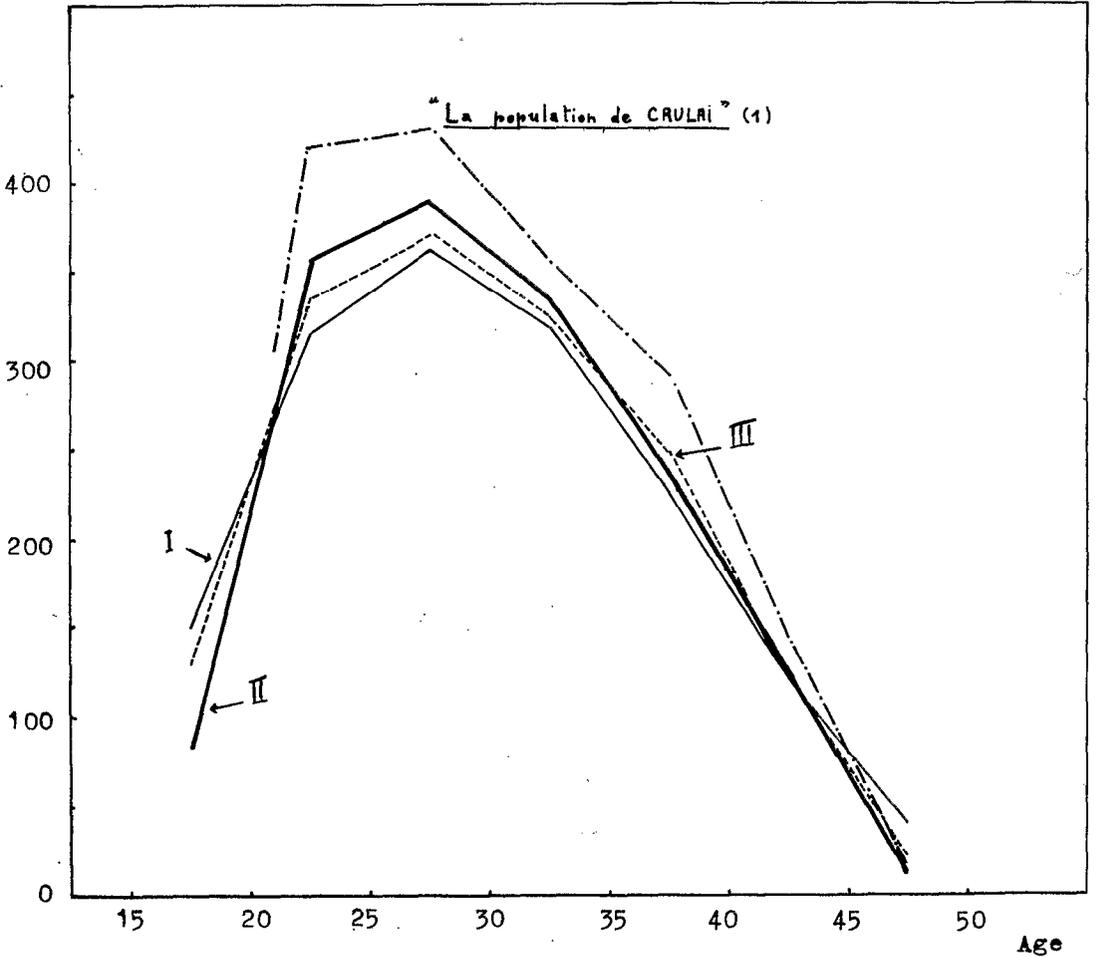


Figure 18. - Taux de fécondité par âge selon les diverses estimations (1).

(1) "La population de CRULAI", paroisse normande, a été étudiée dans un Cahier de l'INED, n° 33, 1958, par E. GAUTHIER et L. HENRY. Le profil tracé montre la fécondité de cette population au XVIII^e s. Il exprime donc un comportement pré-malthusien. Nous l'avons indiqué sur le graphique à des fins de comparaison.

Le Bureau Central de Statistique syrien a adopté les taux de fécondité par âge calculés par l'E.C.W.A. (United Nations Commission for West Asia), les considérant peut-être comme les plus appropriés à caractériser la fécondité des femmes en Syrie.

A partir des taux de fécondité générale par âge, en multipliant chaque taux par le nombre de femmes du groupe d'âge correspondant, et en faisant le total des effectifs obtenus, on obtient une estimation du nombre total des naissances supposées avoir survécu, en une année, par les femmes recensées en 1970. Ces naissances, rapportées à la population entière dénombrée en 1970 (considérée comme la population moyenne au milieu de l'année) donnent un taux brut de natalité (tableau 77).

Enfin, la somme des taux de fécondité générale par âge, nous permet de calculer un taux brut de reproduction. En effet, en multipliant la somme des taux mentionnés par 5 (à cause de la répartition quinquennale des taux), et en multipliant le résultat par le taux de féminité des naissances 0,488 (ou rapport des naissances féminines à l'ensemble des naissances), on obtient ce taux (tableau 77) : le taux brut de reproduction nous indique quel est le nombre moyen de filles nées vivantes d'une femme non soumise à la mortalité pendant sa période de fécondité.

A - Fécondité générale de la Syrie

L'allure de la courbe (Fig. 19) qui présente les taux de fécondité générale par groupes d'âges, pour 1970, est du type classique de celles des pays à forte fécondité: une brusque remontée de 15 - 19 ans à 20 - 24 ans, une légère hausse entre 20 - 24 ans et 25 - 29 ans, puis une baisse relativement lente après 25 - 29 ans, et jusqu'à 45 - 49 ans.

Le profil établi (1) se rapproche beaucoup du profil de la fécondité algérienne, issu de l'enquête sur la fécondité effectuée en 1969-70 (2).

(1) Nous avons reproduit le profil correspondant à l'estimation de la fécondité adoptée par le Bureau Central de Statistique syrien. Les autres évaluations se rapprochent davantage du profil algérien.

(2) "Résultats de l'enquête démographique", République Algérienne, Vol. 5, série 2, Oct. 74, p. 53.

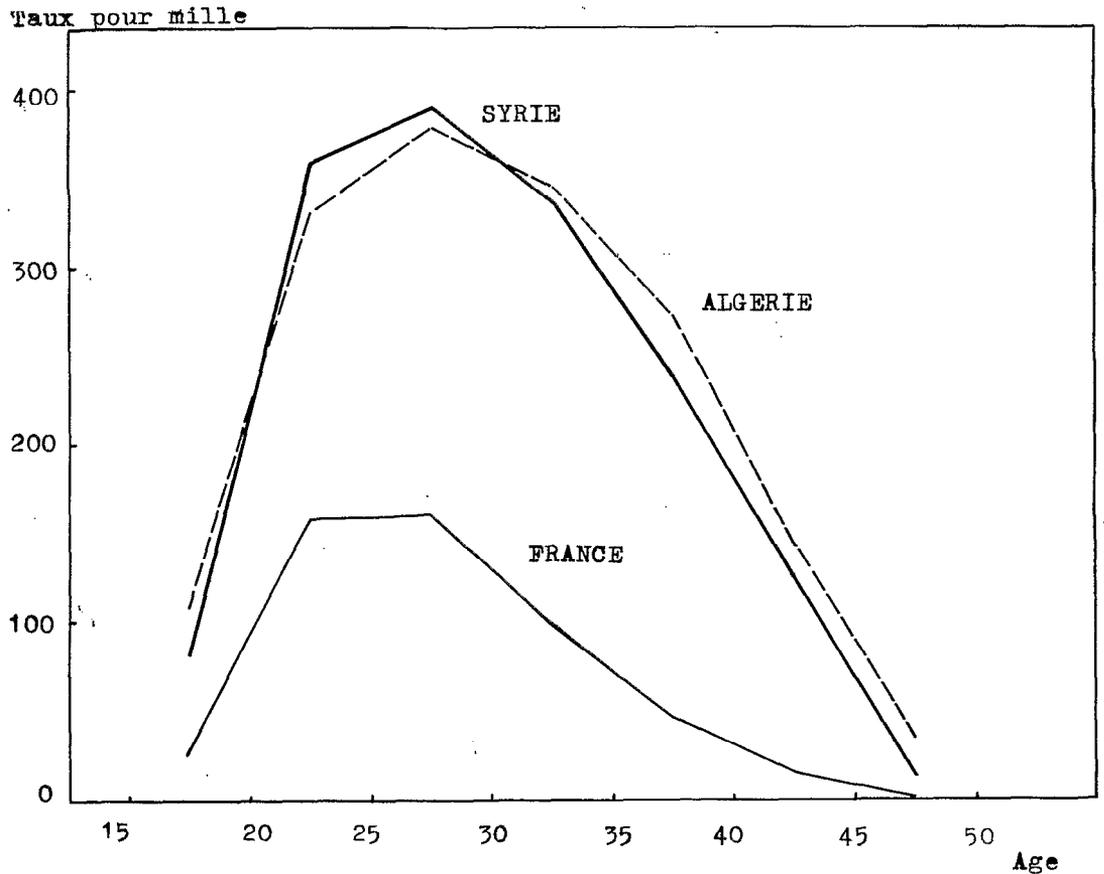


Figure 19. - Taux de fécondité générale selon l'âge de la mère en Syrie, Algérie et France - 1970.

La hausse particulièrement prononcée de la fécondité, du premier groupe d'âges au second, s'explique d'abord par la forte proportion de femmes célibataires à 15, 16 ans... qui pèse sur le niveau du taux de ce groupe d'âges... Par la suite, du fait de la nuptialité précoce, le nombre de femmes célibataires diminue, et le nombre de naissances dans le second groupe d'âges augmente.

D'autre part, si entre 15 - 19 ans, le taux de fécondité est moins fort que les taux suivants, c'est aussi à cause de la moindre fécondabilité des femmes, mariées très jeunes, et dont la maturation physiologique n'est pas achevée.

La fécondité générale en Syrie est très élevée entre 20 et 30 ans. Elle atteint son maximum entre 25 et 29 ans : les taux dépassent 360 ‰ .

A partir de 30 ans, la fécondité générale amorce une baisse, d'abord lente, puis rapide jusqu'à 50 ans. Cette baisse s'explique par le poids des femmes veuves qui augmente après 30 ans, ces veuves sont soustraites désormais au risque de la fécondité : leur pourcentage passe de 1,82 ‰ à 30 - 34 ans, à 10,71 ‰ à 45 - 49 ans. Mais le facteur déterminant, qui provoque effectivement la baisse des taux, c'est la diminution de la fécondabilité des femmes avec l'âge... et peut-être aussi une augmentation de la mortalité intra-utérine.

Le schéma que nous venons de tracer de la variation de la fécondité avec l'âge des femmes, ne nous permet pas de déceler des pratiques de limitation des naissances chez les femmes syriennes, malgré l'atténuation de la convexité après 30 ans, que nous observons sur la courbe. Peut-être la stérilité touche-t-elle plus tôt les femmes en Syrie qu'en Algérie.

B - Influence de divers facteurs socio-économiques sur la fécondité des femmes en Syrie

1. Facteurs socio-psychologiques

Il s'agit de l'ensemble des croyances, attitudes et motivations, qui influencent le couple dans son comportement vis-à-vis de la fécondité.

Les habitants de la Syrie, dans leur grande majorité, se comportent encore en "homo religiosus"... or, "l'éthique musulmane semble contenir explicitement des enseignements qui résistent à l'influence des conceptions malthusiennes" (1). L'idée d'une contrainte morale, d'une continence, avant et pendant le mariage, est étrangère à l'esprit de l'Islam. Et la religion chrétienne, religion de 8 ‰ de la population, n'est pas moins nataliste.

Le Syrien a "le culte du nombre" qui confère à la famille une sorte de puissance.

(1) M. SEKLANI, "La fécondité dans les Pays Arabes : données numériques, attitudes, et comportements", op. cit., p. 836.

Il cherche à en multiplier les membres, à étendre la parenté... ceci lui constituant un gage de sécurité. Il est convaincu qu'après la naissance de chaque enfant Dieu lui attribuera les ressources nécessaires pour l'élever. Il a une forte tendance à croire au fatalisme... c'est pourquoi le sens de la prévision est encore faible chez lui... "Prévoir le nombre d'enfants à avoir c'est empiéter sur le domaine de l'Omniscient" (1).

Comme le premier but du mariage est la procréation, la stérilité de la femme en Syrie, est considérée comme une honte par la famille... elle constitue même une raison indiscutable au divorce. La crainte du divorce pousse d'ailleurs la femme, parfois, à avoir un grand nombre d'enfants, afin de fortifier ses liens avec son mari. D'autre part, on attache beaucoup d'importance en Orient à la virilité masculine... et les hommes se croient tenus d'avoir des rapports sexuels fréquents avec leur femme.

Le caractère licite de la restriction volontaire des naissances est reconnu selon la théorie la plus pure de l'Islam (2)... mais la pratique contraceptive n'est pas recommandée. L'avortement est considéré comme un homicide, et il est puni en Syrie. L'allaitement, par contre, n'entraîne aucun interdit sexuel, ce qui provoque de fréquentes naissances, car beaucoup de femmes croient que la conception est impossible pendant cette période.

Voilà de nombreuses raisons qui nous font penser que la fécondité "naturelle" de la Syrie est liée, en grande partie, à sa société traditionnelle. Mais la fécondité est aussi liée à la prépondérance de la population rurale, à la faible infrastructure sociale et sanitaire du pays. Accroître le nombre de ses enfants (mâles surtout) est une façon de multiplier la main-d'oeuvre gratuite... Et mettre au monde des garçons est le meilleur investissement pour les parents, dans toutes les catégories sociales d'ailleurs. Les enfants constituent une sorte d'épargne, d'assurance-vieillesse... dans un pays où le système de la sécurité sociale et de retraite n'englobe encore qu'une minorité de personnes.

La fécondité élevée de la Syrie est sans doute influencée par la forte mortalité des enfants en bas âge, que l'on tente de remplacer... mais aussi par la précocité et l'intensité de la nuptialité.

(1) M. SEKLANI, "La fécondité dans les Pays Arabes..." *ibid.*, p. 840.

(2) G.H. BOUSQUET, "L'Islam et la limitation volontaire des naissances", Population, n° 1, 1950, p. 121-128.

Enfin, l'inexistence d'une politique de planification familiale en Syrie, et certaines mesures d'encouragement de la natalité de la part du Gouvernement (distribution de médailles aux couples ayant plus de dix enfants à charge, octroi d'allocations et de réductions diverses aux familles nombreuses d'ouvriers et fonctionnaires de l'Etat, interdiction officielle de toute propagande et utilisation de contraceptifs...) confortent le niveau de la fécondité actuel de la Syrie.

2. Différence entre ville et campagne

La population des villes a été modifiée, nous l'avons constaté, par la présence d'une population de jeunes adultes, en âge de procréation, venus des zones rurales. Pour cette raison la comparaison entre population urbaine et population rurale n'est sans doute pas très efficace pour mettre en évidence la réelle différence de la fécondité de ces deux strates.

TABLEAU 78 - FECONDITE GENERALE ET TAUX DE NATALITE
VILLE ET CAMPAGNE - 1970 (1)

	Taux brut de natalité (‰) (* *)	Nombre moyen d'enfants par femme
Damas *	48	6,7
Alep	49	7,3
Autres villes	47	7,4
Population urbaine	48	7,0
Population rurale	51	7,9
* Ne tient compte que des femmes syriennes.		
* * Obtenus après ajustement de la structure par âge de la population		
(1) Source : Regional Office for Education in the Arab States, UNESCO, " <u>Population dynamics...</u> ", op. cit. p. 17.		

Ce tableau montre que le niveau de la fécondité générale des femmes "urbaines" est peu différent de celui des femmes "rurales", la ville de Damas accusant le niveau le

plus bas. Cependant, la Fig. 20, où sont représentés les taux de fécondité par âge de chacune des sous-population, fait apparaître plus de différences : non seulement les femmes rurales ont plus d'enfants à tous les âges, mais leurs naissances sont étalées sur toute la période de leur vie féconde. Par contre, les naissances semblent légèrement concentrées aux premiers âges de la fécondité chez les femmes urbaines. Ceci est le signe d'un début de contraception dans les villes.

Taux de fécondité

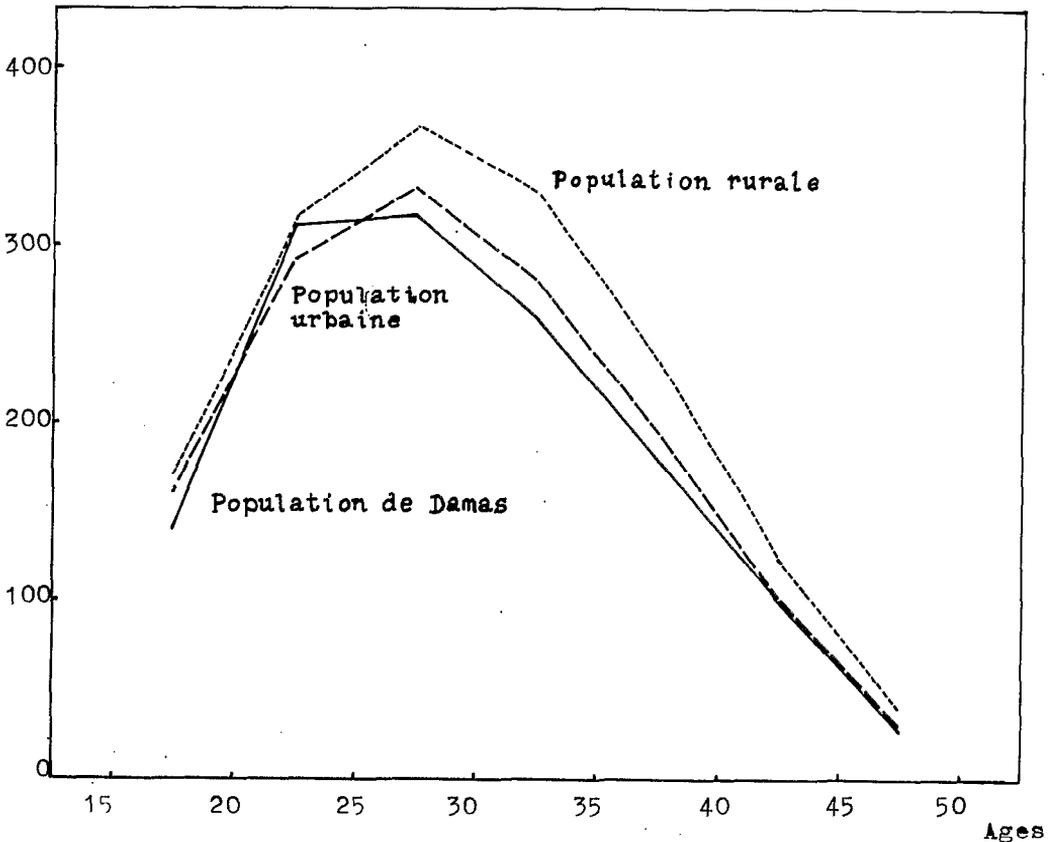


Figure 20. - Taux de fécondité générale par âge dans les différentes strates d'habitat.

3. Influence du niveau de l'instruction sur la fécondité

La différence dans le niveau de l'instruction des femmes semble être un facteur primordial, qui crée des distinctions dans le niveau de fécondité des femmes.

TABLEAU 79 - NOMBRE D'ENFANTS NES VIVANTS PAR FEMME DEJA MARIEE,
SELON LE DEGRE D'INSTRUCTION - 1970

Age	Illétrée	Sait lire, écrire Certif. primaire	Cycle complé- ment. technique	Secondaire Université
< 15	0,11	0,07	-	-
15 - 19	0,76	0,76	0,50	0,26
20 - 24	2,16	2,18	1,33	0,82
25 - 29	3,88	3,77	2,34	1,60
30 - 34	5,58	5,06	3,38	2,43
35 - 39	6,98	5,93	3,90	3,00
40 - 44	7,75	6,47	5,74	3,53
45 - 49	8,11	6,52	4,12	3,45

Le tableau qui précède met en relief le rôle déterminant de l'instruction chez la femme. On avait constaté déjà l'influence de l'instruction sur l'élévation de l'âge au mariage... la différence de fécondité s'explique donc, en partie, par une moindre durée totale du mariage. Cependant, les fortes variations de la descendance finale nous indiquent clairement l'existence d'une certaine limitation des naissances. Elle apparaît déjà chez les femmes sachant lire et écrire, un peu tardivement, il est vrai. Mais la différenciation apparaît, pour les femmes du niveau du complémentaire et du niveau secondaire et supérieur, dès l'âge de 20 - 24 ans. Il est probable que ces femmes pratiquent assez tôt la contraception.

Parmi les facteurs socio-économiques, nous ne pouvons malheureusement envisager le problème de l'activité économique des femmes, car les données disponibles mettent en rapport un nombre global de femmes, selon leur activité, et le nombre de leurs enfants. Ce classement ne tient donc pas compte de la structure par âge des femmes. Le calcul d'un nombre moyen d'enfants par femme donnerait des résultats erronés, car la composition par âge de ces dernières, dans les différentes catégories professionnelles, n'est pas semblable.

C - Evolution future de la fécondité en Syrie

Avant de parler de l'avenir, il est bon d'examiner l'évolution récente de la fécondité. Un fait d'importance a été relevé par Y. COURBAGE et Ph. FARGUES à propos de la population de Syrie (1). Ayant calculé des probabilités d'agrandissement de la descendance des femmes syriennes nées vers 1925, 1915... 1885, ils ont remarqué que chaque probabilité décroissait lorsque l'âge de la femme augmentait... C'est-à-dire lorsque l'on passait des générations les plus récentes aux générations plus anciennes. Eliminant l'effet des omissions de naissances vivantes, ils ont constaté qu'une hausse de la fécondité était intervenue en Syrie, en l'espace de quarante générations, hausse de l'ordre de 0,7 enfant par femme. Ce phénomène est très important dans un pays comme la Syrie où la fécondité est déjà élevée (2)... et on est tenu de ne pas l'écartier quand on veut préjuger de l'avenir.

S'inscrivant dans une hausse, la fécondité syrienne peut maintenir encore sa tendance pour un certain temps. L'amélioration des conditions sanitaires, l'extension de l'infrastructure médicale et hospitalière, notamment dans les zones rurales... préconisent de ce maintien : diminution de la stérilité, de la mortinatalité ou de la mortalité intra-utérine... diminution de la mortalité des époux, donc du veuvage des femmes en cours de vie féconde...

La transformation de certaines coutumes sociales (réduction de l'allaitement, par exemple), ou l'amélioration des conditions de vie de certaines catégories de la population (la sédentarisation des nomades notamment)... tendraient à renforcer la tendance actuelle de la fécondité.

Cependant, le recul de l'âge au mariage, l'extension de l'instruction, une plus grande participation des femmes à l'activité économique rémunérée, et l'urbanisation accélérée... peuvent jouer dans le sens contraire, provoquant une baisse de la fécondité.

(1) Y. COURBAGE et Ph. FARGUES, "La population des Pays Arabes d'Orient", op. cit., p. 1128-29.

(2) Un phénomène similaire a été observé en Algérie.

On sait d'autre part, que le niveau de la fécondité s'adapte peu à peu à la diminution de la mortalité. Mais quel est le seuil que ce phénomène devrait atteindre pour que son recul soit perçu ? L'observation de la situation dans certains pays du monde n'aboutit pas, pour le moment, à établir une influence certaine de la mortalité infantile et celle des enfants, par exemple, sur la fécondité (1). Un recul de la mortalité infantile et des enfants ne semble pas d'ailleurs une condition nécessaire à un déclin de la fécondité : le niveau de mortalité infantile auquel correspond le début de la baisse de la fécondité, varie d'un pays à l'autre.

Si le jeu des lois naturelles ne nous permet pas de préjuger de ce que sera la tendance future de la fécondité en Syrie, on pourrait se demander si une politique de planification des naissances, imposée par l'Etat, venant à intervenir, elle provoquerait une baisse dans le niveau de la fécondité, même à court terme ? Mais quelles sont les intentions des pouvoirs publics à ce sujet ?

D - Attitude de l'Etat face à la régulation des naissances

Jusqu'à là, l'accroissement naturel de la population n'a guère constitué un sujet de préoccupation en Syrie. Il faut dire qu'on ignorait jusqu'au recensement de 1970, l'importance du croît démographique de la population.

Après 1970, les résultats de ce recensement ont révélé l'importance de la proportion des jeunes, la charge qu'ils représentaient pour une population active insuffisamment nombreuse. Certains spécialistes ont alors fait appel à une politique de planning familial, à l'annulation de certaines mesures restrictives concernant l'utilisation des contraceptifs ou tout autre moyen de prévenir les naissances.

Cependant les Gouvernants refusent l'imposition d'une politique impérative de planification familiale, et pensent susciter une restriction spontanée des naissances en favorisant le développement économique du pays, en améliorant le niveau de vie, de santé, et d'instruction...de la population.

Toutefois, un Haut Comité National a été constitué, formé par des spécialistes

(1) "Seminar on infant mortality in relation to the level of fertility", Bangkok, May 1975, p. 281.

représentant la Commission de Planification de l'Etat, le Bureau Central de Statistique, la Fédération Nationale des Femmes, le Ministère des Affaires Sociales et du Travail... afin d'étudier les possibilités de mise au point d'une politique d'orientation familiale.

D'autre part, le "International Planning Parenthood Federation", qui a déjà des activités dans les pays arabes (1), fut admis à s'établir officiellement en Syrie, par décret du Ministère du Travail et des Affaires Sociales, en juin 1974. Cet organisme, dont le but est d'aider les couples à planifier leur famille, s'est implanté dans les trois villes de Damas, d'Alep et de Lattaquié. Le fonctionnement des Centres de consultation vient de débiter, dans la ville de Damas.

Des efforts ont donc été entrepris pour pallier la forte fécondité en Syrie. Il faut savoir maintenant si la population va accepter la planification familiale, adopter les moyens de régulation des naissances mis à sa disposition ? Si l'on en croit les résultats d'une enquête menée auprès de 1 112 femmes à Bagdad sur leur attitude à l'égard du planning familial (2), une baisse importante de la natalité n'est pas à prévoir dans les dix années qui viennent. En effet, la moitié des femmes interviewées ont carrément exprimé leur opposition à la régulation des naissances.

Seulement, dans les décennies à venir, à cause de la baisse des taux de mortalité, la population de la Syrie va croître rapidement, en particulier dans les villes... une limitation des naissances spontanée va s'instaurer, au moins dans celles-ci... non pas à cause de l'amélioration des conditions de vie, mais à cause de la densité, de la lutte pour se procurer une situation... celle-ci provoquant une division du travail et une individualisation correspondante de la population : et plus l'individualisme s'impose, moins la famille est nombreuse.

(1) L'I.P.P.F. a participé à un Congrès Islamique sur la planification de la famille qui s'est tenu à Rabat, du 24 au 29 déc. 1971. Les communications et résultats du Congrès ont été publiés, en arabe, sous le titre : "Islam et Planning familial", édité à Beyrouth par le Bureau Régional de l'I.P.P.F. du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord.

(2) F. GHALI et F. GADALLA, "Caractéristiques de la fécondité, connaissances, attitudes et pratiques du planning familial à Bagdad, Irak". Dans Etudes de Planning Familial, Population Council, New York, vol. 4, n° 6, Déc. 73, p. 259.

*L'ACCROISSEMENT DEMOGRAPHIQUE DE LA POPULATION.
PERSPECTIVES*

L'effectif total de la population de Syrie, en 1960, était de 4 565 121 habitants, Bédouins nomades et étrangers inclus... Dix ans après, en 1970, cet effectif était parvenu à 6 304 685 habitants. L'accroissement absolu de la population, soit 1 739 564 personnes, représente un accroissement relatif de 38 %, en dix années, soit un taux annuel moyen d'accroissement intercensitaire de l'ordre de 3,3 %.

Sachant que le mouvement d'immigration est pratiquement nul entre 1960 et 1970, que le nombre d'étrangers est faible parmi la population autochtone (voir Avant-propos, p. 10)... et considérant que les 155 723 palestiniens demeurant en Syrie, ont un comportement démographique semblable à celui des Syriens... nous pouvons noter déjà l'importance de l'accroissement de la population syrienne dans la dernière décennie.

Nous avons mentionné en parlant de l'urbanisation (p. 72) que l'accroissement de la population était inégal selon les strates de l'habitat. Mais l'accroissement relativement plus faible de la population rurale est dû, en grande partie, à l'exode des ruraux vers les villes. Quant au taux d'accroissement dans ces dernières, s'il a atteint 4,4 % pour la période intercensitaire, c'est à cause de la présence en ville de ces immigrés, dont la jeunesse contribue à augmenter l'accroissement.

I - L'ACCROISSEMENT NATUREL DE LA POPULATION

Un taux d'accroissement intercensitaire ne reflète pas nécessairement l'accroissement naturel d'une population... Ce dernier mouvement pouvant être supérieur au premier, dans le cas où la population concernée est sujette à l'émigration...ou, au contraire, inférieur, si le pays est ouvert à l'immigration. Dans le cas de la Syrie, l'accroissement naturel peut être supérieur à l'accroissement intercensitaire à cause de la présence d'une émigration que l'on a déjà signalée. Ou bien, les deux taux pourraient être

égaux, si on considère que l'exhaustivité du recensement de 1960 est moins totale, par rapport à celle du recensement de 1970. Dans les deux cas, on constate que la Syrie expérimente de nos jours un taux d'accroissement naturel des plus élevés dans le monde. Seuls, certains pays arabes accusent actuellement des taux du même ordre (tableau 80). Et dans les autres pays du monde, un accroissement aussi élevé est rare.

TABLEAU 80 - TAUX D'ACCROISSEMENT NATUREL DE CERTAINS PAYS ARABES OU AUTRES
POUR LA PERIODE 1963 - 71 (p. 100)

Algérie	3,5	Mexique	3,2
Egypte	2,5	France	0,9
Irak	3,2		
Jordanie	3,4		
Liban	2,9		
Syrie	3,3		

Source : Annuaire Démographique des Nations-Unies, Année 1971.

1. Evolution récente de l'accroissement naturel en Syrie

L'accroissement naturel d'une population pour une période donnée, se mesure par l'excédent des naissances sur les décès. Cet accroissement s'obtient, quand on n'a pas de données sur le mouvement des naissances et décès, à partir des effectifs de la population aux dates limitant la période (1), en tenant compte, bien sûr, des perturbations apportées par des phénomènes, telle l'émigration ou l'immigration. Mais pour obtenir l'accroissement à une date donnée, on fait la différence entre les taux bruts de mortalité et natalité, à cette date.

(1) Pour obtenir le taux d'accroissement intercensitaire en Syrie, nous avons appliqué la formule suivante :

$$\log (1 + r) = \frac{\log P_2 - \log P_1}{t}$$

P_1 et P_2 étant les effectifs de la population en 1960 et 1970 respectivement,

t étant le nombre d'années qui sépare les deux dénombrements,

r étant le taux d'accroissement intercensitaire.

A partir des effectifs de la population syrienne (exclusivement), connus pour 1938, 1947, 1960 et 1970, on peut déterminer le mouvement général de l'accroissement naturel, les trente dernières années. Et en faisant intervenir les taux de natalité et de mortalité estimés pour 1960 et 1970, on peut déduire le taux d'accroissement à chacune de ces dates (tableau 81).

TABLEAU 81 - TAUX D'ACCROISSEMENT NATUREL (p. 100) DE LA POPULATION SYRIENNE*

Taux d'accroissement naturel	Date du dénombrement				
	1938 - 1947 **	1947 - 1960	1960	1960 - 1970	1970
Accroissement pour la période	2,2	2,5		3,3	
Accroissement aux dates			2,7		3,5
<p>* Dans les totaux de 1938, 1947, nous n'avons pas tenu compte de la population bédouine. Pour l'accroissement 1947 - 1960, nous avons exclu de la population totale de 1960, la population bédouine. ** L'effectif de 1938 est issu d'une évaluation faite par le Bureau Central de Statistique. Source : "Statistical Abstract", Année 1973</p>					

Nous remarquons l'augmentation des taux d'accroissement naturel d'une décennie à l'autre, et de 1960 à 1970, due, surtout, à la baisse de la mortalité. Cette augmentation, qui a déterminé l'accroissement de l'effectif total de la population, a une répercussion capitale sur la structure par âge : elle en modifie la composition en élevant la proportion des jeunes de moins de 15 ans. C'est ce que nous avons déjà constaté (p. 180) en étudiant la distribution par âge et sexe de la population syrienne.

2. Evolution future de l'accroissement naturel

L'évolution future de l'accroissement naturel de la population, dépend des hypothèses que nous allons faire sur l'évolution de la mortalité, de la fécondité et de l'émigration en Syrie. On peut préjuger, à la rigueur, de la tendance des deux premiers phénomènes, en tenant compte de leur évolution passée, et en faisant part des efforts

déployés en Syrie pour promouvoir le développement social et économique du pays. Mais il est impossible de prévoir quel sera le rythme de l'émigration à l'avenir. L'évolution politique du Proche-Orient a une incidence telle sur ce mouvement, que sa tendance pourrait se renverser complètement après les événements qui se sont déroulés au Liban. Nous considérerons donc dans nos hypothèses, que l'importance de l'émigration en Syrie, est négligeable.

- Hypothèses sur l'évolution de la mortalité

Ne disposant d'aucune série chronologique d'indices qui nous permette de prévoir le rythme de la baisse future de la mortalité en Syrie, conformément à son déclin récent, on est tenu à recourir à des méthodes indirectes.

Certaines hypothèses ont déjà été proposées pour préjuger de cette évolution. N. KHOURY (1) a employé pour la déterminer une méthode statistique qui consiste à ajuster les espérances de vie à la naissance, évaluées pour chaque sexe, en 1960 et 1970, à une courbe de croissance logistique, à partir de laquelle il a pu déduire les valeurs futures de e_0 . L'équation de la courbe citée est la suivante :

$$P(t) = (Ce^{-rt} + K/r)^{-1}$$

r étant le taux de croissance instantané,
 e l'espérance de vie à la naissance,
 C et K des valeurs constantes.

Nous trouvons, pour notre part, la méthode employée par Mr. KHOURY, un peu théorique.

L'Office Régional pour l'Education de l'UNESCO (2) a fait l'hypothèse que la mortalité syrienne, estimée comme étant en 1970 du niveau 16, modèle Sud, des Tables de Coale et Demeny, connaîtra dans le futur proche une baisse progressive équivalent à un niveau tous les cinq ans. A ce rythme-là, pour la période 1995 - 2000, la mortalité en Syrie atteindrait le niveau n° 22.

(1) N. KHOURY, "Les aspects démographiques de la croissance économique en Syrie", Thèse pour le doctorat de 3e Cycle, Paris, Octobre 1975, p. 144-45.

(2) "Population dynamics...", op. cit. p. 53.

Cette baisse rapide de la mortalité en Syrie, nous paraît un peu optimiste.

Nous avons préféré, pour notre part, nous laisser guider par l'exemple concret d'un pays, où la baisse de la mortalité s'est faite en avance sur la Syrie. Nous avons choisi l'exemple du Portugal, et cela pour de multiples raisons. Ce pays, méditerranéen en partie, est situé, sur le plan démographique, dans une position mitoyenne entre les pays développés malthusiens, à mortalité très basse, et les pays dont les composantes démographiques sont encore régies par les lois naturelles. Vers 1950, son taux de mortalité infantile (116 ‰) n'était pas loin du même taux, prévalant actuellement en Syrie. Et il n'est pas impossible qu'une évolution future de la mortalité en Syrie, augmente l'écart (faible actuellement) entre l'espérance de vie à la naissance du sexe masculin, et l'espérance de vie à la naissance du sexe féminin. La prolongation de la vie moyenne des femmes se réaliserait grâce à l'élimination partielle de leur surmortalité aux âges de la maternité, et à cause de l'amélioration des conditions de santé des nouveau-nés de sexe féminin, dont on a suggéré la surmortalité.

Si nous pensons appliquer le rythme de baisse de la mortalité au Portugal, depuis 1950, à l'évolution future de la mortalité en Syrie, à partir de 1975 (1), nous utiliserons, par contre, pour le calcul des projections les tables de survie de Coale et Demeny, de modèle Sud (2) afin d'écarter toute influence spécifique. Mais l'utilisation de ces modèles de mortalité ne nous éloigne pas de notre choix initial, puisque les tables de survie de modèle "sud" ont été établies à partir des données de l'Espagne et du Portugal. Nous obtiendrons nos quotients perspectifs par interpolation entre les quotients des tables respectives citées.

(1) Pour la période 1970-75, nous gardons les valeurs de l'espérance de vie à la naissance, estimées pour 1970. Nous avons déjà fait remarquer (p. 216) qu'elles sont probablement sur-estimées pour l'année en question.

(2) COALE et DEMENY, "Regional model life and tables, and stable populations", op. cit.

TABLEAU 82 - HYPOTHESES SUR L'EVOLUTION FUTURE DE LA MORTALITE EN SYRIEESPERANCE DE VIE A LA NAISSANCE(e₀ en années)

période sexe		espérance de vie à la naissance					
		1970 - 75	1975 - 80	1980 - 85	1985 - 90	1990 - 95	1995 - 2000
Sexe féminin	1)	56,3	58,6	60,7	62,7	64,4	66,0
	2)	60,0	62,5	65,0	67,5	70,0	72,5
	3)	57,5	61,4	63,9	66,4	69,3	71,0
Sexe masculin	1)	53,0	55,2	57,2	59,0	60,8	62,4
	2)	56,3	58,6	61,2	63,7	66,1	68,5
	3)	54,1	56,3	58,6	60,9	63,3	65,3

Hypothèse 1. - Faites par N. KHOURY, op. cit.
Hypothèses 2. - Faites par le Regional Office for Education, UNESCO, op. cit.
Hypothèses 3. - Proposées par nous .

- Hypothèses sur l'évolution de la fécondité

Etant donné la prise de conscience récente des problèmes qu'engendre la forte fécondité en Syrie... et parce qu'une certaine ambiguïté se dégage de la politique officielle adoptée par le Gouvernement : mesures favorisant la natalité, d'une part (p. 248), et admission de la nécessité d'une planification familiale, d'autre part (p. 253)... nous ne pouvons prévoir une baisse substantielle du niveau de la fécondité, dans un proche avenir. Nous ferons donc l'hypothèse, dans le meilleur des cas, que la fécondité a diminué de 5 %, tous les cinq ans depuis 1970, et qu'elle continuera à baisser selon ce rythme jusqu'à 1980. A partir de 1980, elle déclinera de 10 % tous les cinq ans (tableau 83), jusqu'à l'an 2000 (1)

(1) Nous avons supposé que la baisse de la fécondité était égale en valeur relative, dans chaque groupe d'âges. Dans la réalité la baisse porte surtout sur les âges supérieurs à 30 ans. Notre choix de cette hypothèse est motivé par la simplicité du mode de calcul.

Nous adoptons le même mode de calcul dans les deux autres tableaux, n° 84 et n° 85.

TABLEAU 83 - HYPOTHESES SUR L'EVOLUTION DE LA FECONDITE EN SYRIE

(VARIANTE MOYENNE) (1)

Groupe d'âge	1970- 1975	1975- 1980	1980- 1985	1985- 1990	1990- 1995	1995- 2000
15 - 19	79	75	67	60	54	49
20 - 24	339	322	290	261	235	212
25 - 29	370	352	317	285	257	231
30 - 34	318	302	272	245	221	199
35 - 39	242	230	207	186	167	150
40 - 44	117	111	100	90	81	73
45 - 49	11	10	9	8	7	6
Somme des taux	1 476	1 402	1 262	1 135	1 022	920

(1) Nous partons de la série des taux de fécondité adoptée par le Bureau Central de Statistique syrien pour 1970.

Dans une seconde hypothèse (tableau 84), nous supposons que la fécondité générale en Syrie restera constante jusqu'en 1980, qu'elle déclinera de 5 % tous les cinq ans jusqu'à 1990, et qu'enfin elle reculera de 10 % jusqu'à l'an 2000.

TABLEAU 84 - HYPOTHESES SUR L'EVOLUTION DE LA FECONDITE EN SYRIE

(VARIANTE FORTE)

Groupe d'âge	1970- 1975	1975- 1980	1980- 1985	1985- 1990	1990- 1995	1995- 2000
15 - 19	83	83	79	75	67	60
20 - 24	357	357	339	322	290	261
25 - 29	389	389	370	352	317	285
30 - 34	335	335	318	302	272	245
35 - 39	236	236	242	230	207	186
40 - 44	123	123	117	111	100	90
45 - 49	12	12	11	10	9	8
Somme des taux	1 535	1 535	1 476	1 402	1 262	1 135

Enfin, s'inspirant de l'exemple de certains pays en voie de développement, dont la fécondité a baissé très vite, nous ferons une troisième hypothèse, celle d'une baisse assez rapide de la fécondité en Syrie. Dans ce cas, les taux de fécondité déclineront de 10 % par an, à partir de 1975 et jusqu'à l'an 1985 (tableau 85). Entre 1970 - 75, la diminution ne serait que de 5 %. Mais après 1985, le niveau de la fécondité baisserait de 15 % tous les ans.

TABLEAU 85 - HYPOTHESES SUR L'EVOLUTION DE LA FECONDITE EN SYRIE
(VARIANTE FAIBLE)

Groupe d'âge	1970-1975	1975-1980	1980-1985	1985-1990	1990-1995	1995-2000
15 - 19	79	71	64	54	46	39
20 - 24	339	305	275	234	199	169
25 - 29	370	333	300	255	217	184
30 - 34	318	286	257	219	186	158
35 - 39	242	218	196	167	142	121
40 - 44	117	105	95	81	69	59
45 - 49	11	10	9	8	7	6
Somme des taux	1 476	1 338	1 196	1 018	866	736

Pour résumer nos hypothèses sur l'évolution future de la fécondité en Syrie, nous avons calculé les Taux Bruts de Reproduction, selon les différentes modalités de baisse supposée.

TABLEAU 86 - INDICE SYNTHETIQUE DE L'EVOLUTION FUTURE DE LA FECONDITE :
LE TAUX BRUT DE REPRODUCTION

	1970-75	1975-80	1980-85	1985-90	1990-95	1995-2000
Variante haute	3,7	3,7	3,6	3,4	3,1	2,8
Variante moyenne	3,6	3,4	3,1	2,8	2,5	2,2
Variante faible	3,6	3,3	2,9	2,5	2,1	1,8

II - REDRESSEMENT DE LA STRUCTURE PAR ÂGE DE LA POPULATION FÉMININE

Ayant établi nos hypothèses sur l'évolution future des composantes démographiques en Syrie, et en vue d'entreprendre les calculs pour les projections démographiques, nous voulons redresser auparavant la distribution par âge de la population en 1970, dont nous avons constaté (chapitre 1, Troisième partie) les distorsions.

1. Lissage de la répartition par âge des deux sexes

Nous commencerons par éliminer certaines erreurs dues aux mauvaises déclarations d'âge. Pour cela, nous avons employé une méthode d'ajustement statistique sélectionnée par les Nations-Unies, parmi un grand nombre de formules compliquées. C'est la méthode d'ajustement par la moyenne mobile pondérée (1), qui s'applique aux données regroupées par tranches d'âges quinquennales.

La méthode n'est utilisable que dans l'intervalle 10 - 74 ans... et comme elle est déduite d'un ajustement par une parabole, après arrondissement des coefficients, ses résultats n'aboutissent qu'à faire disparaître les effets des attractions préférentielles pour les différents âges.

Concernant les 5 - 9 ans, nous avons pensé corriger "l'effet de bordure" exercé sur ce groupe d'âges par l'attraction des âges 5 et 10 ans, selon la formule suivante :

$$\text{Groupe 5-9 ans} = \frac{1}{2} n_5 + n_6 + n_7 + n_8 + n_9 + \frac{1}{2} n_{10}$$

n étant l'effectif par année d'âge.

(1) Pour le détail de la méthode, voir INED, INSEE, ORSTOM, "Ajustement des données imparfaites", op. cit., p. 25.

La formule d'ajustement utilisée est la suivante :

$$S' = 1/16 (-S_{-2} + 4S_{-1} + 10S + 4S_1 - S_2)$$

S étant l'effectif à corriger

S_{-2} et S_{-1} les deux groupes d'âges précédant cet effectif

S_1 et S_2 les deux groupes d'âges consécutifs à cet effectif

S' l'effectif résultant de la correction

Ci-dessous (tableau 88), la nouvelle répartition par groupes d'âges, obtenue après lissage des effectifs et ajustement de ceux-ci conformément à l'effectif total initial.

TABLEAU 88 - REPARTITION PAR GROUPES D'AGES APRES AJUSTEMENT - 1970

Groupes d'âges	Hommes	%	Femmes	%	Rapport masculinité
0 - 4	616 877	19,08	577 456	18,80	106,8
5 - 9	547 043	16,92	504 967	16,44	108,3
10 - 14	441 966	13,67	403 298	13,13	109,6
15 - 19	318 461	9,85	296 714	9,66	107,3
20 - 24	231 814	7,17	223 918	7,29	103,5
25 - 29	175 881	5,44	183 987	5,99	95,6
30 - 34	156 484	4,84	168 629	5,49	92,8
35 - 39	156 159	4,83	155 423	5,06	100,5
40 - 44	138 700	4,29	127 470	4,15	108,8
45 - 49	107 986	3,34	97 062	3,16	111,2
50 - 54	79 212	2,45	73 103	2,38	108,3
55 - 59	64 985	2,01	61 739	2,01	105,2
60 - 64	58 519	1,81	58 974	1,92	99,2
65 - 69	48 173	1,49	49 452	1,61	97,4
70 - 74	37 827	1,17	37 166	1,21	101,8
75 +	53 023	1,64	52 217	1,70	101,5
Total	3 233 110	100,0	3 071 575	100,0	105,2

Si par cette méthode nous avons réussi à effacer, quelque peu, les anomalies dues au mauvais report des âges, le déficit issu du sous-dénombrement des femmes subsiste encore (voir Fig. 21). Une méthode graphique d'ajustement nous a permis de déterminer les effectifs des deux sexes, les plus touchés par le sous-dénombrement.

Nombre d'hommes pour 100 femmes

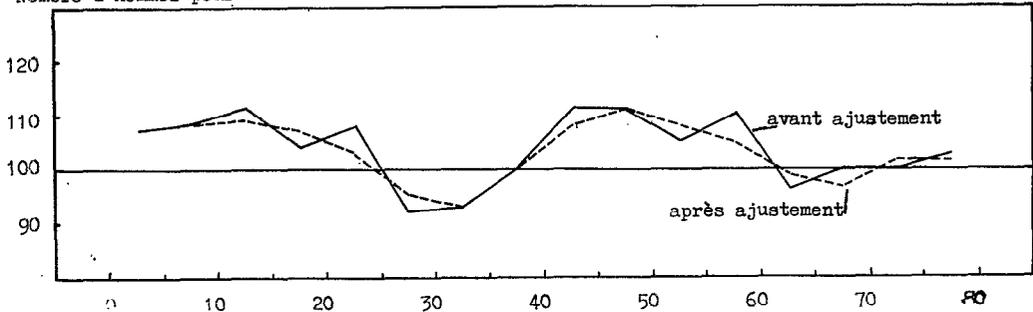


Figure 21. - Evolution des rapports de masculinité par groupe d'âges - recensement 1970.

Nous avons appliqué la méthode de Carrier et Farrag (1) aux données brutes du recensement de 1970, et elle nous en a révélé les perturbations de grande envergure (Fig. 22). Les courbes représentées nous montrent, en effet, que le nombre de femmes de 20 à 40 ans est particulièrement sous-estimé, et que la population masculine est déficitaire entre 25 et 44 ans. Ces résultats confirment ce que nous avons déjà constaté en étudiant la structure par âge et sexe de la population (chapitre 1, Troisième partie).

(1) Pour le détail de la méthode, voir INED, INSEE, ORSTOM, "Ajustement des données imparfaites", op. cit., p. 30.

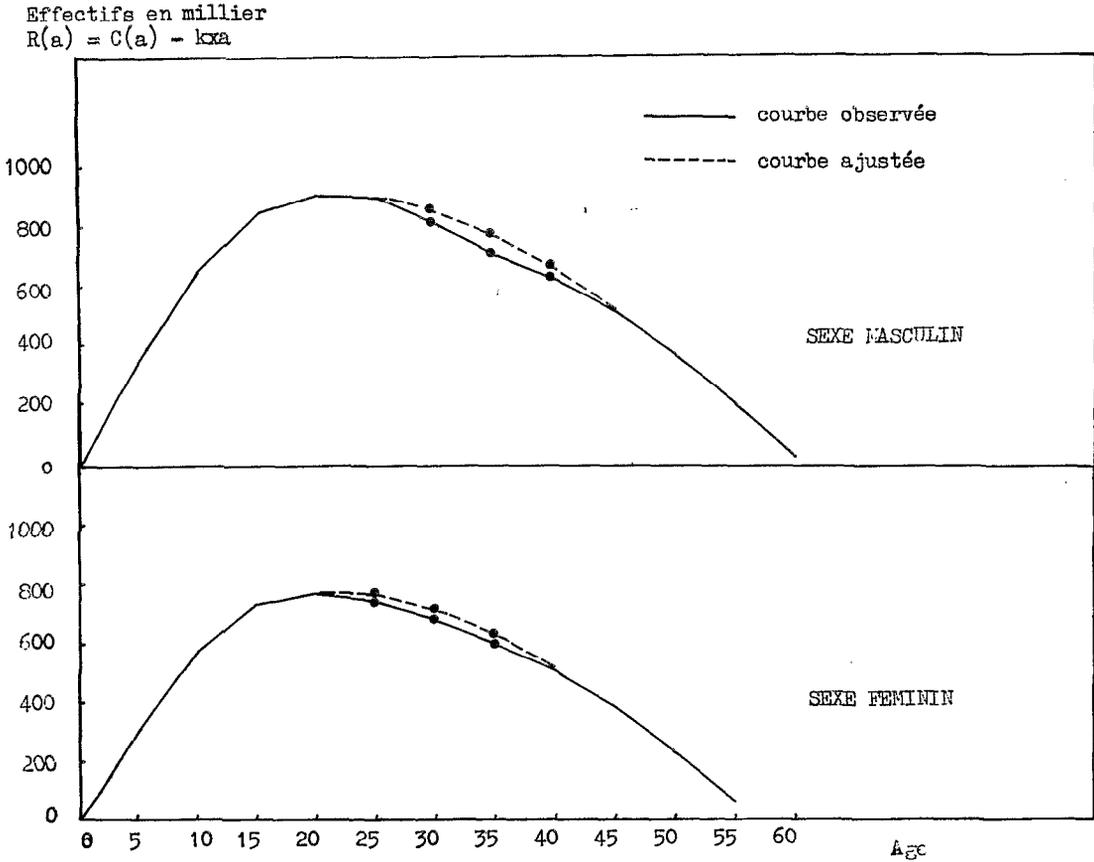


Figure 22. - Ajustement mécanique de la structure par âge - 1970
 Méthode de Carrier et Farrag.

La méthode de Carrier et Farrag, révélant les imperfections des données, n'apporte cependant qu'une correction toute relative des effectifs. Le redressement qu'elle permet vise, en effet, à compenser les perturbations par des transferts d'effectifs d'un groupe d'âge à l'autre, sans toutefois en modifier le total (tableau 89).

TABLEAU 89 - REDRESSEMENTS EFFECTUES SELON LA METHODE DE CARRIER ET FARRAG

Groupes d'âges subissant des déviations	<u>Sexe masculin</u>			<u>Sexe féminin</u>		
	Effectifs non-ajustés (en cent) A	Effectifs ajustés (en cent) B	Différence B - A	Effectifs non-ajustés (en cent) A	Effectifs ajustés (en cent) B	Différence B - A
20 - 24				2 219	2 398	+ 179
25 - 29	1 686	2 052	+ 366	1 830	1 950	+ 120
30 - 34	1 559	1 625	+ 66	1 667	1 650	- 17
35 - 39	1 584	1 380	- 204	1 590	1 308	- 282
40 - 44	1 384	1 156	- 228			

2. Evaluation de la sous-estimation de
la population féminine

Mesurer la sous-estimation de la population féminine n'est pas chose aisée, car on ne peut faire appel pour cela à une source de données autre que le recensement, pour faire des comparaisons. Il faut donc se contenter de faire des rapprochements internes.

Nous avons constaté que le recensement de la population urbaine avait été plus correct que celui du reste de la population. Et au sein de la population urbaine, le recensement dans la ville de Damas a été le mieux mené. En considérant la masculinité de la population urbaine entière, ou la masculinité de Damas, comme un indice comparatif, nous pourrions évaluer une sous-estimation, toute relative, de certains groupes d'âges féminins.

Cette méthode d'évaluation de la sous-estimation est loin de pouvoir nous donner une valeur exacte de celle-ci. La population urbaine elle-même souffre d'un sous-dénombrément (quoique moindre) de sa population féminine. La figure 23, qui représente la courbe de masculinité des urbains, après ajustement, ainsi que la courbe de masculinité théorique correspondant à un modèle de population dont la masculinité à la naissance

est de 105 (1), révèle bien une sous-estimation des enfants de sexe féminin et des femmes âgées. Nous ne pouvons porter de jugement sur le groupe d'âges allant de 15 à 49 ans, parce qu'il est perturbé par un mouvement migratoire différentiel des sexes, et nous l'excluons de nos comparaisons.

Nombre d'hommes pour 100 femmes

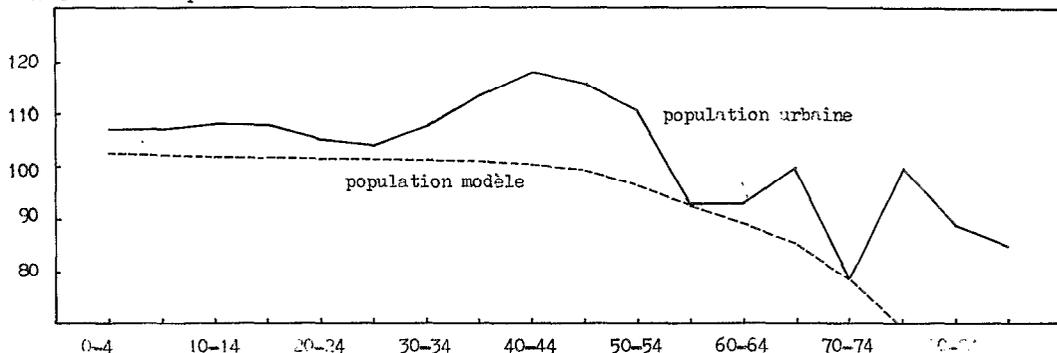


Figure 23. - Courbe de masculinité de la population urbaine ajustée - recensement 1970.

Seulement, évaluant la sous-estimation de la population entière par le rapport des sexes de la population urbaine, nous risquons que ce dernier soit influencé par une mortalité différentielle des sexes entre les strates urbaines et rurales... autrement dit que la mortalité féminine soit supérieure pour les ruraux. Dans ce cas, la sous-estimation des femmes urbaines serait compensée par leur mortalité inférieure; et la correction des effectifs féminins de la population totale, par le rapport de masculinité des urbains, serait un moyen efficace.

Pour effectuer nos calculs, nous avons utilisé les effectifs féminins corrigés, qui figurent au tableau 88. Et afin de sauvegarder l'homogénéité de la comparaison, nous avons ajusté, selon la même méthode (par la moyenne mobile pondérée, déjà citée) la distribution par âge de la population urbaine entière, et celle de la ville de Damas.

(1) Modèles de masculinité établis par la Commission Economique des N.U. pour l'Afrique. Source : INED, INSEE, CRSTOM, "Ajustement des données imparfaites", op. cit., p. 157.

- Evaluation de la sous-estimation des groupes 0 - 14 ans, 50 ans et au-delà, par la masculinité de la population urbaine

Nous avons corrigé les effectifs féminins, âgés de 0 - 14 ans, par la masculinité de la ville de Damas (tableau 90), et nous remarquons la faiblesse de l'indice de correction du groupe 0 - 4 ans. Pourtant, selon les observations faites dans de nombreux pays, ce groupe d'âges est en général, mal dénombré. Nos résultats étant très influencés par la méthode employée, nous tenterons ultérieurement de réviser cet indice par un autre moyen.

TABLEAU 90 - LA SOUS-ESTIMATION DU GROUPE AGE DE 0 - 14 ANS

Groupe d'âges	Rapport de masculinité		Effectifs féminins observés en 1970 après lissage	Effectifs féminins lissés et corrigés par le Rapport de masculin. de Damas	Degré de la sous-estimation
	Pop. entière	Damas			
0 - 4	106,5	106	577 456	581 900	0,76 %
5 - 9	108,3	105	504 967	520 950	3,07 %
10 -14	109,6	105	403 298	420 884	4,18 %

Nous avons essayé, d'autre part, d'envisager la correction de chaque effectif quinquennal situé au-delà de 50 ans, par la masculinité de la population urbaine (ou de la population de Damas) du groupe d'âges correspondant, mais nous avons abouti à des résultats très hétérogènes. Nous avons donc effectué la correction sur l'effectif global des groupes d'âges (tableau 91).

TABLEAU 91 - LA SOUS-ESTIMATION DES FEMMES AGEES DE PLUS DE 50 ANS

Rapport de masculinité		Effectif observé	Effectif corrigé	Sous-estimation
Pop. entière	Pop. urbaine			
107,1	97,3	332 651	351 102	5,25 %

- Révision de la sous-estimation des effectifs âgés de 0 - 4 et 5 - 9 ans

La méthode consiste à ramener ces effectifs observés en 1970 (après lissage), à cinq et dix ans en arrière, respectivement, sexes séparés, afin d'obtenir l'ensemble des naissances survenues entre 1960 et 1970. Pour effectuer cette rétro-projection, nous avons utilisé, d'une part, la table de survie correspondant à la table de mortalité adoptée par le Bureau Central de Statistique pour la Syrie (voir p. 217), et d'autre part, la table de survie algérienne issue des résultats de l'enquête démographique menée en 1969-70 (1).

Ayant obtenu le nombre de naissances supposées être survenues entre 1960 et 1970, sexes séparés, nous avons corrigé l'effectif des naissances féminines sur la base d'un rapport de masculinité égal à 105... puis avons projeté ces nouvelles naissances (toujours à l'aide des deux séries de probabilités de survie), en 1970. Par comparaison avec les effectifs observés à cette date, nous avons déduit le pourcentage de la sous-estimation (tableau 92).

TABLEAU 92 - EVALUATION DE LA SOUS-ESTIMATION PAR LA METHODE DE RETRO-PROJECTION

Groupes d'âges	Effectifs féminins observés après lissage	Effectifs féminins corrigés (table de survie syrienne) - A	Effectifs féminins corrigés (table de survie algérienne) - B	sous-estimation A	sous-estimation B
0 - 4	577 456	595 372	585 957	3,01 %	1,45 %
5 - 9	504 967	529 134	519 623	4,56 %	2,82 %

Les indices obtenus ne constituent, eux aussi, qu'une évaluation toute relative. La correction des naissances féminines par les naissances masculines n'efface que l'effet de la sous-estimation différentielle des sexes. Et si la sous-estimation varie du simple au double, selon que l'on utilise les fonctions de survie de l'Algérie ou celles adoptées pour la Syrie, ceci s'explique par les probabilités de survie à 0 - 1 an, 1 - 4 ans, et 5 - 9 ans, supérieures, de la table syrienne.

(1) Nous avons souligné la possibilité d'un rapprochement de la structure de la mortalité par âge, en Syrie, de celle de l'Algérie. Source des données sur la mortalité algérienne : République Algérienne, "Résultats de l'enquête démographique, op. cit., p.106.

La sous-estimation du groupe âgé de 0-4 ans est, dans les deux cas, supérieure à celle que nous montre le tableau 90. Et nous ne pensons pas nous tromper en adoptant, pour ce premier groupe d'âges, la sous-estimation obtenue en faisant intervenir les fonctions de survie syriennes, soit 3,01 %.

Pour le second groupe, nous adopterons un indice moyen entre les trois évaluations, soit 3,5 %. Et enfin, nous considérerons l'effectif âgé de 10-14 ans comme sous-estimé de 4,2 %, conformément à ce qui est affiché au tableau 90.

- Le sous-dénombrement des femmes de 15 à 49 ans

Les effectifs de ce groupe d'âges sont à considérer avec une attention particulière puisqu'il s'agit de la fraction féconde de la population.

Pour corriger ces effectifs de la sous-estimation qui les touche, nous allons reconstituer de nouveaux effectifs à partir de la série des taux de fécondité par âge de la Syrie, évalués pour 1970 (voir p. 242). Nous procéderons à un autre essai à partir de la même série de taux concernant l'Algérie (1). La fécondité ayant été quasiment constante dans ces deux pays durant la période 1960-1970, ces taux peuvent être considérés comme valables pour ladite période.

Voici, en bref, les principales étapes de la marche à suivre :

- A partir de ces taux, nous pouvons reconstituer de nouveaux effectifs, à condition de connaître le nombre de naissances survenues au milieu de la période, soit en 1965, puisque :

$$N = 5 (f_1 L_1 + f_2 L_2 + \dots + f_7 L_7)$$

N étant les naissances

f_1, f_2, \dots, f_7 les taux de fécondité par âge

L_1, L_2, \dots, L_7 les effectifs quinquennaux de 15-49 ans.

(1) "Résultats de l'enquête démographique de 1969-70", op. cit., p. 59. L'Algérie, comme la Syrie, a un niveau de fécondité élevé. Nous avons souligné la similitude du profil de la fécondité de ces deux pays.

- Les naissances en 1965 n'étant pas connues en Syrie, nous pouvons en obtenir une estimation, en ramenant les effectifs des 0 - 4 ans et 5 - 9 ans observés en 1970, respectivement cinq et dix ans en arrière (ceci vient d'être fait), et en divisant l'ensemble des naissances supposées être survenues entre 1960 et 1970, par dix.

- La méthode nous amenant à reconstituer les effectifs de 15 à 49 ans pour 1965, nous ferons l'hypothèse que ces nouveaux effectifs garderont les mêmes proportions que celles de la population féminine recensée en 1970, et ramenée en 1965 à l'aide de fonctions de survie adéquates.

- Enfin, les nouveaux effectifs obtenus pour 1965 seront projetés en 1970 pour être comparés aux effectifs observés au recensement.

TABLEAU 93 - REDRESSEMENT DES EFFECTIFS FEMININS DE 15 A 49 ANS

Groupes d'âges	Effectifs observés au recensement de 1970 après lissage	Effectifs estimés à partir des taux de Syrie en 1970	Sous-estimation des effectifs	Effectifs estimés à partir des taux de l'Algérie en 1970	Sous-estimation des effectifs
15 - 19	296 714	322 305		326 382	
20 - 24	223 918	243 230		246 312	
25 - 29	183 989	199 727		202 216	
30 - 34	168 629	183 162	7,94 %	185 470	9,1 %
35 - 39	155 423	168 857		170 977	
40 - 44	127 470	138 360		140 120	
45 - 49	97 062	105 461		106 693	

Nous aboutissons à la fin de nos calculs à un facteur unique de correction, pour chacun des essais... cela, à cause de la méthode utilisée. Or, nous savons que les effectifs féminins de 20-39 ans sont particulièrement déficitaires... (voir Fig. 22, ajustement graphique selon la méthode de Carrier et Farrag)... seulement, nous ne savons pas quelle est la part de la mortalité dans ce déficit différentiel; voilà pourquoi nous n'en tenons pas compte d'une façon spéciale.

Afin d'assurer une correction minimale, nous adopterons l'indice de sous-estimation le plus bas, soit 8 %. Nous déterminerons l'effectif global des femmes non-dénombrées, que nous répartirons sur les divers groupes selon les proportions suivantes, empruntées au modèle de population, de niveau 16, modèle sud, de Coale et Demeny :

Pourcentages du groupe d'âge 15-49 ans

15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	Total
10,48	8,63	7,08	5,80	4,74	3,87	3,14	43,74

Voici enfin les résultats du redressement des effectifs féminins en septembre 1970, redressement qui modifie, nous le constatons, leur distribution quinquennale d'âges. Si la sous-estimation minimale du sexe féminin varie au niveau des groupes d'âges de 3 à 8 %... on constate, qu'au niveau de la population entière, elle est de 5,75 % en 1970.

TABLEAU 94 - EFFECTIFS REDRESSES DE LA POPULATION FEMININE (1)SEPTEMBRE 1970

Groupe d'âges	Effectifs	Pourcentages	
		avant redress.	après redress.
0 - 4	598 400	18,8	18,3
5 - 9	523 282	16,4	16,1
10 - 14	424 524	13,1	13,0
15 - 19	322 566	9,6	9,9
20 - 24	245 206	7,3	7,5
25 - 29	201 452	5,9	6,2
30 - 34	182 936	5,5	5,6
35 - 39	167 116	5,1	5,1
40 - 44	137 016	4,2	4,2
45 - 49	104 808	3,2	3,2
50 - 54	78 444	2,4	2,4
55 - 59	65 982	2,0	2,0
60 - 64	62 246	1,9	1,9
65 - 69	51 859	1,6	1,6
70 - 74	38 791	1,2	1,2
75 +	53 780	1,7	1,7
Total	3 258 408	100,0	100,0

(1) Nous avons redressé les groupes quinquennaux de 50 ans et au-delà, uniformément de 5,25 % chacun.

III - PERSPECTIVES DÉMOGRAPHIQUES

Les calculs prospectifs que nous allons entreprendre prolongent d'une façon normale l'analyse des composantes démographiques que nous avons faite, et les hypothèses que nous avons choisies sur leur évolution future.

Les perspectives démographiques servent à nous faire connaître par le calcul quel serait, à l'avenir, l'effectif d'une population, et comment se modifieraient ses structures, selon les hypothèses faites.

Les perspectives démographiques n'ont pas un caractère de prévision inconditionnelle. Si on se risque à les faire quand même, c'est à cause de l'inertie des phénomènes: en dehors des grandes catastrophes, l'évolution des composantes démographiques est lente. Bien sûr, les risques d'erreur sont moins grands quand les perspectives portent sur le court terme (15 ans, par exemple). Mais quand on va plus loin dans les prévisions, on peut suppléer ultérieurement aux erreurs par des réajustements périodiques.

Nous allons élaborer nos perspectives dans le but de montrer les conséquences de l'évolution démographique en cours. Le rôle des perspectives dans ce cas est de favoriser une prise de conscience de l'explosion démographique en Syrie, génératrice d'un changement de politique.

Toute planification économique ou sociale dans un pays conduit à prendre des options sur l'avenir. Il vaut mieux tabler, dans ce cas, sur les résultats des perspectives (malgré les risques d'erreur que cela comporte) plutôt que de se fier en une sorte d'intuition de l'avenir.

- Méthodologie (1)

Etant donné l'objet fixé aux perspectives, et les données dont nous disposons... nos calculs porteront à la fois sur le nombre et la structure de la population de Syrie. Nous partirons du classement par groupes d'âges lissés de la population masculine en septembre 1970 (tableau 88), ainsi que de la distribution par groupes quinquennaux de la population féminine lissée et redressée (tableau 94).

(1) Nous avons suivi dans nos calculs de projections les diverses étapes prescrites par L. HENRY, dans son livre, "Perspectives démographiques", Paris, 1973, p. 21 à 60.

A l'aide des séries de probabilités de survie, que nous avons déduites des tables-types de Coale et Demeny par interpolation, pour chacun des sexes, conformément aux niveaux de mortalité proposés (tableau 82), nous calculerons le nombre de survivants à la fin de chaque période quinquennale.

Les taux de fécondité par âge adoptés (tableaux 83, 84, 85), appliqués aux effectifs moyens correspondants des femmes en âge de procréer, nous permettront d'estimer le nombre des naissances dans la période quinquennale. Pour obtenir les effectifs moyens cités, nous ferons le calcul en "transversal". Par la suite, les naissances totales seront réparties selon un rapport de masculinité à la naissance égal à 105, et projetées à l'aide des probabilités de survie des naissances respectives, cinq ans en avant.

- Evolution future du taux d'accroissement naturel et ses répercussions

Les résultats détaillés des perspectives démographiques sont montrés aux tableaux 100, 101, 102, (en annexe); ils nous permettent de dégager la série des taux d'accroissement naturel que nous voyons au tableau 95.

TABLEAU 95 - EVOLUTION DU TAUX D'ACCROISSEMENT NATUREL SELON
LES HYPOTHESES CHOISIES (p. 100)

Hypothèses	1970-75	1975-80	1980-85	1985-90	1990-95	1995-2000
Variante faible	3,3	3,2	3,2	2,9	2,6	2,3
Variante moyenne	3,3	3,4	3,3	3,2	3,1	2,8
Variante forte	3,5	3,8	3,8	3,8	3,6	3,4

Nous remarquons que l'accroissement de la population en Syrie restera important jusqu'à la fin du siècle, quelle que soit l'hypothèse faite. Les variantes moyenne et forte nous indiquent que le mouvement naturel de la population sera caractérisé dans les années à venir, par une élévation du taux d'accroissement naturel, déjà très élevé. Dans tous les cas, la Syrie pourrait doubler le nombre de ses habitants en moins de vingt ans (dix-neuf ans dans la variante forte), sinon en vingt-et-un ou vingt-deux ans.

Population en million d'habitants

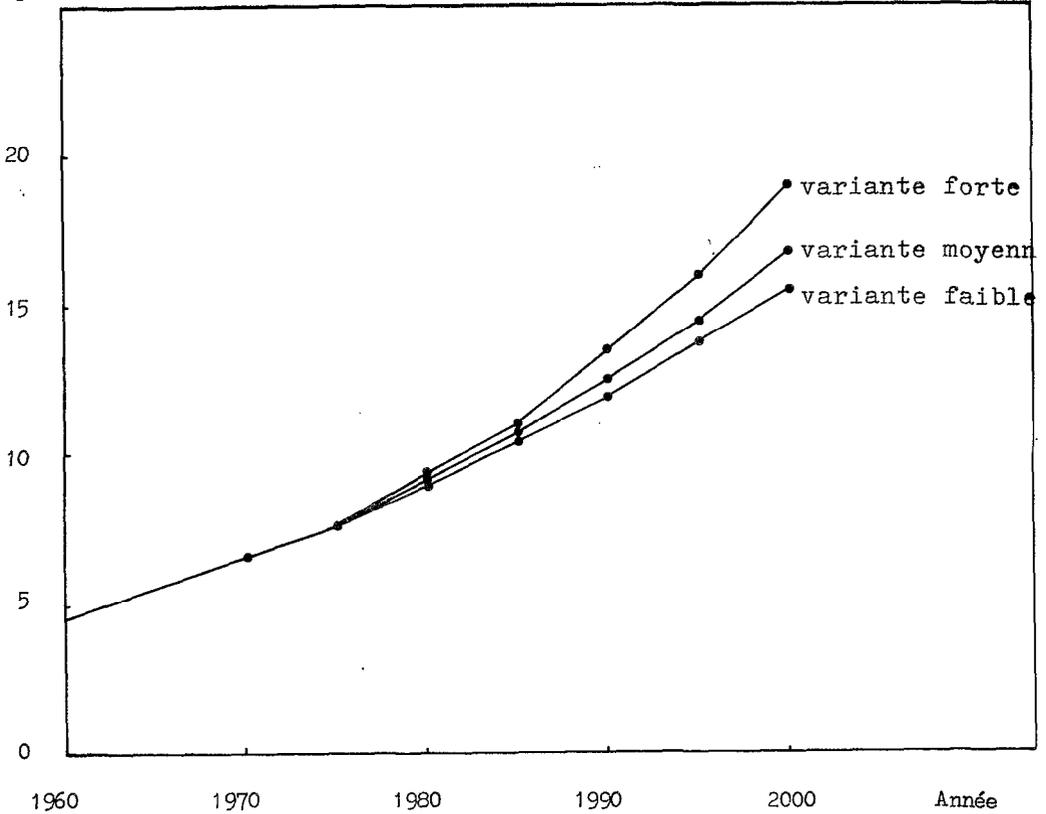
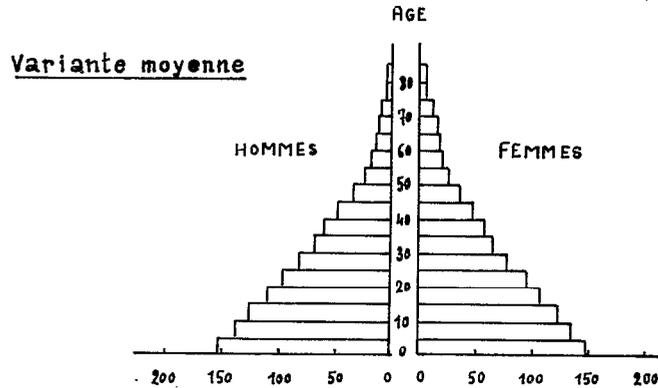
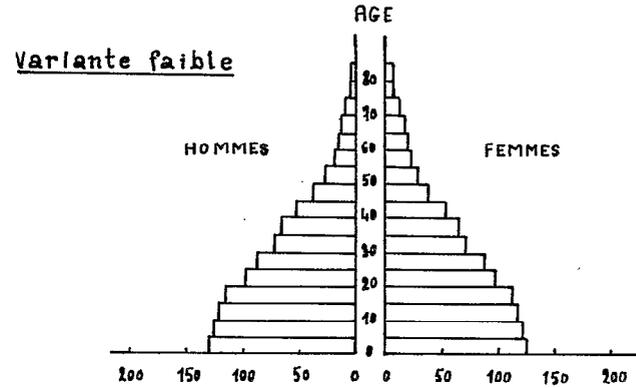
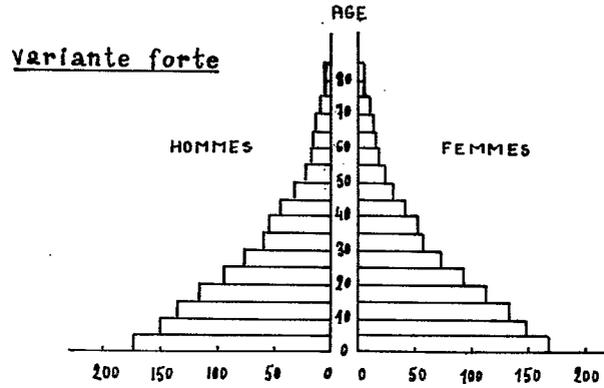


Figure 24. - Evolution de la population de Syrie,
1970 - 2000.

Une telle évolution de la croissance démographique a des répercussions qu'on peut considérer sous deux aspects fondamentaux : l'effet du taux de croissance lui-même, et l'effet du changement de structure par âge.

Des taux de croissance élevés entraînent essentiellement un nombre croissant de bouches à nourrir. Ils mettent les gouvernants en présence d'exigences supplémentaires car il s'agit de procurer aux gens non seulement des produits alimentaires, mais aussi des logements, des écoles, des services médicaux, des emplois... Considérant uniquement l'effectif scolarisable de 6 à 11 ans, d'ici la fin du siècle, on constate qu'il sera multiplié par 2,6 dans l'hypothèse de la variante moyenne. Le fait de cet accroissement

Figure 25. - PYRAMIDES DES AGES EN L'AN 2000 SELON LES
DIFFERENTES VARIANTES



oblige le Gouvernement à faire des investissements supplémentaires afin de répondre aux besoins en personnel enseignant, bâtiments, matériels, etc...

Des taux d'accroissement élevés maintiennent la grande jeunesse de la population; l'effectif âgé de moins de 15 ans reste important.

	<u>Une structure encore jeune</u> <u>Syrie l'an 2000</u>	<u>Une structure touchée par le</u> <u>vieillessement : France 1974</u>
0 - 14	40,9	24,3
15 - 64	55,7	62,5
65 +	<u>3,4</u>	<u>13,2</u>
	100,0	100,0

Cependant, des modifications seront apportées à la structure par âge de la Syrie d'ici à la fin du siècle : l'accroissement de la proportion de l'effectif adulte entraînera un allègement de la charge des actifs (tableau 96), ce qui favorisera le développement.

TABLEAU 96 - EVOLUTION DE LA STRUCTURE DE LA POPULATION ET DE L'INDICE
DE DEPENDANCE (1) - VARIANTE MOYENNE DE LA POPULATION

Structure par groupes d'âges	1970	1975	1980	1985	1990	1995	2000
0 - 14	48,5	47,7	46,5	45,9	44,7	42,8	40,9
15 - 64	47,2	48,7	50,3	51,2	52,4	53,9	55,7
65 +	4,3	3,6	3,2	2,9	2,9	3,2	3,4
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Rapport de dépendance	112	105	98	95	91	86	80

(1) L'indice de dépendance a été obtenu en faisant le rapport entre les effectifs de moins de 15 ans, et de plus de 65 ans, à la population âgée de 15 à 64 ans.

CONCLUSION

La population de Syrie dépassera vraisemblablement les 16 millions d'habitants à la fin du siècle, d'autant que le redressement de la population féminine que nous avons effectué n'est que relatif. La mortalité est en baisse, la fécondité reste élevée pour toutes les catégories de la population, exception faite d'une minorité qui se limite essentiellement à la bourgeoisie et petite bourgeoisie des grandes villes. Ces deux tendances se conjuguent à la jeunesse de la population pour amener à un taux d'accroissement qui dépasse 3 % par an, et qui ne baissera que lentement à l'avenir.

La population urbaine montre un taux d'accroissement encore plus fort. Les données disponibles ne laissent pas transparaître des différences appréciables entre le taux d'accroissement naturel des campagnes et celui des villes. On en déduit qu'une partie de l'accroissement de la population urbaine provient des déplacements des campagnes vers les villes.

Nous avons essayé de montrer, au fur et à mesure, dans nos chapitres, certains problèmes que posent l'accroissement démographique de la population, et les mouvements internes de celle-ci. Nous n'allons pas y revenir, pour éviter les redites.

- Impact de l'accroissement démographique sur le développement

En commençant cette étude sur la population de Syrie, nous avons énoncé l'avoir placée entre deux perspectives, celle du développement économique du pays, et celle de l'amélioration du niveau de vie de sa population...l'un ne devant pas aller sans l'autre. Nous revenons à notre point de départ dans cette conclusion.

Le développement économique de la Syrie semble en bonne voie... le taux de la

croissance économique dans les dernières décennies a été satisfaisant. De 1956 à 1964, l'accroissement du revenu national a été de 48 % (en prix constants, aux prix de 1963), soit un taux de croissance cumulatif annuel de 5 %. Entre 1966 et 1970, ce taux s'est maintenu à une moyenne de 4,8 % ; et s'il est passé, à cause de circonstances exceptionnelles (1), à un niveau d'environ 13 % pour les années 1971-72, il s'est stabilisé depuis autour de 5 % par an.

L'accroissement démographique, nous l'avons vu, a été de 3,3 % en moyenne, par an, entre 1960 et 1970. Ceci signifie que le revenu par habitant s'est accru de 1,7 % environ, par an, pour la même période. Cependant, le revenu par habitant reste faible en 1970 : 200 dollars environ par an (150 dollars en 1960). Et l'indice de la consommation par habitant a décliné à la suite de la guerre de Juin 1967 (à 95,4 par rapport à 100, indice de la consommation par habitant en 1965), et n'a récupéré son niveau de 1965 qu'en 1970.

La Syrie, il est vrai, souffre dans son économie du fait que cette dernière est tributaire de l'agriculture. Ce secteur fournit le tiers du produit intérieur net du pays, et on connaît l'irrégularité et la vulnérabilité auxquelles ce secteur est sujet, à cause des variations météorologiques.

Mais la faiblesse de l'évolution du revenu net par habitant est due, en bonne partie à la forte poussée démographique en Syrie. Une telle évolution démographique ne peut que se répercuter sur la qualité de la vie des habitants, mettant un frein à son amélioration.

Certaines variables socio-économiques de la Syrie, en 1970, indiquent que son sous-développement est persistant, malgré les grands progrès réalisés. Sur le plan de l'alimentation, par exemple, et selon l'Annuaire de la F.A.O. (1968), le Syrien consomme moins de viande ou de protéines que son voisin libanais, et nettement moins que l'habitant des pays développés :

(1) Cet accroissement est dû principalement aux facteurs suivants : politique plus libérale à l'égard du secteur privé, entrée en service de nouvelles usines, augmentation considérable des redevances de transit pétrolier et conditions atmosphériques exceptionnelles en 1972 qui ont donné lieu à d'abondantes récoltes.

Période 1964 - 66	Syrie	Liban	Egypte	Danemark	U.S.A.
Consommation de viande grammes/jour/habitant	5,1	9,5	3,6	38,6	51,9
Consommation de protéines grammes/jour/habitant					
- d'origine animale	10	26	10,7	60,4	69,6
- d'origine végétale	74,5	73	76,3	89,2	96,1

Sur le plan de l'instruction, 53,5 % de la population âgée de plus de 10 ans, est encore analphabète en 1970 (66,4 % en 1960), dans les zones rurales spécialement, et parmi la population féminine. Et 25 % des enfants en âge d'être à l'école primaire, ne le sont pas.

Pour tout pays, le rapport de la population inactive sur la population active, est un indicateur économique important. Or en Syrie, en 1970, il y avait bien plus de personnes inactives (4 733 909) que de personnes potentiellement actives (1 570 776), soit 75 % d'inactifs. Bien sûr, ces chiffres sont à interpréter avec prudence, à cause de la signification du terme "activité", notamment pour la population féminine agricole. Seulement, on devine que la charge des éléments productifs du pays est lourde, du fait de la proportion élevée des jeunes, mais aussi de la brièveté de la vie productive des adultes, leur espérance de vie à la naissance n'étant pas assez élevée. Le mouvement d'émigration extérieure qui touche actuellement la population adulte, réduisant par le fait même son effectif, aggrave aussi la situation.

Les chômeurs ne représentent plus en 1970 que 6,4 % de la population active (10,5 % en 1960), mais d'après des calculs effectués dans certaines branches d'activité (culture céréalière, tissage), la Syrie souffrirait d'une utilisation défectueuse de sa main-d'oeuvre : utilisation peu intensive, gaspillage de temps et d'efforts humains. Ce sous-emploi ne serait-il pas, dans un certain sens, dû au déséquilibre entre la disponibilité d'une main d'oeuvre nombreuse, et la faiblesse des moyens de production existant ? Auquel cas, une amélioration dans l'organisation et dans les moyens de travail

ne serait pas bénéfique : elle réduirait les possibilités d'embauche, et ne saurait absorber le chômage.

La mauvaise organisation du travail existe, et elle est due, entre autres, à la pénurie de cadres supérieurs et de cadres moyens. L'émigration de jeunes adultes que connaît la Syrie est un problème fort sérieux, non pas tant par ses implications quantitatives que qualitatives : un grand nombre de spécialistes syriens émigrent vers les pays développés. Durant la période allant de 1956 à 1969, par exemple, on estime que la Syrie a perdu 2769 médecins, et 3049 ingénieurs (soit 65 % et 61 % respectivement de l'ensemble des promotions de médecins et d'ingénieurs de cette période) (1).

- Les aspects démographiques du développement

Le but ultime du développement national est d'accroître le revenu national, et d'en améliorer la répartition. Mais quand la population s'accroît trop vite, le coût de l'accroissement démographique futur est lourd. Ce coût se traduit par des investissements à engager au cours des décennies à venir, puisque des relations directes existent entre le nombre et la structure de la population, et toute variation du niveau de vie à assurer. En somme, le coût de l'accroissement peut être défini comme la part du revenu national consacrée à assurer à la population supplémentaire, le même niveau de vie qu'à la population précédente. Ce coût de la croissance se composera :

- du coût de l'éducation des enfants supplémentaires,
- du coût de la formation universitaire et professionnelle des survivants supplémentaires,
- enfin, du coût des investissements requis par cette croissance, dans tous les secteurs d'activité économique et sociale (santé, logement, production agricole, création d'emplois, industrie, etc...).

(1) J. MOURAD, "Brain-drain" - Papier présenté à l'E.C.W.A. à la première Conférence Régionale sur la population - Beyrouth - Fév.-Mars 1974.

Mais le développement national ne se traduit pas uniquement par l'accroissement du revenu, il implique surtout une manière harmonieuse de gérer les affaires de l'Etat. Assurer une production vivrière suffisante par exemple, n'est pas la conséquence directe de la constitution d'une épargne importante. Il faut savoir donner la priorité à certains projets, plutôt qu'à d'autres, et pouvoir assurer leur réalisation... On ne pourra investir en matière d'éducation et de santé, tant qu'on n'aura pas remédié au problème de la mauvaise distribution géographique de la population... Il faut savoir sortir aussi du cercle vicieux que représentent les investissements supplémentaires effectués dans les zones urbaines, du fait de leur accroissement démographique élevé, auquel vient s'ajouter l'immigration des ruraux... Il faut chercher, en diffusant l'instruction, à en améliorer la qualité... la formation professionnelle est le plus sûr garant de l'accroissement de la productivité... Enfin, il faut surtout connaître à intervalles réguliers, et d'une façon correcte, le rythme de l'accroissement de la population... ceci pour prévoir, entre autres, le nombre d'emplois à créer, en vue d'absorber la montée des jeunes, et le nombre de plus en plus grand de femmes qui, vraisemblablement, demanderont à participer à la vie économique du pays... Une bonne connaissance du rythme de l'accroissement suppose la disponibilité de statistiques démographiques homogènes... et tout ce qui précède met l'accent sur l'importance d'une planification saine pour l'ensemble du pays, et au niveau régional aussi.

L'impact de l'accroissement démographique sur le développement passé de la Syrie a été important... Les problèmes que pose cet accroissement sur son développement futur sont nombreux... Cependant, l'espoir de l'accession à un niveau de vie supérieur en Syrie repose, pour l'essentiel, sur le facteur humain, et les efforts de son Gouvernement et sa stabilité. Pour le proche avenir, la Syrie a toutes les chances de gagner à avoir un peuplement plus dense, qui lui permettra d'accélérer sa croissance économique. En effet, les grands travaux entrepris dans ce pays (barrage, travaux d'irrigation, industrie lourde, routes...) constituent déjà l'infrastructure d'activités capables d'employer beaucoup plus de main-d'oeuvre qu'actuellement.

Nous avons avancé dans notre introduction que sa population constituait la plus précieuse ressource dont disposait la Syrie. Nous affirmons qu'il ne faut pas freiner sévèrement son accroissement; il ne faut pas creuser la base de la pyramide syrienne. La décélération est nécessaire, mais elle doit être lente.

NOTICE DE GÉOGRAPHIE PHYSIQUE

Polygone de 185 180 Km², la Syrie se caractérise d'abord par sa position géographique importante entre la Méditerranée d'une part, la Turquie, l'Irak, la Presqu'île Arabique, de l'autre.

Sa superficie, fixée dans l'entre-deux-guerres, comprend 80 000 Km² de terres cultivables, dont 66 000 sont effectivement cultivées; le reste, plus de 90 000 Km², forment les espaces désertiques et les terres de pâturage.

Sur le plan du relief, la Syrie englobe cinq parties distinctes :

- Une frange méditerranéenne, plaine de 3 à 20 Km de large, formant l'arrière-pays de Lattaquié, Jableh, Baniyas et Tartous.

- Un avant-pays, constitué par une zone montagneuse, s'étendant parallèlement à la côte, et se prolongeant par les chaînes du Liban et de l'Anti-Liban. Dans sa partie nord, cette zone est formée par les Mts du Baïr et Bassit, et la chaîne des Alaouites, à l'ouest. A l'est, se dressent deux montagnes moins élevées : le Djebel Zawié et le Djebel el A'ala.

Entre ces deux chaînes de montagnes, s'allonge un fossé médian formé par le bassin du fleuve Oronte : c'est la zone du Ghab. Ces basses terres étaient jadis inondées par les eaux du fleuve, qui les transformait en un véritable marécage. Elles ont été asséchées et aménagées depuis.

- Une plate-forme intérieure qui s'étend depuis la zone montagneuse citée et jusqu'aux confins du désert syrien. C'est une vaste étendue de terres, peu accidentée, inclinée vers le nord-est, et dont l'altitude moyenne est de 300 m. Dans cette plate-forme on trouve les principales villes syriennes : Alep, Hama, Homs, Damas. Au nord-est, elle comprend les plaines de l'Euphrate et de la Haute Djéziré; tandis qu'au sud, elle englobe la plaine du Hauran, enserrée entre le Djebel Druze et le plateau du Golan.

- Au sud du pays s'élève le Djebel Druze, puissant massif volcanique, prolongé au nord par des coulées basaltiques qui forment les terres incultes du Loujat et du Safa.

- Enfin, à l'est et sud-est de la Syrie, s'étend un vaste plateau steppique traversé par des sommets adoucis. La partie septentrionale, semi-désertique, de ce plateau renferme quelques oasis isolés tel Palmyre et Sokhné.. tandis que sa partie méridionale est un vaste champ de pierres : c'est le désert du Hammad.

La Syrie compte treize cours d'eau. Le principal est l'Euphrate, qui traverse la zone aride sur un parcours de 600 Km. Son débit annuel moyen est de 476 m³/sec. Le second et le troisième fleuves importants sont le Khabour : 405 Km, 35 m³/sec., et l'Oronte : 325 Km et 25 m³/sec. Il existe en Syrie cinq lacs, dont un important: 150 Km². C'est le lac de Jabboul, près d'Alep.

Carte 16 - Divisions Administratives
1970

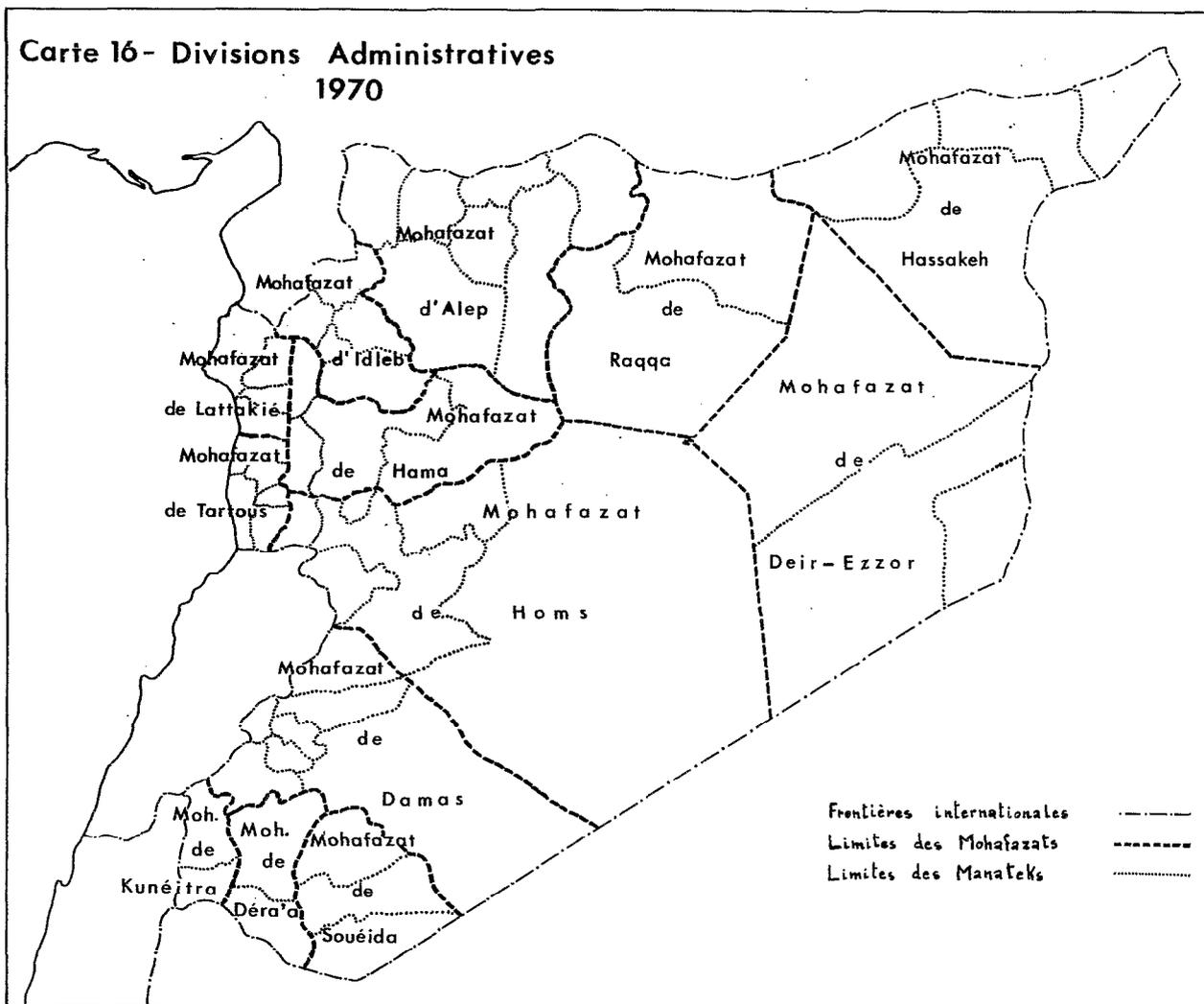


TABLEAU 97 - MOUVEMENT DES MIGRATIONS INTERNES EN SYRIE PAR REGIONS (1)

TOUTES CATEGORIES DE POPULATION

Lieu d' origine Résidence actuelle	Région Sud	Région Nord	Région Centrale	Région Côtière	Région Nord-Est	Total
	Sud	1 645 526	26 961	38 351	26 622	12 622
Nord	10 640	1 631 181	7 991	6 526	13 774	1 670 112
Centre	19 365	12 118	964 069	8 903	4 448	1 008 903
Côte	11 611	10 474	7 723	644 305	2 439	676 552
Nord-Est	5 297	54 247	6 231	1 928	918 882	986 585
Total	1 692 439	1 734 981	1 024 365	688 284	952 165	6 092 234

(1) A partir des données du recensement de 1970. Exception faite des 79 836 personnes sans lieu de logement fixe, considérées comme des nomades... et de la population dont le lieu de résidence passé ou présent est hors de Syrie, soit 132 615 personnes.

TABLEAU 98 - MOUVEMENT DES MIGRATIONS INTERNES EN SYRIE PAR REGIONS - POPULATION RURALE

Lieu d'origine Résidence actuelle	Région					
	Région Sud	Région Nord	Région Centrale	Région côtière	Région Nord-Est	Total
Sud	676 414	9 830	14 844	15 312	2 313	719 613
Nord	1 458	916 680	2 886	2 602	3 779	927 405
Centre	4 709	7 124	568 559	5 801	1 457	587 650
Côte	1 848	4 436	3 442	490 191	688	500 605
Nord-Est	1 725	35 480	3 441	870	727 298	768 814
Total	686 154	973 550	593 172	514 776	736 435	3 504 087

TABLEAU 99 - BILAN MIGRATOIRE INTERNE

Régions	Population entière			Population rurale			Rapport pour 100 Bilan II/I
	Immigration	Emigration	Bilan (I)	Immigration	Emigration	Bilan (II)	
Sud	1 750 082	1 692 439	+ 57 643	719 613	686 154	+ 33 459	+ 58 %
Nord	1 670 112	1 734 981	- 64 869	927 405	973 553	- 46 148	- 71 %
Centre	1 008 903	1 024 365	- 15 462	587 650	593 172	- 5 522	- 36 %
Côte	676 552	688 284	- 11 732	500 605	514 776	- 14 171	- 120 %
Nord-Est	986 585	952 165	+ 34 420	768 814	736 435	+ 32 379	+ 94 %

TABLEAU 100 - PROJECTIONS DE LA POPULATION TOTALE EN SYRIE

VARIANTE FAIBLE

Année	Sept. 1975		Sept. 1980		Sept. 1985		Sept. 1990		Sept. 1995		Sept. 2000	
Sexe Groupes d'âges	Hommes	Femmes										
	0 - 4	729308	703829	811389	788044	916260	891838	968160	938070	998318	967747	1009827
5 - 9	582898	568001	696693	677935	780523	765001	890687	871174	946753	921963	981276	954005
10 - 14	540905	517657	578473	563871	691252	674111	775785	761643	886411	868482	943260	908871
15 - 19	437334	420189	536042	513821	573937	560634	686890	671152	771806	759236	882804	866258
20 - 24	313365	318053	431311	415819	529577	509664	568582	557169	681814	668132	767337	756450
25 - 29	227342	241086	308156	314007	425031	411644	523598	505704	563476	553959	677007	664965
30 - 34	172254	197769	223245	237708	303216	310443	419560	407927	518121	502265	558742	550823
35 - 39	152789	179297	168635	194711	219003	234646	298510	307165	414206	404618	512711	498834
40 - 44	151656	163322	148824	176019	164631	191666	214642	231560	293501	303964	408402	400992
45 - 49	133511	133353	146466	159668	144095	172546	160097	188390	209501	228313	287472	300219
50 - 54	102506	101177	127215	129374	139964	155363	138358	168427	154397	184599	202924	224205
55 - 59	73550	74641	95617	96932	119083	124368	131734	149983	130951	163443	146964	179670
60 - 64	58250	61114	66334	69792	86643	91147	108650	117690	121174	143053	121412	156598
65 - 69	49574	54885	49773	54661	57056	62650	75323	83049	95516	108568	107756	132912
70 - 74	37054	41854	38591	45226	39101	45636	45518	53103	61086	70962	78766	94851
75 +	46167	51836	43283	54946	43768	60207	45445	64801	51926	75111	67477	96053
T O T A L	3809463	3828063	4470047	4492534	5233140	5261564	6051539	6077007	6898657	6924415	7754137	7759703

TABLEAU 101 - PROJECTIONS DE LA POPULATION TOTALE EN SYRIE

VARIANTE MOYENNE

Année	Sept. 1975		Sept. 1980		Sept. 1985		Sept. 1990		Sept. 1995		Sept. 2000	
	Hommes	Femmes										
0 - 4	729308	703829	856772	832121	966663	940896	1080042	1046473	1181947	1145753	1280373	1234945
5 - 9	583898	568001	696693	677935	824180	807789	939683	919095	1056162	1028505	1161771	1129483
10 - 14	540905	517657	578473	563871	691252	674111	819177	804243	935172	916255	1052265	1025974
15 - 19	437334	420189	536042	513821	573937	560634	686890	671152	814975	801702	931366	913909
20 - 24	313365	318053	431311	415819	529577	509664	568582	557169	681814	668132	810256	798759
25 - 29	227342	241086	308156	314007	452031	411644	523598	505704	563476	553959	677007	664965
30 - 34	172254	197769	223245	237708	303216	310443	419560	407927	518121	502265	558742	550823
35 - 39	152789	179297	168635	194711	219003	234646	298510	307165	414206	404618	512711	498834
40 - 44	151656	163322	148824	176019	164631	191666	214642	231560	293501	303964	408402	400992
45 - 49	133511	133353	146466	159668	144095	172546	160097	188390	209501	228313	287472	300219
50 - 54	102506	101177	127215	129374	139964	155363	138358	168427	154397	184599	202924	224205
55 - 59	73550	74641	95617	96932	119083	124368	131734	149983	130951	163443	146964	179670
60 - 64	58250	61114	66334	69792	86643	91147	108650	117690	121174	143053	121412	156598
65 - 69	49574	54885	49773	54661	57056	62650	75323	83049	95516	108568	107756	132912
70 - 74	37054	41854	38591	45226	39101	45636	45518	53103	61086	70962	78766	94851
75 +	46167	51836	43283	54946	43768	60207	45445	64801	51926	75111	67477	96053
T O T A L	3809463	3828063	4515430	4536611	5327200	5353410	6255809	6275931	7283925	7299202	8405664	8403192

TABLEAU 102 - PROJECTIONS DE LA POPULATION TOTALE EN SYRIE

VARIANTE FORTE

Année	Sept. 1975		Sept. 1980		Sept. 1985		Sept. 1990		Sept. 1995		Sept. 2000	
	Hommes	Femmes										
0 - 4	760381	733817	941302	914218	1130625	1100488	1336917	1295364	1477389	1432148	1643700	1585414
5 - 9	583898	568001	726376	706819	905494	887486	1099069	1074989	1307357	1273122	1452169	1411811
10 - 14	540905	517657	578473	563871	720703	702833	899998	883590	1093793	1071667	1302533	1269990
15 - 19	437334	420189	536042	513821	573937	560634	716156	699747	895381	880797	1089341	1068924
20 - 24	313365	318053	431311	415819	529577	509664	568582	557169	710863	696599	890197	877565
25 - 29	227342	241086	308156	314007	425031	411644	523598	505704	563476	553959	705851	693297
30 - 34	172254	197769	223245	237708	303216	310443	419560	407927	518121	502265	558742	550823
35 - 39	152789	179297	168635	194711	219003	234646	298510	307165	414206	404618	512711	512711
40 - 44	151656	163322	148824	176019	164631	191666	214642	231560	293501	303964	408402	400992
45 - 49	133511	133353	146466	159668	144095	172546	160097	188390	209501	228313	287472	300219
50 - 54	102506	101177	127215	129374	139964	155363	138358	168427	154397	184599	202924	224205
55 - 59	73550	74641	95617	96932	119083	124368	131734	149983	130951	163443	146964	179670
60 - 64	58250	61114	66334	69792	86643	91147	108650	117690	121174	143053	121412	156598
65 - 69	49574	54885	49773	54661	57056	62650	75323	83049	95516	108568	107756	132912
70 - 74	37054	41854	38591	45226	39101	45636	45518	53103	61086	70962	78766	94851
75 +	46167	51836	43283	54946	43768	60207	45445	64801	51926	75111	67477	96053
T O T A L	3840536	3858051	4629643	4647592	5601927	5621421	6782157	6788658	8098638	8093188	9576417	9542158

ACTUALISATION EN 1976

Au moment où notre travail sur la population de la Syrie va être publié, et parce qu'un certain temps s'est écoulé depuis son élaboration, nous éprouvons le besoin de faire une brève mise au point sur la situation démographique de notre pays, d'autant qu'un recensement partiel de la population y a été effectué, en septembre 1976 et que ses premiers résultats viennent de nous parvenir.

A partir des données de ce recensement, portant sur le tiers de la population présente sur le territoire syrien et sur la totalité des habitants de la capitale Damas, les services statistiques officiels du pays ont estimé à 7 726 000 personnes l'ensemble de la population à cette date, soit 1 421 000 personnes de plus qu'en septembre 1970. Cette augmentation en six ans représente un taux d'accroissement moyen de 3,4 % par an pour la période 1970-76, contre 3,3 % pour 1960-70.

L'augmentation du taux d'accroissement annuel de la population d'une période à l'autre semble avoir plusieurs origines : une meilleure couverture des recensés en 1976 par rapport à 1970; un important excédent des naissances sur les décès entre 1970 et 1976, dû apparemment au maintien du niveau de la fécondité et à la poursuite de la baisse de la mortalité; enfin, un solde migratoire positif, en dépit de l'intensification de l'émigration vers les pays arabes du Golfe, grâce au retour des Syriens émigrés au Liban. Il nous est impossible, au stade actuel de l'exploitation des données de 1976, d'apprécier l'importance de chaque composante du croît démographique observé.

La hausse du rapport de masculinité (nombre d'hommes pour 100 femmes) de 105 en 1970 à 106 en 1976, met l'accent sur l'importance des retours de la main-d'oeuvre masculine séjournant au Liban à la date du recensement de 1970, tandis que l'augmentation du nombre moyen des membres de la famille - de 5,9 personnes en 1970 à 6,3 personnes en 1976 - révèle la persistance d'un croît naturel élevé entre ces deux dates, mais peut tout aussi bien être la conséquence des retours des émigrés du Liban.

La tendance à l'urbanisation observée pour la période 1960-1970 s'est poursuivie : la population des villes s'est accrue de 811 000 personnes entre 1970 et 1976, ce qui se

traduit par une progression moyenne de 4,4 % par an, contre 2,7 % pour la population rurale; la part des urbains dans l'ensemble de la population est passée de 43,5 % en 1970 à 46 % en 1976. La croissance démographique des villes, nous l'avions vu, était due pour l'essentiel à leur dynamisme naturel, l'exode rural entrant pour 25 % seulement dans leur accroissement. Il est difficile de déceler encore, puisqu'il s'agit de résultats préliminaires, les changements survenus entre 1970 et 1976; on peut noter toutefois qu'un facteur nouveau est apparu : le retour des urbains syriens du Liban.

Considérant l'accroissement de la population urbaine entre 1970 et 1976 selon les principales divisions administratives nous remarquons, tout comme pour la période antérieure, que les Mohafazats de Damas et d'Alep connaissent les taux les plus élevés : la capitale et sa région ainsi que la ville d'Alep continuent donc d'attirer les migrants. Il faut leur ajouter cependant les deux villes de Lattaquié et Tartous qui, du fait de l'aménagement de leur port, se sont beaucoup développées.

Les mouvements de population survenus entre 1970 et 1976 ont accentué les disparités dans la répartition géographique : le sud du pays a gagné en importance à cause du poids de la capitale qui, à elle seule, concentre 14 % de la population totale en 1976 contre 13 % en 1970. La part de la région côtière ainsi que celle de la région nord ont aussi augmenté aux dépens, semble-t-il, du centre et du nord-est de la Syrie.

BIBLIOGRAPHIE

1 - Statistiques

- Annuaire alphabétique des villes, villages et fermes en Syrie, Damas, Bureau Central de Statistique, 1973, 649 p.
- Annuaire démographique des Nations-Unies, années 1960 à 1975.
- Résultats du recensement de 1960, Damas, Service Central des Statistiques.
- Résultats du recensement de 1970, Damas, Bureau Central de Statistique, Vol. 1 et 2.
- Résultats du recensement de 1970, Villes de Damas et d'Alep, Damas, Bureau Central de Statistique, Fasc. 1 et 3.
- Résultats de l'enquête démographique de 1969-70, République Algérienne Démocratique et Populaire, 1974, Série 2, Vol. 4 et 5.
- Statistical Abstract, Damas, Bureau Central de Statistique, Années 1961 à 1974.

2 - Méthodologie

- BRASS (W). - "Methods for estimating fertility and mortality from limited and defective data", North Carolina, U.S.A., POPLAB, 1975, 151 p.
- COALE (A) et DEMENY (P). - Regional model life and tables and stable populations, Princeton, 1966, 871 p.
- HENRY (L). - "Perspectives démographiques", Paris, INED, 1973, 115 p.
- HENRY (L). - "Le contrôle des recensements", POPULATION, INED, Paris, 1949, n° 2, pp. 231-248.
- HENRY (L). - "La masculinité par âge dans les recensements", POPULATION, INED, 1948, n° 1, pp. 93-114.
- INED, INSEE, ORSTOM, - "Sources et analyse des données démographiques - Ajustement de données imparfaites", Paris, 1973, 177 p.
- INED, INSEE, ORSTOM, - "Sources et analyse des données démographiques - La nuptialité, la fécondité", Paris, 1975, 117 p.
- LEGEARD (G). - "Guide de recherches documentaires en démographie", Paris, éd. Gauthier-Villars, 1966, 175 p.
- LESTHAEGHE (R). - "Nuptiality and population Growth", POPULATION STUDIES, Londres, 1971, Vol. 25, n° 3, pp. 415-432.
- NATIONS-UNIES, - "Dictionnaire démographique multilingue", volume français, 1958.
- NATIONS-UNIES, "Méthodes permettant d'estimer les mesures démographiques fondamentales à partir de données incomplètes", Manuel IV, 1963, 135 p.
- NATIONS-UNIES, "Manuel des méthodes de recensement de la population", Vol. 1 série F, New York, 1958, 175 p.

- PRESSAT (R). - "L'analyse démographique", Paris, P.U.F., 1969, 317 p.
- PRESSAT (R). - "Démographie statistique", Paris, P.U.F., collection SUP, 1972, 186 p.

3 - Ouvrages généraux de Sciences Humaines

- CICRED, - "Seminar on infant mortality in relation to the level of fertility, Bangkok, May 1975", Paris, 1975, 367 p.
- FALQUE (M). - "L'espace, mythe ou réalité", Economie et Humanisme, Caluire, France, n° 209, 1973, pp. 4 - 27.
- GEORGE (P). - "Géographie de la population", Paris, P.U.F., "Que sais-je", 1973, 125 p.
- GEORGE (P). - "Population et peuplement", Paris, P.U.F., collection SUP, 1972, 202 p.
- GEORGE (P). - "La ville, le fait urbain à travers le monde", Paris, P.U.F., 1952, 390 p.
- GIRARD (A). - "Démographie, problèmes contemporains de population", Les Cours de la Sorbonne, sociologie, Tomes I et II, 300 p.
- NATIONS-UNIES, Département des affaires économiques et sociales, - "Actes du Congrès mondial de la population : migrations, urbanisation, développement économique, Août 1965, Belgrade", Vol. IV, 1969, 581 p.
- NATIONS-UNIES, - "Le développement par la science et la technique : la population et les modes de vie", Vol. V, Paris, éd. Dunod, 1964, 240 p.
- PAIX (C). - "L'urbanisation : statistiques et réalités", REVUE DU TIERS-MONDE, Paris, P.U.F., Tome XII, 1971, n° 46, pp. 393-411.
- SAUVY (A). - "Economie et population", Les Cours de l'Institut de Démographie de Paris, 1974, 300 p.

4 - Ouvrages de géo-démographie des pays arabes

- AOUD (R). - "La fécondité dans les pays arabes", Note de recherche pour la maîtrise, Université Libanaise, Beyrouth, 1971, 23 p.
- BOUSQUET (G.H.). - "L'Islam et la limitation volontaire des naissances", POPULATION, 1950, n° 1, pp. 121-128.
- CAIRO DEMOGRAPHIC CENTRE, - "Demographic measures and population Growth in Arab Countries", Research Monograph series n° 1, Cairo, 1970, 352 p.
- CAIRO DEMOGRAPHIC CENTRE, - "Fertility trends and differentials in Arab Countries", Research Monograph series n° 2, Cairo, 1971, 350 p.
- CLARKE (J) and MURRAY (J). - "Population dynamics of large Middle eastern cities", INTERNATIONAL POPULATION CONFERENCE, Liège, 1973, Vol. 1, pp. 271-283.
- COURBAGE (Y) et FARGUES (Ph.). - "La situation démographique au Liban - Analyse des données", Paris, CICRED, 1974, 125 p.

- COURBAGE (Y) et FARGUES (Ph.). - "La population des pays arabes d'Orient", POPULATION, 1975, n° 6, pp. 1111-1140.
- E.C.W.A. (Economic Commission for Western Asia - United-Nations), - "The demographic situation in the Arab Countries of the Middle East", Beyrouth, 1974, 40 p.
- GHALI (F) et GADALA (F). - "Caractéristiques de la fécondité, connaissances, attitudes et pratiques du planning familial à Bagdad, Irak", ETUDES DE PLANNING FAMILIAL, Population Council, New-York, 1973, Vol. 4, n° 6, pp. 255-259.
- IBRAHIM (S). - "Urbanization in the Arab world", POPULATION BULLETIN of U.N. Economic Commission for Western Asia, 1974, n° 7, pp. 74-102.
- NEGADI (G) et VALLIN (J). - "La fécondité des Algériennes, niveau et tendances" POPULATION, 1974, n° 3, pp. 491-515.
- SAMMAN (M.-L.). - "Les communautés syro-jacobite et assyro-chaldéenne dans l'agglomération de Beyrouth - étude géographique", Mémoire de Maîtrise en Géographie, Beyrouth, 1973, 133 p.
- SEKLANI (M). - "La fécondité dans les pays arabes : données numériques, attitudes et comportements", POPULATION, 1960, n° 5, pp. 831-855.
- TABUTIN (D). - "La polygamie en Algérie", POPULATION, 1974, n° 2, pp. 311-325.
- VAIDYANATHAN (K.E.). - "Some feature of urbanization in Arab Countries", INTERNATIONAL POPULATION CONFERENCE, Liège, 1973, Vol. 1, pp. 211-220.
- VALLIN (J). - "Séminaire sur la fécondité dans les pays arabes", POPULATION, 1971, n° 2, pp. 385-388.
- VALLIN (J). - "Influence de divers facteurs économiques et sociaux sur la fécondité de l'Algérie", POPULATION, 1973, n° 4-5, pp. 817-841.
- VALLIN (J). - "La mortalité en Algérie", POPULATION, 1975, n° 6, pp. 1021-1045.

5 - Ouvrages sur la Syrie

Histoire de la population

- AOUAD (A.A.). - "L'administration ottomane dans la Wilayet de Syrie, 1864-1914" (Al-Idara el Osmaniya fi Wilayat Souriya), Mémoire de Maîtrise en histoire, Le Caire, 1969, 384 p. (en arabe).
- BARKAN (O.L.). - "Essai sur les données statistiques des registres de recensement dans l'Empire Ottoman aux XVe et XVIe siècles", JOURNAL ON THE ECONOMIC AND SOCIAL HISTORY OF THE ORIENT, Leiden, 1958, Vol. 1, pp. 9-36 (en français).
- CHELFOUN (Y). - "Conférence sur la population de Syrie" (Muhadarat an Sukkane Souriya), Beyrouth, 1869, éditée par l'Association Scientifique Syrienne, 40 p. (en arabe).
- CHERVIN (A). - "Eléments démographiques constitutifs de l'Empire Ottoman" extrait du JOURNAL DE LA SOCIETE DE STATISTIQUE DE PARIS, 1913, 5 p.

- CUINET (V). - "Syrie, Liban et Palestine - Géographie administrative, statistique, descriptive et raisonnée", Paris, Ed. Leroux, 1896, 680 p.
- GHARAIBEH (A.K.). - "La Syrie au XIXe siècle, de 1840 à 1876" (Souriya fi el-Karn el-Tasseh Ashar), série de conférences Damas données à l'Université de Damas, éd. 1962 (en arabe).
- Haut Commissariat de la République Française en Syrie et au Liban, - "La Syrie et le Liban en 1922", Paris, éd. Larose, 1923, 371 p.
- LAMMENS (H). - "La Syrie, précis historique", Tomes I et II, Beyrouth, 1921, 269 et 268 p.
- LENORMANT (F). - "Histoire des massacres en Syrie en 1860", Paris, Hachette, 1861, 131 p.
- LONGRIG (S.H.). - "Syria and Lebanon under french mandate", London, Oxford University Press, 1958, 404 p.
- MADANI (S). - "L'administration ottomane en Syrie au début du XIXe siècle, vue par les observateurs étrangers", Thèse dactylographiée pour le Doctorat d'Histoire, Paris, 1952, 310 p.
- Ministère des Affaires Etrangères Français, - "Rapport à la S.D.N. sur la situation de la Syrie et du Liban", Paris, 1924 à 1937, 230 p. en moyenne pour chaque rapport.
- ORGELS (B). - "Les raisons d'être de la Syrie", REVUE BELGE DE GEOGRAPHIE, Bruxelles, 1962, n° 86, pp.11-71.
- PERRIER (F). - "La Syrie sous le gouvernement de Mehemet-Ali", Paris, 1842, 420 p.
- PICHON (J). - "Le partage du Proche-Orient", Paris, éd. Peyronnet, 1938, 382 p.
- SAMNÉ (G). - "La Syrie", Paris, éd. Brossard, 1920, 728 p.
- STEEN de JEHAY (F). - "La situation légale des sujets ottomans non-musulmans", Bruxelles, 1906, 550 p.
- VOLNEY (M. C.-F.). - "Voyages en Syrie et en Egypte pendant les années 1783, 1784, 1785", Paris, 1787, Tomes I et II, 383 et 385 p.
- YOUNG (G). - "Corps de Droit ottoman", Londres, 1908, Vol. II, 400 p.
- ZEIN (N.Z.). - "Arab-Turkish relations and the emergence of arab nationalism", Beyrouth, 1958, 220 p.

Géo-démographie de la population

- ABUSSALAM (A). - "Géographie de la Syrie", Vol. 1, Damas, 1973, 750 p. (en arabe).
- AL-WU'UMAN (H). - "Développement de la Badia en Syrie" (Tataour el-Badia fi Souriya), Thèse pour le diplôme de l'Institut de Planification de l'économie et du développement social, Damas, 1971, 158 p. (en arabe).
- AWAD (M). - "La sédentarisation des tribus nomades et semi-nomades au Moyen-Orient", REVUE INTERNATIONALE DU TRAVAIL, Genève, Janv. 1969, Vol. LXXIX, p. 27 à 60.

- BOGHOSIAN (R). - "La Haute-Djézireh", Thèse pour le doctorat en Sciences Economiques (dactylographiée), Paris, 1952, 205 p.
- BUREAU CENTRAL DE STATISTIQUE, - "Relation entre le non-enregistrement à l'Etat-Civil et l'analphabétisme en Syrie" (Al-Maktouniah oual-Oumiah, oua irtibatouhouna fi Souriya), Damas, 1974, 64 p. (en arabe).
- CHARLES (H). - "La sédentarisation entre Euphrate et Balik", Beyrouth, 1942, 99 p.
- CHELHOD (J). - "Le droit dans la société bédouine", Paris, 1971, 460 p.
- DAKER (N). - "Sédentarisation des Bédouins nomades en Syrie", Paris, Mémoire E.P.H.E., 1973, 105 p.
- DAKER (N). - "Contribution ethnographique à l'étude de l'évolution de l'habitat bédouin en Syrie", Thèse dactylographiée pour le doctorat du 3^e cycle, Ecoles des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris, Juin 1975, 450 p.
- DE VAUMAS (E). - "La population de la Syrie", ANNALES DE GEOGRAPHIE, Paris, 1955, n^o 341, pp. 74-80.
- GEORGE (A.R.). - "Processes of sedentarization of nomads in Egypt, Israël and Syria : a comparison", in GEOGRAPHY, Great-Britain, 1973, n^o 259, Vol. 58, Part. 2, pp. 167-169.
- KHOURY (N). - "Les aspects démographiques de la croissance économique en Syrie", Thèse pour le doctorat du 3^e cycle, Université Paris I, Panthéon-Sorbonne, 1975, 244 p.
- LABABIDI (N). - "Les urbains en Syrie, accroissement et particularismes" (Al-hadar fi Souriya, al-noumou oual Khaçaéss), Damas, 1974, 45 p. (en arabe).
- MADOUNE (A). - "Réalités des Bédouins nomades, moyens de les sédentariser", (Waqué el-badou, Wassaaél taouatounihem), Damas, 1974, 32 p. (en arabe).
- MUBALED (M). - "Perspectives démographiques à partir du recensement de 1960", Le Caire, 1966, (en arabe).
- NOUSS (I). - "La population de la Syrie, étude démographique", Thèse pour le doctorat d'Etat (dactylographiée), Paris, 1951, 630 p.
- ORGELS (B). - "Contribution à l'étude des problèmes agricoles de la Syrie", CORRESPONDANCE D'ORIENT, Bruxelles, n^o 4, 1962.
- SAUVAGET (J). - "Alep, essai sur le développement d'une grande ville syrienne, des origines au milieu du XIX^e siècle", Paris, 1941, Tome I.
- THAVARAJAH (A) and HALLAK. - "Fertility, mortality and population Growth in Syria", in Cairo Demographic Center "Demographic measures and Population Growth in Arab Countries", Cairo, 1970, pp. 194 - 222.
- THOUMIN (R). - "Géographie humaine de la Syrie Centrale", Tours, 1936.
- UNESCO, Regional Office for Education in the Arab States, "Population dynamics and educational development in Syria, analysis and Perspectives", Beirut, 1974, 132 p.
- WEULERSSE (J). - "Paysans de Syrie et du Proche-Orient", Paris, éd. Gallimard, 1946, 331 p.

- WEULERSSE (J). - "Le pays des Alaouites", Tours, 1940.
- WEULERSSE (J). - "La primauté des cités dans l'économie syrienne", CONGRES INTERNATIONAL DE GEOGRAPHIE, Amsterdam, 1938, pp. 233-239.
- ZACHARIAH (K.C.). - "The demographic measures of Arab Countries, a comparative analysis", in Demographic Measures and Population growth in Arab Countries, Cairo, Demographic Centre, Research Monograph. Series n° 1, 1970, pp. 279 -352.

Economie et développement

- BUREAU CENTRAL DE STATISTIQUE, - "Aperçu sur les changements économiques et sociaux en Syrie entre 1950 et 1970", série des ETUDES ECONOMIQUES, n° 42, Damas, 1972, 39 p.
- Bureau des Affaires Economiques et Sociales de l'Organisation des N.U. - "Etude de certains problèmes que pose le développement dans divers pays du Moyen-Orient", Beyrouth, 1969, 106 p.
- COOPER (C) and SIDNEY (A). - "Economic development and population Growth in the Middle East", New-York, 1972, 598 p.
- GUINÉ (A). - "La Syrie nouvelle", Damas, 1975, 97 p.
- HELBAOUI (Y). - "La Syrie, mise en valeur d'un pays sous-développé", Paris, 1956, 295 p.
- HELBAOUI (Y). - "La population et la population active en Syrie", POPULATION, 1963, n° 4, pp. 694-714.
- HILAN (R). - "Culture et développement en Syrie et dans les pays retardés", Paris, éd. Anthropos, 1969, 362 p.
- WARRINER (D). - "Effets sur l'emploi et les revenus de réformes agraires récentes au Moyen-Orient", Publications du Bureau International du Travail, Genève, 1971, pp. 89-112.

Les Editions de l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer tendent à constituer une documentation scientifique de base sur les zones intertropicales et méditerranéennes, les pays qui en font partie et sur les problèmes posés par leur développement.

CAHIERS ORSTOM (séries périodiques)

- **biologie** : études consacrées à diverses branches de la biologie végétale et animale : agronomie, biologie et amélioration des plantes utiles, entomologie agricole, nématologie.
- **entomologie médicale et parasitologie** : systématique et biologie des arthropodes d'intérêt médical et vétérinaire, parasitologie, épidémiologie des grandes endémies tropicales, méthodes de lutte contre les vecteurs et les nuisances.
- **géologie** : pétrologie et cycles des éléments (géochimie) - hydrogéologie - altération et érosion - sédimentologie - stratigraphie - orogénèse continentale - métallogénèse - paléogéographie - structure et évolution des fonds océaniques.
- **hydrologie** : études, méthodes d'observation et d'exploitation des données concernant les cours d'eau intertropicaux et leurs régimes.
- **océanographie** : hydrologie, physico-chimie, hydrodynamique, écologie, caractérisation des chaînes alimentaires, niveaux de production, dynamique des stocks, prospection faunistique (Sud-ouest Pacifique, Canal de Mozambique et environs, Atlantique Tropical Est).
- **hydrobiologie** : physico-chimie, écologie, caractérisation des chaînes alimentaires, dynamique des stocks, action des insecticides sur la faune (Bassin Tchadien, Côte d'Ivoire).
- **pédologie** : problèmes soulevés par l'étude des sols : morphologie, caractérisation physico-chimique et minéralogique, classification, relations entre sols et géomorphologie, problèmes liés aux sels, à l'eau, à l'érosion, à la fertilité.
- **sciences humaines** : études géographiques, sociologiques, économiques, démographiques et ethnologiques.

MÉMOIRES ORSTOM : consacrés aux études approfondies (synthèses régionales, thèses...) dans les diverses disciplines scientifiques (87 titres parus).

ANNALES HYDROLOGIQUES : depuis 1959, deux séries sont consacrées : l'une, aux Etats africains d'expression française et à Madagascar, l'autre aux Territoires et Départements français d'Outre-Mer.

FAUNE TROPICALE : collection d'ouvrages principalement de systématique, pouvant couvrir tous les domaines géographiques où l'ORSTOM exerce ses activités (35 titres parus).

INITIATIONS/DOCUMENTATIONS TECHNIQUES : mises au point et synthèses au niveau, soit de l'enseignement supérieur, soit d'une vulgarisation scientifiquement sûre (82 titres parus).

TRAVAUX ET DOCUMENTS DE L'ORSTOM : cette collection, diverse dans ses aspects et ses possibilités de diffusion, a été conçue pour s'adapter à des textes scientifiques ou techniques très variés quant à leur origine, leur nature, leur portée dans le temps ou l'espace, ou par leur degré de spécialisation (66 titres parus).

Les études en matière de géophysique (gravimétrie, sismologie, magnétisme...) sont publiées, ainsi que certaines données (magnétisme) dans des séries spéciales : **GÉOPHYSIQUE** et **OBSERVATIONS MAGNÉTIQUES**.

L'HOMME D'OUTRE-MER : cette collection, exclusivement consacrée aux sciences de l'homme, est réservée à des textes d'auteurs n'appartenant pas à l'ORSTOM, mais dont celui-ci assure la valeur scientifique (co-édition Berger-Levrault) (10 ouvrages parus).

De nombreuses **CARTES THÉMATIQUES**, accompagnées de **NOTICES**, sont éditées chaque année, intéressant des domaines scientifiques ou des régions géographiques très variées.

BULLETIN ANALYTIQUE D'ENTOMOLOGIE MÉDICALE ET VÉTÉRIINAIRE (périodicité mensuelle; ancienne dénomination jusqu'en 1970 : Bulletin signalétique d'entomologie médicale et vétérinaire) (XXV^e année).

OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET TECHNIQUE OUTRE-MER

Direction générale :

24, rue Bayard - 75008 PARIS

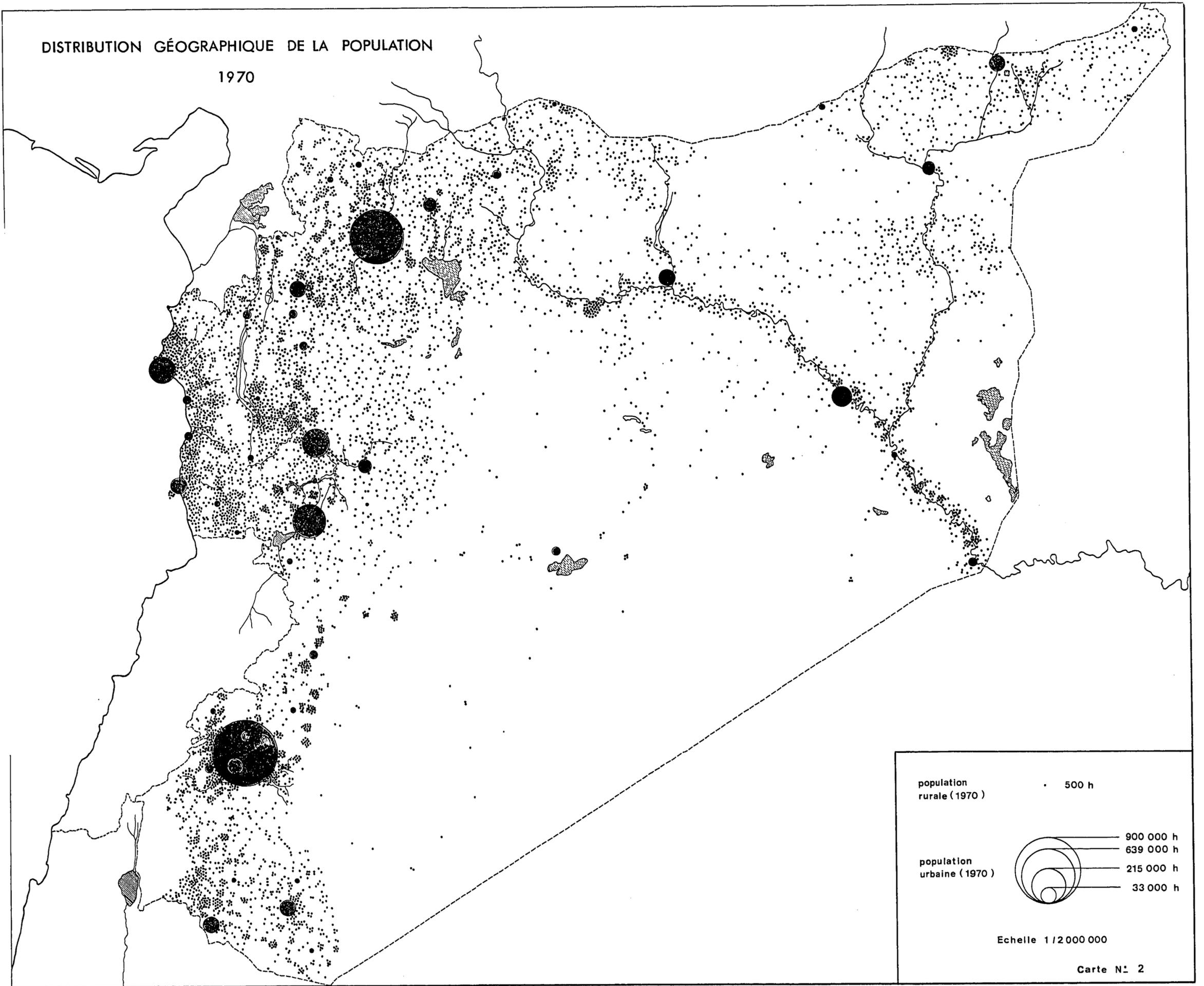
Service des Publications :

70-74, route d'Aulnay - 93140 BONDY

O.R.S.T.O.M. Éditeur
Dépôt légal : 3e trim. 1978
I.S.B.N. : 2-7099-0500-0

DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE DE LA POPULATION

1970



population rurale (1970) • 500 h

population urbaine (1970)

900 000 h
639 000 h
215 000 h
33 000 h

Echelle 1/2 000 000

Carte N° 2

Cette mire doit être lisible dans son intégralité
Pour A0 et A1: ABERPFTHLIJDOCGQUVMNSZXY
zsaecmuvnwxfkhdppqgyjlt 7142385690
Pour A2, A3, A4: ABERPFTHLIJDOCGQUVMNSZXY
zsaecmuvnwxfkhdppqgyjlt 7142385690

